This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

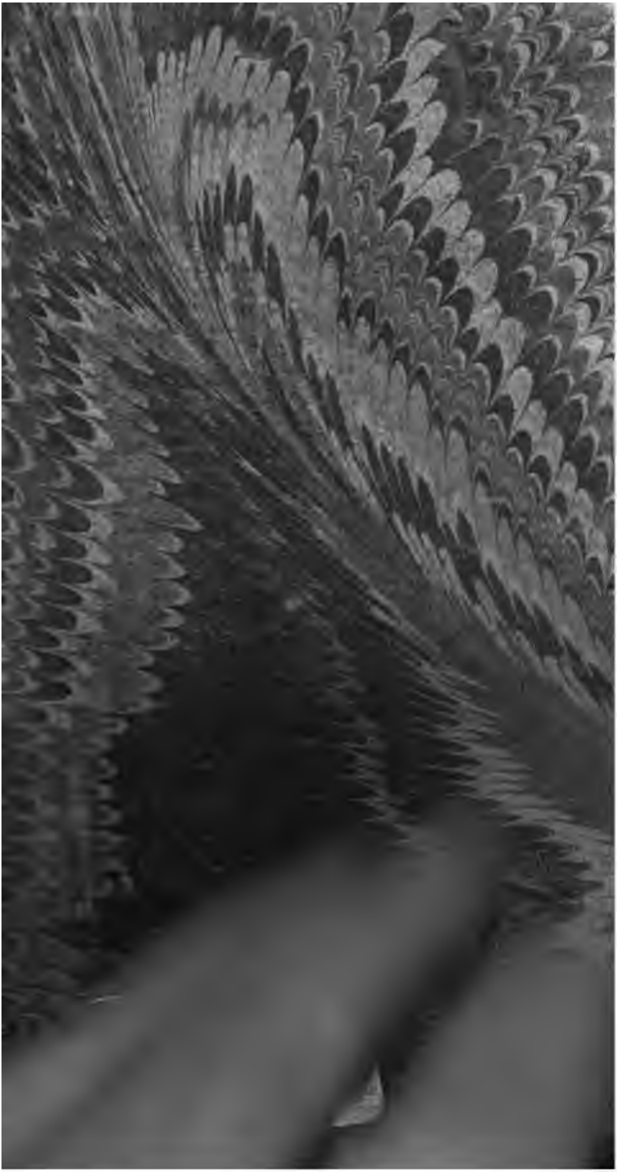

North American [illegible]

2/6

55.c.114.

2/6

55. c. 114.

IACQUES AUGUSTE,
DE THOU CONSEILLER
D'ETAT.

MEMOIRES
DE LA VIE
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU,
CONSEILLER D'ÉTAT
ET PRÉSIDENT A MORTIER
AU PARLEMENT DE PARIS.

Nouvelle Edition enrichie de Portraits, & d'une Pyramide fort curieuse.

A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS L'HONORÉ,

M. DCC. XIII.

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE BARON

DE

SCHOULENBOURG

SEIGNEUR D'EMBDEN, ALLENHAUSEN, BEZENDORFF ET DE LA SEIGNEURIE DE ZIVENROSE, GENERAL D'INFANTERIE ET COLONEL DES GARDES DE SA MAJESTE' LE ROI DE POLOGNE ET ELECTEUR, COMMANDANT L'INFANTERIE DE L'ARME'E DE S. A. S. LE PRINCE EUGENE DE SAVOYE.

MONSIEUR,

J'ai crû obliger le Public de lui communiquer la Traduction de

ces Memoires que le fameux de Thou a composez lui-même pour se défendre contre des Censeurs envieux, ou peu éclairez qui tâchoient d'exposer sa moderation. J'espére que Votre Excellence ne désapprouvera pas la liberté que je prens de lui offrir cette espece d'Apologie où regne une modestie & une candeur, dont la République des Lettres ne fournit que fort peu d'exemples. Cet illustre Ecrivain s'est distingué avantageusement des Historiens de son siécle par une sincerité que nulle consideration n'a pû corrompre. Candide admirateur du Merite, il s'est fait un plaisir de le faire valoir par tout où il a pû le découvrir. C'est à une Plume comme la sienne, s'il en reste

reste encore aujourd'hui, qu'il siéroit bien de décrire les belles Actions qui ont rendu votre Nom si célébre dans l'Europe, cette Sagesse dans les Conseils, toûjours justifiée par le succès; cette Conduite & cette Intrepidité dans l'Exécution qui vous ont fait vaincre des Difficultez qui paroissoient insurmontables, ou qu'on n'auroit surmonté qu'avec plus de temps ou de dépense en suivant d'autres routes que celles que vous aviez indiquées: Témoin ces Places imprenables en apparence, dons vous avez découvert le foible d'un coup d'œuil, & qui ont été, pour ainsi dire, enlevées sous votre sage direction. Je m'imagine qu'un Historien éclairé & sincére, tel que le

le fameux de Thou, seroit charmé de mettre en œuvre un si riche sujet. Pour moi, Monsieur, comme il ne m'appartient pas de m'engager dans une pareille Entreprise, je me contenterai de faire des vœux pour Votre Excellence, & de vous assûrer que je suis avec un profond respect,

MONSIEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,

L'HONORÉ.

AVERTISSEMENT.

EN *donnant au Public la premiére Traduction Françoise qui ait paru de ces Mémoires, on n'a eu en vûë que d'exciter quelque personne de Lettres à achever ce qui reste à traduire de la grande Histoire que Mr.* de Thou *nous a laissée; c'est-à-dire*, les Régnes d'Henri III. & d'Henri IV. * *Dans les meilleures*

* *Sorel*, dans sa *Bibliothéque Françoise*, dit que *Cassen-*

Editions de cet Auteur , les Mémoires de ſa vie ſe trouvent à la tête de ſon Hiſtoire ; ainſi c'étoit par leur Traduction qu'on devoit commencer. Il ſeroit à ſouhaiter qu'une meilleure Plume ſe fut acquittée de ce travail , & l'on eſt ſurpris que tant d'excellens Traducteurs qui ſont parmi nous , ou parmi les Etrangers, & qui ont ſi bien traduit des Hiſtoriens fort inférieurs à celui-ci, n'ayent point été tentez de rendre ce ſervice au Public ; on a ſi bien reçû la Traduction de du Ryer, *toute*

Caſſandre continuoit à traduire ce que *du Ryer* n'a point traduit de Mr. *de Thou* ; mais cette Traduction n'a point paru. On peut voir dans cette *Bibliothéque Françoiſe* une belle Apologie de Mr. *de Thou.*

toute imparfaite qu'elle est. Quoiqu'il en soit, on a ouvert la carriére, & l'on prie ceux qui ont & plus de talens & plus de loisir de l'achever.

On ne fera point ici l'éloge de Mr. de Thou, *cet éloge est dans la bouche de tout le monde; ni son Apologie; il l'a fait lui-même: On se contente d'avertir que ce petit Ouvrage étant mêlé de quantité de Vers differens, on a jugé à propos de les rendre de même en Vers François, pour ne les pas défigurer. A mon gré, l'on ne sauroit mettre les Vers en Prose, quelque excellente*

que cette Prose soit, qu'on n'ôte beaucoup de leur force & de leur agrément, & s'il faut dire la vérité, un Poëte qu'on fait parler ainsi, cesse d'être Poëte. On espére que le tout en sera mieux reçû du Public, qui a déja vû la Traduction du Poëme, qu'on trouvera dans le cinquiéme Livre, & qui fut imprimé il y a six ans: on le donne ici plus correct & en meilleur état. Au reste, on s'est attaché scrupuleusement à suivre le sens de l'Auteur, & si l'on s'est donné quelques libertez, on en rendra raison dans les Remarques.

Comme il eſt parlé ſur la fin du cinquiéme Livre de la Préface de Mr. de Thou, *qui paſſe pour un Chef-d'œuvre parmi les Savans, on a jugé à propos de la joindre à ces Mémoires.* Du Ryer, *qui auroit dû la mettre dans ſon lieu naturel, c'eſt-à-dire, au commencement de ce qu'il a traduit de cet Auteur, ou ne voulut pas le faire, ou en fut empêché. Elle eſt aſſez importante pour la rendre familiére à tout le monde, & l'on en trouvera ici à peu près la même Traduction qui a déja paru en Hollande, au-devant de l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes.

On a de plus ajoûté l'Ode intitulée la Vérité, *qui dans les bonnes Editions suit immédiatement la Préface; il en est aussi parlé dans le cinquiéme Livre, & peut-être que le Public en verra la Traduction avec plaisir.*

PRE-

*PRÉFACE
DE JACQUES-AUGUSTE DE THOU, DEDIÉE A HENRI IV.

SIRE,

LORSQUE je commençai l'Hiſtoire de notre temps, je n'ignorois pas que cette entrepriſe m'attireroit des Cenſeurs, de quelque maniére que je m'en acquitaſſe: mais comme je ne me propoſois que de dire vrai, ſans aucune vûe de vaine gloire, le témoignage de ma conſcience me raſſûroit. J'eſpérois d'ailleurs, que les haines venant à ſe calmer avec le tems, nous verrions

* Il parut dans le commencement du ſiécle paſſé deux Traductions Françoiſes de cette Préface; toutes deux avec Privilége du Roi. La premiére, par Mr. de *Villiers Hotteman*, imprimée en 1604. chez *Mathieu Guillemot*; & l'autre, ſans nom d'Auteur, imprimée en 1614. *Colomiez* dit dans ſa *Bibliothéque Choiſie*, que *Rapin*, Grand Prevôt de la Connétablie de France, eſt Auteur de la derniére.

rions renaître un jour l'amour de la Vérité parmi nous; principalement sous un Roi, qui par une protection visible du Ciel, ayant étouffé le monstre de la Rebellion & éteint les factions, a rendu la paix à l'Etat, & dans cette paix a sû concilier deux choses, qu'on jugeoit incompatibles, la liberté & la souveraine puissance.

Outre cela, j'ai travaillé dans un temps où je voyois avec douleur que l'ambition des particuliers entretenoit la Guerre civile, & que l'esprit du gouvernement nous ôtoit toute espérance de Paix. Je croyois alors qu'il m'étoit permis de dire librement ce qui s'étoit passé, sans dessein cependant d'offenser personne.

Mais après avoir conduit jusqu'au temps présent, parmi l'embarras du Palais, des Voyages & des affaires, un Ouvrage commencé au milieu des Armées & des actions de la Guerre, continué depuis à la Cour de VÔTRE MAJESTE', je me suis trouvé dans des sentimens différens de ceux que j'avois eûs d'abord, lors qu'ayant l'esprit attaché à la grandeur des choses que j'avois à raconter, & cherchant du soulagement à la douleur que me causoient les malheurs publics, j'étois entiérement occupé à méditer & à écrire.

J'ai fait réfléxion que je devois craindre que ce que j'avois écrit pendant le tumulte des armes, & qui pour lors étoit peut-être capable de plaire, ou du moins d'être excusé, non-seulement ne plût moins aujourd'hui, que nos troubles sont appaisez, mais qu'il ne vint encore à blesser les oreilles délicates de quelques personnes difficiles & chagrines; car c'est le défaut de tous les hommes, d'être plus portez à faire le mal qu'à vouloir écouter le recit des mauvaises actions.

Mais

Mais cette réfléxion n'a pû m'arrêter, & puisque la premiére Loi de l'Histoire est de ne rien publier de faux & de dire hardiment la vérité, je n'ai point épargné mes peines pour la tirer des *obscuritez* qui la cachent, & où l'aigreur qui régne entre les partis, la tient souvent comme captive. Après l'avoir reconnuë, je l'ai transmise à la postérité le plus fidellement que j'ai pû, persuadé que si je trahissois sa cause par une fausse politique, je ferois tort au rare bonheur de vôtre Régne, qui donne à chacun la liberté de penser ce qu'il veut, & de dire ce qu'il pense.

Ceux qui me connoissent bien, savent que je suis incapable de déguiser mes sentimens; je n'ai pas mené une vie si obscure, que l'innocence de ma conduite n'ait pû paroître par des actions publiques, même aux yeux des moins équitables. Depuis que vôtre valeur & vôtre clémence ont pacifié nos différens, j'ai tellement oublié les injures personnelles, j'y suis présentement si peu sensible, tant en public qu'en particulier, que je puis dire avec confiance, qu'en ce qui regarde le souvenir de ce qui s'est passé, on n'aura pas sujet de me reprocher, que je manque de modération & d'équité. J'en appelle même à témoin ceux que je nomme souvent dans cet Ouvrage, qui, s'ils ont eu besoin de moi, dans l'emploi dont Vôtre Majesté m'a honoré, m'ont toûjours trouvé prêt à leur rendre service dans les choses justes, avec toute l'intégrité possible.

Ce que les bons Juges doivent donc faire lors qu'ils délibérent sur la vie & sur les biens des particuliers, je l'ai fait en écrivant cette Histoire. J'ai consulté ma conscience, j'ai examiné avec attention si quelque reste de ressentiment m'écartoit

toit du droit chemin, j'ai adouci autant que j'ai pû les faits odieux par mes expressions, j'ai été retenu dans mes jugemens, j'ai évité les digressions, & me suis servi d'un style simple & dénué d'ornemens, pour me montrer aussi dégagé de haine & de faveur, que de déguisement & de vanité.

J'exige à mon tour, tant de nos François que des Etrangers, qui liront cet Ouvrage, de n'aporter aucuns préjugez à cette lecture, & de n'en donner leur jugement qu'après qu'ils l'auront achevée. J'avouë que ce que j'entreprens est au-dessus de mes forces, & je ne nie pas que pour le bien executer, il ne fallut avoir bien des qualitez qui me manquent; mais l'utilité publique, & l'ardent desir de rendre service à mon siécle & à la Postérité, l'ont emporté sur toutes les autres considérations; dans cette vûe, j'ai mieux aimé qu'on m'accusât de témérité que d'ingratitude.

Au reste, je suis moins en peine de ce qu'on pensera de ma sincérité, sur laquelle je n'ai rien à me reprocher; ni de ce qu'on pourra juger de ma maniére d'écrire, dont j'espére que vôtre bonté, SIRE, & l'équité de mes Lecteurs, excuseront les défauts; que je ne le suis de chagriner en bien des endroits, presque tous ceux qui se croyant hors de tout danger, ne jugent des malheurs d'autrui, que par passion, ou se soucient peu d'y remédier.

Outre tous les maux qui affligent ce siécle ennemi de la Vertu, il est encore troublé par les différens de la Religion, qui depuis près de cent ans ont agité le monde Chrétien par des Guerres continuelles. Ces différens ne cesseront point d'y causer de nouveaux desordres, si ceux qui ont le

prin-

principal interêt à les appaiser, n'y aportent des remédes convenables & plus propres, que ceux dont ils se sont servis jusqu'ici.

L'expérience nous aprend assez que le fer, les flâmes, l'exil, & les proscriptions, sont plus capables d'irriter, que de guérir un mal, qui ayant sa source dans l'esprit, ne se peut soulager par des remédes qui n'agissent que sur le corps. Il n'en est point pour cela de plus utiles qu'une saine doctrine & une instruction assiduë, qui s'impriment aisément dans l'ame, quand elles y sont versées par la douceur. Tout se soûmet à l'autorité souveraine des Magistrats & du Prince, la Religion seule ne se commande point; elle n'entre dans les esprits que lors qu'ils y sont bien préparez par l'amour de la Vérité, soûtenuë de la grace de Dieu: les supplices n'y servent de rien, loin de persuader le cœur ou de le fléchir, ils ne font que l'aigrir & le rendre plus opiniâtre.

Ce que les Stoïciens ont dit de leur sagesse avec tant de faste, nous le pouvons dire à meilleur titre de la Religion. Les tourmens paroissent legers à ceux que son zéle anime; la constance, que cette prévention leur inspire, étouffe en eux le sentiment de la douleur; rien de ce qu'il faut souffrir pour elle ne les étonne; tout ce qui peut arriver de mal aux hommes, ne leur fait point de peine; la connoissance qu'ils ont de leurs forces, les rend capables de tout supporter, pendant qu'ils se persuadent que la grace de Dieu les soûtient. Que le Bourreau soit devant eux, qu'il expose à leurs yeux le fer & les flâmes, ils n'en seront point ébranlez; & sans s'inquiéter de ce qu'ils auront à souffrir, ils ne songeront qu'à ce qu'ils doivent faire; tout leur bonheur est dans eux-mêmes, &

ce

ce qui vient du dehors ne fait ſur eux qu'une legére impreſſion.

Si *Epicure*, dont la Philoſophie eſt d'ailleurs ſi décriée chez les autres Philoſophes, a dit du Sage, que quand il ſeroit dans le Taureau ardent de *Phalaris*, il ne laiſſeroit pas de s'écrier: *Ce feu ne m'eſt point ſenſible, ce n'eſt pas moi qu'il brûle.* Croit-on avoit trouvé moins de courage dans ceux qu'on a fait mourir pour la Religion depuis près de cent ans, par diverſes ſortes de ſupplices? ou croit-on en trouver moins à l'avenir, ſi l'on continuë la perſécution? C'eſt une choſe digne de remarque, que ce que dit & fit l'un d'eux, lorſqu'on le lioit à un poteau pour être brûlé. Etant à genoux, il commença à entonner un Pſeaume, qu'à peine la fumée & la flâme pûrent interrompre; & comme le Bourreau mettoit le feu par derriére, de peur de l'effrayer: *Vien*, lui dit-il, *& l'allume par devant; ſi j'avois craint le feu, je ne ſerois pas ici, il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.*

C'eſt donc en vain qu'on prétend étouffer dans les tourmens, l'ardeur de ceux qui veulent introduire des nouveautez dans la Religion. Cela ne ſert qu'à leur inſpirer la conſtance, & les rendre capables de faire de plus grands efforts; quand des cendres de ceux qu'on a fait mourir, il en renaît de nouveaux, quand leur nombre s'augmente, leur patience ſe change en fureur; de ſupplians, ils deviennent preſſans & hardis; & ſi d'abord ils ont fuï les ſupplices, ils ne ſe font plus de ſcrupule de prendre les armes.

C'eſt ce que nous voyons en France depuis quarante ans, & ce qu'on a vû depuis dans les Païs-bas.

Tout

Tout y eſt enfin réduit à de ſi grandes extrémitez, qu'on eſpéreroit en vain d'arrêter le cours du mal par le ſuplice d'un petit nombre, comme peut-être on auroit pû le faire dans le commencement: deſormais qu'il eſt répandu ſur des peuples & ſur des Nations entiéres, qui compoſent la plus grande partie de l'Europe, il n'eſt plus tems d'emploier l'épée du Magiſtrat; on ne ſe doit ſervir que du glaive de la Parole de Dieu; il faut, par des converſations modérées & d'amiables Conférences, tâcher d'attirer doucement ceux qu'on ne peut plus contraindre.

C'eſt ce que fit ſaint *Auguſtin* en écrivant à *Proculien* Evêque du parti Donatiſte. Il pria même *Donat*, Proconſul d'Afrique, qu'on ne fit point mourir ceux de cette Secte, perſuadé qu'il convenoit à des Orthodoxes de demeurer fermes dans leur réſolution de ſurmonter le mal par le bien. C'eſt dans cet eſprit qu'il écrit au Gouverneur *Cécilien*, qu'il vaut mieux guérir par des menaces, la préſomption ſacrilége des Séparez, que de la corriger par des ſuplices. Il ajoûte, dans une excellente Epitre, qu'il adreſſe à *Boniface*, que dans les Schiſmes où il ne s'agit pas de la perte d'une ou de deux perſonnes, mais où il va de la deſtruction de tout un peuple, il faut ſe relâcher de la rigueur, & prévenir par la charité des maux fort conſidérables. Sentimens qui ont tellement prévalu dans l'Egliſe, que dans le Decret de *Gratien* ils ſe trouvent plus d'une fois.

C'étoit donc l'avis de ce Saint Docteur, dont l'eſprit étoit rempli d'humanité: Que le cours de ces ſortes de maux ne ſe doit point arrêter par *la rigueur, par la violence*, par l'autorité: Qu'on

avance

avance plus par les instructions, que par les commandemens; par la modération, que par la terreur: Que c'est ainsi qu'on doit agir, lorsque c'est le plus grand nombre qui est coupable, & qu'il ne faut être sévére que lorsqu'il n'est question que d'un petit nombre: Que si ceux qui ont l'autorité en main sont obligez quelquefois d'user de menaces, ils ne le doivent faire qu'à regret, & n'intimider que par des passages de l'Ecriture Sainte, afin de faire plûtôt craindre Dieu qui menace par leur bouche, que de se rendre eux-mêmes redoutables par leur propre puissance. (Ce sont les paroles de saint *Augustin*, dans l'Epître à l'Evêque *Aurélius*.

Et certes, si nous voulons convenir de la vérité, on ne trouve dans l'ancienne Eglise aucun exemple aprouvé du suplice des Hérétiques; elle a toûjours eu en horreur l'effusion du sang, ou si l'on s'est porté quelquefois à cét excès, les Evêques, qui avoient une piété véritable, l'ont hautement détesté.

On en voit la preuve dans la condamnation de *Priscillien*, qui aiant répandu dans les Gaules, & sur tout dans l'Aquitaine, ses pernicieuses erreurs, fut puni du dernier suplice avec ses Sectateurs, dans la ville de Tréves, environ l'an 383. Il y fut condamné par l'Empereur *Maxime*, assez bon Prince d'ailleurs, mais usurpateur de l'Empire sur *Gratien*, qu'il fit mourir à Lyon; quoique saint *Martin* eut tiré parole de l'Empereur, qu'on ne conclurroit point à la mort contre les coupables, & qu'il eût fortement exhorté *Itacius*, & les autres Evêques délateurs, à se désister de leurs accusations. Aussi les autres Prélats desaprouvérent tous cette procédure

cédure comme très-inique; & quoique *Itacius*, après avoir causé cette persécution par ses artifices, eût fait son possible pour éviter les censures, il ne laissa pas d'être condamné par *Theogniste*. Ce ne fut même qu'à l'extrémité, & comme par force, que saint *Martin* consentit de communiquer avec le parti des Itaciens.

Nous voions pareillement que saint *Ambroise*, envoié dans ce tems-là vers *Maxime*, par l'Empereur *Valentinien II.* Frére de *Gratien*, témoigne dans sa Relation, que pendant son séjour à Tréves, il s'abstint de la Communion de ces Evêques, partisans d'*Itacius*, qui vouloient qu'on punît les Hérétiques de mort: & lorsque ces Evêques furieux eurent obligé *Maxime* d'envoier en Espagne des Commissaires armez, avec plein pouvoir de rechercher les Hérétiques, & de confisquer leur vie & leurs biens, le même saint *Martin* obtint de l'Empereur la révocation de cét ordre inhumain; tant ce bon Evêque avoit à cœur, non-seulement de conserver les Chrétiens Orthodoxes, qu'on eût pû persécuter sous ce prétexte, mais aussi de délivrer les Hérétiques, prévoyant bien que si l'on ne détournoit cét orage, il pourroit emporter une grande partie des Fidéles. Et certainement on trouvoit alors peu de différence entre les Orthodoxes & les Hérétiques, on jugeoit plûtôt de ces derniers par l'air de leur visage, & par leurs habits, que par leur doctrine.

Au reste, l'Hérésie de *Priscillien* ne fut point éteinte par sa mort: au contraire, elle s'affermit davantage, & se répandit de tous côtez; ses Sectateurs qui l'avoient honoré comme un Saint, pendant sa vie, le révérérent enfin comme un

Martyr. Ils reportérent en Espagne les corps de tous ceux qu'on avoit fait mourir avec lui, & leur firent de magnifiques obséques : ils poussérent même leur superstition si loin, qu'ils regardérent comme le serment le plus religieux, celui qu'ils faisoient par le nom de *Priscillien* Cela causa depuis, dans les Gaules, une si longue division entre les Evêques, qu'à peine putelle être assoupie après des contestations qui durérent plus de quinze ans, & qui exposérent le peuple de Dieu & les gens de bien, à l'insulte & à la raillerie.

Toutes les fois que je lis cette Rélation dans *Sulpice Sévére*, qui a écrit l'Histoire de son tems avec autant d'élégance que de bonne foi, je me remets en mémoire ce qui se passoit parmi nous dans mon enfance, lorsque les troubles de la Religion étant survenus, on marquoit d'un coup d'œil, comme dignes de la mort, une infinité de personnes suspectes, non par leurs mœurs ou par leur conduite ; mais par l'air de leurs visages, ou par la maniére de leurs habits. Alors dans la chaleur des disputes, la haine, la faveur, la crainte, l'inconstance, la paresse, & l'orgueil, de ceux qui étoient dans le Gouvernement, fomentoient les factions, & après avoir mis le trouble dans l'Etat, exposoient la Religion aux plus grands périls.

Depuis le tems de Saint *Martin*, l'Eglise eut plus de modération pour les Hétérodoxes. On se contenta de les bannir, ou de les mettre à l'amende ; mais on ne les punit point du dernier supplice. Nous lisons que l'an 1060. quelquesuns des Sectateurs de *Berenger*, Archidiacre d'Angers, aiant semé sa doctrine dans le païs de Liege,

Liege, de Juliers, & en d'autres endroits des Païs-bas, *Brunon*, Archevêque de Tréves, se contenta de les bannir de son Diocése; mais qu'il ne les fit point mourir. On ne voit point que l'Eglise ait usé depuis d'une plus grande sévérité, jusqu'au tems des Vaudois.

On se servit inutilement contre ces derniers des supplices les plus cruels: le mal s'aigrit par ce remede, qu'on employa mal à propos. On leva contr'eux de puissantes Armées, & l'on leur fit la Guerre avec autant d'appareil, qu'on l'avoit faite auparavant aux Sarrazins. Tout l'effet qu'elle produisit, fut, qu'ils furent plûtôt taillez en piéces, dépouillez de leurs biens & de leurs honneurs, chassez & dispersez de toutes parts, que convaincus & convertis.

Enfin, comme ces malheureux, qui avoient eu recours aux armes pour se défendre, se virent eux-mêmes vaincus par les armes, ils s'enfuïrent dans la Provence, & dans cette partie des Alpes, voisine de nôtre France, ils y trouvérent, dans des lieux écartez, une retraite pour eux & pour leur doctrine. Une partie se retira dans la Calabre, où ils se maintinrent long-tems, même jusqu'au Pontificat de *Pie IV.* une autre passa en Allemagne, & s'établit dans la Bohême, dans la Pologne, & dans la Livonie; d'autres, enfin, se retirérent en Angleterre.

On croit que de ces derniers sortit *Jean Wiclef*, Professeur en Théologie à Oxford, qui après bien des disputes & des oppositions sur ses sentimens de Religion, mourut enfin d'une mort naturelle, il y a environ trois cens ans: car ce ne fut que long-temps après sa mort, que le Magistrat songea à lui faire son procès, & à faire

brûler ses os publiquement. Depuis il a paru plusieurs autres Sectes jusqu'à nôtre temps ; en vain pour les réprimer on a tenté la rigueur des supplices, on en est venu des disputes à des Guerres ouvertes, & des Nations entiéres se sont soûlevées.

C'est ce que nous voyons en Allemagne, en Angleterre ; & en France, où il est incertain de dire qui y a plus souffert, de la tranquilité publique ou de la Religion. Le Schisme s'est formé, s'est affermi par la paresse & la négligence de ceux qui pouvoient & qui devoient y apporter le remede.

Au reste, je ne parle pas ainsi, comme si je voulois agiter de nouveau cette question tant de fois traitée, si l'on doit punir les Hérétiques de mort ; cela ne convient ni au tems où nous sommes, ni à ma profession. Mon but est de faire voir que les Princes, qui ont préféré la douceur à la force des armes, pour terminer les guerres de Religion, même à des conditions desavantageuses, ont agi avec prudence, & conformément aux maximes de l'ancienne Eglise.

L'Empereur *Ferdinand*, Prince très-sage, comprit bien l'importance de cette vérité. Pendant les grandes & longues Guerres qu'il conduisit en Allemagne, sous son frére *Charles-Quint*, il apprit par lui-même le mauvais succès des armes qu'on avoit prises contre les Protestans ; aussi ne fut-il pas plûtôt parvenu à l'Empire, qu'il établit la paix de la Religion par un Decret solemnel, qu'il confirma depuis à diverses fois ; & comme il reconnut que les différens sur cette matiére se terminoient plus heureusement par des Conférences amiables, suivant l'essai qu'on

en

en avoit fait dans les Diétes que l'Empereur son frére avoit tenuës à Wormes & à Ratisbonne, il résolut un peu devant sa mort, & immédiatement après la célébration du Concile de Trente, de suivre l'avis de son fils *Maximilien*, qui étoit un Prince d'une rare prudence. Pour satisfaire les Protestans qui ne s'étoient point trouvez à cette Assemblée, il voulut bien encore leur accorder une nouvelle Conférence. Dans cette vûë il choisit *Georges Cassander*, homme également savant & moderé, afin d'examiner amiablement avec les Docteurs Protestans, les Articles contestez de la Confession d'Ausbourg; mais la mauvaise santé d'un homme si sage, & la mort précipitée de l'un & de l'autre, privérent l'Allemagne des fruits qu'on avoit lieu d'en espérer.

A l'exemple des Allemans, les Grands de Pologne firent chez eux le même Réglement. *Emanuël-Philibert* Duc de *Savoye*, fut le seul, qui, rétabli dans ses Etats à la faveur de nôtre Alliance, s'engagea mal à propos dans une Guerre ruïneuse, avec les habitans des vallées de Piémont; soit qu'il eut pris cette résolution pour se rendre considérable en Italie, soit qu'il voulut plaire à quelques-uns à ses propres dépens. Il reconnut bien-tôt la faute qu'il avoit faite, il accorda liberté de conscience à ces pauvres peuples, d'une vie d'ailleurs innocente, & garda depuis religieusement la paix qu'il leur avoit donnée.

Je viens à present à ce qui nous regarde, & je vais découvrir une playe encore si récente, que je crains fort que la seule pensée d'y toucher ne m'attire des affaires. Mais, SIRE,

 puis-

puisque j'ai commencé je vais poursuivre, & je dirai en un mot, & naturellement, puisqu'il est permis sous vôtre Régne, que la Guerre n'est pas un moyen légitime de remédier au Schisme de l'Eglise; car les Protestans de ce Royaume, qui diminuoient en nombre & en crédit pendant la Paix, se sont toûjours accrûs pendant la Guerre & parmi nos divisions; & ceux qui gouvernoient l'Etat, ont fait une dangereuse faute toutes les fois que pour suivre les mouvemens d'un zéle indiscret & de leur ambition, ou pour se rendre néceſſaires pendant les troubles, ils ont rallumé une mortelle Guerre finie & recommencée tant de fois sous des auspices funestes à la patrie, & malgré le péril où ils exposoient la Religion.

Qu'est-il besoin de paroles, la chose parle d'elle-même? Les Protestans s'étant saisis, à la faveur des troubles, de plusieurs Villes du Royaume, & les aiant renduës depuis par la paix de 1563. ne fût-ce pas une merveille de voir renaître tout-d'un-coup la tranquilité? Que ce calme, qui dura quatre ans, fut doux aux gens de bien, & utile en même tems à la Religion, qui fut mise en sûreté par les Loix de celui qui avoit alors la premiére Charge de la Robe! Loix dont la France n'aura jamais lieu de se repentir, si elle est aſſez sage pour les observer.

Mais par une conduite ennemie de nôtre bonheur, nous nous laſſâmes de la sûreté publique qu'elles avoient rétablie, & rejettans les conseils de paix, nous nous rembarquâmes dans une nouvelle Guerre, également funeste & au peuple & à ses auteurs. Ceux qui savent ce qui

qui se passa à la fatale entrevûë de Bayonne, entendent bien qui sont ceux dont je veux parler; car depuis ce temps-là tout se tourna chez nous à l'artifice & à la Guerre, par l'illusion que nous firent les conseils pernicieux des étrangers.

Ce fut alors que le Duc d'*Albe*, envoyé en Flandres avec une puissante Armée, ôta d'abord l'autorité à la Duchesse de *Parme*, qui gouvernoit ces Provinces avec une grande modération, porta par tout ensuite le fer & le feu, bâtit des Citadelles de tous côtez, chargea ces païs libres d'impôts extraordinaires, pour fournir aux frais de la Guerre, & ruïnant la liberté des Villes opulentes, les réduisit dans un état pareil à celui d'un puissant corps qu'on priveroit de sa nourriture. Ces conseils violens & précipitez, furent suivis du desespoir & enfin du soulévement des peuples. On crût pouvoir y remédier pour quelque tems; mais l'issuë trompa les espérances. La plus grande & la meilleure partie de ces Provinces, & la plus commode pour la navigation, source de la grande richesse du païs, s'est comme arrachée du reste du corps. Elle se gouverne aujourd'hui par les Etats Généraux, qui depuis ont toûjours fait la Guerre même avec d'heureux succès, tant contre les autres Provinces que contre toute la puissance d'Espagne.

Pour prévenir ce malheur, *François Baudouin* d'Arras, l'un des plus célébres Jurisconsultes de son tems, avoit long-temps auparavant conseillé aux Etats de ces Provinces, de presenter Requête à *Philippes II.* & de lui demander la liberté des Protestans persécutez de toutes parts,

avec la surséance des supplices & de l'Inquisition. Il en écrivit même un Traité en François, qui prouvoit, par de solides raisons, qu'on pourroit mieux appaiser les différens de la Religion par des Conférences amiables, & laissant chaque Parti dans ses droits, que par la force & par la voie des armes; que si l'on continuoit la violence, il prévoyoit que les Protestans, qui n'avoient encore que des forces médiocres, & qui d'ailleurs étoient divisez entr'eux, se réüniroient, & qu'enfin des disputes de paroles, on en viendroit aux armes & à la révolte.

J'allégue d'autant plus volontiers, & sur tout à VÔTRE MAJESTE', ce présage d'un Etranger sur les affaires de son païs, que ce savant homme aiant d'abord embrassé la doctrine des Protestans; mais l'aiant ensuite abandonnée, après une exacte lecture des Péres, conserva néanmoins la même modération d'esprit; & loin d'entrer dans des sentimens de haine contre ceux dont il avoit quitté le parti, comme font la plûpart des autres, sa propre erreur lui fit comprendre qu'on devoit être touché de compassion pour celle d'autrui: exemple de charité rare dans ce siécle ici. Il s'appliqua depuis fortement à corriger, par l'étude des anciens Docteurs, un mal introduit par l'amour des nouveautez & par la témérité. Pénétré de ces sentimens pleins de prudence & de Religion, il repassa d'Allemagne en France; il en conféra avec le Sérénissime Roi, Pére de VÔTRE MAJESTE', & n'eut pas de peine à les lui inspirer. Il tint toûjours depuis un rang honorable à la Cour de ce Prince, il eut quelquefois part à ses Conseils, & fut mis auprès du Prince, vôtre frére naturel, pour avoir soin de son éducation.

Qu'on

Qu'on cesse donc de nous tant vanter le zéle de ces Etrangers ambitieux, qui pour paroître plus attachez que nous à la vraie Religion, ont fait si long-temps vanité, dans le dessein d'insulter à nôtre Nation, de n'avoir jamais souscrit de Traité de Paix avec les Hérétiques. Qu'ils voient maintenant à quoi se sont terminez tous leurs beaux conseils; qu'ils pleurent à loisir la perte de tant de belles Provinces, & la ruïneuse dissipation de leurs propres richesses. Ne voudroient-ils pas aujourd'hui de tout leur cœur avoir été sages comme nous, qu'ils condamnoient autrefois avec tant de malignité? Ne racheteroient-ils pas volontiers, par ce qu'ils ont de plus précieux, tant d'années perduës dans les Guerres civiles? S'ils les eussent employées contre l'ennemi commun de la Chrétienté, ils l'eussent aisément chassé de la Hongrie & de l'Afrique: ce qui eut autant contribué à leur gloire, qu'à leur utilité.

Mais je crains que cette imprudence, que nous blâmons dans les autres, ne nous puisse être justement reprochée. Nous-mêmes, animez par nôtre propre fureur, ou par les mauvais conseils de ceux dont nous venons de parler, avons donné lieu à une infinité de troubles. Nous avons vû piller nos Villes, démolir nos Temples, épargnez dans les premiéres Guerres; désoler nos Provinces, renouveller les haines assoupies par la paix, augmenter les défiances, relever les armes, qu'on n'avoit quittées pour quelque temps, qu'afin de les reprendre avec plus d'animosité.

Il est vrai qu'on fit enfin la Paix; mais plus elle devoit être agréable & précieuse, plus elle devint funeste par son infraction, & par un noir attentat,

 dont

très-humbles priéres de vos Sujets, & vous étant laissé vaincre au milieu de vos Victoires, vous êtes revenu par un effet de la Grace à la Religion de vos Ancêtres.

Depuis ce temps-là, vôtre modération naturelle vous a toûjours fait garder à vos Sujets la même équité, dont vous aviez éprouvé l'utilité par vôtre propre expérience. Vous avez révoqué tous les Edits que le Roi vôtre prédecesseur avoit publiez malgré lui, contre les Protestans & contre vous. Après une glorieuse Paix, tant avec vos Sujets qu'avec les Etrangers, vous avez confirmé les Edits précédens, donnez en faveur des Protestans, par un troisiéme, vous les avez rétablis dans leurs maisons, dans leurs biens, dans leurs honneurs; vous en avez même avancé quelques-uns aux premiéres Dignitez de l'Etat, dans l'espérance que les haines & les animositez venant à se calmer, la Concorde prescrite par vos Edits, se rétabliroit plus aisément; les esprits reprendroient leur premiére sérénité, & ayant dissipé le nuage des passions, seroient plus capables de choisir ce qui est le meilleur dans la Religion, je veux dire ce qu'on trouve de plus conforme à l'antiquité.

Aussi est-ce la voie que les plus excellens d'entre les Péres ont toûjours crû qu'ils devoient suivre, pour ramener à la Communion de l'Eglise ceux qui s'en étoient séparez par quelque entêtement d'erreur ou d'animosité : ce qui fait voir que ces sages Docteurs étoient moins animez par le desir de les vaincre, que par la charité. C'est dans cet esprit que S. *Augustin* traite toûjours les Pélagiens de *Fréres*, & qu'*Optat* de Miléve traite de même les Donatistes.

C'est

C'eſt ainſi que Saint *Cyprien* diſoit avant eux, qu'il exhortoit & qu'il ſouhaitoit qu'aucun des Fidéles ne périt, s'il étoit poſſible; & que l'Egliſe, cette bonne Mére, eût toûjours la joie d'enfermer tous ſes enfans bien unis dans ſon ſein.

En effet, parmi ceux qui ſont aujourd'hui d'un autre ſentiment que nous, il s'en trouve pluſieurs qui, pour me ſervir des paroles de Saint *Auguſtin*, reviendroient volontiers dans l'Egliſe, ſi la tempête étoit apaiſée, au lieu que la voyant continuer, & craignant même qu'elle ne renaiſſe, ou qu'elle n'augmente après leur réünion, ils conſervent la volonté de fortifier ceux qui ſont foibles, & ſans quitter leurs Aſſemblées particuliéres, ils font connoître, juſqu'à la mort, par leurs paroles & par leur témoignage, qu'ils approuvent la ſaine Doctrine qu'ils ſavent qui s'enſeigne dans l'Egliſe Catholique. Ils ſouffrent cependant avec patience & en faveur de la Paix, les injures qui ſe font de part & d'autre, & montrent par leur exemple avec quelle ſincérité, quelle ardeur, quelle charité, il faut ſervir Dieu.

Comme ces conſidérations, SIRE, & ce que j'ai appris de l'expérience, auſſi-bien que de l'exemple de VÔTRE MAJESTÉ, m'ont fait juger que je devois, de tout mon pouvoir, contribuer à la paix de l'Egliſe, j'ai affecté de ne parler mal de perſonne; j'ai parlé même des Proteſtans avec eſtime, principalement de ceux qui ſe ſont diſtinguez par leur ſavoir; d'autre côté, je n'ai point diſſimulé les défauts de ceux de nôtre Parti, perſuadé, avec des perſonnes très-vertueuſes, qu'on ſe trompe extrémement ſi l'on

s'imagine que la malignité & les esprits artificieux des Sectaires, donnent plus de cours & de force aux Héréfies, qui troublent aujourd'hui le monde par leur nombre & par leur diversité, que nos vices & nos scandales.

J'estime donc que le vrai moyen de remédier, tant aux égaremens du Parti opposé, qu'à nos propres vices, est de bannir de l'Etat toute sorte d'honteux trafic, de récompenser le mérite, d'établir pour conducteurs de l'Eglise des personnes de savoir, de pieté, d'une vie exemplaire, d'une prudence, & d'une modération déja éprouvée; de pourvoir aux Charges de l'Etat, non des gens de néant, que la faveur ou l'argent y pourroient élever; mais ceux qui s'en rendront dignes par une intégrité reconnuë, par une solide piété, par leur desinteressement: en un mot, par la seule recommandation de leur vertu; autrement la paix ne peut durer, & il faut nécessairement que les Etats se ruïnent, si dans la distribution des emplois les Souverains ne savent pas distinguer les bons d'avec les méchans, & *si*, selon le proverbe des Anciens, *ils laissent manger aux Frêlons ce qui n'apartient qu'aux Abeilles*.

Rien n'est plus opposé à la fidélité, que nous devons premiérement à Dieu, & ensuite à VÔTRE MAJESTE'; rien n'est plus contraire, à ce que nous tous, qui sommes dans les Dignitez & dans les Charges, devons à vôtre peuple, que l'espérance d'un profit honteux. Si nous entrons par-là dans nos Emplois, il est fort à craindre que nous ne tournions enfin toutes nos vûes de ce seul côté, comme vers nôtre Pôle, & nous laissant aveugler à l'avarice, sans considérer ce qui est juste,

, nous ne faussions toutes les promesses que
avons faites à Dieu & aux hommes. L'ava-
est un monstre cruel & insatiable, qu'on ne
point souffrir ; elle ne dit jamais, *c'est assez* ;
d on lui donneroit, avec les immenses riches-
e la France, les Montagnes d'or de Perse &
resors des deux Indes, on ne rassasieroit pas
vidité.

s Vices ne gardent point de mesure, &
: peuvent borner. Leur progrès ressemble
ui des corps, qui roulent dans un préci-
rien ne les arrête, que leur propre ruine.
la Vertu, selon la pensée de Simonide, res-
le à un cube ; elle résiste par la fermeté de
ze, à toutes les révolutions du monde & de
tune. Comme elle s'accommode aux diffé-
états de la vie, elle tient l'esprit de l'homme
une incorruptible liberté ; elle est contente
-même, propre à tout par elle-même. Puis-
le est donc d'un si grand usage, si dans un
l'on la considére, si l'on lui donne le rang
le mérite, on trouvera, sans surcharger l'E-
ie, & même en soûlageant les Peuples, de-
faire des liberalitez à ceux qui s'en rendront
s.

ur le gouvernement de l'Eglise, quoiqu'il
garde Vôtre Majesté qu'indirecte-
:, il est pourtant digne de ses soins ; qu'elle
qu'elle presse, qu'elle interpose même son
ité envers ceux qui y président, afin qu'on
onduise de la même maniére. Que Vôtre
esté, SIRE, aspire à cette nouvelle
; qu'elle pense continuellement que cet heu-
loisir, dont nous jouïssons, ne peut durer,
n ne l'employe à avancer la gloire de Dieu,

qui nous l'a donné; si l'on ne s'applique fortement à terminer les différens de la Religion. Il semble que c'est un grand dessein que je vous propose; plusieurs personnes même, contentes de la douceur présente de leur condition, & peu touchées des conseils qui peuvent être salutaires à l'avenir, jugeront qu'il ne doit pas être formé témérairement dans le tems où nous sommes.

Mais si l'entreprise est grande, la récompense y sera proportionnée. Un grand génie, tel qu'est celui que Dieu vous a donné, ne peut ni ne doit s'attacher à rien de médiocre. Et certes, après avoir réprimé les dépenses superflues & l'impunité des brigandages, après avoir apris aux particuliers à régler leur entretien, suivant leurs moyens; obligation que la France vous a & vous doit avoir éternellement: rien n'est plus digne de l'élevation où vous êtes, que de rétablir l'ordre & la discipline dans les Loix divines & humaines, où les Guerres précédentes ont jetté tant de confusion. VÔTRE MAJESTE' y trouvera cet avantage, que la colére de Dieu étant appaisée, & tant les Prélats que les Juges, s'aquittant dignement de leurs devoirs, la Vérité triomphera du Mensonge, la candeur & la charité sincére détruiront l'artifice & la dissimulation, les Loix réprimeront à la fin l'avarice & le luxe; vices qui tout opposez qu'ils sont ne laissent pas de se trouver ensemble dans ce siécle corrompu. Les bonnes mœurs seront cultivées, la pudeur & la modestie, dont on se moquoit ouvertement, reviendront en estime; la vertu reprendra son prix; & l'or, au contraire, perdra le crédit & l'autorité excessive, que la corruption des cœurs lui avoit acquise.

Ce

Ce sont-là vos voeux, SIRE; j'ai souvent ouï dire à VÔTRE MAJESTE' qu'Elle voudroit avoir acheté ce bonheur par la perte d'un de ses bras. Ce sont les vœux de tous vos Sujets: & c'est aussi, si je l'ose dire, mon sentiment touchant le bien public. Si je m'y suis étendu, si j'en ai parlé trop librement, je supplie VÔTRE MAJESTE' d'excuser la franchise d'un homme, qui élevé dans la liberté que vôtre Régne a renduë à la Patrie, s'est crû obligé, pour prévenir l'envie & la médisance, d'abuser de vôtre temps par une si longue Préface.

Je devrois la finir ici, après tout ce que je viens d'établir, pour défendre ou pour excuser mon Ouvrage; mais quelques-uns de mes amis m'ont averti qu'on ne manqueroit pas de dire, que j'aurois pû me dispenser d'entrer si-tôt dans le détail de ce qui concerne nos Libertez, nos Immunitez, nos Loix & nos Priviléges: qu'on jugera même que ce que j'en ai dit contribuë moins à vôtre gloire & à celle de l'Etat, qu'il n'est propre à chagriner quelques Etrangers. Quoique je pûsse répondre bien des choses à cette objection, je craindrois, en m'y étendant, d'être regardé comme un homme qui prend plaisir à se forger des phantômes pour les combattre; d'ailleurs j'aurois peur, en ne disant rien, de donner lieu à la critique de mes ennemis. Voici donc en peu de mots ce que je pense sur ce sujet.

C'est une maxime que j'ai reçûe par une Tradition héréditaire, non-seulement de mon Pére, qui étoit d'une probité généralement reconnuë & fort attaché à l'ancienne Religion, mais aussi de mon Grand-pére & de mon Bisayeul,

ſayeul, qu'après ce que je dois à Dieu, rien ne me doit être plus cher & plus ſacré que l'amour & le reſpect que je dois à ma Patrie, & que je devois faire céder toutes les autres conſidérations à celle-là. J'ai aporté cet eſprit à l'adminiſtration des affaires, perſuadé, ſelon la penſée des Anciens, que la Patrie eſt une ſeconde Divinité, que les Loix viennent de Dieu, & que ceux qui les violent, de quelque prétexte mandié de Religion qu'ils ſe couvrent, ſont des ſacriléges & des parricides.

Si donc il ſe trouve parmi nous des eſprits dangereux (plût à Dieu qu'il n'y en eût point) qui ne pouvant ruïner le Royaume à force ouverte, tâchent, par des voies ſourdes & obliques, de l'ébranler, en violant les Loix qui en ſont l'appui, & qui l'ont élevé juſqu'à ce degré de puiſſance & de grandeur où nous le voyons. En vérité, nous ſerions indignes de porter le nom de François, & de paſſer pour de bons Citoyens, ſi, principalement ſous vôtre Régne, nous ne nous oppoſions de toutes nos forces à un mal qui ſe gliſſe inſenſiblement.

Nos Ancêtres, qui étoient ſi pénétrez de la Religion & de la piété, ont toûjours regardé ces Loix comme le gage ſacré de la conſervation publique, & comme le *Palladium* de nôtre France. Ils ont crû que tant que nous le garderions, nous n'aurions rien à craindre des Etrangers; que ſi nous le laiſſions perdre, nous n'aurions rien qui fut en ſûreté contre leurs entrepriſes; que s'il nous eſt ravi par nôtre lâcheté ou par nôtre négligence, nous devons craindre que l'*Ulyſſe*, qui nous l'aura volé par ſes artifices, ne ſuborne quelque *Sinon*, qui introduiſe

dans

dans l'Etat un cheval fatal, pour détruire le plus beau païs de l'Europe, par un embrasement aussi funeste que celui de Troye : Mais un si grand mal ne peut nous arriver, tandis qu'il plaira à *Dieu* de nous conserver vôtre Personne sacrée, & celle de Monseigneur le Dauphin.

Ce seroit ici le lieu de m'étendre sur les loüanges & sur les glorieux exploits de VÔTRE MAJESTE', à qui nous sommes redevables de nôtre vie, de nôtre Patrie, & de nos biens. C'est ce qu'attendent de moi ceux qui font plus d'attention à la grandeur de vos actions & à l'abondante matiére de vos loüanges, qu'à la médiocrité de mon génie : mais outre que mon dessein n'a point été de faire ici un Panégyrique, je sai d'ailleurs que VÔTRE MAJESTE' prend plus de plaisir à mériter les louanges qu'à les entendre.

VÔTRE MAJESTE' est descenduë de la plus illustre & de la plus ancienne Maison qui ait jamais porté le Sceptre. Né dans les Monts Pyrenées, vous vous êtes avancé au milieu des difficultez & des Guerres ; vous avez heureusement évité tous les piéges dressez contre vôtre Berceau. Dans vôtre adolescence & dans vôtre âge parfait, vous avez, par vôtre vertu, repoussé les efforts de vos ennemis ; vous avez été conduit comme par la main de Dieu du fond de l'Aquitaine, où apellé auprès du Roi dans un tems de discorde & de confusion, afin que nul autre que le Successeur légitime, ne pût s'emparer du Trône qui devoit bien-tôt demeurer vacant.

Parvenu à la Couronne, vous avez tempéré l'auto-

l'autorité ſouveraine par la douceur, aimant mieux par vos bienfaits gagner les cœurs aliénez, que de les tenir dans le devoir par la crainte : auſſi vos ennemis ont pris une telle confiance en vous, qu'ils ont crû trouver plus de ſûreté dans vôtre clémence, que dans la force de leurs armes ; moins fâchez d'être vaincus, que ravis de vous voir le Vainqueur. De ſuplians devenus tout-d'un-coup vos amis, ils ont été reçûs dans vôtre maiſon, plus pénétrez encore du ſouvenir de leurs fautes, que vous n'y aviez été ſenſible : la facilité que vous avez à pardonner, les a fait repentir de n'être pas rentrez plus promptement dans leur devoir.

Mais voiant la rapidité de vos Victoires, & que rien ne vous réſiſtoit, quel autre parti pour eux, que celui de ſe ſoûmettre & de recourir à vôtre clémence, plûtôt que de hazarder des combats contre VÔTRE MAJESTÉ, qui a porté la valeur à un ſi haut point, que le ſort de la Guerre ne ſe déclaroit plus qu'en vôtre faveur, & que la Victoire ſembloit avoir oublié ſon inconſtance pour ne s'attacher qu'à ſuivre vos étendarts.

Ce bonheur inſéparable de vos armes s'eſt ſoûtenu d'ailleurs par vôtre vigilance, par vos travaux infatigables, par vôtre conſtance à ſuporter les rigueurs des ſaiſons, & par vôtre habitude à vous contenter de la nourriture la plus ſimple. Vous expoſant le premier à la tranchée, n'interrompant point les fatigues du jour par le repos de la nuit, marchant à toute heure par les pluyes & ſur les glaces, ne dormant que legérement & par repriſes, ſans altérer vôtre ſanté, tantôt ſur un cheval, tantôt ſur la terre, envelopé

lopé d'un ſimple manteau. Ainſi par l'exemple, qui eſt la plus flâteuſe maniére de commander, vous établiſſiez parmi vos Troupes une exacte diſcipline, que d'autres Chefs ont peine à faire obſerver par l'autorité du commandement, quand les Soldats ne ſont pas payez.

Ces avantages vous rendoient ſi redoutable à vos Ennemis, qu'ils n'oſoient paroître devant vous. Souvent ſupérieurs par le nombre de leurs Troupes & de leurs munitions, ils ſe tenoient à couvert dans des Places fortes, perſuadez qu'il leur étoit auſſi glorieux de ſe défendre, qu'il vous étoit glorieux de les vaincre. Ce n'eſt donc pas merveille, ſi après tant d'attentats ſur vôtre autorité, ils ont ſaiſi avec tant d'empreſſement l'occaſion de faire leur paix, voiant d'un côté leur grace aſſûrée en recourant à vôtre clémence, & n'oſant eſpérer de l'autre un retour favorable de la Victoire qui vous accompagnoit toûjours.

Si la Guerre vous rend ſi terrible à vos ennemis, le repos ne vous rend pas moins cher à vos Sujets. Vous avez encouragé tout le monde à cultiver les beaux Arts, qui ſont les fruits de la Paix, par les immunitez & les récompenſes. C'eſt ce que témoignent hautement ces ſomptueux & durables édifices; qu'on a vû s'élever de tous côtez en ſi peu de tems; ces Statuës d'un ouvrage admirable, ces excellentes peintures, ces riches tapiſſeries travaillées avec tant d'art, qui ſeront autant de monumens à la poſtérité, de l'étenduë de vôtre génie & de vôtre amour pour la Paix: mais ce qui eſt plus conſidérable, & dont nous devons vous féliciter, c'eſt le rétabliſſement des belles Lettres, dans

dans les lieux d'où les fureurs de la Guerre les avoient bannies. L'Université de Paris a repris son premier lustre sous vôtre protection ; vous l'avez même embellie d'un rare ornement, en y apellant l'illustre *Casaubon*, l'une des grandes lumiéres qu'ait aujourd'hui la République des Lettres; vous avez confié à juste titre à ce savant homme la garde de vôtre Bibliothéque véritablement Roiale.

Tant d'actions si mémorables, tant de Lauriers que vous avez cueillis, loin de vous animer à étendre vos Conquêtes, n'ont servi qu'à vous faire entretenir plus fidellement la Paix avec vos voisins, & à faire goûter la douceur du repos à vos Sujets fatiguez des Guerres précédentes. Persévérez, SIRE, dans vos généreux desseins; rendez aux Loix leur juste autorité, comme vous avez commencé de le faire si heureusement. Conservez à vos peuples cette Paix que vous leur avez acquise au prix de tant de travaux. N'oubliez jamais cette maxime, que la force & l'apui d'un Etat, ce sont ses Loix; & que comme dans le corps humain les parties qui le composent ne peuvent agir que par l'esprit qui les anime, ainsi dans le corps politique il n'y a que les Loix, qui en sont l'ame, qui le puissent faire agir & subsister: les Magistrats & les Juges n'en sont que les Ministres & les Interprétes, & nous devons tous leur obéïr avec soûmission, si nous sommes véritablement jaloux de nôtre liberté.

Dans la confiance du retour de cette liberté, sous vôtre Régne, & dans les premiers avantages que j'en ai déja ressentis, j'ai composé l'Histoire de nôtre tems, dont je mets presente-

ment

ment la premiére Partie en lumiére. J'ose la dédier à VÔTRE MAJESTE' pour des raisons qui me regardent, autant que l'Ouvrage même. Je ne pourrois oublier, sans une noire ingratitude, qu'aiant commencé à entrer dans les Charges sous le Roi vôtre Prédécesseur, VÔTRE MAJESTE' m'a encore élevé plus haut; & comme mon emploi m'obligea d'être continuellement à vos Armées & à la Cour, que même VÔTRE MAJESTE' m'a confié plusieurs importantes négotiations, j'ai aquis dans leur maniement les connoissances nécessaires à l'Ouvrage que j'entreprens; & par le commerce des personnes illustres qui ont vieilli à la Cour, j'ai examiné avec attention, & sur la régle de la Vérité, ce qui se trouvoit répandu touchant nos affaires, dans les Ecrits de quelques-uns de nos Auteurs inconnus.

A la suite de VÔTRE MAJESTE', & dans le tems de mes emplois, j'ai toûjours cultivé ces connoissances, jusqu'à ce qu'enfin le devoir de ma Charge m'a attaché au Palais. Davantage, j'ai l'honneur, SIRE, d'être connu de VÔTRE MAJESTE' depuis long-tems. Il y a vingt-deux ans que le feu Roi m'aiant envoié vers vous en Guienne, avec quelques autres Deputez du Parlement, le bon accueil de VÔTRE MAJESTE' me fit espérer dès-lors que vous agréeriez un jour les fruits de mon esprit, s'il étoit capable d'en produire.

Une autre raison m'oblige encore à vous dédier mon Ouvrage; c'est que comme mon entreprise est fort délicate, & qu'elle peut m'exposer à la calomnie, il me faut un puissant apui contre la médisance & la malignité. J'ai besoin, prin-

principalement pour examiner la vérité des ch
ses passées, de cette vive pénétration de Vôtr
Majeste' qui sait si bien ordonner cel
qu'il faut faire.

C'est à ses lumiéres que j'ai résolu de
soûmettre, soit que vous m'autorisiez à met
le reste au jour, soit que vous jugiez qu'il f
le suprimer cette premiére Partie. Je la d
ne moins presentement au Public, que je
vous la presente à examiner comme un essai
tout l'Ouvrage; prêt à déférer comme à un O
cle, à ce qu'il vous plaira d'en ordonner, &
de l'aprobation publique, si je puis mériter
vôtre.

Que si malgré vôtre agrément il se trouve e
core des Critiques, ce seront sans doute
personnes, qui élevées dans un degré émine
par le caprice de la fortune, & dans cette é
vation n'aiant rien fait qui ne soit digne de m
moire, prendront comme un affront un ré
simple & exact de la Vérité: mais puisque les
mauvaises qualitez ont presque toujours été f
nestes à la Patrie, je trahirois ma conscien
& je ferois tort à ma réputation, si la cra
te de leur déplaire m'empêchoit d'en instrui
la postérité.

Il est tems de finir cette Préface par des Vœ
ardens. Grand Dieu, Auteur de tous les bien
qui avec vôtre Fils unique, & le Saint Esp
êtes Dieu en trois Personnes, mais un seul Di
en bonté, en sagesse, en miséricorde &
puissance; qui étiez avant les siécles, qui ête
& qui serez toûjours tout en toutes choses; q
par vôtre sagesse conduisez les Empires légi
mes; sans quoi, ni les familles, ni les Etat

ni les peuples, ni le genre humain, ni la Nature même, que vous avez tirée du néant, ne peuvent subsister. Je vous suplie, au nom de toute la Nation, qu'il vous plaise de nous conserver, comme le plus grand des biens, ce que vous avez donné à la France, & même à toute la Chrétienté; que vous le mainteniez par vôtre Grace, & qu'un bienfait si précieux pour nous, ne finisse jamais.

Accomplissez ce souhait si simple, que tous nos autres Voeux y seront compris. Conservez le Roi, conservez le Dauphin; delà dépend nôtre paix, nôtre union, nôtre sûreté, nôtre bien, tout nôtre bonheur. Inspirez au Roi de salutaires conseils pour bien regir cét Empire, qu'il a sauvé d'une ruïne évidente. Que le Dauphin cependant croisse comme un Arbre heureux & de bon augure, planté sur les bords d'un Fleuve agréable; qu'il puisse un jour, après une longue suite d'années, servir d'ombre à nôtre postérité, & qu'il la fasse joüir d'un loisir tranquille, pour favoriser le progrès des beaux Arts, des belles Lettres, & de la piété.

Laissez régner long-tems l'un & l'autre sur les François, dans l'ordre le plus agréable aux gens de bien. Que sous leur Régne l'ancienne Foi & Religion, les anciennes mœurs, les Coûtumes de nos Ancêtres, les Loix de l'Etat, soient rétablies: Que les Monstres des nouvelles Sectes, les Religions inventées depuis peu, toutes les productions de l'oisiveté, pour faire illusion à l'esprit, soient abolies: & qu'ainsi le Schisme & les divisions cessant, la Paix soit dans la Maison de Dieu, le repos dans les consciences, & la sûreté dans l'Etat. Enfin, grand Dieu, je vous

prie

prie & vous conjure, par la Grace de vôtre Saint Esprit, sans laquelle nous ne sommes ni ne pouvons rien, que tous ceux qui maintenant, & à l'avenir, liront l'Histoire que je leur presente, soient persuadez d'y trouver la Vérité; qu'ils y découvrent ma liberté, ma bonne foi, & comme je n'écris point par contrainte, qu'ils ne puissent jamais soupçonner mon Ouvrage de partialité ni de flâterie.

MEMOIRES
DE LA VIE
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU,

Conseiller d'Etat ordinaire, & Président à Mortier au Parlement de Paris.

Depuis l'an 1553. *jusqu'en* 1601. *

LIVRE PREMIER.

JAQUES-AUGUSTE DE THOU nâquit 1553.
dans la Maison de ses Péres à Paris le 9. d'Octobre 1553. sur les sept heures du matin. Le même jour il fut présenté au Baptême dans l'Eglise de Saint André des Arts par *René Roulier* Evêque de *Senlis*, par *François Demié* Conseiller au

A Par-

* Il nous manque seize ans de cette Vie, car il mourut en 1617.

1553. Parlement, d'une famille Noble du Limousin; & par *Marguerite Bourgeois* Epouse d'*Augustin de Thou* son Oncle. Ils le nommérent JACQUES; le pére l'avoit ainsi souhaité pour renouveller un nom, qui, outre le raport avec celui de la mére, étoit comme héréditaire dans sa famille, & qui avoit été porté de suite par trois de ses Ayeulx avant *Augustin de Thou* Grand-pére de l'Enfant.

Son Oncle *Adrien de Thou*, présent à la Cérémonie, ajoûta le nom d'AUGUSTE, comme un nom heureux. Ce Magistrat d'un génie supérieur & d'une probité incorruptible, étoit alors Conseiller-Clerc au Parlement de Paris. Depuis il fut pourvû d'une Charge de Maître des Requêtes, avant que le nombre eut avili cette Dignité. Une mort prématurée l'enleva dix-huit ans après, & dans le temps que le Roi *Charles IX.* qui l'estimoit fort, lui destinoit l'Ambassade d'Espagne.

Entre ses Ancêtres, *Jacques* second du nom avoit épousé *Marie Viole*, dont la famille avoit donné plusieurs Conseillers au Parlement, & un *Guillaume* Evêque de Paris.

Guichard, frére de ce *Jacques*, s'étoit marié avec *Anne de Ganay*, sœur de *Jean de Ganay*, depuis Chancelier de France, dont *Guichardin* parle avec éloge en plusieurs endroits. On consulta sur ce Mariage *Nicolas Boyer*, Jurisconsulte célébre pour ce tems-là, comme on le peut voir dans sa quarantiéme Consultation.

Comme la branche aînée qui avoit toûjours porté les armes, étoit périe ou passée dans d'autres familles, *Jacques* troisiéme du nom, descendu de la seconde, prit le parti de la Robe. De *Geneviéve le Moine des Lallemans*, il laissa *Augustin de Thou*, qui fut choisi par *François premier* pour remplir une Charge de Président à Mortier

au

au Parlement de Paris, & qui en mourut revétu 1553.
peu de tems après au mois de Mars 1545. Le Parlement prié à son Convoi répondit par la bouche de son premier Président, que l'intégrité & l'éminente vertu d'*Augustin de Thou*, qui avoient paru durant sa vie avec éclat dans le Parlement, ne méritoient pas seulement que la Cour honorât ses obséques, comme Elle étoit accoûtumée à honorer celles de ses Présidens, mais qu'Elle en pleurât encore la perte aussi long-tems que la Justice y régneroit: Ce qui fut mis sur les Registres.

Il avoit épousé *Claude de Marle* arriére-petite-fille d'*Henri de Marle* Chancelier de France, massacré à Paris avec le Connétable d'*Armagnac* l'an 1418. sous le régne de *Charles VI.* Il eut de cette Dame, en l'espace de vingt années, *Christofle de Thou*, & vingt & un autres enfans tant de l'un que de l'autre sexe.

De *Jacqueline Tuleu*, Dame de *Céli*, proche parente du Chancelier *Olivier*, & petite-fille de *Denise de Ganay*, sœur du Chancelier de ce nom, *Christofle de Thou* eut trois fils & quatre filles, outre six autres enfans morts en bas âge.

Jean de Thou l'aîné mourut jeune, après avoir laissé à la Cour de France de grandes idées de son mérite. Il eut de *Renée Baillet René de Thou*, & trois filles; restes d'une famille plus nombreuse. *Renée*, l'aînée, épousa *Jean Bourgneuf de Cussé*, premier Président au Parlement de Bretagne; *Isabelle*, la seconde, *Jean de Longueval de Manicamp*, Comte de *Buquoi* en Flandres; & *Jacqueline*, la troisiéme, *Fédéric de Hangest d'Argenlieu*.

Christofle de Thou moins âgé de deux ans que son aîné, périt par un accident déplorable du-

1553. rant les Guerres de la Ligue avec un fils du même nom, qu'il avoit eu de *Françoise Allégrin.*

Jacqueline, l'aînée des filles, prit l'Habit de Religieuse dans l'Abbaye de Mallenouë, dont elle mourut désignée Abbesse. *Marie* fut Abbesse des Clairets au Perche ; *Anne* épousa *Philippes Hurault*, Comte de *Chiverni*, Chancelier de France ; & *Catherine*, *Achilles de Harlai*, premier Président du Parlement de Paris.

JACQUES-AUGUSTE DE THOU, dont on écrit la vie, fut le dernier des fils de *Christofle*. On eut bien de la peine à l'élever, comme il disoit lui-même l'avoir apris de sa Nourrice. Des trenchées, une insomnie, & des cris presque continuels, firent appréhender de la perdre. On ne le nourrit pendant deux ans que de lait, parce qu'il avoit pour toute sorte de bouillie une aversion invincible, qu'il a toûjours eue depuis. Pour le sévrer on se servit d'une certaine pâte, qui est en usage en Italie, faite avec de la mie de pain, de la farine de froment séché au four, & de l'huile d'olive: ce qui le rendit si délicat & si maigre, que jusqu'à l'âge de cinq ans on desespera de sa vie. Depuis il commença à engraisser, tel qu'on le voit peint à l'âge de sept ans par *George le Venitien*, qui étoit au Cardinal de *Lorraine*, & qui logeoit dans le voisinage à l'Hôtel de Fécamp.

Cette délicatesse fut cause qu'on eut plus d'attention à sa santé qu'à cultiver les talens de son esprit, qui promettoit déja beaucoup. Ennemi de la paresse, il méprisa les amusemens & les plaisirs, principale occupation des enfans de son âge, & s'apliqua entiérement à la peinture : talent héréditaire dans sa famille, & l'un de ses penchans

le

le plus marqué ; car *Adrien* son oncle, *Jean* 1555.
& *Christofle* ses fréres, peignoient fort bien. Pour lui, il copioit déja correctement avec la plume des estampes d'*Albert Dure* ; si bien qu'avant que de savoir lire, il formoit déja ses lettres. Enfin, si-tôt qu'il eut atteint l'âge de dix 1563.
ans, on le fit étudier, & peu de temps après on le mit au Collége de Bourgogne avec *René Roulier* neveu de l'Evêque de *Senlis* un de ses parrains. A peine y avoit-il été un an, qu'une fiévre violente lui étant survenuë, on fut obligé de le reporter chez son pére.

Le Grand & *le Jay* ses Médecins le croyant sans espérance, l'abandonnérent pendant trois jours ; sa mére même, qui appréhenda que s'il mouroit dans une antichambre qui donnoit dans le cabinet de son pére, son mari ne voulut plus rentrer dans cet apartement, le fit transporter dans une chambre plus éloignée. *Gabrielle de Mareuil*, héritiére de l'illustre Maison des *Mareuils* en Périgord, qui venoit souvent dans la maison pour ses affaires ; fut la seule qui en prit soin dans un abandon si général. Elle assistoit continuellement le malade, & passoit souvent les nuits auprès de lui. Monsieur & Madame de *Thou* la priérent de ne se point fatiguer pour un enfant sans espérance : mais elle leur répondit, que loin de desespérer de sa santé, elle étoit persuadée par la bonne opinion qu'elle avoit de son tempérament & de son bon naturel, qu'un jour il en auroit de la reconnoissance pour elle & pour sa famille.

Elle maria dans ce temps-là *Renée*, sa fille unique, issuë de son Mariage avec *Nicolas d'Anjou* Marquis de *Méziéres*, à *François de Bourbon*

 Prince

1563. Prince Dauphin d'*Auvergne*. De ce Mariage vint *Henri* Duc de *Montpensier*, l'amour & les délices de son siécle; mais qui malheureusement lui fut trop tôt enlevé. *De Thou* l'honora toute sa vie, comme il en fut pareillement aimé.

Il fallut six mois pour le rétablir d'une si grande maladie: aussi-tôt on le remit au Collége. *Henri Monantheuil* de Rheims fut le premier qui lui donna des leçons, ensuite *Jean Martin* de Paris, & enfin *Michel Marescot* & *Pierre du Val* de Normandie, Philosophes célébres, furent ses Maîtres, qui tous exércérent depuis la Médecine à Paris avec une grande réputation. *Monantheuil* élevé dans le Collége de Presles & attaché à la doctrine de *Ramus*, joignit à la profession de la Médecine celle des Mathematiques, qu'il enseigna dans le Collége Royal jusqu'à sa mort. Ce fut sous ce Professeur que *de Thou* aprit les élemens d'Arithmétique & de Geométrie.

Il disoit depuis qu'il avoit remarqué dès ce temps-là une faute essentielle où tombent ceux qui abandonnent avec trop de confiance l'éducation de leurs enfans à des Régens; qu'il croyoit qu'ils agiroient plus prudemment s'ils les faisoient observer de près par des personnes sûres, qui leur fissent faire un bon emploi de leur temps, & qui prissent garde que leurs actions & leurs paroles ne s'éloignassent jamais de la modestie. Qu'il avoit crû devoir en avertir dans un temps où cette faute étoit ordinaire; & que si Dieu lui faisoit la grace de lui donner des enfans, qu'il eut depuis en grand nombre, il seroit plus attentif à leur éducation, qu'on n'avoit été à la sienne. Qu'il avoit étudié tard, &

qu'il

qu'il n'aprouvoit point la précipitation de ceux 1563.
qui font instruire leurs enfans à peine âgez de cinq ans. Qu'il s'étonnoit que l'illustre *Quintilien* par un conseil moins utile que loüable, eut tant recommandé aux enfans d'étudier de bonne heure, lui qui perdit un fils d'une grande espérance, pour l'avoir poussé trop jeune à l'étude. Perte heureuse pour la postérité, puisqu'elle lui fournit l'occasion d'écrire avec tant d'éloquence les Livres qu'il nous a laissez de l'éducation des enfans, & où il se plaint amérement de la perte du sien.

De Thou avoit plur d'inclination pour les Sciences, que de force & de mémoire pour les aprendre : aussi profita-t-il davantage par son assiduité & par le commerce des gens de Lettres, que par un grand travail. La foiblesse de son tempérament ne lui permettoit pas de forte application ; d'ailleurs le peu de contrainte où il avoit été élevé dès son enfance en toutes choses, ayant été comme abandonné à lui-même, l'accoûtuma à une liberté qu'il conserva dans toutes les actions de sa vie, & principalement dans ses études. Ce grand amour pour les Sciences en fit naître un pareil dans son cœur pour tous les Savans, dont le nom ou les écrits étoient en réputation dans l'Europe. Il se proposa de les voir & de les entretenir. *Adrien Turnébe* étant venu dans ce temps-là voir son ami *Geoffroi Faye*, celui-ci mena *de Thou* lui rendre visite, & *de Thou* se l'imprima si fortement, que l'image de cet homme célébre, qui mourut peu de temps après, lui demeura toûjours dans l'esprit même en dormant.

Cinq ans après sa sortie du Collége, il alla en- 1570.
tendre *Denis Lambin* & *Jean Pellerin* Professeur

1570. en Langue Grecque au Collége Royal. Ce dernier y expliquoit le Texte Grec d'*Aristote*, dans le temps que l'illustre *François Just de Tournon* encore fort jeune prenoit ses leçons. *Jean Daurat* avoit déja cessé d'enseigner, & s'étoit retiré dans l'Abbaye de Saint Victor. *De Thou* l'y voyoit souvent, & lui demandoit des nouvelles de *Budé*, qu'on lui avoit montré dans son enfance, de *Germain Brice*, & de *Jacques Tousan*. L'entretien de *Daurat* étoit pour lui une grande instruction. *Daurat* lui fit connoître *Ronsard*, qui avoit été son écolier. *De Thou*, qui se sentoit du talent pour la Poësie, lia avec lui une amitié si étroite, que *Ronsard*, qui fit faire alors une nouvelle édition de ses Ouvrages par *Jean Galand*, lui dédia ses *Orphées* avec un éloge magnifique. Il fut, par le même moyen, des amis de *Jean-Antoine Baïf* & de *Remi Belleau*, dont depuis il cultiva l'amitié avec un grand soin.

Sur la fin de l'année 1570. remarquable par le quatriéme Edit de Pacification, & par le Mariage de *Charles IX.* avec *Elizabeth* fille de l'Empereur *Maximilien II.* *de Thou* partit de Paris pour aller à Orleans étudier en Droit avec *Christophle-Auguste de Thou* son cousin germain fils de l'Avocat Général, & avec *René Roulier* son ca-
1571. marade de Collége. Il employa l'année suivante à prendre des leçons de *Jean Robert*, de *Guillaume Fournier*, & d'*Antoine le Conte* arrivé depuis peu de Bourges. Il feroit de l'interêt public qu'on recueillit en un seul volume les écrits de ce dernier, qui sont dispersez de tous les côtez. *Adrien de Thou* son oncle & Madame de *Harlai* sa sœur, moururent cette même année.

Dan

IOSEPH SCALIGER

Dans un âge si peu avancé la lecture des écrits 1571.
de *Jacques Cujas* lui avoit donné tant d'estime pour lui, que desirant passionnément de l'entendre, il quitta ses camarades avec lesquels il vivoit dans une grande union, & s'en alla en Dauphiné. En passant il s'arrêta six mois à Bourges : il y alla entendre *Hugues Doneau* & *François Hotman*, dont les *grandes Questions* ont été depuis imprimées. De Bourges il se rendit à Valence en Dauphiné, où *Cujas* expliquoit *Papinien*, & où *François Roaldez* & *Edmond de Bonnefoi* enseignoient. C'étoit un an avant les troubles de Paris.

Ce fut à Valence que commença son amitié pour *Joseph Scaliger*, venu exprès dans cette Ville avec *Louis de Montiosieu* & *Georges du Bourg* pour voir *Cujas*, qui l'en avoit prié. Cette amitié née dans la conversation, s'augmenta toûjours, & se conserva depuis ou par Lettres, ou par un commerce plus étroit, pendant trente-huit ans, sans interruption. Il ne pouvoit cacher sa joie, quand des esprits d'un caractére aussi violent que malin, lui reprochoient cette liaison. Il se faisoit honneur en public de leurs médisances. Le souvenir d'un commerce si doux, si honnête & si savant, lui étoit si cher, qu'il disoit souvent que si Dieu lui en donnoit le choix, il étoit tout prêt de le racheter aux dépens des mêmes reproches, des mêmes traverses, & des mêmes outrages, que leur haine injuste lui avoit attirez. Que c'étoit-là toute la réponse qu'il avoit à faire à leurs calomnies empoisonnées.

En effet, on peut assûrer avec sincerité, qu'autant de temps que *de Thou* a pû joüir de l'entretien de ce grand homme, jamais il ne l'a oüi traiter aucune question de controverse sur les matiéres de Religion, jamais il ne s'est aperçû qu'il en ait é-

1571. crit à perſonne; du moins, ſi *Scaliger* en a parlé quelquefois, ce n'a été que malgré lui, & dans des rencontres où étant fort preſſé il ne pouvoit s'en défendre. *Louis* Seigneur d'*Abin*, de l'illuſtre Maiſon de *Châteigner*, qui a rempli avec éloge l'Ambaſſade de Rome, *Jean* Seigneur *de la Rochepoſai*, & *Louis* Evêque de *Poitiers*, ſes fils, en ſont des témoins irréprochables. Inſtruits l'un & l'autre dans la maiſon paternelle par cet homme célébre, le dernier particuliérement aiant demeuré long-tems avec lui en Hollande, s'ils ſont ſortis de ſes mains plus ſavans, ils n'en ont pas été moins attachez à la Religion de leurs Ancêtres.

Il y avoit dans *Scaliger*, la Religion à part, une érudition ſi profonde, & ſi fort au-deſſus de la portée ordinaire, qu'il n'y a point d'honnête homme qui ne dût ſouhaiter avec autant de paſſion de l'entendre & de recevoir ſes leçons, que d'admirer & de reſpecter en lui les rares talens dont il avoit plû à la bonté divine de le combler.

Mais on eſt aſſez malheureux de croire que la Religion qui de jour en jour faiſoit autrefois de nouveaux progrès, qui ſe fortifioit par la foi, par la charité, & par une parfaite confiance en la bonté de Dieu, ne peut aujourd'hui ſe maintenir que par les conſeils de la chair & du ſang, par la brigue, par la cabale, & par les fauſſes vûës de la politique; ſans faire réflexion que plus nous avons de confiance aux illuſions de nôtre eſprit, (& plût à Dieu qu'on n'en eut pas tant!) plus nous diminuons celle que nous devons à la Providence divine, qui gouverne ſi ſagement. Delà, la colére de Dieu contre nos péchez; delà l'emportement de nos paſſions, & cet abandon preſque général, à un ſens réprouvé, qui nous aveuglant

ſur

Page 11.

ſur nos devoirs nous fait commettre les fautes les 1571
plus eſſentielles. Ne faut-il pas donc craindre qu'un mal ſi dangereux ne s'augmente tous les jours par la négligence de ceux qui devroient s'y oppoſer, & qui ſe confians témérairement ſur leurs propres forces & ſur leurs foibles lumiéres, décident ſouvent à contre-temps de ce qui concerne la Religion? Ne doit-on pas craindre encore que ce qui reſte de gens ſages & équitables, qui ſe ſont préſervez de cette corruption par leur amour pour la paix, & par leur attachement à l'ancienne diſcipline, ne ſe laiſſent entraîner dans les mêmes égaremens? Même, qu'il n'arrive un jour qu'on cherchera de tous côtez inutilement le régne de Dieu, qui ne ſubſiſtera plus que dans un petit nombre de gens de bien, qui l'auront conſervé par la douceur & par un eſprit d'union & de charité.

Ce ſont les plaintes dont on a ſouvent oui *de Thou* s'entretenir avec *Nicolas le Févre*, quand ils cherchoient à ſe conſoler enſemble de l'état déplorable de la Chrétienté dans ces derniers temps. Ces converſations ne finiſſoient jamais ſans s'animer mutuellement à perſévérer dans l'exactitude de leurs devoirs, malgré la haine du public; perſuadez que les gens de bien ſeroient toûjours expoſez à la violence & à la calomnie, & qu'ils les devoient recevoir comme une marque certaine de la bonté de Dieu, & comme des gages de la récompenſe qu'ils en doivent attendre. Ceci ſoit dit en paſſant au ſujet de l'amitié que *de Thou* conſerva toute ſa vie pour l'illuſtre *Scaliger*: amitié qui lui fut reprochée par une eſpéce de gens d'un caractére auſſi ennemi de la vraie doctrine que de
la vertu. Son pére, qui ne vouloit pas que ſon 1572.
fils fut ſi long-tems éloigné de lui, ſoit qu'il pré-

1572. vit nos malheurs, ſoit qu'il eut d'autres raiſons, le rapella un an après qu'il fut parti pour Valence. Il pria *Charles de Lamoignon* de le ramener avec lui à Paris. C'étoit un homme de bien & ſon parent éloigné, qui comme Maître des Requêtes avoit été envoié avec d'autres Commiſſaires pour l'inſpection des Gabelles dans la Provence, le Languedoc & le Dauphiné. Celui-ci aiant obtenu de *Cujas* le congé du jeune *de Thou*, l'emmena premiérement à Grenoble. Ce fut-là que *de Thou* vit *François de Beaumont*, appellé communément le *Baron des Adrets*. *Lamoignon* alla à l'Evêché ſaluër ce Baron qui y logeoit, & qui étoit prêt à partir pour Saluces avec les Troupes deſtinées pour les Garniſons des Places qui ſont au pié des Alpes. Comme *Lamoignon* ſe promenoit avec lui dans le jardin, *de Thou* qui étoit encore dans l'habitude de peindre, s'appliqua ſi fortement à conſidérer un homme qui avoit tant fait parler de lui, qu'après ſon départ il le peignit de mémoire ſi parfaitement, que tout le monde le reconnoiſſoit.

Des Adrets étoit alors tout blanc; mais d'une vieilleſſe encore forte & vigoureuſe, d'un regard farouche, le nez aquilin, le viſage maigre & décharné, mais marqueté de taches rouges comme du ſang meurtri, tel que l'on nous dépeint *Sylla*; du reſte, l'air d'un véritable homme de guerre.

De Thou arriva enfin à Lyon avec *Lamoignon*; delà il paſſa par Moulins, Nevers & Gien, où il prit la Loire & vint à Orléans. Il n'y ſéjourna que peu de jours pour voir ſes amis, & delà ſe rendit à Paris auprès de ſon pére.

Il trouva cette grande Ville occupée des préparatifs des nôces du Roi de *Navarre*, & fut dans l'Egliſe Nôtre-Dame pour les voir. Après la Meſſe il ſauta par-deſſus une barriére qu'on avoit

voit faite pour empêcher la foule, & entra dans le 1572.
Chœur. Il y écouta avec une grande curiosité la conversation de l'Amiral de *Coligny*, & de *Montmorenci Damville*, qu'on persécuta si fort depuis. L'Amiral fut blessé quelques jours après; mais sa blessure en fit, pour ainsi dire, une cruelle à la paix. La sûreté, la tranquilité de l'Etat en furent renversées. Ce fut en vain qu'on voulut y remédier par une paix frauduleuse, confirmée par plusieurs Edits de la même nature; elles ne furent enfin rétablies qu'après qu'on eut mis, par un dangereux exemple, plusieurs Villes & plusieurs fortes Places entre les mains des Protestans, pour leur servir de sûreté, & pour finir une Guerre intestine, qui se renouvelloit tous les jours.

Voilà ce que les troubles de Paris coûtérent au Roi & à l'Etat. Si l'on jette la vûë sur les horreurs qui en ont eté les funestes suites, on conviendra sans peine qu'elles ne sauroient être ni loüées ni approuvées, que par ceux qui ont un intérêt particulier d'entretenir dans le Roiaume une Guerre perpétuelle, & de nous ôter toutes les voies de la réconciliation. Qui pourroit donc condamner un vrai François, ami du repos de sa patrie, qui aux dépens de sa fortune a toûjours conseillé la paix, qui a détesté & déteste encore les conseils violens; qui s'est toûjours persuadé que pour faire cesser les mouvemens de l'Europe, qui ont si fort ébranlé la Religion, il n'y a point de plus sûrs moiens que la paix, la douceur & la charité?

Il est constant que le premier Président, dont l'exemple sera toûjours pour son fils une régle assez sûre de ses services & de son zéle pour l'Etat, eut tant d'horreur pour tout ce qui s'étoit passé dans cette fatale journée, qu'étant tombé peu de

1572. tems après sur un endroit des *Sylves* du Poëte *Stace*, il l'appliqua de sa main sur la marge du Livre au massacre de la Saint Barthelemi, de ce beau caractére qui lui étoit particulier; mais si connu dans les Registres du Parlement. Ce Livre, que le fils conserve dans sa Bibliothéque, est un fidelle témoin de ce que le pére avoit pensé de cette action contre les faux rapports de ceux qui ont prétendu que ce Magistrat l'avoit approuvée.

De Thou a laissé dans l'histoire de son temps, comme une chose certaine pour être sortie de la bouche de l'Amiral & qu'il avoit apprise de *Villeroi*, que l'Amiral aiant reçû plusieurs avis du danger où il s'exposoit, s'il se trouvoit aux nôces du Roi de *Navarre*, ne voulut jamais les croire: qu'il répondit toûjours, qu'il aimoit mieux mourir & être traîné par les ruës de Paris, que de recommencer la Guerre civile & de donner lieu de penser qu'il eut la moindre défiance du Roi, qui depuis si peu de temps l'avoit remis dans ses bonnes graces.

De Thou disoit encore qu'un peu auparavant, comme il alloit à Vienne en Dauphiné, un certain Capitaine nommé *Maye* le joignit en chemin, & lui dit qu'il falloit que l'Amiral fut dans un étrange aveuglement, pour négliger avec tant d'imprudence le conseil de ses amis. Qu'à moins qu'il n'eut perdu l'esprit, il lui étoit aisé de croire qu'après une si prompte réconciliation, tant de marques affectées de faveur, & l'empressement qu'on avoit de le faire venir à ces nôces, n'étoient qu'un piége pour attirer avec lui de toutes les Provinces les chefs de son parti. Que ce qu'on n'avoit pû faire pendant leur union seroit exécuté de concert sur chaque particulier qui demeuroit sans défiance pendant la joie publique.

Que

Que pour réfuter *Maye* il se servit des meilleures 1572.
raisons qu'il pût trouver, & lui representa qu'on avoit grand tort de juger si mal du Roi & de ceux de son Conseil, que ce Capitaine pour toute réponse, lui dit, qu'il en appelloit à l'événement. Qu'ensuite ils entrérent ensemble dans Vienne, où les habitans eurent à peine apperçû *Maye*, qu'il se fit un soûlévement. Que cette émeute pensa lui coûter cher, pour avoir voulu défendre un homme qui l'accompagnoit, mais qu'il ne connoissoit point. Que ce peuple se plaignit que dans la derniére Guerre, *Maye* les avoit ruïnez par les courses, le pillage, & les meurtres, qu'il avoit fait sur leurs terres. Que lui qui crut que le péril où étoit ce Capitaine touchoit son honneur & la sûreté publique, fit tout son possible pour appaiser cette émotion, qui finit enfin aux conditions que *Maye* sortiroit de la Ville & iroit loger dans un Faubourg.

De Thou marqua dans le Journal de ses Voiages l'avanture de cet homme, qu'il ne connoissoit point & qu'il n'a jamais vû depuis; car après la Saint Barthelemi ce Capitaine aiant recommencé ses brigandages, fut assommé par des Païsans.

Il en usoit ainsi, ou dans le dessein qu'il avoit déja pris d'écrire l'histoire de son tems, quoiqu'il n'y ait point parlé de cette avanture, non plus que de plusieurs autres particularitez qu'on n'y trouve point & qu'on n'y doit point chercher, ou seulement pour laisser après lui la preuve d'un fait, qui lui fut prédit avant l'événement: car on remarque que Dieu par sa Providence fait souvent connoître aux gens de bien, en fortifiant leur prudence naturelle, les choses extraordinaires qui doivent arriver, comme les méchans les prédisent par les

mou-

1572. mouvemens d'une conſcience intimidée, ou les Aſtrologues par l'expérience de leur Art, ſi cet Art n'eſt pas une chimére; afin que les hommes avertis ſe préparent à ſuporter ces accidens avec plus de patience ſans ſe plaindre d'avoir été ſurpris: C'eſt ce qu'il a fait remarquer exactement, quand l'occaſion s'en eſt préſentée.

Retournons à cette terrible journée de la Saint Barthelemi; cette Fête arrivoit cette année-là un jour de Dimanche. *De Thou* ſortit le matin pour entendre la Meſſe. Il ne pût voir ſans horreur les corps de *Jerôme Groſlot* Baillif d'Orleans & de *Calixte Garrault*, qu'on traînoit à la riviére par la ruë la plus proche. Il fut obligé de regarder ces objets affreux ſans oſer jetter une larme, lui dont le tendre naturel ne lui permettoit pas de voir la mort d'une bête innocente ſans émotion. La peine que cela lui fit, l'obligea de ne plus ſortir, de peur de rencontrer de pareils ſpectacles.

La fureur de ces maſſacres étant un peu apaiſée, il alla quelques jours après voir ſon ſecond frére, qui logeoit près la porte Montmartre: celui-ci le mena ſur une hauteur, d'où ils pouvoient découvrir *Montfaucon*. Le peuple avoit traîné ce qui reſtoit du corps de l'Amiral, & l'avoit attaché à une piéce de bois de traverſe avec une chaîne de fer. Auſſi-tôt l'idée de ce Seigneur qu'il avoit vû quelques jours auparavant dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, & qu'il avoit conſidéré avec attention, ſe réveilla dans ſon eſprit. Il rapella dans ſa mémoire ce Capitaine fameux par tant de combats, par la priſe de tant de Villes, & ſur le point de triompher des Païs-bas, dont il voyoit le cadavre, après mille indignitez, attaché à un infâme gibet. Ces réfléxions lui firent admirer la profondeur des jugemens de Dieu, la foibleſſe de nôtre con-

dition, dont les bornes si étroites devroient arrê- 1572.
ter la chimére de nos vastes desseins, & nous renfermer à tous momens dans la pensée de ce qui nous doit arriver un jour infailliblement.

Le Maréchal de *Montmorenci*, par sa retraite, avoit évité le massacre; ce qui fut le salut de toute sa Maison si utile à l'Etat. Il fit enlever de nuit ce malheureux cadavre d'un lieu si infâme, le fit aporter à Chantilli, & cacher dans un lieu secret, enfermé dans un cercueil de plomb, défendant qu'on le mit dans la Chapelle, de peur qu'on ne l'en vint tirer: On le porta depuis à Châtillon sur Loin dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Après ces tems malheureux, *de Thou* quitta la 1573.
Maison de son pére & vint loger chez *Nicolas de Thou* son oncle Conseiller au Parlement, qui en avoit une fort belle dans le Cloître Nôtre-Dame, dont il étoit Chanoine. Elle avoit été bâtie par *Guillaume Briçonnet* Evêque de *Meaux*, fils du Cardinal *Briçonnet*: il fut aussi Chanoine de la même Eglise, & demeura quatorze ans de suite dans cette maison. Son oncle fut pourvû quelque temps après de l'Evêché de Chartres, par le décès de *Charles Guillard*. Ce fut-là que *de Thou* commença sa Bibliothéque, qu'il augmentoit tous les jours & qui devint depuis si nombreuse. Destiné à l'état Ecclesiastique & regardé comme le successeur de son oncle, il se donna entiérement à l'étude du Droit Canonique & à la lecture des Auteurs Grecs.

Mais comme il avoit une grande passion de voir l'Italie, il aprit dans ce temps-là que *Paul de Foix*, personnage d'un rare mérite, & distingué depuis peu par ses Ambassades d'Angleterre & de Venise, étoit prêt à partir pour aller de la part du Roi remercier le Pape & les autres Princes d'Italie qui avoient

1573. avoient envoyé féliciter Sa Majesté sur l'électiot de son frére au Roiaume de Pologne, & qu'il devoit delà passer en Allemagne & en Pologne Ainsi il ne voulut pas négliger une si belle occasion, & s'étant fait recommander à *Paul de Foi* par son beau-frére de *Chiverni* Chancélier du Ro de Pologne, il alla le joindre à Gien avec *Christofle-Auguste de Thou* son cousin germain, & ave Messieurs de *Marle* & de *la Borde-Arbaleste*.

Il est à propos de faire connoître ici cet homme illustre, à qui *de Thou* témoigne avoir tan d'obligation, & de marquer quelques particularitez de sa vie. Il étoit de l'ancienne Maison de Foix ou Fox, comme on le trouve dans les anciens Titres, issu des Comtes de *Carmain* *; car cette Maison est divisée en plusieurs branches. Il demeura jeune avec peu de bien pour un homme de sa naissance, & ce bien fort embarassé de procès; ce qui fut cause qu'on le destina à l'Eglise. Comme il avoit fait ses humanitez avec une merveilleuse facilité, il parloit fort bien la langue Grecque, & écrivoit en Latin élegamment: avec un esprit propre à toutes les Sciences, il étudia le Droit qu'il aprit en peu de temps, & s'y attacha toute sa vie, suivant, entre tous les Jurisconsultes, les sentimens de *Cujas*. Depuis il s'apliqua entierement à la Philosophie, & principalement à celle d'*Aristote*, dont il honora toûjours les Sectateurs; entr'autres, *Daniel Barbaro* Noble Venitien, qui disoit ordinairement, que s'il n'étoit pas Chrétien, il suivroit *Aristote* en toutes choses. Il eut pour interprétes de ce Philosophe plus d'amis que de pré-

* Les Comtes de *Carmain* n'étoient *Foix* que par femmes. *Voyez* le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, & *Messieurs de* Sainte-Marthe. *Hist. Genealog. de la Maison de France. Tom.* 2.

précepteurs; entr'autres, *Jacques Charpentier* Doc- 1573.
teur célébre dans l'Ecole de Paris, par ses leçons publiques, & par ses querelles particuliéres avec *Ramus*. Il eut encore *Augustin Nyphus* petit-fils de ce fameux Philosophe de Suessa, qu'il prit dans sa maison avec plusieurs autres Savans, comme *Charles Utenhoüë*, *Hubert Giffen*, & *Robert Constantin*, qui méritérent par leurs écrits l'estime de leur siécle & de la posterité.

Depuis qu'il eut quitté le Parlement de Paris pour s'attacher aux négociations, il partageoit si bien son temps, qu'après avoir fini ses affaires, ausquelles il s'apliquoit avec une grande exactitude, il employoit le reste du jour à l'étude; desorte qu'il n'en perdoit pas un moment. Il avoit chez lui un jeune Lecteur qui devant quelqu'un des Savans de sa suite, lui lisoit toûjours quelque passage, ou des Jurisconsultes, ou d'*Aristote*, ou de *Cicéron*, qu'il portoit toûjours sur lui. Il en usoit ainsi, ou pour soulager sa vûë, ou pour fortifier sa mémoire : car il ne lisoit jamais, mais écoutoit avec tant d'aplication, qu'après la lecture, il répétoit & expliquoit ce qu'on venoit de lire. Ainsi le Lecteur & ceux de sa maison qui l'écoutoient, non seulement s'instruisoient par ses savantes réfléxions, mais enrichissoient encore leur mémoire & se formoient le jugement.

Cette maniére lui avoit donné des idées si claires & si précises, que tout ce qu'on lui avoit dit, & tout ce qu'il avoit répondu, lors qu'il traitoit avec les Princes & les Ministres des Rois des plus importantes affaires, lui étoit tellement present à l'esprit, qu'il le faisoit transcrire de suite, sans oublier la moindre circonstance. Comme il ne lisoit jamais, il n'écrivoit point non plus, sinon dans les cas où le secret ne pouvoit se confier à personne.

On

1573. On n'ajoûtera rien ici de son souverain amo pour la vertu, de son zéle pour l'Etat & pour bien public, de son aversion pour le vice & po les séditieux, de l'élevation de son génie, de soins, de sa candeur, & de sa foi inviolable po ses amis. Toutes ces vertus étoient tellement ré nies dans ce grand homme, elles s'y mêloient av tant de Noblesse, qu'on ne pouvoit s'empêch de l'aimer ou de l'admirer. Ajoûtez un air vén rable répandu sur son visage, un port majestue dans toute sa personne, un accueil obligeant, un son de voix agréable ; mais grave, sans basse & sans flâterie. Ces qualitez, qui lui gagnoie tous les cœurs, ne le firent pas toûjours regard de bon œil à la Cour. Il n'eût pas de peine à s'e appercevoir, & ne se sentant pas né pour rest inutile dans une vie privée, avec de si grands t lens, il fut presque toûjours occupé dans les Am bassades, comme dans un exil honorable qu s'étoit choisi. *De Thou* disoit souvent que si *Foix* étoit satisfait de lui-même, comme celui q contentoit tout le monde dans tout ce qu'on pou voit attendre d'une vertu aussi pure & aussi con sommée que la sienne : pour lui, il ne le ser jamais des éloges qu'il lui pourroit donner, que qu'il en diroit seroit toûjours fort au-dessous de qu'il en pensoit.

Lorsqu'il le vint trouver à Gien, il trouva *A naud d'Ossat* auprès de lui. *De Foix* prêt à part pour l'Italie avoit pris *d'Ossat* dans sa maison, l'avoit tiré du barreau, qu'il suivoit pour cultiv la Science du Droit qu'il avoit aprise de *Cujas*. Que ques années auparavant *d'Ossat*, qui avoit étud sous *Ramus* au Collége de Presles, avoit soûten sa doctrine, comme il paroît par quelques Di sertations de *Charpentier*, contre l'exposition d *d'Ossat*.

* C

LE CARDINAL D'OSSAT.

* Cependant il n'avoit point pris de parti dans 1573. les querelles violentes & les injures personnelles de *Ramus* & de *Charpentier*, qui ont tant fait de bruit. Comme il étoit très-judicieux & qu'il n'avoit pas moins d'amour pour la Vérité, que de reconnoissance pour son Maître, il avoit embrassé la doctrine d'*Aristote*, malgré la critique feinte ou véritable de *Ramus*.

Il expliquoit alors *Platon* à *Paul de Foix*, mais comme les écrits de ce divin Philosophe, quoique pleins de fleurs & d'une agréable varieté, sont coupez de digressions tirées de loin, de recits pris de la fable, de demandes & de réponses à la maniére des Dialogues. *De Foix* accoûtumé à la précision d'*Arist-*

* *Extrait de la Vie du Cardinal d'Ossat, composée par Mr.* Amelot de la Houssaye. *Elle se trouve au-devant de ses Lettres de l'édition de Paris*, in quarto, *chez* Boudot; *de l'édition de Hollande, à Amsterdam, chez* Pierre Humbert 1708. En 1564. il fit imprimer une petite Dissertation, intitulée, *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de Methodo*, qui est une défense de la Dialectique de *Pierre de la Ramée*, contre *Jacques Charpentier* Docteur en Médecine. Ce petit Ouvrage critique lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il en fit beaucoup à *la Ramée*, qui avoit été son Maître en Philosophie au Collége de Presles, & qu'en donnant au public ce petit échantillon de son esprit, il satisfit encore pleinement au devoir de la reconnoissance, qui est la marque la plus certaine d'un bon cœur. *Charpentier* répondit à *d'Ossat*; mais ce fut par des injures, comme font ordinairement ceux qui n'ont rien de meilleur à dire. Il le traite de *Magistellus trium literarum*, ou selon nôtre mot vulgaire, de *sot en trois lettres*. Il lui reproche sa premiére condition de Précepteur, & je ne sai quoi qu'il ne veut pas dire encore, pour faire penser de son Adversaire le mal qu'il n'osoit en dire, & qu'il n'en pensoit pas lui-même. Aussi Mr. *Baluze* n'a-t'il pas manqué de relever cette impudente modération. *Pour moi*, dit-il, *je n'entends pas ce que* Charpentier *veut dire, en parlant ainsi d'un homme très-sage & très-savant, de qui il n'a jamais, que je sçache, couru aucun mauvais bruit.*

Il faut encore ajoûter qu'il appelle d'Ossat, *Thessalum*, à cause de son nom *d'Arnaud*, parce que les *Arnautes* étoient un peuple de Thessalie. Turlupinade indigne d'un homme de Lettres.

1573. d'*Aristote*, qui aiant son objet en vûë en écarte tout ce qui est étranger, se servoit de *d'Ossat*, qui lui développoit pendant le chemin les vrais sentimens de *Platon*; ce que de *Foix* répétoit ensuite. Ceci ne se passoit qu'entr'eux; mais quand on étoit descendu de cheval, il faisoit appeller *de Thou*, & ceux qui mangeoient à sa table.

Tandis qu'on aprêtoit le repas, *François Choesne*, qui lui servoit de Lecteur, depuis Président à Chartres, lui lisoit devant *d'Ossat* les sommaires de *Cujas* sur le *Digeste*. *De Foix* les expliquoit exprès plus amplement, parce qu'ils sont fort concis dans la vûë, que *Cujas* en étant averti, s'étendît davantage sur le Code: ce que fit *Cujas* par un Ouvrage plus étendu, qu'il dédia à *de Foix*. On peut voir dans la Préface, combien ce grand homme, qui ne donnoit rien à la faveur, avoit d'estime pour lui. Après le repas, *de Foix* se faisoit lire par le même *Choesne* les Commentaires d'*Alexandre Picolomini*, sur les secrets de la Physique. C'étoit ce que lui & *d'Ossat* expliquoient alternativement avec le plus de plaisir.

Le premier des Princes d'Italie qu'ils visitérent, fut *Philibert Emanuel* Duc de *Savoye*, qu'ils trouvérent malade d'une fiévre quarte. Ce Prince étoit venu de Nice à Turin, & laissoit le soin de presque toutes ses affaires à la Duchesse *Marguerite* son épouse, qui avoit autant d'esprit que de vertu. *De Foix* connu de cette Princesse avant & depuis qu'elle fut mariée, & rempli pour elle d'une estime respectueuse, passa quelques jours à Turin. Le commerce des Belles Lettres fit lier à *de Thou* dans cette Cour une amitié fort étroite avec *Guy de Monlins de Rochefort*, du païs Blézois, & déja fort âgé. Après son retour en France, il continua ce commerce par la liaison qu'il eut avec le frére

de

de *Rochefort*, & le renouvella quelques années 1573.
après avec lui-même à Bâle, où ce savant homme mourut. La connoissance de l'histoire naturelle, que *Rochefort* expliquoit avec beaucoup d'agrément, & qu'il enrichissoit par la solidité de son jugement de plusieurs expériences, l'avoit mis fort bien dans l'esprit du Duc & de la Duchesse, qui le distinguoient autrement qu'un Médecin, quoiqu'il exerçât cette profession avec assez de succès.

Le Duc aiant fait préparer une barque, *de Foix* descendit par le Pô à Cazal, avec toute sa suite. Cette Ville est la Capitale du Montferrat, & renommée par la force de sa Citadelle. Ce fut delà que *de Thou*, qui prit congé de *Paul de Foix*, alla avec ses amis faire une promenade de deux jours dans le Milanez. Avant que d'entrer dans Pavie, ils s'arrêtérent au lieu malheureux où *François I.* avoit combatu & avoit été pris. Ils y furent voir la Chartreuse qui passe dans l'Europe pour la plus belle, & qui est célébre par les tombeaux des Vicomtes de Milan. Là il aprit du plus ancien Chartreux, qu'il interrogeoit, suivant sa coûtume, avec un grand soin, une particularité digne d'être sûë & qu'il mit sur son Journal, ne croiant pas qu'elle eut été remarquée ailleurs. Ce bon Religieux lui dit, que le Roi aiant été pris proche des murs de leur Convent, que le canon avoit renversez, fut conduit par une brêche dans leur Eglise. Que là s'étant mis à genoux devant le grand Autel dans le temps que les Religieux étoient au Chœur & qu'ils chantoient le Pseaume CXVIII. après qu'ils eurent achevé le Verset 70. & fait la Pause ordinaire, le Roi les prévint, & dit par cœur à haute voix le Verset suivant, qui se rencontroit si à propos pour sa consolation: *Seigneur, il m'a été très-utile que vous m'ayez humilié, afin que j'aprenne vos ordonnances.*

Quand

1573. Quand *de Thou* eut vû les Eglises de Pavie, il vint à Milan, de-là par Lodi à Plaisance, où *de Foix* étoit déja descendu par le Pô, & d'où il alla à Mantouë saluër le Duc *Guillaume*. Ce fut-là que *de Thou* connut *Camille de Castiglione* fils du Comte *Balthasar*, qui s'étoit fait un grand nom par son savoir, par ses Poësies, & principalement par son *Homme de Cour*, qu'il avoit fait d'imagination, comme *Cicéron* avoit fait son *Orateur*. Ce fils étoit si semblable à son pére en sagesse, ou en inclination, de visage, ou de taille, qu'il sembloit que le pére avoit voulu revivre en sa personne.

Entr'autres raretez qu'*Isabelle d'Est* grand'-mére des Ducs de *Mantouë*, Princesse d'un excellent esprit, avoit rangées avec soin dans un bel ordre & dans un cabinet magnifique, on fit voir à *de Thou* une chose digne d'admiration ; c'étoit un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia sur la côte de Gennes, par *Michel Ange Buonarotti*, homme célébre, qui de ses jours avoit fait revivre la Peinture, la Sculpture & l'Architecture, fort négligées depuis long-temps. *De Foix*, sur le raport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir. Tous ceux de sa suite, & *de Thou* lui-même, qui avoit un goût fort délica[t] pour ces sortes d'ouvrages, après l'avoir considér[é] curieusement de tous les côtez, avoüérent tou[s] d'une voix, qu'il étoit infiniment au-dessus d[e] toutes les loüanges qu'on lui donnoit.

Quand on les eut laissez quelque temps dan[s] une admiration qui alloit jusqu'à la surprise, o[n] tira, comme d'une machine, un autre Cupido[n] enveloppé de plusieurs bandelettes de soie. Il éto[it] encore tout gâté de la terre d'où on l'avoit tiré & d'un ouvrage antique tel que nous le represen[-]tent tant d'ingénieuses Epigrammes, que la Gréc[e]

ıdis à l'envi à sa loüange. Alors toute la com- 1573.
ııe comparant l'un avec l'autre, avoit honte
'oir jugé si avantageusement du premier, &
vint que l'ancien paroissoit animé, & le nou-
ı un bloc de marbre sans expression. Quel-
s domestiques leur dirent que *Michel Ange*, qui
t plus franc que les habiles gens comme lui,
le font ordinairement, pria instamment la
mtesse *Isabelle*, après qu'il lui eut fait present
son Cupidon & qu'il eut vû l'autre, qu'on ne
ntrât l'ancien que le dernier, afin que les con-
sseurs pussent juger en les voiant de combien
ces sortes d'ouvrages les anciens l'emportent
les modernes.

De Mantouë l'on vint à la Mirandole, où *l'Ar-*
e, connu depuis dans les Guerres civiles,
nmandoit une garnison de François. *De Foix*
ıt reçû avec beaucoup de politesse par *Fulvie*
orregges, veuve & mere des *Pics*, Princes de
Mirandole. Il n'y séjourna que deux jours; de-
assant à Concordia, Ville de cette Principau-
il se rendit à Ferrare. Le Duc *Alphonse* lui fit
accueil favorable, & à tous ceux de sa suite,
ne trouvérent point de différence entre cette
ur & celle de France, tant ce Prince allié de
Rois & élevé dans leur Cour, en avoit pris
manières. *De Foix* voulut y conférer avec
nçois Patrici Dalmara, qui y expliquoit *Aristo-*
l'une façon singuliére & fort éloignée des pré-
entes interprétations. Aussi l'accusoit-on de
loir introduire de dangereuses nouveautez,
nme il paroît par quelques-unes de ses Disser-
ons imprimées. *De Thou* le vit aussi, mais il
lui parla pas.

Delà, *de Foix* fut conduit à Venise dans une
lére que le Duc de *Ferrare* avoit fait parer ma-

 gnifi-

1573. gnifiquement. Il entra de nuit dans cette Ville par le grand canal, mais par un si beau clair de Lune, que tout le monde fut charmé de voir dans la mer l'image de ces beaux édifices, qui le bordent des deux côtez. Ce spectacle les fit souvenir de ce que rapporte *Philippes de Comines* Ambassadeur à Venise du tems de *Charles* VIII. que dans toute l'Europe il n'y a point de Ville remplie de si beaux Palais, qui sont presque tous bâtis de marbre.

De Foix alla loger chez *du Ferrier* Ambassadeur de France; ceux de sa suite se logérent aux environs: pour *de Thou*, il prit un appartement dans l'Auberge de Dona *Justina*, qui lui avoit été destiné par *du Ferrier*, ami particulier du premier Président son pére. Ce sage vieillard lui choisit cette maison, parceque c'étoit la seule femme de son genre qui fut exempte de soupçon. *De Foix* fut conduit à l'Audience par *du Ferrier*, suivant l'usage, & fut reçû fort honorablement par le Sénat, tant par rapport à sa naissance, que par rapport à l'estime qu'il s'étoit acquise dans son Ambassade ordinaire auprès de la République.

Cependant les amis que *de Foix* avoit à Rome, lui mandoient qu'il auroit de la peine à être bien reçû du Pape; que le Saint Pére n'avoit pas oublié la Mercuriale, où l'on avoit accusé *de Foix*, ni sa condamnation par les Commissaires; que quoiqu'ils l'eussent jugé contre les formalitez ordinaires, & qu'il eut été depuis absous par le Parlement assemblé, cela n'empêcheroit pas qu'on ne l'inquiétât encore. Là dessus il jugea à propos de s'arrêter quelque part, pour recevoir de nouveaux ordres du Roi, & pour attendre que ceux qui s'étoient chargez de son affaire en Cour de Rome, lui ménageassent un accès favorable. Pour cela

cela il choisit Padouë, la plus forte Place des Venitiens en terre ferme, fameuse d'ailleurs par les plus célébres Professeurs en toute sorte de Sciences. 1573.

Il s'y retira avec *de Thou*, qui ne le quittoit guéres, & avec ceux de sa suite, qui n'étoient pas allez voir le païs. Pendant ce séjour, *de Thou* prit le temps avec son cousin germain de voir le païs des Venitiens, qui est en deça des montagnes. Il visita Vicenze, Peschiére, le fameux Lac de Garde, Veronne, connuë par son ancienneté & par les Tombeaux des *Scaligers*, originaires du païs. Bresse, voisine & alliée de Veronne, & la Patrie de *Catulle*; Bergame, qui s'étend du côté des montagnes, d'où il revint pâr Cresme, Este & Crémone, à Padouë.

Jérôme Mercurial de Forly, dans la Romagne, y enseignoit encore. Il avoit conçû de l'estime pour *de Thou*, qui quoique fort jeune, le voioit familiérement. Il s'étoit fait un grand nom par son savoir & par ses écrits, dont la plûpart avoient été rendus publics par ses disciples. Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit revenu de la Cour de l'Empereur *Maximilien*; depuis il fut appellé à Florence par le Grand Duc, avec des apointemens considérables. Il enseigna long-tems la Médecine dans l'Académie de Pise, & revint enfin à Florence, où il vécut jusqu'à un grand âge.

Nyphus étoit aussi à Padouë, & y expliquoit *Aristote*. Il vouloit soûtenir la réputation de son grand-pere, & celle que lui-même s'étoit acquise à Paris, où il avoit enseigné avec un grand concours d'Auditeurs, dans le tems qu'il étoit à *Paul de Foix*. C'étoit un homme presque insociable, médisant & jaloux, qui faisoit gloire de ne louër presque jamais. Il étoit piqué contre *Jules César Scaliger*, de ce qu'il n'avoit pas fait assez de cas de son

1573. grand-pére *Nyphus*, & que dans ses discours ordinaires, il lui préféroit *Pomponace* son Précepteur. Comme la réputation de *Jules* étoit trop bien établie pour qu'il pût médire de son esprit ni de sa doctrine, il se déchaîna contre *Joseph Scaliger*; mais le mérite de l'un & de l'autre étant au-dessus de la calomnie, il les attaqua sur leur naissance. Aiant apris que *de Thou* étoit des amis particuliers du fils, il le tira à part, & avec un grand discours de déclamateur, il tâcha de persuader à ce jeune homme, qui ne croioit pas legérement, que *Jules Scaliger* étoit fils de *Benoît Bourdon*, ou *Burden*. Ce fut lui qui donna lieu à cette Fable, que d'autres esprits aussi malins appuiérent depuis, à leur honte, dans de grands libelles, qui ne sont dignes que de la main du bourreau.

Quand les Ministres de France & les amis de *Paul de Foix* lui eurent mandé qu'on le recevroit bien à Rome, il partit de Padouë sur la fin de l'Hyver, & passant par Buigo & Lignago, arriva à Bologne premiére Ville de l'Etat Ecclésiastique. *Allessandro d'All-armi*, accompagné de la principale Noblesse de la Ville, vint au devant de lui avec un grand cortége de carrosses, & lui offrit son logis, qu'il fut enfin obligé d'accepter, après s'en être défendu quelque tems. *De Foix* dans le séjour qu'il y fit, y fut traité avec toutes les marques de distinction, & visité par tous les Ordres de la Ville.

Charles Sigonius l'y vint saluër. Ce savant homme avoit eu plusieurs contestations avec *François Robortel* d'Udine, qui étoit mort alors, mais fatigué de la véxation des Allemans du parti de *Robortel*, il avoit quitté Padouë, où il avoit d'abord fixé ses études, & s'étoit retiré à Boulogne à la priére de *Jacques Buoncompagnon*. Il y composa,

avec

avec bien du jugement, & avec une grande exacti- 1573.
tude, l'*Histoire de Rome du dernier siécle*, qu'il dédia à *Buoncompagnon*. Dès le tems qu'il étoit à Padouë, il avoit donné au public l'*Histoire de Rome* du siécle précedent, & plusieurs autres Ouvrages dignes de la postérité.

Durant ce séjour à Boulogne, *de Thou* ne le quitta guéres. Comme *Sigonius* avoit de la peine à s'exprimer en Latin, *de Thou* fut obligé, pour ne se pas priver de sa conversation, de se servir du mieux qu'il pût de l'Italien. *Sigonius* lui avoüa enfin, qu'il étoit l'Auteur, non-seulement des Livres *du Sénat Romain*, imprimez sous le nom de *Jean Zamoski*, Palatin de *Belski*, Seigneur d'une réputation fort établie & fort étenduë, mais encore de la Pologne, de *Pierre Crassenski*, & du *Commentaire* sur les Loix des Romains tonchant la distribution des terres, * *Leges Agrariæ*, donné sous le nom de *Bernardin Lauretano*. *De Thou* vit encore les *Mémoires d'*Ulysse Aldobrandin *sur l'Histoire naturelle*.

De Boulogne on se rendit à Florence par l'Apennin, qui étoit tout couvert de neiges. A peine l'eut-on descendu qu'on entra dans un païs si doux & si agréable, qu'il sembloit que l'on fût dans un autre climat, quoiqu'il soit au pié de ces affreuses montagnes. Le Prince *François de Médicis* sortit au-devant de *Paul de Foix*, & le conduisit dans le Palais où il logeoit avec *Jeanne* d'*Aûtriche* sa femme. Le Grand Duc *Cosme* son pére vivoit encore, & s'étoit retiré dans le Palais Piti, qui étoit joint à l'autre par une galérie couverte sur la riviére d'Arne. Il s'étoit remis des soins du Gouvernement sur son fils, & s'en étoit réser-

 vé

* C'étoient les Loix Romaines, sur la disposition de certaines terres qu'on distribuoit au peuple & aux soldats.

1573. vé le titre & les honneurs. *De Foix*, avec toute sa suite, alla le saluër. Il le trouva dans une grande Salle auprès du feu & en bonnet de nuit. *Cosme* avoit été fort bel homme ; mais il avoit alors la couleur du visage jaunâtre & brune, & étoit frapé de la maladie dont il mourut peu de tems après. Comme il entendoit avec peine & parloit de même, *Camille Martelli*, qu'il avoit épousée après la mort d'*Eleonor de Tolède* sa premiére femme, ne l'abandonnoit point. Elle lui faisoit entendre ce qu'on lui disoit, & répondoit souvent pour lui.

Antoine-Marie Salviati Evêque de *Saint Papoul*, depuis Cardinal, ne quittoit point *de Foix*, comme faisoit aussi *Robert Ridolfi*, qui s'étoit sauvé depuis peu d'Angleterre, où le Pape l'avoit envoié pour quelques négotiations secrettes avec *Marie* Reine d'Ecosse.. *Pierre Vittori*, Vieillard vénerable, venoit encore souvent lui rendre visite, & quand *de Foix* étoit occupé, il entretenoit ordinairement *de Thou*.

Il se plaignoit qu'on commençoit à négliger les belles lettres en Italie ; qu'il donneroit volontiers plusieurs Ouvrages au public, s'il ne craignoit qu'on ne les estimât pas ce qu'ils valoient ; que les Imprimeurs étoient ignorans & paresseux ; que depuis quelques années il avoit mis son *Æschyle* corrigé & augmenté entre les mains d'un jeune François assez savant (c'étoit d'*Henri Etienne* dont il parloit) qui après l'avoir fait attendre long-tems, s'étoit aquitté de l'impression fort négligemment ; qu'il avoit fait aussi plusieurs Notes prises des Anciens, sur les *Lettres de Cicéron à ses amis*, & principalement à *Atticus*, qu'il apprehendoit de perdre dans un siécle si malheureux.

Il mena *de Thou* à la Bibliothéque de Saint Lau-

aurent, & lui fit voir un gros volume, qu'on 1573.
ppelle l'*Ocean*, & qui est un Recueil manuſ-
it des Interprétes Grecs d'*Ariſtote*, avec un
irgile écrit en lettres capitales. Non, ſans ſe
aindre avec douleur de la diſſipation de la fa-
euſe Bibliothéque de Médicis, que le malheur
e leurs ſéditions avoit fait tranſporter à Rome,
: même hors de l'Italie. C'eſt la même que *Ca-*
terine de Médicis acheta depuis, & qu'elle fit apor-
r en France malgré l'opoſition du Grand Duc.
lle la garda en particulier tant qu'elle vécut,
ant un Bibliothéquaire à ſes gages. Après ſa
ort, *de Thou* en augmenta la Bibliothéque du
oi, qu'il enrichit de ce Tréſor acheté des créan-
ers de cette Reine.

Le Livre des *Pandectes* ne courut pas la même
rtune. Ceux de Piſe le trouvérent autrefois à
onſtantinople, & l'aportérent d'abord à Piſe,
où l'on le transféra à Florence, & où l'on le mit
ns la Maiſon de Ville; ce qui l'empêcha d'avoir
même ſort que la Bibliothéque de Médicis. De-
uis on l'a conſervé avec grand ſoin dans le Palais
ec les raretez les plus précieuſes du Grand Duc.
e *Thou*, qui le feuilleta, remarqua, & par l'an-
enneté des caractéres & par la relieure, que c'é-
it l'original des exemplaires que nous en avons;
r la tranſpoſition qu'on y voit aujourd'hui ſur
fin, paroît viſiblement tirée de celui-ci, ſui-
nt la remarque d'*Antoine Auguſtin*: ce qui fit
ſſouvenir *de Thou* de la paſſion de *Cujas* pour
oir ce Livre. *Cujas* lui avoit ſouvent dit qu'il
onſigneroit volontiers deux mille écus pour
ouvoir s'en ſervir un an de tems, afin de réfor-
ner les *Pandectes*. Car quoique l'édition de *Lélio*
aurelli paroiſſe fort exacte, cet homme ſavant
& laborieux prétendoit, par ſes propres lumiéres

1573. & par son examen, découvrir dans l'original beaucoup de choses, qui avoient pû échaper à *Taurelli*, & même des fautes d'impression. Etant à Turin, il avoit fait son possible pour se satisfaire là-dessus; il avoit employé le crédit du Duc & de la Duchesse de Savoye, auxquels il en avoit parlé, & qui s'étoient offerts d'être sa caution envers le Grand Duc; mais ce Prince avoit toûjours répondu que le Livre ne sortiroit point de sa place: que si *Cujas* vouloit venir à Florence, il seroit content de lui, & le maître absolu du Livre. Ce qui faisoit dire à *Cujas*, qu'il ne lui manquoit que cette satisfaction pour remplir cette profonde connoissance qu'il avoit de la Jurisprudence, & que son regret là-dessus lui dureroit jusqu'à la mort.

De Thou vit encore à Florence *Georges Vazari* d'Arezzo, excellent Peintre & Architecte, qui le conduisit par tout. Il remarqua les portraits de *Jean* & de *Garsias de Medicis*, fils du Grand Duc*. Ayant sû leur sort funeste assez confusément, il pria *Vazari* en particulier de lui avouër si ce qu'il en avoit apris étoit véritable. Celui-ci ne répondit que par un silence, qui marquoit assez la vérité de ce qu'on en disoit en secret. Il lui dit cependant que *Cosme* n'avoit rien fait qu'avec justice; mais qu'il avoit caché cet accident tout autant qu'il l'avoit pû, de peur que dans les commencemens de sa Principauté, ses ennemis ne saisissent cette occasion de le rendre odieux.

De Florence on vint à Sienne, où le souvenir des François étoit encore récent. *De Thou*, qui songeoit déja à écrire l'Histoire de son temps, en visita la situation exactement, pour se former par la connoissance des lieux, une plus juste idée de son long siége. *De Foix*, dans le séjour qu'il y fit, alla

* *Voi le Livre 32. de la grande Histoire.*

alla voir *Alexandre Picolomini*, Docteur vénérable 1573
par sa vieillesse & par ses cheveux blancs. Comme il ne s'étoit point fait annoncer, & qu'il le surprit, il le trouva seul appuyé sur un oreiller, & qui retouchoit ses *Commentaires sur Aristote*. *Picolomini* fit à *de Foix* de grands remerciemens de l'honneur de sa visite, & beaucoup d'excuses de l'absence de ses Valets. Après que *de Foix* eut pris sa place & qu'il eut ordonné à ceux de sa suite, dont étoit *de Thou*, de s'asseoir, ce vieillard leur parla long-tems de ses études; que dans un âge où les divertissemens que les autres peuvent prendre innocemment, ne lui étoient plus permis, il en goûtoit les fruits avec beaucoup de plaisir: qu'il ne disoit pas cela seulement pour faire voir la consolation qu'il avoit trouvée dans sa vieillesse, mais pour faire connoître par son exemple aux jeunes gens qui l'écoutoient, combien il est utile de ne se pas abandonner à l'oisiveté, mais de s'apliquer à l'étude de la Philosophie.

De Sienne, *de Foix* prit le chemin de Luques, 1574
chargé des Lettres du Roi & du nouveau Roi de Pologne, pour la République & pour les principaux de la Noblesse qui étoient la plûpart de leurs amis. Ils le reçûrent, & toute sa suite, non-seulement comme Ambassadeur, mais comme leur ami particulier. Delà il se rendit à Rome en trois jours, après avoir passé par Montefiascone & par Viterbe, d'où il alla voir Banagnia, que le Cardinal *Gambara* a fort embelli, & qui est célébre par l'abondance de ses fontaines & par ses eaux artificielles.

De Foix entra de nuit à Rome par Pontemolle, & fut conduit à l'Audience secrette du Pape par l'Ambassadeur ordinaire. Quelques jours après il eut Audience publique, où *de Thou*, & les prin-

1574. cipaux de sa suite, furent admis à baiser les piés de Sa Sainteté.

Alors par un grand abus, & sans égards pour l'honneur de la France & pour *de Foix*, son procès de la Mercuriale terminé, il y avoit plus de douze ans, fut examiné de nouveau & renvoyé à la Congrégation de Cardinaux. On le peut excuser de s'être soûmis à leur jugement, sur ce qu'ayant passé par Avignon pour voir le Cardinal d'*Armagnac* son proche parent, qui lui avoit promis de lui résigner ses grands Bénéfices, comme il fit effectivement depuis, ce vieillard de près de quatre-vingt ans avoit exigé de lui, avant toutes choses, qu'il finit ses affaires en Cour de Rome. D'ailleurs, des personnes mal-intentionnées, & qui ne l'aimoient pas*, lui avoient fait espérer malicieusement que son affaire seroit bien-tôt terminée, s'il la remettoit entre les mains du Pape. Ainsi il fut la victime de sa bonne foi, qui l'engagea dans un labyrinthe d'affaires, dont il eut toutes les peines imaginables de sortir au bout de dix ans.

Il ne faut pas oublier ici une particularité remarquable, dont *de Thou* ayant oublié la datte, n'a point parlé dans l'Histoire générale, quoiqu'elle soit marquée dans ses Recueils. On y trouve, que *de Foix* fatigué de la maniére indigne dont on le traitoit dans cette Cour, & de ses sollicitations inutiles auprès des Cardinaux, alla trouver un jour le Cardinal *Prosper de Sainte-Croix* de la faction de France, & qu'il lui demanda son conseil pour pouvoir sortir à son honneur & sans se brouiller avec le Pape, d'une affaire si honteuse pour lui, & où le Roi n'avoit point de part.

Au

* C'étoit principalement le Cardinal *Pellevé*.

Au commencement de nos Guerres civiles * 1574.
Sainte-Croix avoit été Nonce en France, & nommé Cardinal à la recommandation de la Reine. Instruit des secrets de l'Etat, il avoit traité les interêts du Pape & de cette Princesse, avec une prudence & une fidélité particuliére, comme le témoigne le Duc de *Nevers* dans les *Mémoires de son Ambassade auprès de Sixte V.* Comme il avoit conservé la même affection, & qu'il savoit que la Reine avoit une grande considération pour *de Foix*, qui lui devoit sa fortune & ses emplois, il le mena dans une grotte de sa vigne, un jour que les chaleurs étoient déja fort grandes, quoi qu'on ne fut qu'au commencement de Mai. Il voulut que *de Thou* fut du secret & qu'il les y accompagnât; il l'estimoit par rapport à l'amitié qu'il avoit faite en France avec le Président *de Thou* son pére. Là, après s'être étendu sur son sincére attachement pour le Roi & pour la Reine, & sur son estime particuliére pour la vertu & pour le mérite de *Paul de Foix*, il lui dit:

» Vous m'obligez, Monsieur, de découvrir en » vôtre faveur des secrets que l'on voile ici du plus » religieux silence, & de vous faire connoître » l'esprit de cette Cour & la sévérité dont elle use » avec les étrangers, lorsque l'occasion s'en pré» sente, & qu'elle n'a rien à craindre. Elle n'a » pas de plus grande joie que d'embarasser par la » longueur de ses délais & de sa procédure éter» nelle, quelque personne de distinction qui s'est » soûmise à son jugement. L'éclat qui s'en répand dans

* *Il avoit été*, dit *Amelot de la Houssaye*, dans ses Notes sur les Lettres d'Ossat, *Nonce en France & en Portugal, d'où il apporta l'usage du* Tabac *en Italie, où cette herbe est encore appellée* Santa Croce *à cause de lui*.

1574. „ dans le monde, fait naître dans les esprits une „ crainte respectueuse de son autorité ; cependant cette sévérité n'a lieu qu'autant que la foiblesse ou la crainte, qu'inspire la Religion, la „ font valoir : quand il se trouve un Prince assez „ ferme pour s'exempter de ses bassesses, alors „ on use d'adresse & de déguisement avec lui, & „ toute cette rigueur disparoît. Sachez donc que „ le respect qu'on a pour cette Cour n'est fondé „ que sur l'opinion des hommes & sur leur patience : ce qui perdroit les autres Etats, comme a fort bien remarqué ce rusé Florentin, fait „ subsister celui-ci. Que cela vous soit dit une „ fois, c'est une marque de ma confiance ; que „ ce m'en soit une de votre discrétion & de celle „ de celui qui vous accompagne, quoiqu'il soit „ encore jeune, je vous prie que personne ne le „ sache. Je suis fâché que vous ne m'ayez demandé au commencement ce que vous me demandez aujourd'hui, vous auriez évité par une „ bonne conduite, ce que vous aurez bien de la „ peine à réparer par la soûmission.

„ Je veux cependant, pour vous instruire, vous „ faire part d'un fait arrivé ici il n'y a pas longtems. Vous avez connu *Galeas de S. Severin* „ Comte de * *Cajazze*, que l'on m'a dit être mort „ en France depuis peu ; il avoit gagné les bonnes graces du Roi Très-Chrétien, & avoit supplanté *Adrien Baglioni*, qui vient de mourir, „ & qui étoit frére de ce brave *Astor* qui a défendu Famagouste en Chypre & que les Turcs „ ont fait massacrer inhumainement †. Dans „ vos

* Il y a eu sous *François I.* un *Galeas de Saint-Séverin* Grand Ecuyer de France. *Sainte Marthe Hist. Genealog. de la Maison de France. Tom. I.*

† Voi l'Histoire de Chipre par *Gratiani*.

» vos derniéres Guerres le Roi fit *Saint-Sévérin* 1574.
» un des premiers Colonels de l'Infanterie Légé-
» re de France. ' Après la Paix faite, il y a plus
» de quatre ans, *Saint-Severin* vint à Boulogne
» pour voir ses parens, recueillir le peu de bien
» qu'il avoit dans le païs, & le transporter en
» France. Ceux qui s'en étoient emparez appré-
» henderent qu'il n'y rentrât, & par interêt, ou
» en haine de la nouvelle Religion qu'ils l'accu-
» soient de professer, le déférerent à l'Inquisition.
» Aussi-tôt on l'arrêta, & l'on le conduisit à
» Rome.

» A cette nouvelle, le Roi entra dans une fu-
» rieuse colére, & dépêcha sur le champ à Rome
» *Saint-Goart* de la Maison de Vivonne, homme
» de qualité parmi vous, & présentement Ambassa-
» deur en Espagne, à ce que j'ai appris. Ce Prin-
» ce le chargea expressément de redemander un
» homme qui étoit à son service & sur qui per-
» sonne n'avoit de jurisdiction que lui, avec plein
» pouvoir de le ramener, à quelque prix que ce
» fût. *Saint-Goart* en arrivant exposa d'abord ses
» ordres à Sa Sainteté: le Pape qui ajoûtoit à la
» sévérité de cette Cour la dureté de son naturel,
» lui répondit: Qu'il étoit surpris que le Roi
» Très-Chrétien prît si fort les interêts d'un Hé-
» rétique, qu'il devroit voir punir avec joie. Que
» cependant puisqu'il demandoit un criminel avec
» tant d'instance, il examineroit cette affaire avec
» attention, pour marquer au Roi son maître les
» égards qu'il avoit pour sa demande.

» *S. Goart* renvoyé avec cette réponse pour la
» premiére fois, demanda quelques jours après
» une nouvelle Audience. Voyant qu'on la re-
» mettoit de jour en jour & qu'on renvoyoit cet-
» te affaire à une Congrégation de Cardinaux, il

1674. „ dit: Que c'étoit avec douleur qu'il se voyoit
„ forcé d'executer ses ordres ; & de garder aussi
„ peu de mesures qu'on en gardoit avec lui. Que
„ si dans trois jours on ne donnoit satisfaction au
„ Roi, & si l'on ne lui remettoit son Officier,
„ il seroit obligé de se le faire rendre, qu'il le dé-
„ claroit à Sa Sainteté, afin de lui donner le tems
„ d'examiner, avec sa prudence ordinaire, s'il
„ étoit plus avantageux à Sa Dignité, & à celle
„ du Saint Siége qu'il lui objectoit toûjours, d'ac-
„ corder ce qu'un Roi Très-Chrétien, qui a
„ tant mérité de l'Eglise, lui demandoit; ou de
„ se brouiller avec lui par un déni de justice.
„ Que le Roi son maître ne pouvoit plus long-
„ temps refuser sa protection à son Officier, qui
„ la lui demandoit, ni s'empêcher de croire qu'en
„ le retenant en prison on ne voulut offenser
„ Sa Majesté de dessein formé. Que c'étoit au
„ Pape à examiner promptement les interêts de
„ Sa Dignité, & ceux du Roi Très-Chrétien ;
„ que dans trois jours il se présenteroit sans de-
„ mander Audience.

„ Au bout de trois jours, Sa Sainteté en ayant
„ usé avec la même rigueur, il vit bien que le Pape
„ vouloit éluder sa demande par la longueur &
„ l'embaras de la procédure ; ainsi il lui déclara
„ qu'il ne lui étoit plus permis de rester à Ro-
„ me, que le Roi ne lui avoit donné que quinze
„ jours pour attendre la résolution de Sa Sainte-
„ té ; qu'ils étoient passez, & que ce temps avoit
„ été suffisant pour se déterminer. Que puisqu'il
„ n'avoit rien obtenu, il étoit enfin obligé de dé-
„ clarer que le Roi lui avoit ordonné de retirer
„ son Ambassadeur & de le ramener avec lui
„ (c'étoit *Charles d'Angennes* Evêque du *Mans*,
„ qui depuis fut Cardinal) que s'il arrivoit quelque
„ affai-

„ affaire de conséquence, le Roi envoyeroit ses 1574.
„ Ambassadeurs: que cependant les affaires ordinaires se traiteroient par ses Agens & par ses Banquiers en Cour de Rome.

„ Après cette déclaration, sans attendre de réponse, il dit qu'au sortir de l'Audience il alloit ordonner de la part du Roi à l'Ambassadeur ordinaire, déja averti, qu'il eut à le suivre dans deux jours.

„ Ces paroles prononcées par *Saint-Goart*, avec une grande présence d'esprit & avec une liberté digne des anciens François, mirent le Pape dans la nécessité pressante de rejetter ou d'acheter l'amitié du Roi. Embaras semblable à celui du Roi *Antiochus*, quand autrefois *Popilius Lænas* le pressa de la part du Sénat, par la description d'un Cercle. Le Vieillard, aussi lent que hautain, en fut extrémement émû: cependant il dit à *S. Goart*, qui se retiroit; Qu'il y penseroit davantage, & que le Roi seroit satisfait.

„ Quand il fut sorti, le Pape fit de grandes plaintes, s'emporta, demanda l'assistance de Dieu & des hommes, jetta les yeux de tous côtez, & s'écria: Que c'étoit fait de la Religion, qu'il n'y avoit plus de liberté dans l'Eglise; qu'un jeune Prince, qui portoit le nom de Très-Chrétien, prenoit, par de mauvais conseils, la défense des Hérétiques; & ce qui étoit de plus outrageant, lui avoit envoyé un yvrogne, qui prétendoit par son audace effrontée, lui donner la Loi & à tout le Sacré Collége. Après ces plaintes, & plusieurs semblables, il consulta derechef avec les plus sensez des Cardinaux qu'il avoit nommez pour cette affaire, & voyant que *Saint-Goart* se disposoit secretement à executer ce qu'il avoit dit, on résolut qu'avant que ces contestations

„ écla-

1574. „ éclataſſent, on lui rendroit inceſſamment *Sain* „ *Severin*; mais qu'on avertiroit *Saint-Goart* e „ particulier de ne point parler de ſes ordn „ plus injurieux au Saint Siége qu'avantageux „ Sa Majeſté; que c'étoit aſſez qu'il eut obt „ nu du Pape ce qu'il avoit demandé.

„ Comme *Pie V.* dans ſa colére l'avoit ap „ pellé yvrogne, cela donna lieu de recher „ cher la vie de *Saint-Goart*, & l'on trouv „ que non-ſeulement il ne bûvoit point de vin „ mais qu'à peine bûvoit-il trois verres d'ea „ dans une année.

„ Si vous m'euſſiez demandé conſeil dès l „ commencement, *ajoûta Sainte-Croix*, je vou „ aurois donné ces inſtructions, non-ſeulemen „ par rapport à vôtre caractére, mais encor „ par rapport à nôtre amitié. Aujourd'hui qu „ vôtre affaire a pris un autre tour, par l'arti „ fice de ceux qui vous ont engagé, il n „ vous reſte d'autre voie que celle de ſorti „ d'ici le plus honorablement que vous pour „ rez, à la prémiere occaſion qui ſe preſente „ ra. Un plus long ſéjour ne vous ſeroit pa „ ſeulement inutile, mais honteux au Roi & „ à votre Dignité. Quand vous ſerez de re „ tour, tâchez d'emploier l'autorité du Roi „ comme je viens de vous dire, qu'elle avoi „ réüſſi ſous un autre Pape que celui-ci, quoi „ que dans une affaire bien différente. San „ cela tous vos ménagemens & vos ſoûmiſ „ ſions ſeront inutiles, vons n'obtiendrez rien „ que par la longueur & par une perte d „ temps, deſagréable & ruineuſe. Après cel „ le Cardinal de *Sainte-Croix* pria *de Foix* d „ ſe ſouvenir du conſeil; mais d'oublier celu „ qui le lui donnoit.

Ce

Cependant ce procès étant toûjours entre 1574.
les mains des Cardinaux, *d'Ossat*, jusqu'alors Secrétaire de *Paul de Foix* pour ses études, commença par lui à s'appliquer aux affaires; il mit cette cause dans un si grand jour, en fit un Mémoire si net & si exact, dont on donna des copies aux Cardinaux, que les plus éclairez jugérent que s'il demeuroit long-tems à la Cour de Rome, il s'y feroit connoître avec distinction, & parviendroit un jour aux plus grandes dignitez.

Quelque tems auparavant, *de Thou*, qui en avoit demandé permission à *Paul de Foix*, étoit parti pour Naples sur la fin de Février, lorsque le Printemps commence en ce païs-là. Après avoir passé par Vélitri, Terracine, & Fondi, prémiere Ville du Roiaume de Naples, il y arriva par cette caverne pleine de poussiére décrite par *Senéque*, & creusée dans la montagne Pausilippe. Il y vit *Jean-Baptiste de la Porte*, connu par son *Histoire des choses cachées dans la Nature*, que l'Auteur augmenta depuis. Delà, il fit une promenade jusqu'à Salerne & Sorriento, admirant par tout la douceur de l'air & la beauté du païs. Il vit Mergolino*, lieu célébre par le tombeau de *Sannazar*, & par celui de *Virgile* qui n'en est pas loin : l'aspect de la mer rend ce lieu fort agréable. Il se hâta de revenir à Rome par Pouzol, & par les lieux remarquables d'alentour; mais si défait & si fatigué des mauvais gîtes, qu'il paroissoit plûtôt revenir d'une longue & fâcheuse maladie, que d'un voiage. Les

* J'ai suivi les Cartes de *Hondius*, c'est la fameuse Mergilina, dont *Sannazar*, à qui cette Maison de plaisance appartenoit, parle si souvent dans ses Poësies.

1574. Les affaires de *Paul de Foix* n'interrompoient point ses études. *D'Ossat*, pendant les chaleurs de l'après-dîné, lisoit devant lui, & en presence des Gentilshommes de sa suite, la Sphére d'*Aléxandre Picolomini*; & l'expliquoit alternativement avec *de Foix*, suivant leur coûtume. *De Thou* étoit un des plus assidus à les entendre. Son séjour à Rome fut de six mois. Il les emploia à lier, à son ordinaire, amitié avec les plus savans hommes, principalement avec *Marc-Antoine Muret*, dont il avoit entendu l'éloge de la bouche de *Joseph Scaliger*, & que *Jules Scaliger* son pére n'estimoit pas moins qu'il en étoit estimé. Ainsi tout le tems qu'il n'étoit point auprès de *Foix*, qu'il quittoit fort peu, il le passoit auprès de *Muret*, auquel il demandoit son sentiment de tous les habiles gens qui étoient à Rome.

Muret lui apprit le malheur de *Scipione Tettio* de Naples, homme à son gré universel; mais qui accusé d'Athéïsme avoit été condamné aux Galéres, où peut-être il étoit mort. Il regrettoit * aussi *Aonius Palearius* de Vérulo, & *Nicolas le Franc* de Benevent, dont l'un, à ce qu'il disoit, avoit été brûlé pour son indiscrete ingénuité sur les matiéres de Religion, & l'autre condamné à être pendu, sous le Pontificat de *Pie V.* pour avoir parlé trop librement au gré de la Cour de Rome.

De Foix avoit été logé à Aracéli, Convent de Cordeliers au-dessus du Palais Saint Marc, où le Pape venoit ordinairement passer les chaleurs. *Muret* y venoit souvent, & mena plusieurs fois *de Thou* chez *Paul Manuce*, qui ne quittoit plus le lit. *De Thou* vit encore *Latino Latini*, *Laurent Gam-*

* Il a écrit un Poëme Latin de l'immortalité de l'ame.

nbara, & *Fulvio Ursini* logé au Palais Farnése, 1574
celui qu'il voioit le plus familiérement après
ret. *Ottaviano Pantagolo*, homme illustre
re les gens de Lettres, étoit déja mort; de
me qu'*Onufrio Panvini* son éleve, & si cher à
liger qui l'avoit connu à Rome, & qui l'aimoit
rapport à sa patrie, & à la grande connoissan-
qu'il avoit des antiquitez Romaines, Sacrées
profanes. Ce fut à Palerme que mourut
vini.

Dans ce tems-là, *de Foix* ennuyé de son séjour
ome, & fatigué de la longueur de son affaire,
quelle on donna d'abord un mauvais tour, fut
ablé de la nouvelle de la mort de *Charles IX*.
iqu'elle lui fournît une occasion aussi honora-
que funeste de sortir de Rome. Le Pape
goire avoit déja dépêché le Cardinal *Philippes*
ncompagnon son neveu, en qualité de Légat,
r saluer le nouveau Roi de France, qu'on di-
être arrivé de Pologne sur les Frontiéres des
itiens. *De Foix* aiant pris congé du Pape,
it aussi-tôt le Légat, & passant par Orvieto,
ni, Narni, Forli, Spolette & Urbin, il
a Pézaro à droit, & traversant le fameux Ru-
on, arriva à Rimini en poste avec toute sa
e. Dans le peu de séjour que *de Foix* fit à
in avec le Duc, *de Thou* n'eut que peu de
s pour examiner la beauté de l'Architecture
Palais & la belle Bibliothéque qu'on y conser-
Elle lui fut montrée par *Fédéric Commendon*,
l avoit plus d'envie de voir que la Biblio-
que, dont il ne regarda que la situation en
ant.

ls prirent à Rimini une Chalouppe à deux ra-
, & arrivérent à Ravenne avec un vent assez
ent. *De Thou* y vit *Hieronimo Rosso*, excel-
lent

1574. lent Historien des antiquitez de cette Ville, dont on a fait deux éditions, & qui a tâché d'imiter *Sigonius* dans la profonde recherche des antiquitez de sa Patrie. *De Foix* arriva à Vénise dans la même Chalouppe, avant le Légat, qui couroit par un autre chemin.

Là, s'étant joints à *du Ferrier*, ils vinrent ensemble par le Frioul saluer le nouveau Roi dans la Dalmatie. *Belliévre* & *Pybrac* étoient auprès du Prince. *Pybrac* venoit d'échaper un grand péril, qui fut le sujet d'un long entretien. Delà, l'on se rendit à Vénise, & l'Histoire a pris soin d'écrire la réception qu'on y fit au Roi, aussi-bien que dans tous les lieux de son passage en Italie. A Vénise, *de Thou* s'occupa dans les Boutiques des Libraires; il y trouva entr'autres plusieurs Livres Grecs fort rares en France, dont il enrichit sa Bibliothéque qu'il avoit déja commencée.

En quittant cette Ville, il alla prendre congé de *du Ferrier*, & lui demander un passeport. *Du Ferrier*, ami particulier du premier Président son pére, depuis le jour de la Mercuriale, se sépara du fils avec des marques sincéres de son amitié. Instruit qu'il étoit destiné à l'Eglise suivant l'usage des familles nombreuses, ce sage & vertueux Vieillard l'avertit de penser sérieusement à l'état qu'il embrassoit, d'examiner ses forces avant que de s'y engager davantage, qu'il paroîtroit par-là qu'il avoit plus d'égards pour la gloire de Dieu & pour les biens incorruptibles du Ciel, que pour ceux de la terre; qu'autrement ces grandes richesses, qu'on nommoit Bénéfices, dont la plupart abusoient, & dont ils ne se servoient qu'à satisfaire leur cupidité, seroient un poison aussi mortel à son ame qu'à son honneur. Paroles, qui pénétrérent *de Thou* si vivement, que depuis il apporta

tou-

ntes les précautions possibles pour choisir un 1574.
nre de vie.

De Vénise, toute la Cour se rendit à Ferrare, où le Roi dépêcha de Foix à Rome, pour remercier le Pape des Brefs honorables qu'il lui avoit envoiez. *De Foix*, accompagné du jeune *Thou*, prit son chemin par Boulogne, & delà r Florence. Le Grand Duc *François* vint au-devant d'eux en deuil. *Cosme* son pére étoit ort quelques mois auparavant, d'autant moins gretté, qu'étant depuis long-tems épileptique, ne devoit plus le compter parmi les vivans.

De Thou, qui se souvint de l'empressement extraordinaire de *Muret* pour voir l'*Histoire de Zozi*', qui est un abregé d'*Eunapius*, dont *Muret* avoit jamais pû voir l'exemplaire, qui est dans Bibliothéque du Vatican, pria *de Foix* d'obtenir du Grand Duc, qu'il pût avoir pour quelques ois celui de Florence en sa disposition; ce qui i fut d'abord accordé: mais comme on sût que *V.* en avoit défendu la lecture à Florence, ssi-bien qu'à Rome, le Grand Duc s'en excu- depuis.

L'emportement de *Zozime* contre les Chréns, dans un tems où la superstition régnoit enre, & ses Satyres contre *Théodose* & *Constantin* oient toûjours presentes à l'esprit du pieux Vieilrd, & il craignoit encore dans le sein paisible Christianisme, & dans un tems où les erreurs Paganisme étoient abolies; ce que du tems *Evagrius* les Chrétiens, encore mal affermis, oient apprehendé.

Après avoir passé à Sienne, on arriva à Rome ns le tems que la campagne d'alentour étoit emasée par le feu qu'on met aux chaumes après la oisson. *De Thou* fit savoir à *Muret* ce qui s'étoit

1574. toit passé sur le sujet de *Zozime*, & l'assura que si tôt qu'il seroit de retour en France, il feroit so possible pour le satisfaire, s'il pouvoit trouver cette Histoire ou dans le Roiaume ou en Allemagne ce qu'il fit effectivement depuis, mais trop tard comme on le dira dans la suite.

De Foix, s'étant acquité de sa commission e peu de jours, partit de Rome pour revenir trouver le Roi. Aiant laissé Florence à droit & pass à Sienne, il vint à Lucques, où il fut reçû comme la prémiere fois avec de grandes marques d'amitié. Delà, passant par Pise, Pistoya, Pietr Santa, il arriva dans l'Etat de Gennes. Il en vi la Capitale & se rendit en Piémont, où le Ro étoit déja arrivé. Alors pour ne point embarasse la Cour dans les défilez des montagnes, on o donna à ceux qui la suivoient de prendre le chemin de Lyon.

De Thou y trouva son frére aîné qui étoit Maître des Requêtes. Il y resta quelque tems pou apprendre la resolution de la Cour. On y déli béra d'abord de la Guerre contre les Protestan *De Foix*, dans le Conseil, eut prise avec *Villequi* sur ce sujet; mais en secret cette Guerre étoit ré soluë. *De Thou* disoit avoir vû *de Foix* en soûpi rer de regret, & soûtenir qu'on ne seroit pa long-tems sans se repentir d'une résolution si per nicieuse, & prise avec tant de précipitation.

De Thou fit à Lyon ce qu'il avoit fait à Venise il y acheta bien des Livres de *Jean de Tournes* & de *Guillaume Rouillé*, qui travailloit à l'impressio de sa *Botanique* avec le secours de *J. Dalechamp* & de sa Bible suivant la correction de Salamar que.

Après un mois de séjour, l'aîné *de Thou* s'e retournant à Paris, alla avec son frére trouve

Pau

aul de Foix, qu'il remercia de la part de son pé- 1574.
& en son particulier. Il le pria de trouver bon
i'il remenât son frére auprès du premier Présint. *De Foix* lui témoigna que la compagnie d'un
me homme si sage lui avoit fait un grand plaisir,
qu'il ne le laissoit partir qu'à regret, dans un
ms où la Cour devoit bien-tôt se rendre à Paris;
ais comme la Guerre étoit résoluë, & que le
oi devoit descendre en Provence, ils ne voulunt pas tarder plus long-tems à satisfaire leur pé-. Ils le trouvérent avec leur mére à Cely en
astinois. Ce Magistrat s'y occupoit à ses vennges pendant les Vacations, & les reçût avec
nté.

Au retour d'Italie, *de Thou* s'appliqua pendant 1575.
atre ans à la lecture; il n'y profita pas tant que
ns la conversation de ses doctes amis. Les prinpaux étoient *Pierre* & *François Pithou* freres,
ntoine Loysel, *Jacques Houllier*, digne fils du
and *Houllier*, & *Claude du Puy*. Ce dernier,
çû Conseiller au Parlement dans ce tems-là,
ousa *Claude Sanguin* proche parente des *de Thou*.
ar cette Alliance les liens de leur amitié, formez
ar le savoir & par la vertu, furent serrez plus
roitement par ceux du sang. Sur tous les autres,
icolas le Févre fut celui qu'il cultiva davantage
qu'il conserva plus long-tems. C'étoit un homle dont le rare savoir & la droiture, la gravité &
douceur, égaloient la sagesse & la piété. On en
arlera davantage dans la suite.

Au commencement de l'année suivante, le Roi 1576.
ui croioit avoir pacifié la Provence & le Languec, & qui après la mort du Cardinal de *Lorrai-* avoit reçû des assurances de son Mariage, qu'il
uhaitoit depuis long-tems, traversa le Duché de
urgogne, se rendit en Champagne & vint à
Rheims,

1576. Rheims, où il fut sacré. Le lendemain il épousa *Loüise de Lorraine*, fille du Comte de *Vaudemont*. Le premier Président, avec *Jean* & *Jacques de Thou* ses fils, allérent l'y trouver.

Sur la fin de la même année, le Duc d'*Alençon* & le Roi de *Navarre* se sauvérent de la Cour, & se retirérent en differentes Provinces. Leur départ rejetta le Roiaume dans de nouveaux troubles. La Reine-mére qui vouloit regagner son fils, se rendit à Loches, accompagnée des Maréchaux de *Montmorenci* & de *Cossé*, qu'elle avoit exprès fait sortir de prison, pour moienner la paix entre les deux fréres. Le Maréchal de *Montmorenci*, qui avoit une grande autorité, oublia généreusement tous les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs; & fit cette réconciliation avec une fidélité qui a peu d'exemple. Peu de tems après on craignit que les brouilleries ne recommençassent, & l'on dépêcha *de Thou* au Maréchal de *Montmorenci*, avec des ordres secrets de se servir de son crédit pour les prévenir. Il y réussit, & les suspendit pour quelque tems. L'accommodement fut suivi d'un Edit révoqué si tôt que la Guerre recommença.

La même année *de Thou* vit par occasion une partie des Païs-bas; peu s'en fallut même qu'il ne passât en Angleterre. Il étoit allé pendant les Vacations à Beauvais; il y trouva *Christofle de Thou* son cousin germain, Grand maître des Eaux & Forêts de France, avec *Jean de Longueil de Maisons* leur parent. De Beauvais, ils allérent tous trois de concert à Abbeville, à Bologne & à Calais, & furent fort bien reçûs par les Gouverneurs. Aiant ensuite passé l'Aa, qui sépare la France des Païs-bas, ils vinrent à Gravelines le long des Dunes; d'où aiant laissé Bourbourg à droit.

droit, ils arrivérent le même jour à Dunkerque, qui brûlée dans les derniéres Guerres, avoit été depuis fort bien rétablie. Elle appartient, aussi-bien que Bourbourg & Gravelines, à la Maison de Luxembourg, & est depuis échûë au Roi de *Navarre* son principal héritier. Après y avoir passé la nuit, le lendemain ils allérent à Niewport, Ville située sur le sable de la mer, & fort bien bâtie, comme toutes les Villes des Païs-bas. 1576.

Les troubles commençoient déja dans le Païs, par l'insolence des Soldats Espagnols, que les peuples ne pouvoient plus souffrir, & dont les Officiers n'étoient plus les maîtres : ainsi tout étoit en armes. Une troupe de François qui marchoit dans un tems si peu convenable, & que le bruit de ce qui se passoit sembloit avoir attiré, leur devint suspecte; aussi en entrant à Aldenbourg on les arrêta, & l'on les conduisit à Bruges avec une escorte de Flamans, dont ils n'eurent pas lieu de se plaindre. Là, le Conseil du Franc, qui est le Magistrat de la Ville, les interrogea séparément, & comme il reconnut que c'étoit la seule curiosité de voyager qui les amenoit, il leur fit dire par *François Nanci* leur Commandant, qu'ils pouvoient voir la Ville avec liberté; mais qu'ils feroient plus sagement de retourner chez eux.

Nanci, qui étoit un homme poli, demanda civilement à *de Thou* des nouvelles de Messieurs *Pithou* & *du Pui*: ce qui donna lieu à *de Thou* de lui en demander à son tour de *Hubert Goltzius*, qui, quoique né dans la Franconie, s'étoit venu établir à Bruges, d'où il étoit alors absent. Ils admirérent la beauté des bâtimens de cette Ville, qui semblent autant de Châteaux & de Palais; comme aussi le nombre de ses canaux & des ponts de pierre qui les traversent. La Ville étoit assez

1576. mal peuplée, & l'on prétendoit que l'affront qu'y reçût l'Empereur *Maximilien*, il y a plus de cent ans, & dont il ne pût se venger, en étoit cause: car ce Prince accorda de grands priviléges aux Marchands d'Anvers dont le commerce devint florissant par la ruïne de celui de Bruges; de sorte qu'il demeura tout entier entre les mains de ceux du Brabant. De Bruges, ils se rendirent à Gand, Ville célebre par ses troubles domestiques, qui ont causé sa ruïne. On pouvoit connoître la grandeur où elle avoit été, par l'état où elle se trouvoit encore.

Après avoir passé l'Escaut ils vinrent à Anvers. Cette Ville est dans une situation avantageuse, les bâtimens en sont fort beaux, & elle est encore riche, malgré la Citadelle qu'on y a faite. *Fédéric Perrenot* de Champigni y commandoit. On les conduisit chez lui, & *de Thou* prenant la parole, s'excusa sur l'envie de voyager si naturelle aux jeunes gens, quoique dans un tems peu propre pour la satisfaire. Aiant obtenu la liberté de voir la Ville, chacun se dispersa suivant son inclination.

De Thou fut chez *Christofle Plantin*, où malgré le malheur des tems il trouva encore dix-sept presses d'Imprimerie. Il apprit de lui l'état malheureux des Païs-bas, & que si le Conseil n'y donnoit ordre, ils étoient sur le point d'être ruïnez par les Espagnols.

Après avoir séjourné quelque tems à Anvers & fait réflexion qu'il n'y avoit pas d'apparence dans un tems de confusion de passer en Hollande, où ils avoient eu dessein d'aller, ils songérent à leur retour. Ils vinrent d'abord à Malines, & delà à Louvain. Ils convinrent que tant pour la beauté, que pour le nombre des Colléges & des Aca-

mies, Louvain ne le cédoit en rien à Padouë. 1576.
visitérent le Convent des Céleſtins, que *Guil-me de Croui de Chiévres*, le ſage Gouverneur *Charles V.* avoit fait bâtir pour lui ſervir de ſé-lture, & à ceux de ſa Maiſon.

De Louvain ils revinrent par Bruxelles, qu'ils uvérent dans une grande émotion. La veille, Etats, comme de concert, avoient fait arrê- ceux du Conſeil Royal, ſoupçonnez de favo-er le parti d'Eſpagne. Leur Chef étoit *Guillau- de Horne de Héſe.* Ainſi nos voyageurs n'eu-nt que peu de jours pour voir cette Cour des uverneurs des Païs-bas, & ce grand nombre Palais qu'ils ont fait bâtir ſur une éminence. rès que *de Thou* eut rendu viſite à *Ulric Vigilius Zuichem*, & eut entretenu, par la permiſſion la Garde qu'on leur avoit donnée, *Mondoucet* gent du Roi dans cette Cour, ils ſe retirérent, vinrent à Mons en Hainaut par N. Dame de all. La mémoire de la ſurpriſe de Mons par *aumont Guitri*, étoit encore toute récente. Les oubles de Valenciennes les empêchant d'y en-er, ils revinrent par Cambrai, qui n'eſt qu'à pt lieuës de Péronne.

Ce fut par-là que finit leur Voyage des Païs-s. Nos troubles domeſtiques, auſſi dangereux üe ceux de ces Provinces, étoient alors fort é-hauffez; on y avoit donné lieu ſans réfléxion, t ſuivant de mauvais conſeils. Le Roi mieux onſeillé les appaiſa depuis par un nouvel Edit, u'il donna l'année ſuivante. Durant le ſéjour ue la Cour fit à Poitiers, le Roi dépêcha ſou-ent en poſte, & dans les chaleurs exceſſives de Eté de cette année, l'aîné *de Thou*, vers le Par-ment & vers le premier Préſident ſon pére. Cet homme robuſte, qui ſe fioit à ſes forces &

1576. à son courage, courut la derniére fois en vingt-quatre heures depuis Poitiers jusqu'à Longjumeau. Jamais il ne pût revenir d'un effort si violent; attaqué d'abord d'une fiévre lente, qui s'augmentant insensiblement, devint continuë, & l'emporta. Dans le cours de sa maladie, il perdit plusieurs de ses enfans encore jeunes. Il ne lui resta d'une famille si nombreuse qu'un fils qui vit encore, & trois filles.

1578. *De Thou* fut sensiblement touché de ces pertes, & de la longue maladie d'un frére qu'il voyoit diminuër de jour en jour, & qu'il regardoit comme le soûtien de sa famille. Quoique pénétré de douleur, il ne l'abandonna point, non plus que *Renée Baillet* sa belle-sœur, Dame très-vertueuse, qui étoit inconsolable de la perte qu'elle prévoyoit de son mari.

Le malade languit dix-neuf mois, & pendant ce tems-là, *de Thou* fut reçû Conseiller au Parlement à la place de *Jean de la Garde de Seigne*, Conseiller-Clerc.

Pendant la maladie dont *la Garde* mourut, *de Thou* ne fit jamais de priéres plus ardentes, que celles qu'il fit à Dieu de redonner la santé à ce Magistrat.

Il n'ignoroit pas que le Roi, à la recommandation de son pére, lui destinoit cette Charge; mais la douceur du repos & le charme de ses études, lui faisoient regarder cet emploi si fort éloigné de son genre de vie, qu'il ne pouvoit se résoudre à le quitter, pour un autre plein d'agitation, & dont les occupations étoient différentes.

C'est ainsi que toute sa vie non-seulement il a fuï les dignitez dûës à son mérite & à sa naissance; mais que par un esprit de pénétration il trembloit lors qu'il étoit obligé de les accepter. Il crai-

craignoit toûjours de les trouver au-dessus de ses 1578.
forces, & de ne répondre pas avec assez de capacité aux espérances du public. Mais après ces réfléxions, il déposoit ses craintes & toutes ses vûës dans le sein de la Providence divine, persuadé qu'en la suivant il rempliroit dignement les emplois qu'elle lui destinoit. Car dès sa jeunesse, & n'étant qu'un simple particulier, jamais personne ne s'attacha davantage au bien de l'Etat, jamais personne ne fut plus sensible à ses malheurs, même lorsqu'ils arrivoient malgré sa prévoyance, il en étoit frappé jusqu'à altérer sa santé; ce que ses amis lui reprochoient souvent; au lieu qu'il recevoit ses propres pertes avec une résignation & une fermeté dont on voit peu d'exemples.

Après la mort de *la Garde*, on apporta à *de Thou* les provisions de sa Charge : c'étoient les prémieres que *Hurault de Chiverni*, son beau-frére, revêtu depuis peu de la Dignité de Garde des Sceaux, avoit scellées. Pour satisfaire son pére, & les empressemens de sa famille, il se soûmit à l'examen; il s'y presenta en tremblant, bien different de ceux qui approchent de ce lieu redoutable avec une voix arrogante & un front d'airain. *Séguier* y présidoit avec *Prévôt de Morsan*, & *Belliévre*, fait depuis peu Président à la place de *Baillet*, & qui monta depuis aux plus grandes Dignitez. *De Thou* fut interrogé pendant deux heures, en presence d'un grand nombre de Conseillers, suivant l'usage; entr'autres par *du Puy de Saint Valérien*, oncle de *du Puy de Vatan*, qui depuis eut une mort ignominieuse. Ce Magistrat fort versé dans le Droit Civil & dans le Droit Canonique, disputa contre lui avec opiniâtreté. Enfin, le Parlement aiant donné son Arrêt & pris son serment, *Belliévre* le conduisit à la prémiere

1578. Chambre des Enquêtes. On remarqua qu'il dit en le menant, comme par un esprit prophétique, qu'un jour celui qui le suivoit le précederoit dans les plus grands emplois. La modestie du jeune *de Thou*, & sa destination à l'Etat Ecclesiastique, lui firent faire alors peu d'attention à ce présage.

Voici sa conduite dans cette Charge. Il parloit peu, s'appliquoit fortement à ce qu'on disoit, avoit du respect pour ses Présidens, traitoit les confréres avec honneur, déféroit à ses anciens, & vivoit avec les jeunes avec amitié & politesse. *Angenout*, Doyen de sa Chambre, homme qui avoit beaucoup de lumiére & d'expérience; d'ailleurs, d'une probité digne des premiers siécles: *du Drac*, *Jourdain*, *Brûlard de Silleri*, aujourd'hui Chancelier de France, & *Marillac de Ferriéres*, furent entre les autres, ses amis particuliers.

Il fut deux ans sans rapporter de procès, même depuis il s'en défendit autant qu'il pût. Comme un des derniers de sa Chambre, quand il falloit opiner, il avoit une attention extraordinaire aux opinions & suivoit celle qui lui paroissoit la meilleure, après avoir loué celui qui l'avoit ouverte. Il n'en disoit pas davantage, à moins qu'il n'eut de nouvelles raisons pour confirmer son avis. Quand il commençoit à parler, il ne pouvoit vaincre son émotion; dans la suite il élevoit sa voix, & poursuivoit avec tranquilité. Cette émotion & son peu de mémoire, lui faisoient souvent perdre ce qu'il avoit médité, dont il ne se ressouvenoit qu'après le Jugement. Voulant prévenir cette incommodité, il ne trouva point d'autre expédient que de faire un abregé

ma-

manuſcrit de ſes raiſons : ce qu'il pratiqua depuis 1578.
dans les plus importantes affaires. Il ne s'en cachoit pas, & l'avoüoit ingénuement ; mais au commencement cela lui donna de la confuſion : car malgré ſes ſoins pour s'aprocher de celui qui parloit, & quoi-qu'il fût preſque toûjours au fait de la queſtion propoſée, ſa mémoire infidéle lui faiſoit toûjours oublier une partie de ce qu'il vouloit dire, & ſon avis n'étoit jamais aſſez dévelopé. Semblable à ces Poëtes, qui gênez par la rime ou par la meſure, ne peuvent exprimer leurs penſées qu'imparfaitement. Auſſi, quoique la Chambre fut convaincuë qu'on ne pouvoit mieux entrer dans la difficulté, il n'étoit jamais content de lui-même, & ſe plaignoit à ſes amis en particulier, qu'il lui échapoit toûjours pluſieurs raiſons.

Jean Texier fils d'un autre *Jean Texier*, Profeſſeur célébre en Droit à Orleans, étoit premier Préſident de ſa Chambre. C'étoit un homme de bien & un bon ſujet ; mais d'un âge ſi avancé, qu'il mourut bien-tôt après.

Philibert de Diou, Conſeiller Clerc, étoit le ſecond. Il étoit d'une Nobleſſe diſtinguée de l'Autunois, & des amis particuliers du premier Préſident *de Thou* : du reſte, d'une candeur & d'une intégrité inviolable.

Claude Faucon, d'un eſprit vif & plein d'expédiens, fut mis à la place de *Texier*, & peu de tems après *Bon-Broé* occupa celle de *Diou*, mort en ſon païs.

Broé étoit auſſi Conſeiller-Clerc, & avoit ménagé les interêts particuliers de la Reine-mére à Rome ou à Florence, avec une grande conduite. Ce fut à la recommandation de cette Princeſſe, qu'il fut pourvû de cette Charge : il ne ſera pas inutile d'en dire quelque choſe de plus.

1578. Il étoit de Tournon dans le Vivarais, & d'une assez bonne famille. Instruit dans les belles Lettres, il aprit le Droit sous *André Alciat*, dans le tems qu'*Alciat* étoit en France, & depuis l'enseigna lui-même à Toulouse. Quand son Oncle, *Pierre de Villars*, Conseiller au Parlement de Paris, fut fait Evêque de *Mirepoix*, *Broé* lui succéda dans sa Charge de Conseiller au Parlement l'an 1561. Tous deux avoient été avec distinction auprès de l'illustre Cardinal de *Tournon*, seul protecteur des gens de Lettres en ce temps-là. Il avoit joint à la connoissance du Droit Civil & du Droit Canonique, qu'il possédoit parfaitement, une pénétration particuliére, une éloquence vive; mais douce & insinuante en même tems. Elle avoit paru avec éclat, quand il suivoit le Barreau: aussi lors qu'il fut Président, & qu'il se trouvoit d'un avis contraire aux autres, c'étoit toûjours si poliment & avec un tour si agréable, qu'il réfutoit le sentiment opposé, que jamais personne n'eut lieu d'être mécontent de lui. Pour les difficultez du Droit Canonique, il les démêloit avec tant de grace & de clarté, qu'il s'attiroit & l'attention & les regards de toute l'assistance, charmée de ses maniéres. *De Thou* étoit un de ses principaux admirateurs, & disoit souvent, que tant qu'il avoit été dans le Parlement, il n'avoit vû personne à qui il eut plus souhaité de ressembler en toutes maniéres.

A *Faucon* succéda *Champrond*, d'une Noblesse du païs Chartrain, homme sévére, qui approchoit assez de la doctrine de son Collégue; mais fort éloigné de sa douceur & de sa politesse. Ce fut avec ces Messieurs, que *de Thou* passa tout le tems qu'il fut Conseiller aux Enquêtes.

Fin du premier Livre.

L I-

LIVRE SECOND.

COMME la longueur de la maladie de l'aîné *de Thou* faisoit espérer à sa femme qu'il en pourroit revenir, les Médecins, après plusieurs remédes inutiles, envoiérent son mari aux eaux. On choisit, comme les meilleures, celles de Plombiéres en Lorraine, qui sortent du pié des Montagnes de Vosge, & l'on résolut de partir au commencement du Printems. Le jeune *de Thou*, par la permission de son pére, fut du voiage. Après avoir passé par Châlons sur Marne, il arriva avec son frére & sa belle-sœur à Bar-le-Duc; d'où après avoir traversé la Meuse & la Moselle, & passé à Toul, ils se rendirent à Nanci. *De Thou* y alla saluër le Duc *Charles*, dont il fut fort bien reçû. Il fit à ce Prince les excuses de son frére, dont la santé ne lui permettoit pas d'avoir le même honneur. Delà ils passérent par Saint Nicolas, recommandable par la beauté de ses bâtimens, par les Pélerinages qui s'y font, & par les Foires qui s'y tiennent. Plus avant, par Remiremont & par Espinal, célébres par leurs Chapitres de filles de qualité, qui ne sont point obligées de faire des Voeux *. Enfin, ils arrivérent à Plombiéres, où il y avoit déja bien du monde attaqué de différens maux, & qui y étoit venu des Provinces voisines, tant de l'Allemagne que des Païs-bas. 1579.

Pendant que son frére étoit aux eaux, *de Thou* prit

* Il y a faute dans le Texte latin, il faut *Votum non emittunt*, au lieu d'*emittunt*, suivant les Notes de Messieurs *du Puy*.

1579. prit avec lui un guide qui parloit fort bien l'Allemand, & après avoir traversé le Mont de Vosge, il alla par la Bruiére à Schelestat, Ville considérable ainsi appellée d'une riviére du même nom; delà il vint à Strasbourg. Cette derniére Ville, connuë par son antiquité, est défenduë du côté de la France par un triple fossé. Elle est ornée d'une belle Cathédrale, dont la principale tour est d'une hauteur extraordinaire. *De Thou*, qui voulut y monter, fut saisi de fraieur en descendant; un vent violent qui s'éleva, & des ouvertures qui ne montrent qu'un affreux précipice, le firent trembler.

Il vit à Strasbourg *Jean Lobel*, qu'il avoit connu à Paris dans le tems que *Lobel* étoit à la Cour Agent des Villes Impériales, c'étoit un Flamand qui avoit beaucoup d'érudition, & une grande connoissance de l'Allemagne. *De Thou* sût de lui que *Hubert Languet* *, François de Nation, & qui étoit au service du Prince d'*Orange*, étoit aux eaux de Bade. *Lobel* lui donna pour lui des Lettres de recommandation, afin qu'il pût s'en faire connoître & l'entretenir avec liberté. *De Thou* vit encore à Strasbourg *Hubert Giffen*, Professeur en Droit aux gages de la République. Il fut tout un jour avec lui à s'informer des Savans d'Allemagne, à s'entretenir de belles Lettres; & comme il l'avoit connu chez *Paul de Foix*, il le fit ressouvenir avec plaisir de ce tems-là: heureusement ce jour-là *Giffen* ne donnoit point leçon.

Delà *de Thou* vint à Bade, où trouvant *Languet* de loisir, il ne le quitta point pendant trois jours. Il ne pouvoit se résoudre à s'éloigner de lui, que dans le tems que *Languet* prenoit ses eaux. Il étoit

* Il étoit de Viteaux en Bourgogne, proche d'Autun.

étoit charmé de sa franchise, de sa probité, & de 1579.
la solidité de son jugement, non seulement par raport aux belles Lettres, mais encore par raport aux intérêts publics qu'il avoit traitez toute sa vie auprès des Princes, avec une droiture qui a peu d'exemple: ce savant homme possédoit si bien les affaires d'Allemagne, qu'il en instruisoit même ceux du païs. *De Thou* en apprit beaucoup de particularitez, & quand il le quitta, *Languet* lui fit present d'un petit Memoire écrit de sa main, qui contenoit l'état du Corps Germanique, les Droits de ses Diettes, le nombre & l'ordre de ses Cercles. *De Thou* le garda soigneusement, & prit de lui la route du chemin qu'il devoit faire.

Comme ils se trouvérent à Bade dans le lieu où l'on prend les eaux, *Languet* lui fit remarquer *Salentin* Comte d'*Ysembourg*, qui étoit à une fenêtre vis à vis avec *Jeanne de Ligne* sa femme, sœur du Comte d'*Aremberg*. *De Thou* ne le connoissoit point. *Languet* lui demanda ensuite en riant, ce qu'il choisiroit, s'il en étoit le maître, ou d'une si belle femme, ou de l'Archevêché de Cologne. *De Thou* lui répondant, qu'il ne comprenoit rien à sa question, *Languet* la lui expliqua, & lui dit, que c'étoit-là ce *Salentin* qui étoit devenu si amoureux de cette femme, qu'il avoit quitté son riche Archevêché pour l'épouser.

Il ajoûta que les Princes & les grands Seigneurs Allemans, qui avoient embrassé la Religion Protestante, se trouvoient alors fort embarassez pour décharger leurs familles, & qu'ils étoient obligez de marier leurs filles, qu'ils ont presque toûjours en grand nombre; au lieu, qu'avant que le célibat des Religieuses eût été aboli par les Protestans, ils les plaçoient dans de

1579. de riches Abbaïes, dont elles étoient presque sûres de devenir Abbesses dans la suite.

De Bade, *de Thou* vint à Forcheim sur l'Emz, Ville du Marquisat de Bade, & passant par la Suabe, il prit la route de Stugard, qui n'est éloigné que d'une petite journée. Sur le chemin il eut une avanture peu considérable; mais dont on peut parler dans la vie d'un particulier. Son Truchement s'égara de même qu'un Gentilhomme de Suabe qui les accompagnoit, mais qui ne savoit ni le Latin, ni l'Italien, ni le François. Ce Gentilhomme qui ne crût pas qu'on pût gagner Stugard sans prendre des chevaux frais, s'arrêta dans le milieu d'un petit Village, fut chez le Ministre du lieu, & le pria de dire à *de Thou* qu'il étoit à propos de mettre pié à terre. *De Thou* n'étoit point content de s'arrêter dans un endroit, qui lui paroissoit si incommode; cependant il falut rester. Il pria le Ministre, qui parloit Latin, de venir dîner avec eux dans l'Hôtellerie, pour être son Interpréte aussi-bien que du Gentilhomme & de l'Hôte. Il y fit, contre son attente, meilleure chére que pendant tout le reste de son voiage: c'étoit le 25. de Mai, jour destiné à la Fête du Pape saint *Urbain*. Surpris qu'on ne travailloit point ce jour-là, qu'il faisoit très-beau tems, il en demanda la raison au Ministre; mais il n'en pût rien tirer, que celui-ci n'eut dit tout ce qu'il pensoit du massacre de la Saint Barthelemi, qu'il apelloit *la Boucherie de Paris*; après cela le Ministre lui répondit:

Quoiqu'on ait aboli les anciennes superstitions, il est cependant demeuré, parmi le peuple, de certains jours qu'il chomme avec devotion; on n'a jamais pû les lui ôter de l'esprit, quelque peine qu'on ait prise pour le desabuser: celui-ci en est un. Ces gens grossiers,

qui

qui ne sont occupez que de leurs intérêts, se sont mis dans la tête depuis long-tems, que s'il fait beau tems à pareil jour que celui-ci. leurs vendanges, en quoi consistent toutes leurs richesses, seront abondantes. C'est ainsi qu'on chomme en France le jour de Saint Vincent, *qui est le 5. d'Avril.* 1579.

Delà, *de Thou* vint à Stugard principale Place du Duché de Wirtemberg: elle est située sur les bords du Neckre dans un païs agréable avec un fort beau Château. Il y alla saluër le Duc *Louïs*, qui lui fit entendre un concert, qui lui fit beaucoup de plaisir.

Tout proche est Esling, Ville Impériale sur la même riviére.

* Le Neckre a sa source proche de celle du Danube & des montagnes d'Arbonne, & passant par Rotweil & par Tubinguen, prend son cours entre des côteaux chargez de vignes des deux côtez, & sépare la Suabe par le milieu, en serpentant jusqu'à Heidelberg, au-delà duquel il se jette dans le Rhin. Pour venir à Esling, *de Thou* passa sur cette riviére un pont de communication avec Stugard. Esling est un lieu renommé par la fabrique de l'Artillerie & par l'abondance de ses vins. Dans les celliers de l'Hôpital, on en conserve une grande quantité dans des tonneaux d'une grandeur extraordinaire; le plus grand est placé le premier, & les autres dans une longue suite, diminuent à proportion: le vin s'y garde très-long-tems. On en bût à la santé de Mr. *de Thou*, du *Numero* 40. d'un vin qu'on disoit être de quarante années: les Princes d'Allemagne le prennent par remède, & à mesure qu'on en tire du plus grand tonneau, on en remet autant du tonneau voisin, mais qui est plus nouveau.

* Voi. Cluvier, & Ortelius, qui les nomment ainsi.

1579. D'Esling, *de Thou* vint à Geppinguen Vils, autre Place du Duché de Wirtember Prince *Christofle*, pére du Duc, en a fait u teau de plaisance avec des Jardins très-agré ses eaux médecinales sont en réputation; . *de Baviére* étant venu les prendre, *de Thou* saluër. Ce Prince l'interrogea sur les affai France; mais sa maladie ne permit pas à *de* d'être long-tems avec lui: il ne fut pas plût tourné dans ses Etats qu'il y mourut.

Tournant ensuite du côté du Danube, *d* vit Ulme, qui est sur les bords de ce fleuv reprit son chemin par Burgaw. Il avoit d de *Languet* que de tout le grand patrimoi l'Archiduc *Ferdinand*, qui s'étendoit dep Alpes de Carniole, jusqu'aux montagnes de ge, au-delà du Rhin, c'étoit le seul bien q Princes ses neveux, fils de son frére *Maxin* avoient laissé aux enfans que l'Archiduc avo de *Philippine Velser*, qui vivoit encore: l exemple de la vénération qu'ont les Alleman la pureté du Mariage; ils ne souffrent poin des enfans issus d'un qui soit inégal, cl tin & contracté contre la volonté des pa passent pour légitimes, ni qu'ils partagent l cession de leurs péres.

Il partit delà pour Ausbourg. Sa grande l'éclatante richesse de ses habitans, la font pour la plus considérable Ville d'Allemagne. séjourna quelques jours pour la visiter; il les maisons des *Fuggher*, surpris entr'autres magnificence de *Marc Fuggher*, qui avoit fai dépense prodigieuse pour les Jardins de sa m située au bas de la Ville. *Fuggher* y a fait duire les eaux d'un petit ruisseau, qui est au sous, par des pompes qui fournissent à plu

jets d'eau, & qui remplissent quantité de canaux. Il avoit amassé de plus, un nombre surprenant de médailles de cuivre, d'argent & d'or, que *de Thou* examina avec soin. *De Thou* vit encore *Jérôme Wolfius*, qui a traduit tant d'Auteurs Grecs, & contribué si utilement à éclaircir l'Histoire Bysantine. D'Ausbourg, aiant passé par Méminghen, il vint à Lindaw, Ville dans une situation des plus agréables, sur le bord du Lac de Constance, que le Rhin traversa, comme le Rhône celui de Genéve, sans se mêler avec l'eau du Lac; semblable à la fontaine d'Aréthuse dont l'eau, au raport d'*Homére*, surnage comme de l'huile, sans se confondre avec d'autre. Ceux qui font le tour du Lac ne sauroient avoir la vûë plus agréablement occupée: ce sont des côteaux d'une pente douce, chargez de vignes, qui se répandent de tous côtez, jusques sur ses bords, & qui font dans l'eau une riante perspective. 1579.

Delà, *de Thou* se fit conduire par eau à Constance, également bien située à l'autre bout le plus bas du Lac. Il eut la curiosité de voir le lieu où il y a plus de deux cens ans que s'assembla ce Concile célébre, qui non seulement rétablit alors l'Union dans l'Eglise; mais qui par une sage prévoiance donna les moiens de l'y remettre à l'avenir. Il fit en même tems des voeux pour le retour de cet esprit de charité dans le cœur des Chrétiens. Il semble qu'il y soit éteint aujourd'hui par l'animosité de leurs Guerres civiles, quoiqu'il n'y puisse subsister que par la paix.

Delà, suivant toûjours les bords du Rhin, il passa par Stein, & par Schaffouse, un des principaux Cantons des Suisses, par Lauffenbourg, & par Rhinfelds, où le Rhin se précipite dans son

1579. son lit de fort haut, par cascades & avec
grand bruit, jusqu'à Bale, qu'il comm
porter bâteau, & où *de Thou* se rendit.

Le séjour de Bâle ne lui fut pas inutile,
des Lettres de *Pithou* pour *Theodore Zuin*
pour *Basile Amerbach*, homme poli & o
Il ne quitta point ce dernier, qui lui fit vo
lui, avant toutes choses, une Bibliothé
Recueils manuscrits, des médailles ancien
quelques petits meubles qu'*Erasme* avoit l
Mr. d'*Amerbach* son pére par son Testame
tr'autres un globe terrestre d'argent bien
né & gravé par un Ouvrier de Zurich. I
tems que *de Thou* le regardoit avec attenti
s'ouvrit par le milieu, & l'on remplit le
moitiez de vin, dont on bût à la santé de
Thou, suivant l'usage du païs. Delà l'on
duisit à la Bibliothéque publique, où l'o
les manuscrits de plusieurs Commentateurs
sur *Platon* & sur *Aristote*.

Il visita *Félix Plater* Docteur en Médeci
gé dans une grande & agréable maison, &
reçût fort civilement. *Plater* lui fit vo
son écurie une espéce d'*âne sauvage* *, de l
deur des mulets de Toscane ou d'Auverg
corps court & de longues jambes, la corne
fenduë comme celle d'une biche, quoi q
grosse, le poil hérissé & d'une couleur jaun
brune. Il lui montra encore un rat de mont
la grandeur d'un chat, qu'ils apellent urse M
te : ce petit animal étoit enfermé dans une c
& comme il avoit passé l'hyver sans m

* C'est ainsi que d'*Ablancourt* traduit le mot *Alcem*
Commentaires de César; d'autres le traduisent par le m
lan; mais il ne convient pas ici, car l'*Elan* porte sur l
bois à peu près comme un cerf, & il n'en parle poin

toit tout engourdi. *Plater* avoit aussi l'étui des 1579.
ssiles de *Conrad Gesner* venu de Zurich, tel
il est décrit & dessiné dans un de ses Livres.
t étui renfermoit bien des raretez différentes,
r'autres quantité d'insectes particuliers, qui
nblent autant de jeux de la nature. *De Thou*
examina à loisir, & avec une grande curiosi-
, aidé de *d'Amerbach*, qui s'y connoissoit fort
n. Il fut voir ensuite *Théodore Zuinger*, dans
e maison qui apartenoit à ce savant homme, &
: *Zuinger* avoit ornée de plusieurs inscriptions,
quoi il excelloit. Il alla voir delà le magazin
Pierre Perne de Lucques; ce vieillard étoit en-
re si vigoureux, qu'il travailloit lui-même à son
iprimerie. Enfin, après avoir remercié *d'A-
rbach* de sa bonne compagnie & de sa politesse,
artit de Bâle pour venir le soir coucher à Mul-
uzen, où se tenoit une Foire, comme il y en a
ivent.

On trouve devant ce Bourg une grande Place,
s'assemble durant la Foire une prodigieuse
ultitude de monde, de tout âge & de tout sexe;
y voit les femmes soûtenir leurs maris, les fil-
leurs péres chancelans sur leurs chevaux ou sur
urs ânes: c'est la vraie image d'une Bacchanale.
ans les cabarets tout est plein de bûveurs: là de
unes filles, qui les servent, leur versent du vin
ns des gobelets, d'une grande bouteille à long
ou, sans en répandre une goutte. Elles les pres-
nt de boire par les plaisanteries les plus agréa-
es, boivent elles-mêmes incessamment & re-
ennent à toute heure faire la même chose, après
être soulagées du vin qu'elles ont pris: ce spec-
cle plaisant & nouveau pour de *Thou*, dura bien
ant dans la nuit. Ce qu'il y a de particulier,
est que dans un si grand concours de peuple, &
parmi

1579. parmi tant d'yvrognes, tout se passe sans querelle & sans contestation : ce fut inutilement qu'il appella plusieurs fois son hôte, trop occupé à servir tant de monde ; enfin après l'avoir attendu long-temps, l'hôte vint lui faire un lit dans un poële.

De Thou sortit delà de grand matin, & ayant laissé Colmar à droit, vint dîner dans un Village à la source de la Mozelle. On y trouve quantité de grandes & d'excellentes truites, qui s'élancent avec impétuosité; comme l'eau est fort basse, on les peut prendre avec la main.

Delà il revint à Plombiéres. Il y trouva son frére peu soulagé par les eaux, & résolut avec sa belle-sœur de la conduire chez lui. Ils revinrent par Bourbonne, où de l'avis des Médecins ils séjournérent quelques jours pour essayer des eaux, qui ne firent pas un meilleur que les autres. Enfin, ayant passé à Langres & à Troyes, ils le ramenérent à Paris. Son frére y mourut au bout de quelques mois, malgré les soins infatigables de sa femme, qui avoit un courage au dessus de son sexe, & après bien des remedes inutiles. Peu de momens avant sa mort il recouvra la parole, dont il avoit presque perdu l'usage dans le cours d'une si grande maladie : il entonna distinctement ce verset du Pseaume L. *Seigneur, ne me rejettez pas de devant vôtre face, & ne retirez point de moi vôtre Saint Esprit.* Il mourut en le prononçant.

Son pére, qui malgré sa douleur, lui donna dans ce moment sa bénédiction, s'abstint pendant quelques jours d'aller au Palais, & pour éviter les visites, se retira chez l'Evêque de *Chartres* son frére, chez qui logeoit son fils *de Thou*.

Là, ce Prélat & l'Avocat Général son autre frére, le priérent avec instance de faire réfléxion sur

sur la diminution de sa famille, & lui demandérent s'il ne seroit pas plus à propos de faire changer d'état à son fils, que de le laisser dans celui qu'il avoit choisi. Le premier Président ne s'en éloignoit pas; mais plus occupé des affaires publiques, que de celles de sa famille, il laissoit écouler le tems sans se déterminer. 1579.

De Thou, que cet établissement regardoit, étoit accoûtumé au célibat, & son ambition n'envisageoit que quelque Ambassade, pour continuer ses voyages: ainsi il s'excusoit auprès de ses Oncles, & s'en remettoit entiérement à la volonté de son pére. Ce fut de cette maniére que se passa le reste de cette année, qu'il employa avec la Veuve de son frére à se consoler de leur perte commune.

L'année suivante, la peste emporta bien du monde; ce qui obligea *de Thou* d'aller en Touraine avec *Jacques de Nets* Avocat au Parlement, homme d'esprit & ami de sa famille. Le Duc d'*Anjou* étoit alors au Plessis lez Tours, & songeoit sérieusement à la Guerre des Païs-Bas. 1580.

De Thou avoit pour ce Prince des Lettres de recommandation de son pére, qui étoit son Chancelier. Il se fit présenter par *Jean de Simiers* favori du Duc; mais qui ne le fut pas long-tems. Ce Prince le reçût obligeamment, & le congédia après lui avoir demandé des nouvelles de la Cour. *De Thou* se retira à Maillé-Laval, place forte auprès de Tours. Là, pendant le cours de cette dangereuse maladie, s'occupant tantôt à l'étude, tantôt à la chasse, il fit la description de Maillé en Vers Iambes. Elle fut imprimée depuis, tant pour la satisfaction de *Nicolas Perrot* Conseiller au Parlement, homme d'une gravité antique; mais poli & alors de la Cour du Duc d'*Anjou*, que comme

1580. comme une preuve de sa reconnoissance pour lieu qui lui avoit servi d'azile.

Enfin, comme il crût que c'étoit séjourner tr long-temps dans un même lieu, il en partit av *de Nets* & *la Normanderie*, frére de *de Nets*, leur servit de guide; & passant par Alençon, Sé & Falaise, il arriva à Caën, où il logea chez *Je de Novince d'Aubigni*, qui lui fit une magnifique ception.

Il alla voir l'Abbaye Saint Etienne, qui seml commander le Château. Elle avoit été ruïnée commencement des Guerres civiles, aussi-bi que le tombeau de *Guillaume* Duc de *Normand* Roi d'*Angleterre*; on les avoit depuis répar comme on avoit pû: c'est une Abbaye fondée a trefois par ce même Duc, avec de grands rev nus. On y voit encore dans la Cour l'Ecu Armes des Gentilshommes, qui passérent avec à la conquête d'Angleterre. Delà, l'on lui voir le Château & l'endroit par où l'Amiral *Coligni* l'avoit attaqué, pendant la maladie du D d'*Elbeuf*. Il aprit de ceux qui l'accompagnoie que la Reine mere y étant venuë quelque tem après, avoit dit qu'elle ne comprenoit pas com ment on avoit pû si-tôt rendre une si bonne Pl ce, que des femmes auroient pû défendre av leurs quenouilles: Ce qu'elle ne disoit pas sa taxer le Gouverneur de lâcheté ou de trahison.

Il avoit envie d'aller jusqu'à Coûtances; cepe dant il se détourna pour passer par l'Abbaye d'A nai du Diocése d'Avranches, dont étoit Ab *Jean Provost* qui l'accompagnoit, frére d'*Augus Provost* Greffier au Parlement, Auteur de qu ques Poësies Latines fort élégantes. Cet Ab n'étoit pas ignorant, mais grand parleur, méd sant, & si mauvais railleur, qu'il s'en rendoit i

po

›rtum. Il fit & dit plusieurs choses à la honte de 1580.
s Religieux, qui vivoient sans régle; & enfin
ontrant les murs de l'Abbaye, qui étoient fort
ı desordre, il leur dit, par une froide raillerie,
: pour leur reprocher leur ignorance, que si les
urs étoient dans ce desordre-là, cela ne venoit
ıe de ce qu'il n'y en avoit pas un d'eux qui les
ìt soûtenir d'un seul mot Latin.

Messieurs de *Sey*, Gentilshommes du païs, de-
euroient proche de Coûtances. Ils étoient pa-
ns de Messieurs *de Thou*; car *Jean de Marle* E-
ìque de *Coûtances*, frére du Chancelier, & qui
t massacré avec lui par le peuple de Paris, dont
s Armes même se voyent encore à la clef de la
ɔute de l'Eglise, avoit marié *Hilaire* sa sœur à
ı *de Sey* Gentilhomme du voisinage, dont ces
lessieurs étoient descendus. Il ne resta que trois
urs dans cette Ville, qui n'est pas seulement
rmée de murailles; delà passant par Granville,
arriva à Avranches. Le lendemain il alla voir une
bbaye fameuse, qu'on nomme le *Mont Saint
Michel*, au péril de la mer.

C'est un rocher escarpé de tous côtez, qu'on
roit avoir été autrefois attaché à la terre: il en
st à présent séparé de deux lieuës, que l'on passe
cheval sur des bancs de sable, quand la mer est
asse. Sa figure conique est enfermée tout au-
ɔur d'un mur fort élevé, on y monte par des de-
rez taillez dans le roc, sans aucun pallier. Ils y
ɔrment une ruë bordée des deux côtez de bouti-
ues, où l'on vend aux pélerins des chapelets,
es images de plomb, & d'autres bijoux de dévo-
ons; il y a aussi quelques hôtelleries pour les lo-
er. Au haut du rocher qui aboutit en cône,
ɔmme je viens de le dire, il y a une Citadelle
ù est l'Abbaye, aussi grande & aussi spacieuse
que

1580. que le rocher a de tour par bas. Le bât
soûtenu par des arcboutans de la même
le roc, qui servent aussi à élever avec d
toutes les grosses provisions de la maison

Outre l'Eglise magnifiquement bâtie
tour fort élevée, qui soûtient une figure
Michel dorée & éclatante au Soleil, il
Cloîtres voûtez l'un sur l'autre, & des
res de même; des Offices, des Cîterne
Bibliothéque, où il y avoit autrefois de
nuscrits: on voit dans le logis de l'Abbé
de Galerie fort bien percée; enfin, t
haut de ce roc si grand & si spacieux,
ble qu'on se promene en terre ferme.
côté du logis de l'Abbé on trouve entr
& le Couchant un petit Jardin de terr
tée, où malgré la rigueur du climat il
fort bons melons. Ce lieu, qui doit fai
ration de toute la France & de toute l'
fut anciennement bâti avec beaucoup de
On doit être surpris que d'un desert stéril
de tout commerce, d'ailleurs d'un abor
cile, que lors qu'il est baigné de la mer
y peut-on aborder avec des chalouppes,
gion de nos Ancêtres en ait fait un lieu si
leux, & surmonté tant d'obstacles & de
tez. J'espére que le Lecteur ne trouve
remarques inutiles.

Au sortir de cette Abbaye, *de Thou*
Saint-Jammes & par Fougéres-Villettes
se Bretagne à Saint Aubin du Cormier,
bre par la Bataille qui s'y donna il y a quat
onze ans, entre l'Armée du Roi comm
Louïs de la Trimouille & celle de *Louïs* D
leans & du Prince d'*Orange*, qui furent t
faits prisonniers.

il revint à Rennes Capitale de la Pro- 1580.
Les Ducs de Bretagne qui y avoient fait
grande Citadelle, y faisoient autrefois
lence : le Parlement qui étoit dans ce
à Nantes, & qui est semestre, s'y tient
. Delà, il revint par Vitré, Laval,
ontier, Angers, Saumur & Tours, à

ût des Lettres de son pere, qui lui man-
er trouver le Maréchal de *Cossé* pour des
é conséquence. Ce Seigneur étoit allé
pour suivre le Duc d'*Anjou*, qui en é-
pour joindre le Roi de Navarre en Pé-
& pour tâcher de le porter à la paix. *De*
lonc obligé de prendre la poste avec son
Nets, non sans courir quelque risque ;
rtis commençant déja à se mettre en cam-
omme si la Guerre eût été déclarée, il
s ; mais relâché aussi-tôt qu'on le re-

va encore le Maréchal à Poitiers, &
des ordres que son pére lui avoit don-
entretint sur le même sujet *Belliévre* En-
Roi, & revint aussi-tôt à Maillé. *Per-*
oit resté à Tours depuis le départ du Duc
l'y vint trouver. Ils résolurent tous
ntre l'usage des Courtisans, d'aller à Bour-
Abbaye dans un des plus beaux lieux du
pour voir *Simiers*, que le Duc d'*Anjou*
disgracier, & pour lui témoigner que
ent honoré dans sa faveur, ils gardoient
les mêmes sentimens dans sa disgrace.
s reçût avec de grandes marques d'ami-
conversation ne roula que sur son mal-

e, ils se séparérent après que *de Thou* lui 1581.
eut

1581. eut offert les bons services de son pére, & le dit qu'il pouvoit avoir auprès du Duc d'*A* L'Hyver, qui avoit été rude, avoit beaucou minué une maladie qui avoit emporté tan monde; cela obligea *de Thou* de revenir à P y étant de plus rapellé par son pére, qui n'avoit quitté cette grande Ville: on y étoit occu l'execution des Articles de la Conférence de Entr'autres conditions on y étoit convenu q députeroit des Conseillers du Parlement de P pour rendre la justice en Guyenne; au lieu Chambre mi-partie de cette Province, où la férence de Religion causoit tant d'aigreur dan esprits, qu'elle se remarquoit dans les jugeme cette Chambre: cela faisoit un tort considéra ceux du païs, qui souffroient une grande véxa Pour en arrêter le cours, on choisit douze C seillers Laïques & deux Clercs, auxquels le donna pour Président *Antoine Séguier*, dont l'e adroit & plein d'expédiens n'en étoit pas m équitable. *Séguier*, ami particulier du jeun *Thou*, le fit nommer avec *Coqueley d'Autun*, h me d'un grand sens & d'un profond savoir, remplir les deux places de Conseillers Ecclési ques. Parmi les Laïques on choisit entr'a *Jean de Thumery*, *Claude du Puy*, & *Michel raut de Lhôpital*, petit-fils du grand Chanc de *Lhôpital*. Ce dernier avoit été reçû Co ler depuis peu de temps. Il avoit épousé O fille du Président de *Pybrac*, qui avoit fait p ce nom à sa fille, en mémoire de l'honnête vante habitude qu'il avoit eûe autrefois à rare avec *Olympe Morat*, dans le temps q étoit auprès de la Duchesse *Renée* de Fran

C'étoit un jeune homme d'un génie él & qui écrivoit fort bien en Latin & en Fran

en donna de glorieuses marques dans les Ecrits 1581.
'il publia sur le sujet des troubles de France.
omme il portoit le même nom que son Grand-
re, & qu'il étoit de la même Chambre dont
oit été ce Chancelier, *de Thou*, qui s'y trou-
it pareillement, fit une amitié particuliére avec
i; aussi connoissant la passion qu'avoit *Lhôpital*
ur la Fauconnerie, & se sentant d'ailleurs du ta-
nt pour la Poësie Latine, il composa en sa fa-
ur & pour son coup d'essai, un Poëme * sur
tte nouvelle maniére de chasse, dont il fit im-
imer depuis les deux premiers Chants.

Le voyage des Députez pour la Guyenne étant
solu, les Oncles de Mr. *de Thou* prirent cette
casion de presser encore son pére de refléchir
r l'état de sa famille presque éteinte, & de con-
dérer qu'il n'avoit plus qu'un fils qui la pût rele-
r. Il s'excusoit à son ordinaire sur la nécessité
ı voyage de Guyenne, qui ne lui permettoit pas
: se déterminer. Le fils, jusqu'alors occupé de
s études, n'y avoit pas fait une plus grande at-
ntion; mais enfin il commença à songer sérieu-
ment à sa vocation, les avis de *du Ferrier* lui re-
nrent dans l'esprit; le poids de l'état où l'on le
stinoit & où il ne se sentoit point porté, lui
mbla pesant; la vie tranquille où son penchant
ntraînoit, lui parut douce; l'embaras des affai-
s l'effraya. Tant de raisons le déterminérent à
ger qu'il lui étoit plus convenable d'abandonner
uelques grandeurs apparentes, remplies d'une in-
nité de peines, de choisir un genre de vie plus
sé, de se marier, lors que l'occasion s'en pré-
nteroit, & de se servir en attendant, auprès de
s Oncles, des mêmes excuses que son pére.

D Peu

* C'est son *Hieracosophion*, ou *de re accipitraria*.

1581. Peu de temps après ſon départ pour la Guyenne, il paſſa par Angoulême, ayant été choiſi pa les Députez pour aller de leur part ſaluër *Hem* Prince de *Condé*, qui faiſoit ſa réſidence à Sain Jean d'Angéli, ce Prince le reçût avec toutes le marques de diſtinction dûes à ceux qu'il repréſen toit : mais en ſon particulier avec beaucoup d bienveillance, fondée ſur l'eſtime qu'il avoit pou le premier Préſident ſon pére: ce Prince & le autres Proteſtans n'avoient pas perdu la mémoir des preuves que ce Magiſtrat leur avoit toûjour données de ſon équité, il l'entretint ſouvent de c qui pouvoit contribuer au bien de l'Etat, & de motifs qui devoient porter les Députez à rétablir par leur juſtice la tranquilité dans la Guyenne.

De Thou rendit compte de ſon voyage à la Compagnie ; & ils ſe rendirent tous enſuite à Libourne, Ville ſituée dans un lieu commode, où l'Iſle ſe jette dans la Dordogne; lorſque la mer pouſſée par le vent, monte dans cette riviére, elle fait enfler & tourner les eaux de l'Iſle avec tant de rapidité & de violence, que ſans l'expérience & l'adreſſe des Pilotes, les vaiſſeaux couroient riſque de s'y perdre. Ceux du païs qui regardent avec admiration l'effet d'un tourbillon particulier à cette riviére dans cet endroit-là, l'appellent en leur langue *Maſcaret*. La Compagnie conſulta d'abord ſi elle y établiroit le Siége de ſa Juriſdiction; mais la pauvreté des Procureurs & des Avocats, qui ſeroient obligez de s'y rendre de Bordeaux & des lieux voiſins, outre d'autres difficultez qu'elle prévit, la fit réſoudre de s'arrêter à Bordeaux, comme dans un lieu plus commode pour tout le monde.

On choiſit encore *de Thou* pour en aller conférer avec le Maréchal de *Matignon*, qui avoit une grande

grande autorité dans la Province dont il étoit 1581.
Commandant sous le Roi de Navarre. Il eut ordre d'aller delà, sans s'arrêter, saluër ce Prince: il le joignit à Casteljaloux, où le Roi se divertissoit à la châsse. Il en fut reçû avec autant de marques de distinction & de bonté, qu'il l'avoit été du Prince de *Condé*, & ce Prince lui ordonna de le suivre à Nérac.

De quelque côté qu'on aborde en cette Ville, qui est située dans un païs très-gras, on ne trouve que des sables. Comme il neigea toute la nuit après qu'ils furent arrivez, le lendemain, suivant l'usage des païs, le Roi alla à la trace des bêtes fauves jusqu'à l'heure du dîner. Quand *de Thou* se fut acquitté de sa commission auprès de lui, il demeura encore deux jours à Nérac, pour y faire sa Cour à la Reine *Marguerite* & à la Princesse *Cathérine* sœur unique du Roi: il étoit bien-aise aussi de voir *du Faur de Grateins*, qui étoit Chancelier de Navarre, & avec lequel il s'entretint familiérement.

Grateins avoit été élevé dans le Parlement de Paris, & avoit de grandes obligations au premier Présidént, qui l'avoit protégé dans l'affaire de la Mercuriale, où l'on avoit voulu le mêler, il en témoigna au fils une sincére reconnoissance, & l'embrassa avec bien de la tendresse; il lui dit, que c'étoit le premier Présidént pére, qui lui avoit conseillé de demander des Commissaires du Parlement de Paris, dont il connoissoit la droiture & l'équité, & avec quel desintéressement ils rendoient justice à tout le monde sans distinction: au lieu que dans la Guyenne, depuis que la différence de Religion avoit divisé les esprits, elle ne s'y rendoit que par haine ou par faveur; après cela *de Thou* prit congé du Roi de Navarre, qui lui

1581. fit voir ses Jardins qu'il entretenoit avec un grand soin, & qui le promena dans de belles allées pallissadées de lauriers.

Après avoir passé la Garonne, il reprit son chemin par Agen, & y fut reçû splendidement par *de Roques Secondat*. Ce Gentilhomme avoit épousé la tante de *Joseph Scaliger* du côté de sa mére; il en avoit eu plusieurs enfans, dont la plûpart se mirent dans le service, entr'autres *Paul de Secondat* qui fut tué au siége d'Ostende. Il avoit avec lui le frére aîné de *Joseph Scaliger*, nommé *Sylvius*, pour qui *Jules* leur pére avoit écrit sa Poëtique: ce *Sylvius* étoit un homme fort doux & assez savant; comme on s'entretint des Commentaires de son Pére sur les Livres d'*Aristote* de l'Histoire naturelle des animaux, *de Thou* le pria de les revoir, & de n'en priver pas plus long-tems le public. *Sylvius* y satisfit en partie, & donna le dixiéme Livre qu'il dédia à *Duranty* premier Président de Thoulouse: après sa mort, le reste tomba entre les mains de son frére *Joseph*, qui l'emporta en Hollande, & qu'il laissa en mourant à *Daniel Heinsius* son Eleve; mais dans un si grand desordre, comme *Heinsius* l'écrivit à *Casaubon*, qu'on ne doit pas espérer d'en jouïr.

Après que *de Thou* fut de retour à Bordeaux, les Commissaires choisirent le Convent des Jacobins pour y tenir leur séance; *Loysel* & *Pithou* étoient l'un Avocat & l'autre Procureur Général de la Commission: couple d'amis illustre par leur mérite & par leur probité, plus illustre par la conformité de leur zéle pour le bien public. L'ouverture s'en fit avec un concours extraordinaire de peuple, attirez par la nouveauté du spectacle, ou flâtez de voir finir la fatigue que les Juges précedens leur donnoient.

Parmi

Parmi ces occupations *de Thou* n'interrompoit point ses études; rempli du dessein d'écrire l'Histoire de son temps, il faisoit connoissance par tout où il passoit, avec ceux qui pouvoient y contribuer; & comparant tout ce qu'il avoit lû ou entendu, avec ce qu'il en apprenoit par lui-même, il en tiroit de justes conséquences. Il fut instruit de bien des particularitez remarquables par *Lagebaston* premier Président de Bordeaux, vieillard vénérable, & par son âge fort avancé & par sa doctrine. Ce Magistrat protegé dans les mouvemens précedens par le premier Président *de Thou*, toûjours prêt à secourir les illustres affligez, satisfit avec une complaisance au-dessus de son âge, à la curiosité du jeune *de Thou* son fils. 1582

De Thou tira encore bien des lumiéres de *Michel de Montagne* alors Maire de Bordeaux, homme franc, ennemi de toute crainte, & qui n'étoit entré dans aucune cabale; d'ailleurs fort instruit de nos affaires, principalement de celles de la Guyenne sa patrie, qu'il connoissoit à fonds. L'amitié que *de Thou* fit ensuite avec *Jean Malouin de Sessac*, Doyen du Parlement, lui fut aussi d'un grand secours.

Pithou & lui trouvérent beaucoup d'agrément & de politesse, dans l'esprit éclairé d'*Elie Vinet* de Barbezieux. *Vinet* étoit Directeur du Collége de Bordeaux, si célébre dans les siécles précédens, & s'occupoit alors à retoucher son *Ausone*; autrefois il avoit été des amis de *Turnébe*, de *Muret*, de *Groucby*, de *Guerente*, & de *Georges Buchanan*. Tous les ans il recevoit des Lettres de ce dernier, quand les Marchands Ecossois venoient enlever des vins à Bordeaux: *de Thou* vit les derniéres que *Buchanan* avoit écrites à *Vinet*, d'une main tremblante à la vérité, mais d'un style ferme

1582. me & qui ne se ressentoit en aucune maniére des foiblesses de son grand âge ; aussi *Buchanan* ne s'en plaignoit pas, mais plûtôt de l'ennui que cause une longue vie. Il lui mandoit, qu'il avoit quitté la Cour & qu'il s'étoit retiré à Sterlin ; il ajoûtoit sur la fin ces derniéres paroles, dont *de Thou* s'est toûjours souvenu depuis : *Au reste, je ne songe plus qu'à me retirer sans bruit & à mourir doucement : comme je me regarde comme un homme mort, le commerce des vivans ne me convient plus.*

De Thou fit voir à *Vinet* les deux premiers chants de son Poëme de la Fauconnerie, où il n'avoit pas mis encore la derniére main ; *Vinet* l'obligea de les faire imprimer à Bordeaux par *Simon Millanges* excellent Imprimeur.

Pendant le mois de Février les Commissaires interrompirent leur Séance, & quelques-uns prirent ce tems-là pour voir le païs de Médoc ; *Thumeri* languissoit d'une fiévre quarte, mais sans s'aliter il la domptoit en montant souvent à cheval ; *Loysel* & *Pithou* toûjours prêts à marcher en si bonne compagnie, voulurent être du voyage ; *de Foix Candale*, auquel ils avoient rendu de fréquentes visites au *Puy-Paulin* à Bordeaux, leur avoit donné des Lettres de recommandation.

Quand on a quitté le païs qui est au-delà de la Garonne, on trouve à gauche le rivage de la mer bordé de pins très-élevez, dont on tire la poix ou la résine. Comme on enleve l'écorce de ces arbres, la nature prévoyante fait naître tout autour quantité d'arbustes pour les revétir ; entr'autres des arboisiers, dont les fleurs & les fruits plus agréables qu'utiles, n'en couvrent pas seulement la défectuosité ; mais produisent encore, avec la vûe de la mer, le plus charmant spectacle qu'on puisse voir.

Du

Du temps d'*Ausone* on donnoit le nom de *Buchs* 1582.
& de *Bayonnois* aux habitans de ces côtes ; pour lui, il les nomme tantôt *Buchs* & tantôt *Poissez*, sans doute par raport à la poix qu'on tire de ces pins ; dont l'écorce fournit encore de nos jours à ces peuples dequoi se chauffer & s'éclairer. On trouve aussi le long de la côte le *Cap de Buch*, qui conserve son ancien nom ; ce qui se prouve par le nom d'une petite Ville qu'on appelle encore aujourd'hui *tête de Buch*, & par le nom que portoient les Seigneurs de l'illustre Maison *de Foix* ; entr'autres ce fameux Capitaine du temps de nos Guerres contre les Anglois, duquel nos Histoires font mention, sous le nom de *Captal de Buch*.

Quelques-uns prétendent que cette Villette tire son nom d'un rocher qui la domine, & qui est couvert d'une grande quantité de tests * ou d'écailles d'huîtres que produit le voisinage de la mer : ce qui ne me paroît pas vrai-semblable, car le mot Latin *Testa*, ne signifie point ce qu'entendent les Gascons dans leur langue par le mot de *Teste*.

La Baye de ces côtes est faite de maniére, que cette petite Ville qu'on nomme *Cap de Buch*, est située à la partie supérieure, & Certes de l'autre côté. Certes appartenoit à *Honorat de Savoye* Marquis de *Villars*, auparavant Gouverneur de la Province, & c'étoit *Françoise de Foix* sa femme qui la lui avoit apportée en dot.

Ces Messieurs firent dresser une table pour dîner sur le rivage ; comme la mer étoit basse, on leur aportoit des huîtres dans des paniers ; ils choisissoient les meilleures & les avalloient si-tôt qu'elles étoient ouvertes ; elles sont d'un goût si agréa-

* Il y a à Rome une montagne qu'on nomme *Monte testario* à cause de quantité de tests ou de pots brisez.

1582. agréable & si relevé, qu'on croit respirer la violette en les mangeant; d'ailleurs elles sont si saines, qu'un de leurs Laquais en avala plus d'un cent sans s'en trouver incommodé. Là, dans la liberté du repas, on s'entretint tantôt de la beauté du lieu, tantôt de ce qu'on jugeoit le plus propre au bien de l'Etat, tantôt de ce fameux Capitaine dont on vient de parler, tantôt de ces grands hommes dont *Cicéron* se souvient en quelque endroit de ses Ouvrages, qui ne croyoient pas qu'il fut indigne d'eux d'employer un repos honnête & nécessaire pour délasser l'esprit de ses grandes occupations à ramasser à Gayette & à Laurentio, des coquilles & de petits cailloux sur le rivage.

La beauté de la saison les invita à voir le reste du païs de Médoc & le Château de Mr. de *Candale*; la Maison de *Foix*, dont il étoit, possédoit autrefois tout ce païs-là. Ils le trouvérent à Castelnau, où il s'étoit rendu depuis peu, & où il avoit accoûtumé de séjourner jusqu'à l'Automne, à moins qu'il n'allât à Cadillac ou à Bachevel, deux Châteaux qui sont sur la Garonne, & où il alloit & revenoit par eau commodément.

Ce Seigneur, savant dans la Geométrie & dans les Méchaniques, avoit chez lui des laboratoires, des atteliers & des forges, avec tous les instrumens nécessaires pour fondre, ou pour fabriquer toutes sortes de machines, il invita ces Messieurs à dîner, qui fut assaisonné d'une savante conversation, suivant sa coûtume. *De Thou* tourna l'entretien sur ce que les Pyrenées pouvoient avoir de hauteur, il savoit que c'étoit faire plaisir à son hôte que de le mettre sur ce Chapitre.

Candale leur raconta qu'il avoit été aux eaux de Bearn proche de Pau, à la suite de *Henri d'Albret*

Roi de *Navarre* pére de la Princesse *Jeanne*, 1582.
it il étoit proche parent : Que dans le séjour
il y fit, il résolut de monter au sommet de la
s haute montagne, qui n'en est pas éloignée,
qu'on nomme *les Jumelles*, à cause qu'elle se
are par le haut en forme de fourche : Que dans
ems qu'il préparoit tout ce qu'il crût nécessai-
pour son dessein, plusieurs Gentilshommes,
d'autres jeunes gens, vétus de simples cami-
es, pour être moins embarassez, s'offrirent
l'accompagner : Qu'il les avertit que plus ils
étreroient en haut, plus ils sentiroient de froid;
qu'ils n'écoutérent qu'en riant : Que pour lui
e fit porter une robe fourrée par des païsans qui
noissoient les lieux : Qu'environ la my-Mai,
les quatre heures du matin, ils montérent as-
haut pour voir les nuées au-dessous d'eux :
'alors le froid saisit ces gens qui s'étoient si fort
ssez; de maniére qu'ils ne pûrent passer ou-
: Que pour lui il prit sa robe & marcha avec
caution, accompagné de ceux qui eurent le
rage de le suivre : Qu'il monta jusqu'à un en-
oit où il trouva des retraites de chévres & de
ics sauvages qu'il vit se promener par troupes
ces roches escarpées : Qu'aiant poussé plus
n, il remarqua quantité d'aires d'aigles & d'au-
s oiseaux de proie : Que jusques-là ils avoient
contré des traces taillées dans le roc, par
ix qui y avoient auparavant pénétré ; mais
alors on ne voyoit plus de chemin, & que
ur gagner le sommet il en restoit encore autant
ire qu'on en avoit fait : Que l'air froid & sub-
qui les environnoit leur causoit des étourdisse-
ns qui les faisoient tomber en foiblesse ; ce qui
obligea de se reposer & de prendre de la nourr-
ure : Qu'après s'être envelopé la tête, il se fit

1582. une nouvelle route avec l'aide des païsans qu'il avoit amenez: Que quand le roc résistoit au travail, on se servoit d'échelles, de crocs, & de grappins: Que par ce moyen il arriva enfin jusqu'à un lieu, où ils ne virent plus aucune trace de bête sauvage ni aucuns oiseaux, qu'on voyoit voler plus bas; que cependant on n'étoit pas encore au sommet de la montagne: Qu'enfin il le gagna à peu de distance près, avec l'aide de certains crochets, qu'il avoit fait faire d'une maniére extraordinaire.

Qu'alors il choisit un lieu commode, d'où il pût regarder sûrement jusqu'en bas; qu'il s'y assit, & qu'avec le quart de Cercle, il commença à prendre la hauteur; qu'il prît pour rez de chaussée le courant paisible, que les eaux qui se précipitent de rocher en rocher avoient formé; que jusqu'au plus haut de la montagne, qu'il mesuroit aisément du lieu où il étoit, il trouva onze cens brasses ou toises de nôtre mesure, la toise de six piés, * *ce qui compose treize cens vingt pas Geométriques, le pas de cinq piés, à la maniére des Grecs.*

De Thou, après avoir fait là-dessus de profondes réflexions, convint que *Candale* ne s'étoit pas fort écarté de la vérité, ni du sentiment des anciens Geométres, qui rapportent que le Mont Olympe, qu'ils ont crû le plus élevé qu'il y eût au monde, ne pouvoit pas avoir plus de dix stades de hauteur, non plus que la mer a de profondeur. *Xenagoras* trouva un demi stade davantage dans la mesure qu'il prit de la même montagne; je dirai en passant que ce calcul n'est pas exact

* On a ajoûté ces mots pour éclaircir ce passage.

exact dans *Apulée* *, au Livre qu'il nous a laissé du *Démon de Socrate*, & qu'il y faut suppléer par *Plutarque* dans la Vie de *Paul Emile*. 1582.

Que si l'on multiplie dix fois le stade de 125. pas, comptant le pas de cinq piés, à la maniére des Grecs, on trouvera 1250. pas Geométriques; ce qui, à onze toises cinq piés près, fait le même nombre que *Candale* avoit trouvé; mais on laisse un calcul plus exact aux gens du métier †.

De Castelnau la compagnie se rendit à l'Esparre, autrefois Ville libre & joüissante de ses droits, avec un Château & des Salines appartenant à la Maison de *Montferrand*. Depuis, du tems de *Charles VII.* elle vint par confiscation dans la Maison d'*Albret*, qui avoit toûjours été fidelle à la France; alors elle appartenoit à *Louis de Gonzagues* de Cléves Duc de *Nevers*, du côté de la Duchesse son épouse ‡.

De l'Esparre on vint à Soulac, connu par sa Chapelle dédiée à la Sainte Vierge, & par le Port de Verdon, qui est fort commode. Delà, l'on découvre la tour de Cordoüan, située entre des bancs de sable & des rochers, à l'embouchure de la Garonne, qui dans cet endroit est large d'environ quatre lieuës. Cette Tour, qui la nuit

 sert

* *Apulée* dit qu'elle n'a pas dix stades de hauteur, & *Plutarque*, qu'elle en a davantage.

† Effectivement Mr. *de Thou* s'est trompé, il prend pour des piés les 70. pas Geométriques restans de 1250. qui sont de cinq piés. A ce compte, il y auroit une différence de 58. toises 2. piés, au lieu d'onze toises 5. piés: cependant si vous ajoûtez le demi stade de *Xenagoras*, qui fait 62. pas & demi Geométriques, ou 52. toises demi pié, on trouvera à 6. toises un pié & demi près, le compte de Mr. de *Candale* juste, par rapport aux anciens Geométres.

‡ Elle étoit de la Maison de *Longueville*.

1582. sert de fanal aux vaisseaux, avoit été à dem ruïnée; depuis elle a été rebâtie par l'adresse & le travail de *Louïs de Foix*, Parisien, qui portoit ce nom à cause de son pére qui étoit du païs *.

Ils se rendirent delà, à Blaye par Royan & par Talmond; ils y découvrirent les premiers une grande quantité de capilaires, que ceux du païs ne connoissoient pas: ils leur apprirent la maniére d'en faire du syrop, afin qu'à l'avenir ces gens s'épargnassent la peine & les frais d'en aller querir à Montpellier. Ils en trouvérent encore en beaucoup d'autres lieux, & principalement à Bourdeilles, où il en croît de tous côtez. Bourdeilles est un des plus forts Châteaux du Périgord; il est situé sur un rocher, baigné par la Dronne qui se jette dans l'Isle, & creusé par la nature, ou par la violence des eaux de cette riviére.

Delà, ils revinrent enfin à Bordeaux; la Chambre des Commissaires y étoit moins occupée aux affaires civiles qu'aux criminelles, de l'examen desquelles dépend la sûreté du public. Comme les Ecclésiastiques ne pouvoient assister aux jugemens criminels, on chargeoit *Coquelei* & *de Thou* de faire les informations, d'interroger les coupables, & de les confronter aux témoins, comme il arriva dans le procès de *Rostaing*; quand il fut instruit, *Thumeri*, *Loysel*, *Pithou* & *de Thou*, firent un tour en Gascogne pendant les vacations de Pâques.

Ils passérent d'abord à Bazas, où l'on les instruisit

* C'est ce même *Louïs de Foix*, qui travailla pour l'infortuné D. *Carlos*, & qui découvrit à *Philippe II*. le secret de la serrure de la chambre de ce Prince.

truisit des véritables causes des malheurs de cette 1582.
Ville, & de la faction des *Casses*. Delà à Albret, d'où l'illustre Maison d'*Albret*, & tout le païs d'alentour, tirent leur nom. Plus outre, à Tartas, au Mont de Marsan, & à Aire, située sur l'Adour, dont elle tire son nom; mais ruïnée par la violence & par le feu de nos derniéres Guerres.

Continuant leur route par le Bigorre, ils virent Tarbe, qui en est la Capitale, & descendirent dans un païs fort agréable au pié des Pyrenées, où les vignes, comme dans la Lombardie, sont attachées aux ormeaux & aux peupliers: Autrefois Tarbe étoit composée de trois Villes; mais ce n'étoit plus alors qu'une solitude habitée seulement par des païsans.

Ils visitérent des Bains qui n'en sont pas loin, & qui étoient autrefois fort fréquentez, comme on le remarque par de beaux banes qu'on y voit encore; les eaux en sont fort chargées d'alun, *de Thou* en fut guéri d'une espéce de rhumatisme au bras gauche, causé par ses études trop assiduës, & par ses veilles.

Delà, ils allérent à Compan, où le beurre est excellent; tout proche est la Vicomté de Lavedan, qui appartient à des Seigneurs de la Maison de *Bourbon*, & qui est renommée par les beaux chevaux qu'on y éleve. En passant, ils examinérent avec attention une inscription qui est sur l'Autel d'une Chapelle, & dont *Scaliger* s'est servi fort à propos dans sa description de la Gascogne. Ils remarquérent en arrivant à Lourde, qui est un Château sur une hauteur & sur les frontiéres du Bigorre, que ce n'est point là le Lapord, comme l'a crû le même *Scaliger*, dans la premiére édition de ses *Commentaires* sur *Ausone*, qui fut faite à Lyon; car le Lapord est un païs bas pro-

1582. che de la mer, & fort éloigné de Lourde; c'eſt plûtôt le Bayonnois. Dans les anciens Martyrologes des Evêques de Bayonne, il n'y a que le païs ſitué depuis la Garonne juſqu'à l'Adour, qui ſoit appellé le païs de Lapord & l'Evêché de Lapord: encore aujourd'hui ce qui eſt entre l'Adour juſqu'à Fontarabie, ſe nomme le païs de Lapord*; dequoi *de Thou* avertit *Scaliger*, qui dans la ſeconde édition qui fut faite de ſon *Auſône* avec celui de *Vinet*, ſupprima le plus franchement du monde ce qu'il en avoit dit.

Delà, par Pontàc ils arrivérent à Pau; *Henri IV.* & la Reine *Jeanne* ſa Mére, ont fort embelli cette Ville par une bonne Citadelle qu'ils y ont fait faire, & par des Jardins d'une Royale magnificence: on y voit des berceaux de feuillage d'une hauteur ſurprenante. Ils trouvérent à Pau la Princeſſe *Cathérine* ſœur du Roi de *Navarre*: elle les reçût avec toutes les marques poſſibles de bienveillance; les devoirs de la Charge de *Loyſel* l'obligérent de ſe ſéparer en ce lieu de ſa compagnie: *Pithou* avoit déja fait la même choſe dès Ayre, & avoit regagné Bordeaux par Saint Sévére.

Thumeri & *de Thou*, qui reſtérent ſeuls, furent aux bains de Bearn, qui ne ſont éloignez de Pau que de ſept lieuës. Ce ſont des ſources d'eaux ſoulphrées, qui ſortent des monts Pyrenées, & qui ſont très-bonnes contre la pierre, le néfretique & les obſtructions; elles ſont ſi légeres & ſi ſubtiles, que toute leur force ſe perd dans un moment, à moins qu'on ne les prenne au ſortir de la ſource; auſſi l'on ne peut les tranſporter dans des bouteilles, comme nos eaux de Lux, de Spa &

* On le nomme aujourd'hui le Labour.

& de Pougues. *De Thou* avoit avec lui un jeune 1582.
Allemand, qui quoique fort fobre en bûvoit tous les jours cinquante verres en une heure ; pour lui, pendant fept jours il en prit vingt-cinq verres à chaque fois, plûtôt par plaifir que par néceffité. Quoiqu'elles ne le purgeaffent point, il en reffentit un grand foulagement, avec un merveilleux appétit, un fommeil tranquille, & une legereté furprenante répanduë par tout le corps.

Au retour des eaux ils pafférent par Oleron, Sauveterre & Orthez, où la Reine *Jeanne* avoit établi une célébre Académie, & vinrent à Navarreins. *Henri d'Albret* Roi de *Navarre* avoit ainfi nommé cette derniére Ville, pour fe confoler de la perte de fon Royaume: il y avoit auffi fait bâtir un Château fort & bien muni, pour défendre le refte de fon païs de Bearn.

Paffant enfuite par Saint Palais & par Saint Jean de pié de Porc, ils vinrent à la Baftide de Clarence. Ils y virent *Jean de Licarrague* Miniftre de l'Eglife du lieu, qui par ordre de la Reine *Jeanne* avoit traduit le Catéchifme & le Nouveau Teftament en langue Bifcayenne, & qui l'avoit fait imprimer en beaux caractéres à la Rochelle par *Pierre Haultin*. Tout autre que lui n'auroit pû le faire, vû le peu de rapport que cette Langue, de même que l'Hybernois & le bas Breton, a avec les autres.

Ce Miniftre, qui parloit également bien Bafque & François, prêchoit devant ceux du païs en fa langue & dans la même Eglife où les anciens Catholiques célébroient l'Office divin; mais à des heures différentes. La diverfité de Religion ne caufoit entr'eux aucune querelle, & ils étoient accoûtumez à vivre enfemble paifiblement.

De

1582. De Biſcaye on vint à Bayonne par le païs de Lapord, en laiſſant à gauche Bidaſche, qui appartient à la Maiſon de *Grammont*. L'Adour ſépare Bayonne en deux, & il n'y avoit pas long-temps qu'elle avoit failli à la ſubmerger ; les eaux qui tombent des Pyrenées dans cette riviére, & celles qu'elle reçoit de la Gave qui s'y jette à *Peyrebourade*, l'avoient ſi fort enflée, que ne pouvant ſe rendre dans la mer par ſon embouchure ordinaire, comblée par les ſables, elle avoit été contrainte de prendre ſon cours par le canal, qui s'étend juſqu'au Cap Breton. Les habitans avoient commencé à bâtir un mur ſur pilotis, pour fermer l'entrée de ce canal, afin que la riviére forcée de couler par ſon lit ordinaire, entraînât les ſables, & rendit par ce moyen ſa ſortie plus libre & plus profonde ; ce que le hazard executa plûtôt que leur travail. Les eaux ſe précipitérent avec tant de rapidité pendant une baſſe marée, qu'elles écartérent à droit & à gauche les ſables qui bouchoient ſon lit, bien mieux que tous les pilotis qu'ils pouvoient faire ; elles s'ouvrirent même un paſſage ſi large, qu'elles ne ſe débordoient preſque plus dans la Ville. Cependant on y apprehendoit toûjours l'inondation ; car les grandes marées apportant continuellement des ſables dans le port, la riviére qui n'avoit plus la liberté de ſon cours, avoit encore depuis peu de tems emporté une grande partie de leurs murailles.

Le langage de ces peuples eſt fort ſingulier, & les habits de leurs femmes ne le ſont pas moins : elles en ont pour chaque âge, & pour chaque état, pour le deuil, pour le Mariage, & pour les Priéres publiques. Leurs tailleurs ne ſont que pour leur uſage & pour celui de ceux du païs : ſi l'on voyoit ailleurs des gens vétus à leur maniére,

on croiroit qu'ils se seroient ainsi déguisez ex- 1582.
près pour faire rire sur un théâtre, ou pour aller en masque.

Jean Denis de la Hilliére, qui avoit succedé au Vicomte d'*Horte*, commandoit dans la Ville; c'étoit un vieux Capitaine fort simple, & si-bien fait à la fatigue, qu'il couchoit en tout tems la tête nuë, & bûvoit son vin pur sans s'en trouver incommodé, quoique le vin de Chalosse dont il usoit, soit le plus fort de la Province. Il reçût ces Messieurs avec beaucoup de franchise, & leur fit l'Histoire de sa vie sans en rien déguiser. *Thumeri* lui dit, qu'il lui conseilloit de se marier, & lui aiant frapé dans la main, il lui fit promettre qu'il y songeroit au plûtôt: ce qu'effectivement *la Hilliére* fit peu de tems après.

Au sortir delà ils rencontrérent un beau bois de liéges verds, & passérent à Acqs, Ville Episcopale qui tire son nom des eaux bouillantes qu'on y voit; puis en cinq jours de marche ils se rendirent à Bourdeaux. Ils trouvérent sur leur route de grandes landes & des bruiéres pleines d'abeilles & de tortuës, avec des Villages fort écartez les uns des autres, mais très-peuplez: les païsans y sont plus riches que dans tout le reste de la Gascogne, quoique les autres soient dans un meilleur païs: leur travail & leur industrie rendent leur terroir aussi fertile que pas un autre.

Peu après leur retour à Bordeaux on jugea le procès de *Rostaing*, qui fut condamné avec rigueur; ce qui fit dire par toute la Ville, que depuis plus de trente ans on n'avoit point vû de si grand exemple de sévérité contre un Gentilhomme: aussi l'impunité qui régnoit auparavant dans toute la Guienne, étoit cause qu'il n'y en avoit pas un, ou qui ne se vengeât lui-même, ou qui

ne

1582. ne fit quelque violence, sans avoir recours à la justice.

En voici un exemple remarquable arrivé dans ce tems-là. Un nommé *Gaillard*, brave & déterminé Capitaine, étoit ennemi juré d'un Gentilhomme de ses voisins, qui demeuroit proche de Saint-Milion; il prétendoit que son frére avoit été lâchement assassiné par ce Gentilhomme durant nos derniéres Guerres: résolu de vanger cette mort, il se fait accompagner d'une troupe de scelerats, vient de nuit escalader la maison de son ennemi, qui se croioit en sûreté pendant la paix; aplique un pétard à la porte, entre avec ces brigands, tuë ce Gentilhomme qui étoit sorti au bruit l'épée à la main; massacre sa femme, son frére, & ce qu'il trouve de valets. Le crime fut bien-tôt suivi de la punition: ces gens qu'il avoit amenez courant vîte au pillage dans l'obscurité, rencontrent un baril de poudre à canon; une étincelle de leurs méches tombe dessus, y met le feu, qui renverse une partie de la maison, écrase & brûle ces scélérats, les étend à demi morts sur le pavé, presque sans habits & sans armes. Au bruit qui s'en répandit, le Prevôt des Maréchaux accourut & se saisit sans peine de ces vagabonds, qui couroient le païs impunément: il n'y eut que ceux qui étoient demeurez dehors qui se sauvérent.

On prit aussi *Gaillard*, auteur de cette horrible action, qui nud & blessé des coups de son ennemi, qui s'étoit défendu en brave homme, fut conduit sur un chariot à Bordeaux avec ses compagnons; mais si défigurez, si noirs & si boufis, qu'ils n'avoient rien d'humain qu'une voix affreuse. Comme la prison étoit fort éloignée du lieu de la Jurisdiction, il fallut leur faire traverser pres-

que toute la Ville; le peuple frapé de ce spectacle, 1584.
regardoit leur crime avec encor plus d'horreur. On fut obligé de les interroger dans la place & dans leur chariot, sur un fait qu'ils ne pouvoient nier: on ne les en fit sortir, que pour les mettre sur une rouë. Pour *Gaillard*, qui étoit homme de bonne mine, des Archers le conduisirent devant les Juges sans être lié; mais enveloppé d'un linge, suivant l'usage de Toulouse & de Bordeaux. Il convint hardiment du fait, & avoüa, comme une belle action, qu'il avoit tué son ennemi; accusant même ce malheureux d'être cause de la perte de ses braves soldats, (c'est ainsi qu'il nommoit ces scélérats, qui avoient été brûlez ou écrasez des ruïnes de la maison de ce Gentilhomme) il parut toûjours aussi intrépide que s'il n'avoit pas mérité la mort, ou qu'il ne dût pas la craindre, & la souffrit avec la même fermeté, avec laquelle il avoit parlé à ses Juges.

On rendit encore, au raport de Mr. *de Thou*, un jugement célébre & digne de la majesté des Commissaires: une jeune Demoiselle, dont le pére étoit mort depuis quelques années, avoit quitté la maison de sa mére sous prétexte de Religion, & sans le consentement d'aucun de ses parens, avoit épousé un jeune homme d'une condition fort inférieure à la sienne: cependant ils n'avoient pas consommé le Mariage. Il fut déclaré nul, & la fille renduë à sa mére, qu'on avertit de ne lui faire aucune violence, sous prétexte de Religion; l'on defendit de plus, au jeune homme de voir la fille davantage, & de se marier avec elle, sur peine de la vie. Arrêt d'autant plus nécessaire pour rétablir l'honneur & la validité des Mariages, que dans ces tems de desordre il s'en étoit fait beaucoup de clandestins, & qu'on avoit besoin d'un

1582. d'un exemple pour réprimer l'insolence de
seurs, qui abusoient de la simplicité des f
famille mal conseillées, & qui disposoient
impunément sans l'avis de leurs parens. l
faires particuliéres occupérent le reste de l
ce, jusqu'aux vacations ; avant qu'elles co
çassent, on ordonna aux Parties de se re
Agen, où la Séance se tiendroit après
Martin.

Soit que le premier Président prévit s
assez prochaine, soit qu'il ne pût suporter
tage la trop longue absence de son fils, il
du Roi la permission de le faire revenir. O
mia en sa place *François Godard*, jeune h
qui avoit été reçû depuis peu Conseiller au
ment, & qui avoit l'esprit fort délié. P
Thou, il fit entendre à ses amis qu'en retou
Paris il avoit envie de voir le Languedoc &
vence, & de passer à Clermont en Auv
pour y saluër son beaufrére *de Harlai*, & le
seillers qui y tenoient les Grands-Jour
année-là.

Le bruit se répandit en ce tems-là, que l
d'*Anjou* envoioit au Roi, *Salcéde*, qu'il av
arrêter à Anvers. Les accusations fausses &
tables, dont *Salcéde* avoit chargé plusieurs p
nes, étoient cause qu'on parloit fort diverſ
de cette affaire. Quelques-uns des plus co
rables de la Cour, qui s'y trouvoient mêle

Il regardoit par une fenêtre de jeunes gens qui 1584. jouoient dans la place, quand *de Thou* vint lui demander un passeport : il savoit que *de Thou* retournoit à Paris, & qu'il devoit passer en Languedoc pour y voir le Duc de *Montmorenci*; ce qui l'obligea de l'entretenir sur le sujet de *Salcéde* fort particuliérement & fort long-tems, dans la vûë que *de Thou* pût partir d'auprès de lui, fort instruit sur ce chapitre. Pour lui faire perdre toute créance aux dépositions de ce malheureux, il lui dit que *Salcéde* avoit passé sa jeunesse avec des brigans & des scélérats; que depuis on lui avoit fait à Roüen son procès pour fausse monnoie; qu'il n'avoit évité que par la fuïte la peine où l'on l'avoit condamné; qu'il s'étoit caché de côté & d'autre depuis ce tems-là; qu'enfin le Duc de *Mercœur*, auquel il se trouvoit allié de fort loin par la mére de sa femme, l'avoit pris sous sa protection : que tout ce qui venoit de la Cour du Duc d'*Anjou* devoit être suspect, qu'elle étoit composée de gens sans Religion & sans honneur, qui se faisoient un jeu de jetter, par leurs colomnies, des soupçons dans l'esprit de Sa Majesté, sur ses plus fidelles serviteurs & sur les plus Grands de l'Etat, pour y remettre la confusion.

Peut-on, disoit-il, *rien imaginer de plus méchant & de plus impudent en même tems, que de confondre dans une même conspiration tant de gens d'honneur, dont la probité reconnuë éloigne d'eux jusqu'au moindre soupçon, avec le petit nombre de ceux qui peuvent en être coupables; qu'on reconnoît bien-là les traits empoisonnez des Courtisans de ce Prince, qui ne se font pas un scrupule de mettre en risque, aux dépens d'un misérable, la vie & l'honneur des plus gens de bien : Si vous faites refléxion sur l'accusateur & sur ceux qui lui*

1582. *lui ont suggeré ses dépositions dans sa prison*
jugerez aisément quels égards on doit avo
une accusation de cette importance, où le r
l'Etat est si fort intéressé.

Il ajoûta que quelques bruits qu'on fit c
que le Duc d'*Anjou* devoit envoier *Salcéde*
il n'en croioit rien; qu'il ne pouvoit se pe
que ceux qui étoient auprès de ce Prince l
frissent; que certainement *Salcéde* se dédi
France de ses prétenduës accusations, &
la ne serviroit qu'à découvrir leurs mauva
tentions & leur méchanceté.

Comme par le témoignage de sa consci
étoit fortement persuadé de ce qu'il disoit
d'ailleurs il joignoit à une profonde sagesse u
quence vive & insinuante, *de Thou*, dor
cellent naturel le portoit à juger favorab
de toutes choses, partit si convaincu de t
qu'il lui avoit dit, que toutes les fois qu'o
loit de *Salcéde*, ce qui arrivoit souvent, il
toûjours le parti de réfuter avec chaleur t
qu'il en entendoit dire.

Il partit de Bordeaux avec *Thumeri* &
& vint à Moissac sur le Tarn, belle & an
Abbaïe, remplie autrefois de fort bons
Pithou & lui examinérent ceux qui restoie
prirent leur route par Aiguillon sur le Lot;
demain ils vinrent dîner au Port Sainte M
lieu connu par ses bons vins. Comme tou
valets s'y enivrérent, ils ne pûrent partir q
pour se rendre à Agen, où ils n'arrivére
bien avant dans la nuit, quoiqu'on n'y
te que deux lieuës depuis Sainte Mari
condat, dont on a déja parlé; vint au-
d'eux avec des flambeaux: comme ils s
gnoient de la longueur du chemin, il le

ta pour les en consoler, une histoire fort par- 1582.
ticuliére.

* *Adam Fumée*, autrefois Médecin de *Louïs XI.* & emploié dans les principales affaires de ce Prince, avoit laissé un petit-fils nommé *Martin*, qui étoit Maître des Requêtes, grande Charge en ce tems-là, & que le nombre n'avoit pas encore avilie: ce Maître des Requêtes étoit venu, il y avoit plus de trente ans, dîner à Sainte Marie dans le commencement de l'hiver; quand il eut dîné, il voulut venir coucher à Agen, où l'on lui dit qu'il n'y avoit plus que deux lieuës. Son hôte le pria instamment de ne se point mettre en chemin, qu'il le trouveroit très-mauvais, & que la nuit le surprendroit infailliblement. Lui qui ne comptoit que sur deux lieuës, & qui avoit envie d'avancer, monta à cheval. Il lui arriva encore pis que ce que son hôte lui avoit prédit, non-seulement il fut surpris de la nuit, mais il tomba encore dans un bourbier, d'où ses valets eurent bien de la peine à le retirer. Les Magistrats d'Agen qui l'attendoient en étoient fort en peine, lors qu'enfin il arriva à minuit; mais si fatigué & de si mauvaise humeur, qu'il rêçût mal leurs complimens & se retira aussi tôt dans son hôtellerie. Le lendemain, comme il n'étoit pas encore bien revenu de sa colére, il alla tenir l'Audience, & ordonna, avant toutes choses, qu'à l'avenir, pour ne point tromper les voiageurs, on compteroit de Sainte Marie à Agen six lieuës.

Tout

* *Du Tillet* & après lui Messieurs de *Sainte-Marthe*, donnent à cét *Adam Fumée* la qualité de Seigneur des Roches & de Garde des Sceaux de France, sous *Louïs XI.* & sous *Charles VIII.*

1582. Tout étant disposé dans Agen pour la Séanc des Commissaires, *Pithou* & *de Thou* passérent . Garonne pour voir le reste de la Gascogne & s rendirent à Leictoure. Cette Ville est sur un hauteur, il y a un Evêché, & c'est la Capital de la Principauté d'Armagnac: ils coururent que que risque en y entrant; comme ils n'arrivérer qu'à la nuit, & qu'ils tournoient autour des fosse les sentinelles qui étoient sur les remparts tirérer sur eux quelques coups de mousquet.

Le lendemain *Astarac de Fontrailles* Gouver neur du païs, les reçût fort civilement, & leu fit des excuses de ce qui s'étoit passé la veille: il y restérent tout ce jour-là pour voir la Ville & pour examiner la disposition du camp de *Montluc* qui l'avoit assiégée & prise dans nos derniére Guerres. Les Romains y avoient institué de sacrifices de Taureaux en l'honneur de la Mére de Dieux; ce qui se remarquoit par plusieurs Inscrip tions, * qu'on voioit encore gravées sur les pierre d'un Temple que la barbarie de nos derniére Guerres avoit ruiné, & dont on prétendoit se ser vir pour en rebâtir un autre.

Ils y visitérent le Château où le Comte d'*Ar magnac* fut assassiné du tems de *Louis XI.* &, com me on croit, par sa participation. Les muraille sont encore teintes de son sang, qu'on n'a pû ef facer jusqu'aujourd'hui. Ces marques sanglante les firent souvenir d'une action qui s'étoit passée dans le même Château, elle est assez semblable à celle du Capitaine *Gaillard*; mais la suite n'en fut pas si funeste. *De Thou* qui en avoit déja ap pris quelque chose à Bordeaux de *du Faur de Grateins*, pria celui qui commandoit alors à Leictou-

* Voi *Goltzius*, *Marca*, *Scaliger*, &c.

ictoure, de l'en instruire plus particuliérement: ici le fait.

Un nommé *Baleins*, qui en avoit été Gouverur avant celui qui leur contoit cette avanture, oit un homme violent qui avoit été élevé dans Guerres contre les Turcs. Il étoit des amis n Gentilhomme du païs des principaux Officiers sa Garnison, qui sous prétexte de Mariage ou trement aiant abusé d'une sœur qu'avoit *Baleins*, toit retiré de la Garnison, & s'étoit marié à une tre personne. Cette sœur qui en fut informée, nt aussi-tôt toute échevelée & toute en larmes, ouver son frére, & lui conta ce qui s'étoit passé. *leins*, qui étoit vif & intrépide, lui dit de se tai-, de ne faire semblant de rien, & de le laisser ire. Il continuë pendant quelque tems de vivre ec cet Officier aussi familiérement qu'auparant, sans lui rien faire connoître de ce qu'il sait: un jour il l'invite à dîner dans le Château ec quelques autres de ses amis, & leur fait e chére magnifique; le dîné fini, & les conviez tirez, il le tire à part, lui fait mettre les fers x pieds & aux mains par des gens apostez, se met ns un fauteuil comme Juge, & l'interroge. omme ce pauvre homme ne demeuroit d'accord rien, il lui produit des témoins & fait paroître ut-d'un-coup cette Demoiselle qui s'étoit caée. Alors cet Officier tout effraié lui avoüa 'il avoit été de ses amis, mais qu'elle lui avoit t plusieurs avances; que de son côté il ne lui oit rien promis, & ne lui avoit jamais donné role de l'épouser. *Baleins* continuant son pernnage de Juge, fait écrire par un Secretaire l'interrogatoire, les dépositions des témoins, & leur t signer le tout; puis sur le serment pris des moins & sur la confession de l'accusé, le condam-: à mort.

 Alors

1582. Alors le même homme, qui avoit été l'accusa teur, le témoin & le Juge, voulut encore être le Bourreau; il poignarda lui-même ce malheu reux, qui reclamoit inutilement Dieu & les hom mes, & qui se plaignoit de l'infraction des Droit de l'hospitalité. *Baleins* renvoia le corps aux pa rens du mort; mais comme il jugea que si cette éxécution venoit par ailleurs à la connoissance du Roi de *Navarre*, de qui il tenoit sa commission, elle ne manqueroit pas de prévenir ce Prince contre lui, il lui en écrivit lui-même, & lui manda le détail de ce qui s'étoit passé: Que dans un juste sujet de se vanger d'un affront si sensible, il n'avoit cependant rien fait que dans toutes les formes de la justice; qu'il lui envoioit les copies du procès, & qu'il gardoit les originaux pour sa justification; qu'il le prioit de lui donner sa grace, prêt, s'il le souhaitoit, de remettre le Château à qui il jugeroit à propos; qu'il étoit assez content d'avoir trouvé le moien de se vanger par ses mains de l'outrage qu'il y avoit reçû.

Le Roi de *Navarre* fut effraié de l'audace de *Baleins* & de l'énormité de cette action; cependant comme il apprehendoit que s'il lui refusoit sa grace, cét homme violent ne se portât à quelque résolution, qui pouvoit être dangereuse dans la conjoncture presente, il ne laissa pas de la lui envoier; mais en même tems il fit partir un homme de confiance pour prendre possession du Château. *Baleins* le remit sans difficulté sur les ordres du Prince, & se retira avec sa famille dans une maison assez forte qu'il avoit dans le voisinage.

De Leictoure ils vinrent à Auch, autrefois Capitale de la Gascogne, C'est un très-riche Archevêché dans la Principauté d'Armagnac: les Cardinaux

[Card]inaux *Hypolite*, & *Louis d'Est* l'avoient possedé 1582.
[d]epuis le Cardinal *François de Tournon*, qui y avoit [f]ondé un Collége. Ce dernier Prélat n'étoit pas [h]omme de Lettres; mais comme il avoit le cœur élévé & qu'il vouloit soûtenir son rang, il aima toute sa vie les Sciences, & ceux qui en faisoient profession. Le beau Collége qu'il fit bâtir à Tournon dans le Vivarais, d'où cette maison illustre a tiré son nom, en est une marque, & toute sa vie en fut une preuve continuelle.

A la Cour, à Rome, dans ses voiages, il avoit toûjours à sa suite tout ce qu'il y avoit de gens illustres dans les belles Lettres; il en prenoit tant de soin, qu'*Arnaud du Ferrier*, qui avoit été longtems attaché à son service, disoit ordinairement qu'il n'avoit jamais étudié si commodément dans son cabinet, qu'il le faisoit, lorsqu'il accompagnoit ce Cardinal dans ses voiages.

Quand ce Prélat suivoit la Cour, il n'étoit pas plûtôt descendu de cheval qu'il visitoit la Chambre des Savans de sa suite, pour voir si les males, où étoient leurs Livres, étoient en bon état: de peur qu'ils n'attendissent après, il les faisoit porter par ses mulets, avec son lit & ses papiers; puis, tout étant prêt, il les exhortoit à travailler pendant qu'il alloit trouver le Roi, dont il étoit le principal Ministre. Il tenoit table ouverte, mais il en avoit une particuliére pour un petit nombre de ses amis, laquelle servoit à ces Savans, dont il écoutoit les conversations avec plaisir. Ceci se passoit sur la fin du régne de *François* I. dès le tems que *Pierre Danés*, *du Ferrier*, *Vincent Lauro*, *Denis Lambin* & *Muret*, tous si distinguez par leur éminent savoir, étoient attachez auprès de lui. C'est à ceux qui possédent aujourd'hui ce riche Archevêché, à voir s'ils en usent aussi noblement.

1582. *De Thou* & *Pithou* son compagnon de v
allérent voir la Cathédrale d'Auch, qui se
plus belle Eglise de France, & de toute la
tienté, si elle étoit achevée avec autant de n
ficence qu'elle est commencée. Le Chœur
les siéges des Chanoines, étoit dans sa perfe
& l'on travailloit à la Nef & aux bas côtez
virent aussi l'Eglise Paroissiale de saint Oren
tomboit eu ruïne de vieillesse; quoique ce 1
fort riche Monastére dépendant de l'Abba
Clugni. Il y a de chaque côté un Autel où
des tombeaux de Martyrs, les Chrétiens y ten
autrefois leurs Assemblées: les tables qui cou
ces tombeaux ne sont pas plattes comme le
tres, mais un peu arrondies. On y voit les
lettres Grecques qui signifient le nom de J
CHRIST, & qu'on voioit autrefois sur le La
preuves de l'antiquité de cette Eglise, &
pureté des premiers siécles du Christianisme.

Au sortir d'Auch il passérent par Caumont,
mathan, Lombez, Saint-Gymont, & vinr
Pybrac. *Guy du Faur*, qui en est Seigneu
étoit venu de Paris passer les vacations, &
attendoit. Il reçût ses hôtes splendidement, &
régala avec beaucoup de propreté & de délic
se, sur tout avec un visage qui rehaussoit e
mement le mérite de la bonne chére.

Ils y séjournérent trois jours, & visitéren
Jardins & la Maison, dont la négligence est
récompensée par les agrémens de l'esprit du 1
tre; car tout y est fort simple, à l'exceptio
meubles qui sont magnifiques.

Pybrac dit peu de chose sur l'affaire de *Sal*
néanmoins il en parla d'une maniére qui fa
comprendre qu'il en croioit plus qu'il n'en
moignoit: ainsi *de Thou* n'eut pas lieu de com

FRANÇOIS PITHOU.

es sentimens. *Pithou* l'obligea de communi- 1582.
r à *Pybrac* ce qu'il avoit écrit sur la Fauconne-
il savoit que leur hôte avoit une grande paſ-
pour toute sorte de chasse, & qu'il se plai-
it que cette espéce particuliére n'avoit point
re été bien détaillée dans les Auteurs Latins.
ac le lût en son particulier, & comme il re-
qua que sur la fin du premier Livre, l'Auteur
oroit la mort d'un personnage considérable
mé *François*, qu'on pouvoit confondre avec
autre personne du même nom, il comprit
a que l'Auteur avoit eu en vûë *François de
tmorenci*, Maréchal de France, mort depuis
n & qui l'avoit honoré de son amitié. Il té-
gna à *de Thou* tout le plaisir qu'il lui faisoit de
e souvenu si avantageusement d'un Seigneur,
toute la France, & ce qu'il y avoit de plus
nêtes gens devoient regretter la perte. Il l'ex-
a à continuer cet Ouvrage, & à travailler à
partie qui concerne la guérison des oiseaux
oie, & que promet le commencement du
nier chant.

rès l'on s'entretint de la liaison de la famille
u Faur de Toulouse avec le pére de Mr. *de*
: Que la générosité naturelle des François s'é-
ellement corrompuë, que les amitiez n'a-
nt de force, que celle qui étoit fondée sur
rêt : Que pour peu qu'on en apprehendât la
ution, non-seulement on les abandonnoit
lâcheté, mais qu'on les trahissoit avec perfi-
Qu'il ne s'étoit trouvé que le Président *de*
, qui se confiant sur son intégrité, avoit osé
lre la défense des malheureux, dont l'inno-
e causoit la persécution : Que les *du Faur* y
été exposez non seulement à Toulouse, mais
re par toute la France, il les protegea avec

1582. autant d'habileté que de constance, lorsqu'ils ne trouvoient plus d'apui dans le Parlement, & que de foibles amis à la Cour.

Paroles que prononça *Pybrac* en regardant fixement *de Thou*, & qui donnérent une joie si sensible à ce dernier, que malgré toute sa prudence & sa modestie, *Pithou* s'aperçût combien l'éloge qu'un si honnête homme venoit de faire du premier Président son pére, avoit fait d'impression sur son esprit.

Pybrac étoit Chancelier de *Marguerite* Reine de *Navarre*. Un petit refroidissement venoit de lui attirer de la part de cette Princesse une Lettre fiére, dans laquelle elle lui reprochoit sa témérité de ce qu'il avoit osé élever ses desirs jusqu'à elle; ce qui donnoit beaucoup de chagrin à *Pybrac*: il n'étoit pas moins inquiet de la réponse qu'il lui devoit faire. Un jour qu'il se promenoit avec *de Thou*, il lui en fit confidence; il le crût le plus propre, comme le plus jeune, à excuser sa foiblesse, & par une espéce de honte, ne voulut pas s'en ouvrir à *Pithou*. Il lui recita de mémoire la réponse qu'il méditoit; mais avec un air si prévenu, en des termes si étudiez, & d'un style où il paroissoit tant de passion, que cela ne servit qu'à convaincre *de Thou* de la vérité des reproches que lui faisoit cette Princesse. *Pybrac* lui envoia bientôt après cette réponse, qui courut depuis dans le monde, mais qui étoit écrite avec toute la délicatesse & tout l'ornement dont il étoit capable.

C'étoit un homme d'une probité incorruptible & d'une piété sincére; il avoit un véritable zéle pour le bien public, le cœur élévé, l'ame généreuse, une extrême aversion pour l'avarice, beaucoup de douceur & d'agrément dans l'esprit; outre cela, il étoit bien-fait de sa personne, de bonne

te mine, & doüé naturellement d'une éloquence 1582.
douce & insinuante. Il avoit apris les belles Lettres sous *Pierre Busnel*, & s'étoit aquis sous *Cujas* une parfaite connoissance du Droit : comme il n'avoit pû vaincre la paresse & une certaine langueur de tempérament, il n'y avoit en lui rien à desirer, qu'un peu plus d'action & de vivacité. Il écrivoit en Latin avec élégance, & avoit beaucoup de talent pour la Poësie Françoise : ce qui fit naître d'abord quelques petites jalousies entre lui & *Ronsard*, qui le piqua vivement ; mais elles se convertirent bien-tôt dans ces hommes illustres, tous deux amoureux de la gloire, en une estime & une amitié mutuelle. Ses Quadrains traduits en toutes sortes de langues, le firent connoître par tout le monde, & servirent parmi nous de matiére d'instruction aux enfans qu'on prend soin de bien élever. Disons de suite, afin qu'il ne manque rien à l'éloge de ce grand homme, que sa famille, qui étoit de Toulouse & originaire d'Auch, étoit déja très-noble & très-illustre du tems de *Charles VII.* & de *Loüis XI.* & que son bisaieul *Gratien du Faur* Président à Mortier du Parlement de Toulouse, avoit mérité par son savoir & par son intégrité, de tenir une des premiéres places dans le Conseil du Roi, que nous nommons aujourd'hui le Conseil d'Etat.

De Thou & *Pithou* prirent congé de leur généreux ami, & passant par un petit Village nommé le Guévi, arrivérent dans une grande plaine d'où l'on découvre Toulouse de loin. Cette Ville est une des plus grandes du Roiaume après Paris, si l'on considére le nombre & la beauté de ses Eglises, la dignité de son Parlement, qui est le second de la France, la quantité de ses Colléges & de ses Ecoliers, la

1582. richesse de ses habitans, & la magnificence d
édifices, l'on peut dire que si elle ne l'égale
du moins elle lui est peu inférieure, & qu
peut s'appeller avec justice comme autrefo
Ville de Pallas.

Ils y séjournérent quelques jours pour en
les beautez les plus remarquables. *Pithou* en
une grande partie avec *François Roaldez*, sou
il avoit apris la Jurisprudence à Valence en
phiné. *De Thou* lui rendit aussi visite, &
dez leur aprit des particularitez considérable
Provinces de Guyenne & de Languedoc,
des Villes & des riviéres, que des autres
particuliers.

L'Archidiacre *Galand* attaché à Messieu
Faur, homme d'un commerce agréable,
savant, entr'autres bon Botaniste, les condu
la Cathédrale, aux principales Eglises, & dans
les lieux publics. Il leur fit voir le Capitole
lieu célébre où les Echevins, qu'on appelle
pitouls, rendent la justice; comme aussi la f
de *Clémence Isaure*, qui fonda, il y a plus de
cens ans, un prix pour celui qui feroit de
beaux Vers, & à laquelle on va rendre tou
ans une espéce d'hommage.

Il les mena encore à Saint *Jorri*: ils y tro
rent *Pierre du Faur*, cousin germain de *Pybra*
Président à Mortier au Parlement de Toul
Comme ce Président étoit d'une santé délica
s'y divertissoit pendant les vacations, beau
plus à l'étude qu'à la culture de ses terres. C
un homme laborieux & apliqué; ses Oe
données au public, & principalement ses C
mentaires sur les régles du Droit, dédiez à
son Maître, en sont une preuve; s'il étoit n
propre pour la Cour que *Pybrac*, il étoit plus p

que lui pour le Palais : du reste, leur humeur, 1582.
leur piété, leur probité, étoient égales. Lui & *Pithou*, qui s'étoient connus dès leur jeunesse, renouvellérent connoissance. Sa femme, qui étoit belle & vertueuse, & sœur de *François de * Rieux* Gouverneur de Narbonne, leur fit tout le bon accueil possible; occupée uniquement de la santé de son mari, & du soin de recevoir ses amis, elle les retint pendant trois jours.

Delà, ils allérent à Montauban où ils se séparerent après avoir visité *Claude Granger* & *Robert Constantin*. *Pithou* retourna à Agen, & *de Thou* à Toulouse, pour descendre en Languedoc. Ce dernier en repartit dès le lendemain de son arrivée, sans rendre visite au premier Président *Duranty*, qui avoit envie de le voir; mais comme dès son premier voyage avec *Pithou*, ils ne l'avoient point vû pour certaines considérations qui regardoient leur compagnie, il ne crût pas devoir faire seul ce qu'ils n'avoient pas jugé à propos de faire ensemble: cependant il en eut toûjours regret depuis. Le même jour il vint par Montesquiou coucher à Castelnaudari, & deux jours après à Carcassone.

La riviére d'Aude & une grande esplanade, qui avoit autrefois de chaque côté un Faubourg très-peuplé, séparent Carcassone en deux. La Ville haute, qu'ils appellent, contient la Cathédrale, le Palais de l'Evêque, & la Citadelle: le lieu où l'on tient la Jurisdiction est dans la Ville basse, où sont aussi logez les Magistrats. *Pybrac* avoit donné à *de Thou* des Lettres de recommandation pour *Raimond le Roux*, qui en étoit Juge mage. Ce *le Roux* étoit un grand homme de bonne mine, mais d'une antique gravité; il avoit écrit pour l'autorité du Pape contre *Charles du Moulin* au sujet de

 l'Edit

* *De la Jugie, Seigneur de Rieux.*

1582. l'Edit de 1552. Comme il avoit été Avocat au Parlement de Paris, où il avoit connu le premier Président, il demanda fort de ses nouvelles au jeune *de Thou* son fils, qu'il conduisit par tout civilement.

Il le mena dans la Citadelle, où l'on voit beaucoup d'armes anciennes, qui ne sont plus d'usage depuis l'invention des mousquets; plusieurs manuscrits Hébreux, qui paroissent être du tems que les Juifs furent bannis de ce païs-là, comme de tout le reste de la France; avec quantité d'informations & de Jugemens rendus contre les Albigeois.

De Carcassone *de Thou* vint à Narbonne; *Pybrac* lui avoit aussi donné des Lettres pour *Baliste* qui en étoit Syndic. *Baliste* le conduisit par toute la Ville, & lui montra d'anciennes Inscriptions qui se remarquoient parmi ses ruïnes; comme il en avoit fait un recueil exact, il en étoit fort instruit. Il lui fit voir encore cet Autel célébre, qui est à la porte de la principale Eglise. *Elie Vinet* en parle dans ses *antiquitez de Narbonne*; *Smith*, & après lui *Jean Gruterus*, en ont fait aussi mention dans ce gros volume d'Inscriptions qu'ils ont donné au public. On voit un grand nombre de monumens d'antiquité dans cette Ville, qui avoit donné son nom à tout le païs qui s'étend depuis les Alpes jusqu'à Vienne, & qui comprenoit la Provence & le Languedoc, avec tout l'ancien Diocése de Toulouse.

Guillaume de Joyeuse qui commandoit en Languedoc sous le Duc de *Montmorenci*, demeuroit à Narbonne. *De Thou* alla saluër ce Seigneur, qui le mena avec sa famille entendre la Messe dans une Chapelle de la grande Eglise. On y voit cet admirable tableau de la résurrection du Lazare, peint par *Sebastien del Piombo*: Le dessein est de *Michel An-*

Ange, & c'est un présent du Cardinal *Hypolite de* 1582.
Médicis.

Ce beau tableau les fit ressouvenir de ce que raporte *Vazari*, du défi de *Michel Ange* avec *Raphaël*, pour un prix proposé par le Cardinal de *Médicis*. Le tableau de *Michel Ange*, qui fut achevé le premier, fut aporté à Narbonne du vivant du Cardinal, & celui de *Raphaël*, qui représentoit l'Ascension de nôtre Seigneur, fut mis à Rome dans l'Eglise de Saint Pierre *in Montorio*; mais il ne fut fini qu'après la mort du Cardinal: ce qui empêcha la décision de ce défi, qui avoit été fait à Rome.

On voit dans le milieu du Choeur de la grande Eglise le Tombeau de *Philippe le Hardi*, fils de *Saint Louis* & pére de *Philippe le Bel*, avec sa représentation en marbre. Le corps de ce Prince qui mourut à Perpignan l'an 1285. au retour du combat qui s'étoit donné en Roussillon entre lui & *Pierre d'Arragon*, qui y avoit été tué, fut aporté à Narbonne.

Au retour de l'Eglise, *Joyeuse* invita *de Thou* à dîner; comme *de Thou* le connoissoit peu, que d'ailleurs il étoit bien-aise de faire sa Cour au Duc de *Montmorenci*, il s'en excusa le plus civilement qu'il pût, de peur qu'on ne le pût raporter malicieusement à ce Duc.

Il l'alla trouver à Beziers après avoir passé un bois plein de bruyéres & de tamarins, & décrié pour les vols qui s'y commettoient: aussi quand il parle de Beziers dans quelque endroit de ses Poësies*, il l'appelle *Beziers des Tamarins*.

E 6 Le

* Le texte porte que c'est dans *l'Hieracosophion*; cependant dans celui que j'ai qui est de l'édition de *Patisson* en 1599. il n'y en est point parlé.

1582. Le Duc de *Montmorenci* le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & après les premiéres civilitez, & les assûrances de ses bonnes intentions pour le premier Président son pére, & pour toute sa famille, il lui parla aussi-tôt de *Salcéde*. Il avoit été informé depuis peu des dépositions de ce scelerat, par *Mathurin Chartier* qui arrivoit des Païs-Bas. *De Thou* se servoit des raisons du Maréchal de *Matignon* pour lui en faire connoître la fausseté, & le Duc soûtenoit que ces dépositions n'étoient pas sans fondement. Enfin, le Duc voyant que *de Thou* persistoit vivement dans son opinion; se rallentit un peu, & lui dit qu'il le feroit parler le lendemain à un homme qui étoit fort instruit sur ce Chapitre.

De Thou alla souper chez l'Evêque de Beziers, qui le jour suivant le mena à son Eglise, & le fit monter sur une platte-forme, d'où l'on découvre tout le païs d'alentour. Ils y étoient à peine, que le Duc y arriva tout botté avec *Chartier*: *Voilà*, dit-il, en s'adressant à de Thou, *l'homme avec qui je vous promis hier de vous mettre aux prises; il a vû le premier Président vôtre pére en passant à Paris; faites reflexion sur ce qu'il vous dira, & ce soir quand je serai de retour, nous en parlerons plus à loisir.*

Il partit aussi-tôt pour un rendez-vous qu'il avoit pris entre Beziers & Narbonne, avec *Anne* fils de *Guillaume de Montmorenci*. Ce Seigneur qui avoit accompagné le Roi jusqu'à Lyon, avoit demandé permission à Sa Majesté d'aller voir son pére; & après être descendu par le Rhône & donné avis de sa route au Duc de *Montmorenci*, avoit pris la mer pour éviter la terre, & étoit arrivé à Narbonne le jour même que *de Thou* en étoit parti.

L'Evêque s'étant retiré, *de Thou* resta seul avec *Char-*

Chartier, qui lui aprit ce qui s'étoit passé à Anvers; les conjectures & les motifs qui avoient porté le Prince d'*Orange* à faire arrêter *Salcéde* & le Comte d'*Egmond*, les entretiens particuliers que le premier avoit eûs avec le Duc de *Parme*, & de quelle maniére celui que le Duc de *Parme* lui avoit associé, s'étoit tué quand on l'arrêta: *Et afin*, lui dit-il, *que vous soyez convaincu que je vous dis vrai, vous saurez que* Salcéde *a été mis entre les mains de* Belliévre, *qui l'a amené au Roi: ce que le Duc d'*Anjou *ni ceux de son Conseil n'auroient jamais permis, s'il n'y avoit eu que des suppositions dans cette affaire.* 1582.

Après plusieurs autres discours de part & d'autre, comme *de Thou* soûtenoit toûjours que ce qui rendoit les dépositions de *Salcéde* suspectes de fausseté, étoit que ce scelerat avoit accusé de cette horrible conspiration un trop grand nombre de personnes d'honneur, dont l'innocence & la fidélité étoient généralement reconnuës. *Chartier* lui dit, qu'il se pouvoit faire que *Salcéde*, qui cherchoit ses sûretez, en avoit peut-être accusé plusieurs à tort, ou que ceux qui l'avoient porté à un si grand crime, avoient pû l'encourager, en lui nommant un plus grand nombre de coupables qu'il n'y en avoit: que cependant le premier Président son pére, qu'il avoit vû secretement à Paris par l'ordre du Duc d'*Anjou*, étoit d'avis de ne rien précipiter dans une affaire d'une aussi grande conséquence; mais de la bien aprofondir, en tenant long-temps le coupable en prison, de peur de gâter l'affaire, par un supplice trop prompt: cela dit, ils se séparérent.

Le soir le Duc étant de retour de son rendez-vous, fit appeller *de Thou*, qu'il entretint d'abord sur le chapitre de Mr. de *Joyeuse*, & des marques d'amitié feintes ou véritables qu'ils s'étoient

1582. données, & puis passant aussi-tôt à l'affaire de *Salcéde*, il lui demanda ce qu'il en pensoit après avoir entretenu *Chartier*. Comme *de Thou* persistoit toûjours dans son sentiment, sans néanmoins le vouloir défendre aussi vivement qu'auparavant, il se contenta de répondre que le temps, qui étoit un grand maître, les en instruiroit: qu'il falloit attendre de la prudence du Roi & de celle de ses Ministres, ce qu'on devoit croire d'une affaire d'une aussi grande conséquence. Là-dessus le Duc se retira dans sa chambre, après que *de Thou* lui eut demandé un passeport; il lui donna le même *Chartier* pour l'accompagner, & lui ordonna de passer par Pézenas, où étoit la Duchesse sa femme.

Il arriva le lendemain une avanture qui fut d'un mauvais présage pour *Chartier*, ainsi que la suite le vérifia. Comme ils marchoient tous deux sur le soir par un petit sentier frayé entre des hauteurs escarpées, *Chartier* devant & *de Thou* derriére, un païsan armé, comme ils le sont presque tous en ce païs-là demanda à *de Thou* de dessus une hauteur, si ce n'étoit pas-là *Chartier* qui marchoit devant. *De Thou* voulant savoir le sujet de cette question; le païsan lui répondit, qu'il feroit bien-aise que ce fut *Chartier*, parce que le bruit avoit couru qu'il avoit été pendu. Alors *de Thou* cria de toute sa force à *Chartier* de s'arrêter, & lui dit ce qu'il venoit d'aprendre du païsan, qui cependant avoit disparu. Il l'exhorta d'être à l'avenir plus circonspect dans les affaires dont il se mêloit, & d'éviter par sa conduite un si funeste présage *. *Chartier*, qui ne se soucioit de rien, & qui se croyoit

* Ce *Chartier* fut pendu depuis. *Voi le livre* 134. *de la grande Histoire de Mr.* de Thou.

yoit à couvert de toute mauvaise avanture, 1582.
reçût un avis si sage qu'avec un grand éclat
rire.

Quand ils furent arrivez à l'hôtellerie, il con-
ua sur le même ton & avec la même assû-
nce de l'entretenir des affaires dangereuses dont
s'étoit mêlé pour le Maréchal de *Bellegarde* *
ns le temps qu'il étoit à son service, des der-
res où il avoit eu part avec lui; enfin de la
rt de son Maître, qui avoit été digne de la vie
nsuelle qu'il avoit menée: il ajoûta d'autres par-
ularitez qu'il est de l'interêt public de ne pas
éler, pour ménager l'honneur de la Maison de
Maréchal.

Il n'étoit pas plus discret sur son propre chapi-
. Il dit qu'il étoit de Dol en Bretagne, qu'é-
t encore fort jeune son pére le chassa de sa mai-
pour ses mauvaises moeurs, qu'il s'embarqua
un vaisseau qu'il trouva par hazard, & qui l'a-
na à Bordeaux; qu'il s'y mit d'abord au service
n Chanoine de son païs, que comme il savoit
lque peu de Latin, il se fit Notaire Apostoli-
; que son Maître, qui étoit fort âgé, avoit
z lui une femme qu'il entretenoit, & que lui,
étoit dans la vigueur de son âge, avoit gagné
te femme; que par son moyen il gouvernoit
prit de son Maître, & que quand il mourut ils
mparérent de son bien. Qu'appréhendant les
ursuites des héritiers, il s'étoit retiré à Toulou-
& delà plus avant dans le bas Languedoc; qu'il
s'y

* Il veut parler du Maréchal de *Bellegarde*, comme on le voit
livre 68. *de la grand Histoire*, pag. 326. *à la fin.* *Brantôme* &
de Thou sont différens sur le genre de sa mort. Voi le
... restitutus, qui dit, que ce Maréchal mourut des excès
il fit avec une jeune fille, en quoi il ne s'accorde pas avec
ntôme, qui dit, que la Reine mére le fit empoisonner.

1582. s'y étoit insinué dans la maison de l'Evêque
leth de la Maison de *Joyeuse*, & y avoit exer
profession de Notaire Apostolique; que le v
nage des montagnes de Sault lui avoit donné
casion de faire société avec les Bandouliers de
renées, & avec leur Chef, dont il avoit ép
la fille. Que comme dans cette Province
mêloit de tous les différens qui y sont fréqu
il s'étoit si bien fait aux maniéres des habi
qu'ils le croyoient né, nourri & élevé dans le
que delà il étoit entré en qualité de Secrétai
service du Duc de *Montmorenci*; mais qu'ap
paix faite & rompuë presque aussi-tôt ave
Protestans, il avoit pris parti avec le Marécl
Bellegarde, & qu'après sa mort il s'étoit attac
Duc d'*Anjou*. Circonstances qu'il contoit c
me autant de belles actions aux gens de l'esc
que les cousins empêchoient de dormir, non
mêler plusieurs avantures semblables aux C
d'*Apulée*: ce qui faisoit connoître d'un côté
prit surprenant du personnage, & de l'autr
peu de confiance qu'on pouvoit prendre en l

Quand *de Thou* fut arrivé à Pézenas, il alla
Madame de *Montmorenci* qui le reçût civilem
il y laissa *Chartier* & delà se rendit à Montpe
Le Prince de *Condé* y étoit venu s'y faire p
par les Receveurs de Sa Majesté, du reste di
que le Roi lui avoit fait quand il le maria.
promenoit hors la Ville avec *François de Co*
Châtillon, qui en étoit Gouverneur, lors q
Thou y arriva. Comme il vit que si-tôt que *de*
l'avoit apperçû, il avoit mis pied à terre pour l
nir saluër, il vint au-devant de lui, & le reçût
l'accueil du monde le plus gracieux; il se souvi
l'entretien qu'il avoit eu avec lui l'année précéd
& le mena dîner à l'Hôtel de Fises où il loge

On parla pendant le repas de la manie détesta- 1582.
des duëls, qui s'étoit répanduë par tout. *Isaac Vaudrai-Moüy*, qui s'y trouva avec d'autres
us de qualité, voulut l'excuser sur la nécessité
défendre son honneur, qu'un véritable Gen-
omme est obligé de préférer à sa propre vie.
-dessus le Prince prenant la parole, lui répon-
avec cet air d'autorité, qui sied si-bien aux
sonnes de son rang, que c'étoit à tort que la
blesse faisoit consister son honneur dans ces
tes de combats; qu'ils étoient absolument con-
res aux commandemens de la Loi divine; que
us étions obligez de rapporter toutes nos pen-
s & nos actions à la gloire de Dieu, & non à
ôtre; que nôtre salut dépendoit uniquement
l'observation de ses préceptes; qu'il n'étoit
mis de tirer l'épée que par l'ordre du Prince,
ur la défense de la patrie; ou pour celle de sa
. Puis se tournant vers le Ministre, qui étoit
riére sa chaise, il lui demanda si ces combats
ient permis en conscience, pour tirer raison
querelles particuliéres; à quoi le Ministre
nt répondu qu'on ne le pouvoit faire sans ris-
er son salut: *Aprenez de moi*, leur dit-il, *que
u devez vous desabuser une bonne fois de cette er-
r chimérique où vous êtes sur ce chapitre, je vous
nds là dessus de vôtre honneur, & je m'offre
ontiers d'en être la caution.*

Après que tout le monde se fut levé de table,
Prince entretint *de Thou* en particulier, de
elques affaires d'Etat, & de ce qui regardoit les
positions *de Salcéde*, sans que *de Thou* témoignât
même chaleur qu'auparavant. *De Thou* prit
ngé de lui & vint à Aigues-mortes, le long de
chaussée de l'Etang, sur un fort beau mulet,
nt le Prince lui avoit fait present.

Ai-

1582. Aigues-mortes étoit autrefois célébre p port, où nos Rois s'embarquoient pour leur ges de la Terre Sainte; aujourd'hui il est c & ne peut plus servir. On y voit l'ancienne de Constance, où il y a Garnison, & où o toit autrefois des Fanaux pour les vaisseaux abordoient.

Delà, prenant sur la gauche, & laissant les Salines de Pécais, & ce qu'on appelle márgue, qui est un païs fort gras, enferm les trois Maries & le Rhône, il vint pa Languedoc à Nismes, qui, au raport d'A prend son nom d'une fontaine qui est hors Ville, & qui sort avec un grand bruit.

Nismes est recommandable par son Amp tre, & par une prodigieuse quantité de ruï tiques, dont la magnificence & la majesté e encore aujourd'hui la beauté des bâtimens nes : c'est le lieu de la naissance des deux *nins*, comme Narbonne l'est de *Carinus* deux Empereurs y avoient fait faire tous ces bes ouvrages. On voit auprès de cette V masures d'un Temple que les habitans ruï lorsqu'elle fut attaquée. La voûte qui subsi core à moitié, fait regretter la ruïne de ce difice; ajoûtez à tant de raretez le Pont du à trois rangs d'arches les unes sur les autres bâti entre des rochers auprès de Saint Priva conduire l'eau dans la Ville, & au grand é ment des passans, paroît encore tout entie tant de siécles.

Ayant laissé Beaucaire à droit, *de Thou* v Monfrain & par Aramont à Villeneuve, bords du Rhône du côté de la France : c' lieu célébre par sa Chartreuse & par ses r on y remarque encore plusieurs écussons a

es des Cardinaux. Il y a un Pont qui releve du 1582.
oi, non pas droit, comme celui du Saint-Esit, mais bâti en serpentant à cause de la rapidité la riviére & de la violence des vents: ce qui le nd fort commode.

Au bout est Avignon, qui est la Capitale du omtat; car Valence, comme l'a crû *Cujas*, est point comprise dans le païs, qu'on nomme ujourd'hui le Comtat; mais dans la Gaule Narbonnoise, qui comprenoit autrefois tout le Dauphiné. Cette Ville ne le céde à aucune autre de Chrétienté, tant par la beauté de ses murailles, ue par le Palais du Pape, qui tient à une roche rt élevée. *Clement V.* y transféra le Saint Siége en 1306. la vingt-uniéme année du régne de *Philippe le Bel:* le Saint Siége y resta jusqu'au temps e *Benoît XI.* l'an 1377. qu'il en sortit pour retourner à Rome, le 14. Janvier de l'année suivante.

De Thou y alla saluër *Georges* Cardinal d'*Armagnac*, qui y faisoit la fonction de Légat en l'absence du vieux Cardinal de *Bourbon*. Ce Prélat voit déja quatre-vingt ans, & n'étoit plus occupé que de sa santé: comme il étoit très-poli, & u'il recevoit bien les étrangers, il l'arrêta à dîner. Le repas fini, *de Thou* lui demanda une escorte, & se retira, parce que ce Cardinal se mettoit au lit au sortir de la table. Quand il eut uitté le Légat, il alla voir *Henri d'Angoulême* qui commandoit dans la Provence, & qui se trouva ors à Avignon. *D'Angoulême* l'entretint longtemps sur le chapitre de *Salcéde*, & lui fit entendre que quoique ce scelerat eut varié dans ses dépositions, il ne doutoit pas qu'il n'y en eut beaucoup de vrayes.

D'Avignon, *de Thou* se rendit par eau, & sans dan-

1582. danger, à Tarascon, qui est sur les bords du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, & delà vint à Arles.

Il est incertain en quel tems le Siége Archiépiscopal d'Arles a été établi, si c'est du tems de ce *Trophime* dont parle Saint *Paul*, ou du tems d'un autre *Trophime* plus récent; quoiqu'il en soit, l'Eglise est dédiée à Saint *Trophime*. Cette Ville, qui fut autrefois la Capitale d'un Royaume, en conserve encore quelques marques, qui sont aussi peu considérables que la durée de ce Royaume. On y voit dans le Rhône quelques piles du Pont qui la joignoit à la partie qui étoit de l'autre côté; mais où il ne reste plus que les ruïnes d'un amphithéâtre & de plusieurs tombeaux, qui sont des monumens de son ancienne grandeur. Aujourd'hui la principale Noblesse du païs y fait son séjour ordinaire; ce qui n'est point en usage dans les autres Provinces: il n'y a point de Ville dans le Royaume qui ait de plus grandes franchises & de plus grands revenus. Du côté qui regarde la riviére, elle est située dans un marais, & du côté du Midi & du Levant, dans un terrain pierreux, qu'on nomme *la Crau*, & qui a été rendu plus doux par un canal qu'on a tiré de la Durance; quand il est cultivé il produit, malgré les cailloux, du froment très-bon & très-pur.

Laissant à droit le Château de Salon, où *d'Angoulême* faisoit sa principale demeure; *de Thou* vint à S. Chamas, situé à la tête du Lac de Martigues, renommé par ses Salines & par sa Caverne creusée dans le roc. Il le laissa encore à droit, & par des Arcs anciens qu'on trouve sur le chemin, il se rendit enfin à Marseille.

Ce nom seul donne une grande idée de cette Ville, quoiqu'il n'y reste plus rien de ce qu'on y

voyoit

roit autrefois: on prétend même qu'elle est 1582.
ie présentement dans un autre endroit. Les
rses. & les habitans des Isles voisines s'y re-
nt avec leurs effets, pour y jouïr de la li-
té, sous la protection de la France: ils en
t d'autant plus jaloux, qu'ils ont quitté pour
leur païs & leur fortune; ils la comptent
ime un de leurs plus grands biens, & croi-
nt avoir tout perdu s'ils en étoient privez;
i il n'y a rien qu'ils n'entreprennent pour
a conserver: ce qui les rend quelquefois
mutins.

e Gouverneur du Château d'If, qui est
sur une roche escarpée dans la mer, &
semble défendre l'entrée du Port, y don-
à dîner à *de Thou*, qui delà revint à Mar-
e. On trouve d'abord le Château de Nô-
Dame de la Garde, qui commande le Port,
elà duquel, mais assez proche, est la riche
aye de saint Victor. *De Thou* ne mit que
t jours à voir Marseille, & delà se rendit
ix.

ean de * *Monchal*, Président du Parlement,
ompagna le plus civilement du monde par
es les Eglises, à la Maison de Ville, à
enal, & principalement au Palais, où le
ement s'assemble. *De Thou* l'avoit connu
liérement, il y avoit plus de dix ans, lors
ce Président fut envoyé avec *Charles de*
vignon Commissaire dans ces Provinces,
r informer des malversations qui se com-
toient dans les Gabelles. *Monchal* lui fit
aussi les bains, d'où cette Ville a tiré son
1: ils sont fort bien bâtis, avec des bancs,
: se servent ceux du païs.

Delà,

u *Moncaly*.

1582. Delà, après avoir passé par Cavaillon, vint à Orange, qui est recommandable p l'antiquité vénérable de ses monumens. C voit hors de son enceinte ces superbes trophé ausquels on donne encore le nom de *Marin* & dont l'injure des siécles a respecté la maj té.

En sortant de la Provence, la prémiere V le du Dauphiné que l'on rencontre est Mo telimar: elle s'est fait assez connoître dans n derniéres Guerres. Comme il y soupoit, C *las* qui en étoit le Vice-Senéchal, (ce qui ve dire à peu près Baillif, de peur qu'on ne trompe sur ce terme de Senéchal) vint le tro ver dans son auberge: il y avoit plus de ans que *de Thou* ne l'avoit vû, & il ne l'avo connu qu'à Valence, dans le tems qu'il é tudioit en Droit sous *Cujas*. Comme *de Th* partit alors de Valence, il apprît que *Colas* voit été depuis nommé Recteur, ou, comm ils disent, Prince de la jeunesse, parce qu'il toit du païs; qu'on l'avoit accusé d'avoir ass siné de nuit & en trahison, un jeune Ecoss de Bourgogne; qu'aiant été poursuivi pour crime, on l'avoit mis en prison, dont il n' toit sorti que par faveur, ou par la négligen de ses parties. *Colas* vint donc en robe salu *de Thou*, qui le retint à souper. Pendant le r pas il l'entretint d'affaires d'Etat avec de gran discours vagues & inutiles, y mêlant sans ces le nom du Duc de *Mayenne*, auquel il av offert ses services pendant que ce Duc com mandoit dans la Provence. C'étoit un parle véhément, présomptueux & hardi, qui paro soit disposé à tout hazarder pour s'élever a dessus de sa condition. On n'auroit point p

·de ce Baillif ni de ce repas, si dans les Guer- 1582.
s suivantes il n'avoit fait parler de lui par la har-
esse de ses entreprises : il n'épargnoit rien pour
ı venir à bout, & se fit craindre même au Duc
: *Mayenne*, auquel il devoit son élevation; com-
e on le peut voir plus au long dans l'Histoire
nérale.

Le lendemain le même homme le vint trouver
core dans son Hôtellerie, lui fit voir la Ville,
: le conduisit jusques sur les bords du Rhône,
ì ils se séparérent après de grandes embrassades.
e Thou passa ce Fleuve sur un bac, & le même
ur traversant des montagnes fort rudes, vint
ucher à Aubenas, principale Place du Marqui-
t de Montlaur. Delà, pendant trois jours il
ssa par des chemins affreux, au bout desquels
apperçût le Pui en Velai, au-delà d'une plaine
ès-agréable, où la Loire qui prend sa source tout
oche, & qui serpente entre des rives fleuries,
déborde quelquefois. De l'autre côté de la Ville
ı voit au milieu d'une prairie un rocher escarpé
ı forme de cône au sommet, duquel on monte
r des marches taillées dans le roc. On y voit
ıe Eglise dédiée à Saint *Michel l'Archange*, bâ-
:, à mon avis, sur le modéle de celle du Mont
iint Michel, dont on a parlé ci-dessus.

La Ville s'éleve insensiblement, & à propor-
on de sa grandeur est assez peuplée. On monte
la Cathédrale par des degrez jusqu'au grand Au-
l, qui est séparé du Palais Episcopal par un mur
iti à l'antique. On y voit encore toutes entie-
s les deux Lettres Grecques qui signifient le
om de JESUS-CHRIST, & qu'on a remarquées
n parlant de Saint *Oren* d'Auch. *Nectaire de
nneterre*, qui en étoit Evêque, reçût *de Thou
ivilement, & lui* montra sa Bibliothéque remplie
de

1582. de manuſcrits anciens & dignes de la curioſité des Savans.

Ayant quitté le Pui, il deſcendit les montagnes pour venir à Langeac, qui eſt le premier lieu d'Auvergne, ſitué dans cette plaine qu'on nomme la Limagne, & delà ſe rendit à Clermont Capitale de la Province. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il alla ſaluer ſon beau-frére *de Harlai*, qui le reçût avec toutes les marques poſſibles d'amitié, comme firent auſſi les autres Commiſſaires pour les Grands-Jours, qui lui donnérent une fois ſéance parmi eux. Il emploia deux jours à voir la Ville & tous ſes dehors, avec les fontaines qui ſont alentour; une entr'autres, dont l'eau ſe pétrifie au ſortir de ſa ſource, de maniére que ſi l'on n'avoit ſoin d'en creuſer tous les jours le canal, avant que l'eau s'endurciſſe entiérement, elle ſeroit bien-tôt bouchée.

Il prit congé de ſon beau-frére & de *Brulard*, & paſſant par Montferrand, par Thiers célébre manufacture de papier, & par Saint Bonnet, il vint à Lion.

Il y trouva *Louis Châteigner d'Abin* Commiſſaire du Roi pour la viſite des Provinces, & qui eut la commodité & le loiſir de le recevoir dans ſa maiſon pendant trois jours. Il en paſſa la plus grande partie à viſiter les Boutiques de *Tournes* & de *Rouillé:* il y vit *Dalechamps* qui travailloit ſur *Pline*, & qui corrigeoit la Botanique que *Rouillé* imprimoit. Il eſt de l'intérêt des gens de Lettres de ſavoir ce que *Dalechamps* dit là-deſſus à *de Thou*, qu'il y avoit près de trente ans qu'on travailloit à cet Ouvrage, qu'on l'avoit retouché pluſieurs fois, & que la plus grande partie en étoit imprimée, quand il y mit la derniére main: ce qui étoit cauſe qu'aiant été imprimé, revû & cor-

corrigé tant de fois, il s'en trouvoit des exemplaires fautifs, d'autres plus correcfts; mais que les derniéres éditions étoient toûjours les meilleures. 1582.

Le premier de Novembre, jour auquel Dieu retira du monde le premier Président, *de Thou* étoit encore à Lyon; comme il ne sût rien de cette mort jusqu'à Paris, il passa à Villefranche dans le Beaujolois, à Mâcon, à la fameuse Abbaye de Tornus, à Châlons, toutes Places sur la Saone, qu'il laissa droit pour venir à Beaune. On y voit un bon Château sur le bord d'une petite riviére qui y passe; mais ses vins si connus par tout, la rendent encore plus célébre.

Cîteaux n'en est pas éloigné. Cette Abbaye si fameuse dans le Monde Chrétien, fut bâtie par le Duc *Othon* l'an 1098. aujourd'hui plus de 1070. Monastéres tant d'hommes que de femmes, en dépendent. *De Thou* voulut y aller pour rendre visite à *Nicolas Boucherat*. Il savoit qu'il étoit des amis du premier Président, & qu'après avoir été Vicaire Général de l'Ordre, il en avoit été élû Abbé, en qualité de Grand Vicaire. *Boucherat* avoir fait plusieurs voyages en Italie, en Sicile, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, & dans les Païs-bas. Une prudence consommée & une grande érudition se joignoient à tant de connoissances: il étoit informé de la mort du premier Président, mais comme il vit que le Fils l'ignoroit, il ne lui en témoigna rien, il le pria seulement après le dîner de demeurer à cause du mauvais tems; *de Thou* s'en excusa & vint coucher à Dijon Capitale de la Bourgogne, quoiqu'il n'y ait point d'Evêché.

Le torrent de Suzon incommode fort cette Ville par ses débordemens; mais elle en est bien ré-

1582. récompensée par les commoditez qu'elle reçoit de l'Ouche, & par sa situation avantageuse. On y voit l'Eglise de Saint *Benigne* bâtie par *Grégoire* Evêque de Langres; dessous est une Eglise soûterraine ou une caverne, où l'on dit que ce saint homme se cachoit, ou qu'on l'y avoit mis aux fers lorsqu'il prêchoit la connoissance du vrai Dieu à ces peuples idolâtres. Le Parlement de Bourgogne réside à Dijon: il y avoit alors deux Citadelles, celle qui fut bâtie par *Louïs XII.* est peu de chose, l'autre un peu meilleure, éloignée de la Ville, & qu'on nommoit *Talan*, a depuis été démolie. La Chartreuse, qui est hors la Ville, est fort célébre; on y voit dans le Choeur trois tombeaux des Ducs de Bourgogne de la Maison de France. *De Thou* y alla rendre ses devoirs à *Denis Brûlard* premier Président du Parlement, qui savoit la mort de Mr. *de Thou* le pére, mais qui pour ne pas renvoyer son hôte affligé, ne lui en dit rien. Il s'étendit seulement sur les loüanges du premier Président; mais avec tant de vivacité & d'éfusion de cœur, que non-seulement il pouvoit faire souffrir la modestie du fils, mais auroit encore pû lui faire naître quelque soupçon, puisque son discours ressembloit plûtôt à une Oraison Funébre qu'à l'éloge d'un homme vivant.

De Thou le quitta au bout de deux jours, & passant par la source de la Seine, il vint à Troyes par Châtillon, patrie du savant *Guillaume Philander*, par Mussi-l'Evêque, par Gyé, & par Bar sur Seine. Troyes est une grande Ville remplie de riches Marchands: c'étoit autrefois le séjour des anciens Comtes Palatins de Champagne & le lieu de leur sépulture. *De Thou* n'y séjourna qu'un jour, ignorant toûjours la perte qu'il ve-

noit

it de faire, ceux qui le suivoient avoient pris 1582.
1 qu'il ne l'apprît qu'en arrivant à Paris.
Ainsi il passa à Méry , à Pont, où l'Aube se
e dans la Seine, à Nogent, & laissant la ri-
re à gauche, se rendit à Provins, petite Ville
:z peuplée sur le penchant d'un côteau : on y
t un beau Convent dedié à Saint *Jacques*,
is souvent inondé par les débordemens d'une
ite riviére enflée par les pluyes.

Delà il vint par Nangis à Boissi: ce fut en ce
1, qu'après le dîné un Colonel Suisse, qui l'a-
t acoompagné depuis Lyon, lui apprit la mort
premier Président. Il lui dit que puisque ce
lheur étoit sans reméde, il devoit le prendre
patience, & se soûmettre à la volonté de Dieu,
i en avoit ainsi disposé: que ses jugemens étoient
orables, & qu'il devoit être persuadé que sa Pro-
lence n'avoit rien fait que pour le bien de ce
agistrat & pour le sien.

De Thou qui avoit une grande confiance sur la
ité de son pére, qui promettoit une plus lon-
e vie , fut frappé vivement d'une nouvelle si
iprévûë: ainsi s'abandonnant à de tristes réfle-
ons, soit à son sujet, soit par rapport au bien
l'Etat, qu'il n'oublioit pas , même dans ses
us grands malheurs, il se jetta à cheval, & fit
reste du chemin comme un homme hors de
i-même.

On avoit fait l'enterrement le jour qu'il arriva
Paris, quoiqu'il y eut déja quinze jours que le
emier Président fût décedé. Comme il étoit
ort pendant les Vacations, le Roi avoit voulu
l'on en différât la cérémonie, afin qu'elle se fit
ec plus d'éclat. On y dépensa quatre mille é-
us, qui étoit tout ce qui se trouva chez lui après
mort. Ce Magistrat qui n'avoit point d'ambi-
 tion,

1582. tion, & qui étoit ennemi juré de l'avarice, négligeoit aſſez ſouvent ſes affaires; mais devant ſa mort il y avoit donné ſi bon ordre, qu'il ne devoit rien ; il avoit mis cette ſomme en réſerve, ou pour ſubvenir à la néceſſité des tems, ou pour la prêter au Roi, quand Sa Majeſté la lui demanderoit, ou pour en aider ſes amis.

Lorſque le Roi, accompagné des deux Reines, fit l'honneur à la premiére Préſidente de lui rendre viſite ſur cette perte , on n'entendit aucune plainte ſortir de la bouche de cette Veuve affligée; elle ne lui marqua jamais qu'elle eut beſoin de rien, quoi qu'après cette dépenſe il ne reſtât pas un ſou dans la maiſon. Cette vertueuſe femme qui mépriſoit tous les ſecours humains , & qui n'en attendoit que de la Divine Providence, dit ſimplement, ſans rien demander, que Dieu avoit ſuffiſamment pourvû à ſes beſoins & à ceux de ſes enfans , pourvû que ſa grace ne les abandonnât point. Le Roi parut confus de ces paroles, & étonné d'une ſi grande confiance en Dieu, ſans attendre rien des hommes, ce Prince prodigue, qui ne gardoit aucunes meſures dans les bienfaits dont il accabloit même des gens indignes, ſortit auſſi-tôt avec ſa mére, qui étoit de la même humeur; non ſans ſouffrir intérieurement de ce mépris des grandeurs humaines, & de ſe voir privé de la vanité de répandre ſes graces.

Pierre Duval fameux Médecin, dont on a parlé au premier Livre de ces Mémoires, avoit traité le premier Préſident dans ſa maladie, avec *Jean le Grand*, *Jacques Piétre*, *Léonard Botal*, & d'autres. Après ſa mort il avoit aſſiſté à l'ouverture du corps, qu'il avoit fallu faire pour le conſerver. Il diſoit qu'il n'en avoit jamais vû dont toutes les parties fuſſent plus ſaines & moins alterées par la vieil-

llesse, ni un cerveau mieux composé. Ce 1582.
decin, qui indépendamment de sa profession,
il excelloit, avoit beaucoup d'esprit & de ju-
ment, avec un exact discernement du mérite,
it encore qu'il n'avoit jamais connu deux per-
nes comparables au mari & à la femme: Que
piété étoit sans faste, qu'on ne pouvoit rien
iter à leur amour pour la Vérité, que leurs
œurs irréprochables n'avoient aucune tache d'a-
ice ni d'ambition, que leur conduite étoit ré-
ére & équitable en public & en particulier;
humeur douce, sociable & bienfaisante pour
t le monde.

En arrivant à Paris, *de Thou* trouva cette gran-
Ville encore toute occupée du triste spectacle
it elle venoit d'être témoin. Il alla descendre
Maison paternelle, il y rencontra l'Evêque
Chartres & l'Avocat Général, ses oncles. A-
s bien des larmes répanduës de part & d'autre,
urent dans l'appartement de sa mére, où après
ir renouvellé leurs pleurs & leurs regrets, cha-
 se sépara.

Depuis ce tems-là, pour se consoler de n'avoir
recevoir les derniers soûpirs de son pére, il
pliqua entiérement, suivant ses moyens, à
server par des monumens éternels une mémoi-
i chére, quoique déja assez illustre par elle-
me. Penetré de la reconnoissance qui lui é-
commune avec toute la France, & qu'il lui
oit en son particulier, il lui fit ériger à saint
dré des Arts dans la Chapelle de sa famille deux
usolées; l'un de sculpture, de la façon de *Bar-
lemi Prieur*; Ouvrage où la beauté du travail re-
ivelle avec plaisir le souvenir d'un si bon Ci-
en & l'excellence de l'Ouvrier; l'autre, expo-
ans un plus grand jour, plus durable, & tra-

1582. vaillé par les plus beaux esprits du siécle. deux ans entiers pour mettre l'un & l'aut perfection; *Prieur* n'aiant pû finir le prem tôt, ni *de Thou* recevoir plus prompten réponses de ses amis qui travaillérent cond.

Il en avoit en France, aux Païs-bas, magne, & en Italie. Tous s'efforcérent de lui donner des marques de leur estime conjoncture; il n'y eut que *Ronsard*, dc prit étoit déja abaissé, qui s'en excusa sur texte de la nouvelle édition de ses *Orphées*.

Cette funeste occasion lui donna lieu nouveller amitié avec *Muret*, *Genebrard*, *de la Boderie*, *Dorat*, *Passerat*, *Scevole de Marthe*, *Henri* & *Robert Etienne*, & d'autres *, ausquels il faut ajoûter *Scalige laume du Vair*, *du Barthas*, *Pithou*, *Loysel pagne de Bourdeaux* : tous ceux enfin q voient témoigné le même zéle à la mort frére. Il choisit de tous ces Ouvrages ce jugea les plus convenables au sujet, & mêla des siens.

Ces tristes occupations l'aiant empêch tems d'aller au Palais, il y retourna enfin, cha dans les affaires publiques & dans se particuliéres, quelque soulagement à ses dé Il prit dans sa maison *Claude de Châlons*, q un talent particulier pour copier, d'après

* De peur de charger la narration, je n'ai point *Pierre Angeli* de Barge, de *Germain Vaillant*, de *Sueur*, *Adrien du Drac*, *Charles Menard*, *Florent Jean Guyon* d'Autun, *J. Guillelmus* de Lubec, *Nicol bert*, *Augustin Prevost*, *Nicolas Rapin*, *Louis Aleaum les de Marillac*, &c. A la réserve de du Drac, de *du Marillac*, on trouvera l'éloge de tous ces Savans

miers Peintres. Comme *Châlons* avoit l'humeur 1582.
& l'esprit agréables, *de Thou* le regardoit travailler avec plaisir pendant ses lectures.

Enfin, pour faire plus de diversion à sa douleur, il revit son Poëme de la Fauconnerie, & à la persuasion du Garde des Sceaux de *Chiverni* son beau-frére, y ajoûta un troisiéme chant touchant les 1583.
remedes propres pour la guérison des oiseaux qu'on dresse à la volerie. *François de l'Orme*, Médecin de Poitiers, qui étoit alors à Paris pour ses affaires, & qui venoit souvent le voir, lui fut là-dessus d'un grand secours : c'est le même qui a donné au public un *Traité de la Rate*, avec le Livre d'*Hipocrate des playes de la tête.* Le premier a été traduit en Latin, & corrigé par *François Lavau*; il contient un nouveau systême des fonctions de la rate, fort différent de tout ce qu'on en avoit écrit jusqu'alors. *De Thou*, qui apprehendoit de se tromper sur les noms des remédes & des simples, qu'il avoit trouvez dans plusieurs Auteurs barbares & souvent très-ignorans sur ces matiéres, étoit bien-aise de se servir de l'expérience d'un si habile homme pour éviter les équivoques.

Il fit depuis imprimer l'Ouvrage entier, qu'il dédia au Garde des Sceaux. Dans les Vers qu'il lui adresse, il lui fait le plan du genre de vie qu'il se propose de suivre; ce qui donna lieu à *Chiverni* de lui conseiller & de l'encourager à se marier. *Chiverni* avoit été lui-même destiné à l'Eglise; mais son frére aîné, *Jacques*, Seigneur de *Vibraye*, qui n'avoit point eu d'enfans de sa femme, qui étoit trop âgée, lui conseilla d'épouser *Anne de Thou*, dont *Chiverni* eut une fort belle famille ; ainsi il ne proposoit rien à *de Thou* qu'il n'eut fait lui-même, qui avoit tout

1583. lieu d'être content. On remit l'affaire à un autre tems; la premiére Présidente étoit encore trop occupée de sa douleur pour y songer, & son fils différoit toûjours de se résoudre sur ce qui le regardoit.

Le Chancelier de *Biragues*, à qui la mort du premier Président avoit été très-sensible, se crût obligé, par les devoirs de l'amitié qu'il avoit eûë pour lui, de contribuër au soulagement de la Veuve & des enfans de son ami. Les maniéres généreuses, la candeur & la noblesse des sentimens, qu'il avoit reconnuës dans le feu premier Président, & qui avoient tant de rapport à ses inclinations, étoient autant de motifs qui l'engageoient à honorer sa mémoire & sa dignité. Il envoyoit souvent faire des complimens & des offres de services à la Veuve; il ne se passoit point de mois que *Léonard Botal* ne vint de sa part prier le Fils de l'aller voir & de manger avec lui. Ce vieux Magistrat ne dédaignoit pas d'entretenir ce jeune homme, & de lui conter avec familiarité jusqu'aux moindres circonstances de la liaison qu'il avoit eûë avec le premier Président son pére, jusqu'à lui dire qu'ils aimoient tous deux les petits chiens de Malthe ou de Lyon, qu'on a depuis nommez des *Bichons*.

Il lui disoit encore, que du tems que *Loüis XII.* & *François I.* étoient maîtres de Milan, *Galeas de Biragues* son pére, qui étoit Patrice, le menoit souvent dans sa jeunesse aux Actions publiques, pour entendre *Jean Baptiste Panigarola*, excellent Orateur, qui portoit la parole pour le Roi, & dont le fils Evêque d'Ath n'est pas moins éloquent par rapport à sa profession. Que son pére l'exhortoit sans cesse à se rendre capable d'imiter un si grand exemple; mais que comme alors il savoit peu

eu la Jurifprudence, il avoit pris le parti de 1583.
uivre fon penchant, qui le portoit du côté de
Guerre, & à fe mettre au fervice de la
rance, dont l'autorité ne fe maintenoit dans
Piémont & dans le Milanez, que par les
rmes; qu'il s'étoit également appliqué aux exer-
ices militaires & aux affaires du cabinet; que
e Roi l'ayant attaché à fon fervice par une
harge de Confeiller au Parlement de Paris,
'avoit depuis envoyé en Italie, où par fes con-
eils, & par la confidération qu'il s'y étoit ac-
uife, il avoit ménagé plufieurs affaires de la
erniére importance avec nos Gouverneurs;
que trente ans durant il avoit été employé dans
plufieurs Négociations, & dans des Ambaffa-
des fort honorables; que quand on fit la paix
avec le Roi d'Efpagne & le Duc de Savoye,
il avoit été honoré du Gouvernement du Lyon-
nois, & enfin élevé à la premiére dignité de la
Robe: Eloge qui a paru d'autant moins indigne
de fes Mémoires, qu'il eft forti de la propre
bouche de cet homme illuftre dans une con-
verfation particuliére, où la vanité ni l'affecta-
tion n'avoient point de part.

Il ne laiffa qu'une fille d'une conduite très-
réguliére par rapport à la pureté, mais dont
l'humeur libérale alla jufqu'à l'excès. Il la ma-
ria en premiéres nôces avec *Imbert de la Pla-
tiére-Bourdillon*, Maréchal de France, qui la
laiffa fans enfans. Quelques années après, du
confentement de fon pére, elle époufa en fe-
condes nôces *Jean de Laval* Comte de *Mail-
le*, qui fut depuis Marquis de *Nefle* & Comte
de *Joigny*. Ce Seigneur étant encore décédé
fans enfans, elle s'engagea à l'infû de fon pé-
re avec *Jacques d'Amboife* de la Maifon d'*Au-
bi-*

1583. *bigeoux*, & l'épousa si-tôt que le Chancelier son pére fut mort. Il n'est pas surprenant que cette femme, qui avoit toûjours vécu avec magnificence dans une Cour où le luxe étoit au suprême degré, s'épuisât pour faire paroître un mari jeune, qui aimoit la dépense; mais pauvre, & qui ne tiroit rien de son pére.

Ainsi tout l'argent comptant, les meubles magnifiques qu'elle avoit héritez de son pére, qui vivoit splendidement, mais avec régle, furent bien-tôt dissipez. La derniére campagne que son mari fit en Xaintonge, sous le commandement du Duc de *Joyeuse*, où il fut tué avec lui, acheva de la ruiner; ainsi se voyant sans mari & sans biens, elle tomba de chagrin dans une maladie de langueur: & enfin après avoir soûtenu un long procès contre *Florimond de Biragues* son cousin germain, à qui son pére, qui prévoyoit la dissipation que feroit sa fille, avoit substitué ses biens, elle mourut dans une pauvreté si affreuse, qu'il ne lui resta pas dequoi se faire enterrer. Les Dames de la Cour, qu'elle avoit connuës dans sa prospérité, & dont elle s'étoit attiré l'affection par ses grandes dépenses, lui fournirent journellement dequoi vivre, & par charité dequoi l'inhumer après sa mort.

La fin malheureuse de cette Dame, qui avoit hérité d'une si opulente succession du premier Magistrat de France, est une grande leçon pour les Veuves, & pour les autres Dames de qualité, qui ne mettent point de bornes à leur dépense, & qui se choisissent un mari sans le conseil de leurs péres, ou de ceux qui leur en tiennent lieu.

Le Cardinal de *Biragues* mourut sur la fin de cette

cette année; on lui fit une ſuperbe pompe fu- 1583.
nébre; toutes les Cours en Corps aſſiſtérent à ſon Convoi par ordre de Sa Majeſté: Honneur qui n'eſt dû qu'aux Rois, aux Fils de France, aux Fréres du Roi, & au Connétable. Son corps fut porté à Sainte Cathérine du Val des Ecoliers, dans une Chapelle où il avoit fait élever un Tombeau pour lui & pour *Valentine Balbiani* ſa femme.

Il ne faut pas oublier une ancienne coûtume abolie, qu'il renouvella ſi-tôt qu'il fut Cardinal, & qui depuis lui n'a plus été miſe en uſage. Il alloit ordinairement à Saint Paul, qui eſt une des plus grandes Paroiſſes de Paris, où après qu'on avoit chanté des Motets, on faiſoit de nuit une Proceſſion aux flambeaux. Une prodigieuſe multitude de perſonnes de tout âge & de tout ſexe ſuivoit le Clergé, précédé de la Croix; la ſymphonie qui s'accordoit à la voix des Prêtres, ſembloit plûtot régler la marche de ce peuple, que ſes danſes indécentes. Il ſe fit à la mort de ce Prélat une pareille cérémonie, où ſe trouvérent plus de ſix mille perſonnes qui chantoient dévotement; des valets poſtez ſous des portiques élevez dans les ruës, & ornez des armes du Cardinal, leur offroient des confitures & du vin, mais ſans confuſion.

Pierre du Val, dont on vient de parler, diſoit qu'autrefois il avoit vû pratiquer la même choſe dans la Paroiſſe de S. Benoît; que la Proceſſion, qui étoit partie de S. Jacques du Haut-Pas, étoit venuë au petit Châtelet, & delà aux Carmes de la Place Maubert; mais que tout cela avoit plûtôt l'air d'une réjouïſſance publique que d'une action de piété: que cette coûtume, que la ſim-

1583. plicité avoit introduite, étoit dégénérée e bauche, & abolie dans un temps suspect elle pouvoit causer plus de scandale que (fication : cependant quand ce Cardinal l nouvella, personne n'y trouva à redire; t eſt vrai qu'on interpréte ces sortes de c en bien ou en mal, selon la différenc temps, des lieux, & des personnes.

Fin du second Livre.

L

LIVRE III.

ON étoit déja dans l'année 1584. elle fut funeste à *de Thou* & au Chancelier son beau-frére, qui perdit *Anne de Thou* sa femme*; elle mourut en couche à la Roquette proche de Paris, après une violente maladie. La premiére Présidente ne l'abandonna point, & lui rendit tous les soins d'une tendre mére. Le Chancelier s'abstint des devoirs de sa Charge pendant quelques jours, & pour éviter les visites de la Cour, se retira chez lui en particulier. Comme il cherchoit dans la solitude & dans sa famille quelque soulagement à sa douleur, *de Thou*, à qui cette perte étoit également sensible, ne le quitta point. Après Pâques le corps qui passa en grande pompe au travers de la Ville dans un chariot, fut porté au Château de Chiverni proche de Blois, & enterré dans la Chapelle des *Huraults*. 1584.

Dans le tems que la Cour fut à Blois le 25. d'Octobre, on fit à cette Dame un service magnifique en présence d'un grand nombre de Prélats, de parens, & d'amis, qui en avoient été priez. *Renaud de Beaulne* Archevêque de *Bourges*, proche parent du Chancelier, fit l'Oraison Funébre. Elle fut imprimée cette même année avec des Vers de *Jean Daurat* & de *Paul Melisse*, & avec un Poëme que *de Thou* composa pour sa consolation particuliére & pour celle de son beau-frére.

* Elle mourut le 27. Juillet, 1584. Voi les *Mémoires de Chiverny*.

1584. C'eſt ici la premiére fois qu'on a eu
ſion de parler de *Renaud de Beaulne* ; n
n'eſt pas juſte de pourſuivre, ſans faire co
tre au Lecteur ce Prélat ſi célébre de ſon te
la Cour.

Il étoit petit-fils de *Jacques de Beaulne-San
çay*, auquel on fit le procès, & qui fut conda
une mort injuſte, & infâme pour ſatisfaire l
ne impérieuſe de la mére de *François I.* Il
apris les Belles Lettres ſous *Jacques Touſan*
ſous *Jacques Straꝗelles*. Sa mémoire étoit ſ
le & ſon jugement ſi ſolide, qu'en public c
vant ſes amis il ſe ſervoit toûjours à propos
qu'il avoit apris dès ſon enfance dans les P
Grecs & Latins, ou dans les autres bons Au
dont il citoit les paſſages juſte, quand l'oc
s'en préſentoit.

Pluſieurs perſonnes l'ont entendu reciter à
rante ans une page entiére d'*Homére* ſans en o
un mot, quoique les grandes affaires où il fu
ployé dès ſa jeuneſſe, euſſent dû lui en faire
dre les idées. Il étoit bien-fait de ſa perſon
de bonne mine, naturellement éloquent, c
& d'une humeur agréable ; ſi patient d'ail
qu'il ne ſe fâchoit jamais, & qu'il ne lui éch
aucune parole deſobligeante contre perſonne
conſtance d'autant plus remarquable, qu'il
tous les ſignes d'un homme colére & empor

Il étoit d'un tempérament ſi chaud, qu'il
beſoin d'un aliment preſque continuel pour e
tenir ſa ſanté, qui faiſoit ſa plus grande atte
L'exercice ou le ſommeil ne lui étoient poi
ceſſaires pour digérer, la chaleur naturelle ſ
pléoit ſuffiſamment : à peine dormoit-il quatre
res par jour, au bout deſquelles le beſoin de
ger le réveilloit. A une heure après minui

foit donner à manger, se reposoit ensuite, & 1584.
pédioit ses affaires particuliéres jusqu'à quatre
ures, qu'il se remettoit à table avec quelques-
s de sa maison, qu'il faisoit lever. A huit heu-
; on le servoit pour la troisiéme fois ; il sortoit
rès ce déjûné pour les affaires publiques, jusqu'à
idi, qu'il rentroit chez lui pour dîner, toûjours
bonne compagnie. Il faisoit collation à quatre
ures, & le soir sa table n'étoit pas moins bien
vie que le matin: cela n'empêchoit pas qu'il ne
encore une espéce de *médianoche* devant que de
mettre au lit. Ces repas de Cour, qui se font
la hâte, ne l'accommodoient point ; il disoit
réablement qu'on y mangeoit plûtôt comme des
iens gourmands, que comme des hommes.
Hyver il étoit toûjours une bonne heure à table,
: l'Eté, qu'il semble qu'on ait moins d'apétit,
nq quarts d'heure. Aussi s'étant excusé plusieurs
is au Duc d'*Alençon* de manger chez lui, ce Prince
ii en sût la raison, lui promit d'ordonner à son
Maître d'Hôtel de laisser toûjours un temps suffi-
nt entre les services.

Avec tout cela l'on ne le vit jamais ni plus émû
i plus assoupi, ni la tête plus embarassée; son
prit fut toûjours aussi présent, aussi agréable; &
n visage, malgré ses années, conserva la même
rénité sans aucunes marques de chaleur, ordi-
aires aux grands mangeurs. Il faisoit peu d'exer-
ice, & ne se servoit d'aucuns moyens pour
xciter son apétit ; mais il soulageoit la nature ac-
ablée d'alimens, par quelques purgatifs qu'il fai-
oit préparer chez lui; comme il n'étoit pas igno-
ant dans la Médecine, il les ordonnoit lui même:
insi il n'étoit presque jamais malade, & son esprit
oûjours actif ne se ressentoit en aucune maniére
le la pesanteur du corps.

1584. Il eut une grande barbe de bonne heure, & fut fort jeune Conseiller au Parlement, & avant l'âge, Président aux Enquêtes; mais toûjours avec réputation. Delà, Maître des Requêtes, & presque aussi-tôt Evêque de *Mande*, par le crédit de *Marguerite* sa sœur, qui étoit fort bien à la Cour. Elle épousa dans ce temps-là *Claude Gouffier* Marquis de *Boisy* Grand Ecuyer de France, qui à la faveur de ce Mariage fut créé Duc de *Roanez*. Ce fut alors que ce Prélat fut employé dans les grandes affaires, & fait Chancelier du Duc d'*Alençon*, dans le temps que la Reine *Catherine* fit la Maison des Fils de France, & que *de Thou* le pére eut la Charge de Chancelier du Duc d'*Orleans*; mais comme ce sage Magistrat ne pouvoit accorder l'assiduité que demande le Palais avec cet emploi qui attache à la Cour, il s'en défit en faveur de son Gendre de *Chiverni*; ce qui depuis servit à ce dernier pour monter aux plus grandes dignitez.

Il y avoit eu de tout tems une étroite liaison entre la famille de *Beaulne* & celle de *de Thou*. Quand la premiére fut accablée par une affreuse disgrace, & qu'elle fut abandonnée de la Cour, & de la Ville, comme il arrive tous les jours, elle ne trouva de secours que dans la derniére.

Renaud de Beaulne demeura quelque temps chez le Président *Augustin de Thou*, & ce fut en ce tems-là qu'on parla de marier *Christofle de Thou*, fils aîné du Président, à *Marguerite de Beaulne*, dont on vient de parler. Ce Mariage ne se fit point, mais l'amitié de deux personnes si vertueuses, fondée sur un sujet si légitime, subsista toûjours. Quand cette Dame fut en faveur auprès de la Reine mére; elle s'en servit pour avancer ses fréres; mais après eux, ce fut *Christofle de*

Thou

lequel elle s'emploia davantage. Plu- 1584.
es avant qu'elle mourut, elle avoit mis
nent entre les mains de son bon ami
qu'elle l'apelloit) & l'en avoit fait exé-
le lui laissa pour gages de son amitié, un
e de Priéres, orné de plantes & de
ntes en mignatures, qu'elle avoit eu de
laude, fille de *Loüis XII.* femme de
& mére d'*Henri II.* *De Thou* le con-
is avec grand soin parmi ses plus pré-
ux.

ns encore ici quelques marques de l'in-
é qu'il y eut toûjours entre *Renaud de*
z *de Thou*. Ils logeoient tous deux
oître Nôtre-Dame, & *de Thou* soupoit
irs chez *de Beaulne*, qui l'entretenoit
vec de grandes marques de reconnois-
obligations qu'il avoit à Messieurs *de*
éres. Cela dura pendant trois ans, &
ms que *de Thou* quitta le Cloître pour
chez sa mére: mais cette séparation ne
en de leur amitié, renouvellée depuis
ccasions, que le malheur des tems fit
mme on le dira dans la suite.

ant Madame *de Thou* pressoit son fils de
ner, & de quitter ses Bénéfices, pour
en état de pouvoir disposer de lui-mê-
ne se pouvoit faire tant qu'il seroit Con-
rc; ce qui l'obligea de prendre une
Maître des Requêtes, non par ambi-
pour paroître à la Cour, dont son in-
toit fort éloignée, mais pour conten-
e, & parce que les Ecclesiastiques,
que les autres, en pouvoient être re-
la ne se fit pourtant pas sans difficulté.
odigue & d'un esprit inégal, après avoir
créé

1584. créé quantité de nouvelles Charges jusqu'alors inconnuës dans le Roiaume, avoit défendu d'en vendre aucune sous de rigoureuses peines; que si quelqu'une venoit à vaquer par mort ou par confiscation, ou elle étoit suprimée, ou on y commettoit, ou on choisissoit quelque personne capable de la remplir : Ordonnance avantageuse, s'il eut été permis d'exercer paisiblement des Charges dans un siécle rempli d'esprits si turbulens. Il ne restoit plus de voie que celle de permuter, & elle n'étoit accordée que par grace. La Reine mére l'obtint pour *de Thou* en considération du premier Président son pére, qu'elle avoit honoré de son estime.

Il fut donc pourvû le 10. d'Avril d'une Charge de Maître des Requêtes à la place de *Guillaume du Vair*, qui quoique fort jeune en avoit été jugé capable par ses bonnes qualitez, & par son savoir; mais qui aima mieux se faire Conseiller d'Eglise, que de passer tout-d'un-coup du Palais à la Cour dans un âge si peu avancé.

La douleur de la mort de son pére, & d'une si chére sœur, faisant chercher à *de Thou* quelque soulagement, & dans le public & dans le particulier, il se remit à l'étude. Il prit chez lui *Maurice Bressieu* Professeur Royal de Mathématiques, qui avoit partagé avec *Jean Stadius* la Chaire de *Ramus*, vacante par la mort de ce Professeur, suivant les conseils que lui donna l'illustre & savant *François de Foix Candale*. Il s'attacha toute cette année & la suivante, autant que ses affaires le lui pûrent permettre, à la lecture du Grec d'*Euclide*, avec les Notes de *Proclus*.

Sur la fin de celle-ci il entreprit de paraphraser en Vers Latins le Livre de *Job*, comme l'Ouvrage le plus propre après les Pseaumes, pour exercer non-

non-seulement son esprit, mais encore les meilleures plumes. Ce Livre, au raport de saint *Jérôme*, a été composé en Vers héxamêtres, à l'exception des deux premiers Chapirres & du dernier. Ces Vers, qui sont composez d'un Dactyle & d'un Spondée, & qui finissent toûjours par ce dernier, produisent par le génie particulier de la langue dans laquelle ils sont écrits, une harmonie & un son agréable, à cause du retour de la même mesure. *Leur beauté*, dit saint Jérôme, *n'est pas goûtée de tous les Lecteurs, mais seulement de ceux qui sentent bien cette cadence: son style peu éclairci par les Interprétes, est tout figuré, & * rempli de ces saillies d'imagination, dont le sens doit être entendu plus par raport à la disposition de celui qui parle, que par rapport aux expressions.* 1584.

Pour mieux exécuter son dessein, outre l'explication de saint *Jérôme*, il se servit de l'excellent Commentaire de *Jean Mercier*, pour pouvoir joindre les agrémens de la langue Latine, avec la vérité du Texte, & lier pour l'utilité du Lecteur ce qui paroît séparé à la premiére vûe. *De Thou* communiqua son projet à *Pierre Pithou*, qui l'aprouva fort, & qui l'exhorta d'y travailler. Ce conseil, qu'il regarda comme une aprobation générale, lui fit entreprendre cet Ouvrage, qui l'occupa pendant deux ans.

En ce tems-là, *Henri Etienne* faisoit imprimer *Aulugelle* & *Macrobe*, que *Loüis Carion* de Bruges lui avoit promis d'éclaircir par un Commentaire; ce qui fit naître entr'eux une grande contestation préjudiciable au public, & fomentée par l'Imprimeur dont se servoit *Etienne*, & qui n'étoit qu'un brouillon. *De Thou* & *Claude du Puy* tâchérent

* On a ajoûté ces paroles pour éclaircir le Texte.

1584. tâchérent en vain de les accommoder ; *Carion* n'aiant point voulu se rendre à leurs priéres, ne donna point ses Notes sur ces Auteurs, il se contenta d'en faire paroître quelques-unes sur *Aulugelle.*

Jean Guillelmus, qui étoit alors à Paris, proposoit aux Libraires de faire une nouvelle édition des *Oeuvres de Cicéron.* L'espérance du gain que les Imprimeurs prétendoient faire sur cette édition, les brouilla avec lui. *Etienne* les voulut accommoder ; mais comme il survint d'autres difficultez, & que *Guillelmus* mourut à Bourges, où il étoit allé pour entendre *Cujas*, la chose ne fut point exécutée.

La mort de *François* Duc d'*Anjou*, frére unique du Roi, qui arriva cette année, consterna *de Thou* & tous les bons François : elle fit espérer aux Espagnols de recouvrer les Païs-bas, par où plûtôt que par ailleurs, ils ont toûjours attaqué la France, & causa chez nous la Guerre civile.

De Thou fut aussi très-sensible à la mort de *Paul de Foix* Archevêque de *Toulouse*, & à celle de *Guy-Faure de Pybrac*, Président au Parlement de Paris, & dont il est parlé dans le second Livre de ces Mémoires. Il faut dire ici que c'est à *Pybrac*, à *de Thou*, & aux soins de *Scévole de Sainte-Marthe*, que le Public est redevable des Poësies du grand Chancelier de *Lhôpital.* Il seroit à souhaiter que cet Ouvrage eut pû recevoir une plus grande perfection : mais la maladie & la mort de *Pybrac*, ne permirent pas aux autres de supléer à ce qui y manquoit : comme il étoit le maître de ces Poësies, qu'il prétendoit ranger par l'ordre des dattes, avant que de les faire imprimer, ce qui leur eût donné un grand jour & une grande beauté, ils ne pûrent pas faire la même chose. *De Thou*

esperoit

péroit neanmoins qu'il pourroit en venir à bout 1584.
vec l'aide de *Pierre Pithou* & de *Nicolas le Fé-re*, & les augmenter encore d'un tiers.

La Guerre civile recommença l'année d'après 1585.
mort du Duc de *Brabant*; (c'eſt ainſi qu'on ommoit le Duc d'*Anjou*) elle ne fut pas moins neſte à ces Auteurs qu'au Roi & à l'Etat. *De hou* pour éloigner l'idée des malheurs publics, ntinuoit ſa Paraphraſe ſur *Job*, & s'occupoit x Mathématiques avec *Breſſieu*.

L'Avocat Général ſon oncle l'avoit ſouvent eſſé de ſonger de ſon vivant à ſe faire pour-ir de ſa Charge, dont il reconnoiſſoit avoir bligation au premier Préſident ſon pére. Il i repreſentoit qu'il avoit beaucoup d'amis à la our, qui emploieroient leur crédit en ſa faveur, qu'il ſe faiſoit fort d'en obtenir les proviſions du oi: Qu'il ne pouvoit voir ſans douleur cette Di-ité ſortir de ſa famille; mais qu'il mourroit con-nt s'il la voioit remplie d'une perſonne de ſon m, puiſque les inclinations opoſées de ſon fils lui permettoient pas de la lui laiſſer.

De Thou le remercia de ſa bonne volonté, lui fit entendre que ce laborieux emploi ne convenoit point; qu'il conſiſtoit à parler con-uellement en public ſur toutes ſortes de matié-s, & que cela demandoit une perſonne accoû-mée à ces ſortes d'actions dès ſa jeuneſſe.

Peu de tems après parut l'Edit d'Union, qui n-ſeulement troubla la paix & la tranquilité de tat; mais qui rendit encore le commerce de la nalité des Charges, qni avoit été ſi ſévérement endu, plus commun que jamais. L'Avocat Gé-al fut pourvû par l'ordre du Roi de celle de ſident vacante par la mort de *Pybrac*; il n'en pas plûtôt en poſſeſſion, qu'il pria inſtamment

ſon

1585. ſon neveu de lui permettre d'emploier ſes amis pour en obtenir la ſurvivance en ſa faveur, puiſqu'il n'avoit plus pour s'en défendre les mêmes raiſons dont il s'étoit ſervi pour la Charge d'Avocat Général; qu'en cas que la ſurvivance ne lui plût pas, il aimoit mieux dès à preſent être le premier des Avocats Généraux, que le dernier des Préſidens. Ils s'accommodérent enſemble là-deſſus, ſans autres conditions que celles que *de Thou* voulut y mettre de ſa bonne volonté, & ſur ſa parole. Il les exécuta depuis très-religieuſement après la mort de ſon oncle, qui n'avoit demandé aucun engagement par écrit.

Quelle différence de caractére entre ces faux dévots contrefaits dans leur viſage, dans leurs paroles, & dans leurs actions, & ces dignes Magiſtrats, dont la candeur & la droiture ſont une Loi inviolable à laquelle ils ſe ſoûmettent ſans contrainte & ſans diſſimulation? Tout ce que l'Avocat Général exigea de ſon neveu, ce fut de prendre à l'avenir plus de ſoin de ſes affaires; mais comme ce conſeil, qui eût pû dans tout autre être intéreſſé, parut à *de Thou* ne lui être donné que pour ſon propre bien, il le prit en bonne part, & l'affaire ne fut finie que l'année ſuivante, que l'occaſion ſe preſenta de la terminer.

On aprit en ce tems-là, la mort du Pape *Grégoire XIII*. Le Roi qui n'ignoroit pas que c'étoit ſous ſon Pontificat qu'on avoit jetté les premiers fondemens de la Ligue, aprehendoit qu'on n'élût un autre Pape d'une humeur plus turbulente, & plus portée à allumer qu'à éteindre, par ſa modération, le feu qui avoit commencé ſous ſon prédéceſſeur.

Ainſi l'on réſolut d'envoier à Rome au prochain Conclave: pour cet effet, on jetta les yeux

sur le Cardinal de *Bourbon*, qui avoit eu le Chapeau depuis peu, & qu'on apella le *Cardinal de Vendôme*, pour le distinguer de son oncle. On le crût plus propre qu'un autre à s'oposer aux intrigues de la Ligue, & à défendre les intérêts du Roi & de l'Etat, qui se trouvoient mêlez avec les siens: Ce choix étoit fort du goût du Roi. 1581.

Ce Cardinal qui aimoit les belles Lettres, avoit fait amitié depuis quelques années avec *de Thou*: on soupçonnoit même ce dernier de gouverner cette Eminence, & d'avoir fait naître la contestation qui arriva l'année précédente à l'Assemblée de l'Abaïe de Saint Germain, où *Vendôme* disputa la préséance au Cardinal de *Guise*, malgré le Cardinal de *Bourbon* son oncle, dévoüé à la Ligue; ce qui donna lieu à de grandes contestations, qui furent cause que le Cardinal de *Bourbon* empêcha le Roi de l'envoier à Rome. *De Thou* s'étoit offert de l'y accompagner & de le cautionner de ce qu'il faloit emprunter pour faire ce voiage; ce qu'il fit depuis dans une autre occasion, non-seulement avec perte, mais avec de fâcheuses traverses. Comme ce Cardinal mourut avant que tout l'emprunt dont il étoit caution fut remplacé, les créanciers de ce Prélat le fatiguérent autant qu'il leur fut possible.

C'est ainsi que par sa générosité naturelle il se faisoit aimer des Princes & des grands Seigneurs, dont il soulageoit les disgraces, par ses services ou par ses conseils, sans en attendre d'autre récompense que la seule satisfaction d'avoir suivi son penchant. Content de ce plaisir intérieur, il s'éloignoit d'eux insensiblement au retour de leur prospérité, & quittoit la place à ces faux amis & à ces lâches flateurs, qui ne reviennent à eux qu'avec leur bonne fortune. Il n'ignoroit pas que

se

1585. se laissant aisément séduire par leurs artifices, ils oublient & regardent même avec aversion les services passez, la franchise, la fidélité de leurs véritables amis. Il savoit qu'ils ne plaisent plus alors qu'avec ceux qui les trompent, & qui leur déguisent la vérité; aussi l'on peut assûrer, sans prétendre leur rien reprocher, que *de Thou*, qui leur rendoit souvent des services considérables, n'a rien jamais reçû d'eux que de l'ingratitude: mais comme il se satisfaisoit lui-même, il avoit pris son parti de ne se rebuter point, & de ne changer ni de bonne volonté ni de conduite, malgré les affaires qu'il s'étoit toûjours attirées par sa candeur, incapable de se démentir, & de s'abaisser à de serviles complaisances.

Quoi-qu'on fasse ces réflexions à l'occasion du Cardinal de *Vendôme*, on ne doit pas lui en faire l'aplication; ce Prince eut toûjours pour lui une véritable amitié jusqu'en l'année 1591. que le Tiers Parti se fortifia pendant que le Roi étoit occupé au siége de Chartres. Alors des esprits mal-intentionnez lui aiant persuadé de se faire Chef de parti, après la mort du vieux Cardinal de *Bourbon* son oncle, lui qui étoit du Sang Roial, se laissa surprendre à leurs mauvais conseils, & ceux de ses amis qui ne pouvoient approuver ces factions, lui devinrent suspects.

De Thou ne fut pas long-tems sans s'en apercevoir, cette amitié si vive, dont il l'avoit honoré, se refroidit; aussi Paris ne fut pas plûtôt rentré sous l'obéïssance du Roi, que *de Thou* se retira pour toûjours de la Cour, & continua en liberté d'écrire l'Histoire qu'il avoit commencée il y avoit deux ans, & qu'il avoit conduite ju'qu'au régne de *François II.*

Enfin,

Enfin, ce Cardinal étant malade à Saint Germain des Prez, de la maladie dont il mourut, envoia chercher *de Thou*, le vit, & lui parla jusqu'au dernier moment de sa vie. Alors comme ils tâchoient de se consoler l'un & l'autre, dans ces entretiens particuliers, ils déplorérent les funestes suites de nos Guerres civiles, dont l'aveuglement fatal avoit causé le progrès des Espagnols dans les Païs-bas, & donné lieu aux desseins ambitieux du Duc de *Savoie*. Ces tristes refléxions fournirent à *de Thou* le sujet de l'Ode suivante, qu'il envoia au Cardinal. 1585.

ODE
AU CARDINAL
DE
BOURBON-VENDÔME.

Cardinal éclatant de gloire,
Ornement de la pourpre, & du Sang de nos Rois,
Généreux Protecteur des Filles de Memoire,
Ecoute leur plaintive voix.

Voi la Discorde de nos Princes
Allumer son flambeau dans le sein de l'Etat,
Et voi comme elle court dans toutes nos Provinces,
Pour les animer au combat.

1585. Voi la ruïne de nos Villes,
Nos Villages deserts, & nos Maisons en feu,
Déplorables effets de nos Guerres civiles,
Dont nous ne nous faisons qu'un jeu.

A peine échapez d'un orage,
Dont l'horrible fureur troubloit nos Matelots,
Nous hazardons encore un dangereux naufrage,
Dans le milieu des mêmes flots.

Nous ne gagnons point de Victoire,
Que n'arrose le sang de nos Concitoiens,
Et tous chargez de proie, on aura peine à croire
Qu'elle vient de nos propres biens.

Déchirant nos propres entrailles,
Nous perdons un Etat conquis par nos Ayeux,
Cimenté par leur sang versé dans les Batailles,
Et redoutable en tant de lieux.

Ainsi découvrant la Frontiére,
Nos remparts sont ouverts à tous nos ennemis,
Et le fier Castillan trouvera la matiére,
Du triomphe qu'il s'est promis.

Helas! insensez que nous sommes,
Nous faut-il faire encor des massacres nouveaux,
Et n'a-t-il pas assez péri de vaillans hommes,
Ou sur la terre, ou dans les eaux.

Témoin tant de Villes desertes,
Témoin Paris lui-même, auteur des mouvemens,

Et

Et la Loire sanglante, où l'on voit de nos pertes 1585.
Rouler les tristes monumens.

Témoin la Vienne & la Charente,
Dont des Chantres fameux anoblissoient les bords,
La Garonne & le Clein, dont l'Onde impatiente,
Se refusoit à tant de morts.

Malgré tant de sujets de larmes,
Insensibles aux maux, qui nous ont déchirez,
Nous reprenons le casque, & nous courons aux armes,
Contre nous-mêmes conjurez.

Ah! s'il nous faut tirer l'épée,
Retournons à Milan, Domaine de nos Rois,
A Naples, où la France à sa perte occupée
A de si légitimes droits.

Si la Guerre nous est utile,
Emploions mieux ailleurs d'impatiens Soldats,
Qu'ils aillent conquérir la Pouille & la Sicile,
Par de plus glorieux combats.

Enfin, si nous brûlons du zéle
De défendre les droits de la Religion,
Allons dans le Levant, Vainqueurs de l'Infidelle,
Relever les murs de Sion.

Mais, non; nous voulons nous détruire,
Nous voulons assouvir nôtre propre fureur,
Nôtre infame avarice, & la rage qu'inspire
La haine au fond de nôtre cœur.

1585. Le premier tranſport de colére
Quelquefois ſe pardonne & ſe peut excuſer;
S'il dure trop long-tems, s'il devient ſanguinaire,
C'eſt cruauté d'en abuſer.

Comment pallier tant de crimes,
Tous ces Temples détruits, juſques aux fondemens,
Ces Peuples maſſacrez, déplorables Victimes
De nos cruels reſſentimens.

A toute heure avides de proie,
Séduits par l'artifice & l'or de l'Etranger
Nous reprenons le fer, pleins d'une fauſſe joie,
Toûjours prêts à nous égorger.

L'avenir le pourra-t-il croire,
Que nous armions nos bras pour nous percer le ſein?
Périſſent à jamais le tems & la mémoire
De ce déteſtable deſſein!

O gloire des François flêtrie!
Le Soldat violant ſes ſermens & ſa foi,
S'engage avec l'Eſpagne, abjure ſa Patrie,
Et trahit lâchement ſon Roi.

Cependant ce ne ſont que Fêtes
Parmi nos ennemis inſtruits de nos debats,
Déja nous les voions méditer des Conquêtes
Dans le milieu de nos Etats.

Tel qu'un Vautour dans les campagnes,
Qui flaire le Taureau qu'ont déchiré les Loups,

Tel * *Charles* paroissant au haut de ses Montagnes, 1585.
Se tient prêt à fondre sur nous.

Il n'a pas perdu la mémoire
Du sort de ses Aieux, qui nous avoient trahis,
Et son cœur pour venger l'affront fait à leur gloire,
Devore nos plus beaux païs.

Faut-il que rien ne nous fléchisse?
Ne verrons-nous jamais nos différens finir?
Au moins que la Patrie, au bord du précipice,
Nous porte enfin à nous unir.

Regardons la Frontiére ouverte,
Voions le fier Ibére, armé de toutes parts;
Et *Parme* aux Païs-bas, où tranquille il concerte
La ruïne de nos remparts.

Tandis qu'au Port de Barcelône
Tout retentit des chants d'un Hymen souhaité,
Et que pour faire honneur aux Fêtes qu'il ordonne,
Philippe dément sa fierté.

Tandis que son Gendre infidelle,
Qui pouvoit succomber sous nos moindres efforts,
Tout fier d'une Alliance éclatante & nouvelle,
S'abandonne aux plus doux transports.

Depuis que *de Thou* fut pourvû de la Charge de Maître des Requêtes, & qu'il se fut démis de ses

* *Charles Emanuel* Duc de *Savoie*.

1585. ses Bénéfices, sa mére le pressoit continuellement de retourner dans la maison paternelle. Il avoit pendant deux ans différé sous divers prétextes de se rendre à ses instances; mais enfin il résolut de satisfaire à des empressemens si tendres & si justes. Il y fit porter ses meubles, & principalement sa Bibliothéque, qui étoit déja très-nombreuse. L'objet de sa mére n'étoit pas seulement de l'avoir auprès d'elle, mais de le presser de changer d'état, & de se marier.

D'un autre côté le Président *de Thou* son oncle souffroit impatiemment sa négligence, & lui reprochoit que quoi qu'il n'eût accepté la Charge de Président qu'à condition qu'il s'y feroit recevoir en survivance, il n'y avoit pas encore songé.

Heureusement *François Choesne* Lieutenant Général de Chartres, se trouva alors à Paris. Il avoit été mis fort jeune auprès de *Paul de Foix*, & lui avoit servi long-tems de Lecteur pendant ses Ambassades. Quand *de Thou* suivit *de Foix* dans celle d'Italie, *Choesne* faisoit encore la même fonction auprès de M. *de Foix*; le mérite, & un zéle égal pour le bien de l'Etat, qu'ils s'étoient reconnus l'un & l'autre, les avoient liez d'une amitié fort étroite. Il arriva que *Choesne* vint un jour rendre ses devoirs au Président *de Thou*, ce Magistrat qui savoit qu'il étoit des amis de son Neveu, lui en fit aussi-tôt ses plaintes. Il le pria de le voir, & de lui faire entendre qu'il ne devoit pas avoir tant de paresse & d'indifférence sur ses affaires. *Choesne* se chargea volontiers de la commission, persuadé qu'elle feroit plaisir à l'oncle, qu'elle étoit utile au neveu, & qu'elle lui faisoit honneur.

Aussi-tôt il alla trouver *de Thou*, & lui exposa le sujet de sa visite. Celui-ci le remercia de ses soins, & lui dit, que cet empressement

par-

partoit de la bonne volonté de son oncle; mais 1584
qu'il faloit attendre un tems plus favorable: qu'il savoit combien les sollicitations & les assiduitez que demandent les grands Seigneurs, étoient contraires à son humeur: qu'à son gré rien n'étoit si cher que ce qui s'achetoit par des priéres: que les choses étoient dans une situation, qu'il étoit impossible de rien obtenir du Roi, sans la faveur de ceux qui disposoient de ses graces.

Choesne qui le vit d'humeur à s'étendre là-dessus, l'interrompit, & lui dit: *Il n'y a que ceux qui négligent le tems, qui se plaignent de sa perte. Si vous jugez qu'il est indigne de vous & de vôtre dignité d'emploier des sollicitations auprès des Favoris, ou que vous en aprehendiez l'issuë, je m'en charge volontiers. Vous connoissez* Philippe des Portes, *& vous n'ignorez pas qu'il est de mes parens & de mes amis; vous savez encore son crédit auprès du Duc de* Joyeuse, *qui pour ces sortes d'emplois est tout puissant auprès de Sa Majesté; je suis persuadé que je ferai plaisir à l'un & à l'autre, si je m'emploie à vous faire obtenir du Roi par leur moien, ce que vous souhaitez.*

A peine eut-il achevé ces mots, qu'il alla de ce pas chez *des Portes*, qu'il trouva sur le point de sortir, avec son porte-feuille pour aller chez le Duc de *Joyeuse*, & pour l'entretenir de ce qu'il y avoit à faire ce jour-là, il le tira à part, lui dit ce qui l'amenoit, & l'aiant trouvé bien disposé, il n'eut pas de peine à lui faire mettre cette affaire sur ses tablettes. Comme ceci se passoit le matin, *des Portes* lui dit seulement de venir dîner avec lui, & qu'il lui en rendroit compte; *Choesne* ne manqua pas d'y aller, & trouva la chose faite: aussitôt il courut chez *de Thou*, qui surpris de sa dili-

1585. gence & de la facilité du ſuccès, fut fâché de n'avoir fait aucune démarche de civilité auprès du Duc de *Joyeuſe* & de *des Portes*.

De Thou lui en témoigna ſon chagrin, & lui dit, qu'il ne pouvoit aſſez reconnoître un ſi grand ſervice. Dans le moment même, il alla trouver *des Portes*, & s'excuſa de ne l'avoir pas prévenu, ſur l'activité du zéle de ſon ami. *Des Portes* ne ſouffrit pas qu'il en dit davantage, & lui répondit: *Je ſai que vous êtes du nombre de ceux auſquels il convient mieux de témoigner leur reconnoiſſance des plaiſirs qu'on leur a faits, que de prendre la peine de les ſolliciter. Quand vous m'avez emploié auprès du Duc de* Joyeuſe *pour obtenir ce que vous ſouhaitiez, comptez que vous nous avez obligez l'un & l'autre: c'eſt en pareille occaſion que l'on peut dire qu'on ſe fait honneur, quand on rend ſervice à un homme de mérite.*

De Thou pria *des Portes* de le mener ſur le champ chez le Duc de *Joyeuſe*; mais *des Portes* lui dit qu'il ne le trouveroit pas, qu'il lui ſembloit même qu'aiant été obligé de ſi bonne grace, un remerciement ſi précipité pourroit importuner ce Seigneur dans l'embarras où il étoit; qu'il ſe chargeoit de ſon compliment, & qu'il étoit ſûr que le Duc ne trouveroit pas mauvais, s'il ne le remercioit pas auſſi promptement qu'il avoit été ſervi. Cependant *Joyeuſe* partit pour ſon Gouvernement de Normandie, comme il faiſoit ordinairement tous les ans aux Fêtes de Pâques: ainſi cela fut remis à ſon retour.

1586. *Claude Pinart*, Secrétaire d'Etat, expédia les proviſions de cette Charge de Préſident le 22. Mars; mais elles ne furent ſcellées que quelque tems après: ce qui fut cauſe que *de Thou* ne prêta ſerment au Parlement que le 13. du mois d'Août

ſuivant.

rant. Toute cette Auguste Compagnie lui 1586.
moigna sa joie, de le voir revêtu d'une Char-
éminente, que son Grand-pére, son Pére, &
n Oncle, avoient si dignement possédée, & qui
oit comme héréditaire dans sa famille. Après
ue *Mathieu Chartier* eut fait le raport des provi-
ons, la Cour ordonna, quelque bien intention-
e qu'elle fût pour *de Thou*, qu'en cas qu'*Au-*
stin de Thou son Oncle mourut, avant que son
veu, qui n'avoit encore que trente trois ans,
t atteint l'âge porté par les Ordonnances, *de*
hou ne pourroit opiner comme Président, qu'il
 fût entré dans sa quarantiéme année; ce qu'elle
, pour ne pas préjudicier à ses réglemens ni à sa
scipline.

Tous ses amis s'empressérent de le féliciter sur
tte promotion. Pour leur en témoigner sa re-
nnoissance, il composa quelques Vers à la hâ-
, qu'il adressa à *Pierre Pithou* & à *Antoine Loysel*.
thou y répondit par ces beaux Vers, qu'on voit
ns ses Ouvrages; ce qui faisoit souvent dire à *de*
hou, que si les siens étoient médiocres, du moins
 en avoient fait produire d'excellens.

Cette affaire finie, il ne restoit plus que de marier
Thou; pour cela, il falloit lever les difficultez
i pouvoient se rencontrer du côté de la Cour
cclésiastique; ce qui l'obligea de s'y pourvoir, &
 présenter Requête à l'Official de Paris, devant
quel il fit appeller la premiére Présidente sa mé-
, le Chancelier & le premier Président ses deux
aux-fréres, la Veuve de son frére aîné, son au-
e frére *Christofle-Auguste de Thou*, qui ne com-
rut point; tous ceux enfin qui pouvoient y a-
oir interêt. Il n'y en eût pas un qui ne consen-
t à ses demandes, ou qui ne s'en raportât à ce
ui en seroit ordonné; ainsi après toutes les infor-

1586. mations & les preuves raportées, principalement après que l'Evêque de Chartres eût assûré que quand son neveu fut pourvû d'une Charge de Conseiller-Clerc, il n'avoit pris ce qu'on appelle les *quatre mineurs*, que par obéïssance aux volontez du premier Président; que du vivant de son pére il avoit souvent témoigné sa répugnance pour cet état; & après que sa mére eut répondu la même chose dans son interrogatoire, l'Official le dégagea des obligations qu'il auroit pû contracter, le déclara libre de tous les Vœux qu'il auroit pû faire, le rétablit dans son premier état, lui permit de se marier, s'il le jugeoit à propos, & déclara légitimes les enfans qui viendroient d'un Mariage qu'il contracteroit dans les formes. Cette Sentence fut renduë le 29. Mars, la surveille du Dimanche des Rameaux.

Sur la fin de cette même année, *de Thou* mit la derniére main à sa Traduction du *Livre de Job*, qui fut imprimée par *Denis du Val*. On en fit depuis une seconde & une troisiéme édition, beaucoup plus exactes, & augmentées de quelques éloges. *Pineda* en mit une partie à la tête de ce gros Commentaire en deux volumes, qu'il donna sur le Livre de ce Patriarche. La premiére fois que ce savant homme lût cette Paraphrase imprimée, il ajoûta cet Eloge:

Ce seul Homére *étoit digne de cet* Achille.

Le changement de demeure que *de Thou* fut obligé de faire, & le voyage de *Bressieu*, interrompirent ses études de Mathématiques. *Bressieu* s'en alla à Rome pour accompagner *François de Luxembourg* Duc de *Piney*, qui suivant l'usage, y fut envoyé par le Roi pour rendre de la part de Sa Majesté,

esté, l'obédience au nouveau Pape *Sixte V.* car 1586.
Marc-Antoine Muret qui s'étoit si long-tems aquitté auprès des Papes, de la même Commission *
qu'on donnoit à *Bressieu*, étoit déja mort.

Bressieu, sa fonction finie, resta à Rome, où il acquit une grande réputation. Depuis, pendant nos Guerres, il enseigna à Pérouse; d'où enfin, après plusieurs années, il revint en France.

L'année suivante fut partagée entre plusieurs 1587.
grands événemens, tantôt heureux, tantôt malheureux; mais au jugement des plus sages, toûjours funestes à la patrie. L'Armée du Duc de *Joyeuse* fut défaite en Xaintonge avec l'élite de la Noblesse de France, & lui-même y fut tué. Les *Suisses* empêchérent celle qui venoit au secours des Protestans de passer la Loire, & la défirent deux fois, l'une, à Vimory, & l'autre, à Auneau en Beauce. Les suites de ces deux actions, qui l'année suivante furent si fatales au Roi & au repos de l'Etat, firent douter avec justice, si l'on devoit compter ces Victoires pour des avantages.

Le Public, & *de Thou* en particulier, perdirent au commencement de cette année *Jacques de Nets*, né à Paris, mais issu d'une noble famille du Ponthieu. Il avoit exercé la profession d'Avocat au Parlement de Paris, avec autant d'érudition que d'intégrité. Les sentimens de Noblesse qu'il conserva toute sa vie dans son emploi, lui firent toujours préférer ses amis à ses interêts particuliers. Il aimoit naturellement les armes & la chasse; comme sa profession ne lui permettoit pas de suivre les armes, il eut toûjours une meute de chiens courans, pour satisfaire à son inclination pour la chasse. Il s'attacha auprès du Pére & des Oncles

* Cette Commission consistoit à haranguer en Latin.

1587. de Mr. *de Thou*, tant qu'ils vécurent ; entre au tres auprès d'*Adrien de Thou*, dont on a parl au commencement de ces Mémoires, & auprè de *Jean de Thou* son neveu.

Après leur mort il réünit en la personne de M *de Thou*, toute l'amitié qu'il avoit eûe pour sa fa mille, & véeut avec lui pendant quatorze ans dans une parfaite intelligence. Cette amitié, pou ainsi dire, héréditaire, méritoit qu'on en fit men tion dans la vie que l'on écrit. *De Thou* ne l'aban donna point pendant sa maladie, & fut presqu continuellement auprès de lui dans le Cloître Nô tre-Dame où il logeoit. Lorsque *de Nets* mou rut, il reçût ses derniers sentimens, qui ordon noient à sa famille & principalement à *Gilles d Nets* sôn frére, qui s'étoit habitué en Normandie de cultiver avec la famille des *de Thou* une amiti si bien fondée & qu'il leur laissoit en partage. *D Nets* mourut d'une pleuresie à l'âge de cinquante huit ans, & voulut être inhumé à Saint André de Arts, où sont les Tombeaux des *de Thou*.

Quittons ces tristes objets, pour parler de l'heu reux Mariage où *de Thou* s'engagea cette même année. Il épousa *Marie de Barbanson*, fille de *François de Barbanson-Cany*, tué au combat de Saint Denis, & dont il est parlé dans l'Histoire qu'il nous a donnée. Ce *François* étoit petit-fils de *Michel de Barbanson*, Lieutenant de Roi de Picardie, qui possédoit de grands biens dans cette Province, du tems qu'*Antoine de Bourbon*, Duc de *Vendôme*, en étoit Gouverneur.

La Maison de *Barbanson* est originaire de Haynault, où est située la Principauté de *Barbanson*, qui a passé aux Comtes d'*Aremberg*, cadets de la Maison de *Ligne*. Ils se sont signalez sous le nom de *Barbanson*, dans le commandement des Ar-

mées

mées durant les Guerres des Païs-Bas, & sous les 1587.
Régnes de *Henri II.* & de *Charles V.*

François de Barbanson laissa, d'*Antoinette de Vasséres*, riche héritiére très-noble & très-vertueuse, *Louïs*, *Anne* & *Marie de Barbanson*, *Anne* avoit épousé *Antoine du Prat-Nantouillet*, petit-fils du Cardinal *Antoine du Prat*, Chancelier de France, si connu sous le Régne de *François I.* Dès le vivant du premier Président, *Nantouillet* étoit fort des amis du jeune *de Thou* son fils: ainsi il donna volontiers les mains à ce Mariage. Ce fut *Charles Turcant*, Maître des Requêtes, qui en fut l'entremeteur avec *Pierre du Val*, dont on a déja parlé, & qui étoit connu de Madame de *Cany* par les services qu'il lui avoit rendus. Ce Médecin, qu'on pouvoit dire de la Maison de Madame *de Thou*, l'avoit souvent entretenuë de la mére & de la fille, & lui avoit fait naître un grand empressement pour ce Mariage.

Pour garder les bien-séances, on pria le Chancelier de demander la Demoiselle. Il mena son beau-frére, accompagné de plusieurs personnes de distinction, chez Madame de *Cany*, qui logeoit au Fauxbourg Saint Germain à l'Hôtel de Picquigny, & obtint le consentement de cette Dame. Sur ces entrefaites Madame de *Cany* tomba dans une maladie dont elle mourut; mais sa mort n'aporta point de changement à ce qu'on avoit arrêté. Au mois de Mai suivant l'on convint des Articles du Mariage, que l'affliction de cette mort & les Cérémonies des Funérailles firent différer jusqu'au mois d'Août, qu'il fut célébré avec toutes les formalitez prescrites par l'Eglise.

L'Evêque de *Chartres* les fiança devant la premiére Présidente *de Thou*, devant le Chancelier, & le premier Président de *Harlay*, devant *Au-*

1587. *gustin de Thou* fils du Président, *Christofle-Augustin de Thou* cousin germain du fiancé, & devant *Renée Baillet*, d'un côté : de l'autre, devant *Louis de Barbanson-Cany*, *Charles de Barbanson* son Oncle, *Antoine du Prat-Nantouillet* Prevôt de Paris, *Anne de Barbanson* sa femme, les fréres d'*Esturmel* Oncles des *Barbansons*, & devant plusieurs autres personnes de distinction, nommées dans les Articles. Le même Evêque célébra la Messe dans l'Eglise de Saint André des Arts, & pour éviter la foule, les maria après minuit.

Quoique le pére & la mére de la Demoiselle, qui avoient autrefois été Protestans, fussent rentrez depuis long-tems dans le sein de l'Eglise avec leurs enfans, on voulut cependant lever jusqu'au moindre soupçon, & l'on fit examiner la Demoiselle en particulier par *Arnaud du Mesnil* Archidiacre de Brie, & Grand Vicaire de l'Evêque de Paris, qui la confessa, & qui lui donna ensuite l'Absolution.

Après des formalitez si exactes, qui ne seroit indigné de l'impudence de ces imposteurs, qui non contens d'avoir décrié de tout leur possible l'Histoire que *de Thou* nous a donnée, ont encore voulu pénétrer jusques dans l'intérieur de sa famille, pour le rendre odieux sur la Religion ! Qu'ils examinent, ces dangereux calomniateurs, si de ce côté-là l'on a pû prendre plus de précautions, pour recevoir avec respect un si grand Sacrement, & si du côté du monde on a rien oublié pour le rendre vénérable & authentique aux yeux du public, par le consentement & la présence d'un si grand nombre d'illustres parens.

Quelque tems après l'on reçût la nouvelle de la défaite arrivée en Xaintonge. *De Thou* pénétré

de

de reconnoissance, & qui comptoit les pertes publiques au nombre des siennes particuliéres, en fut sensiblement frapé: sa prévoyance lui faisoit envisager un enchaînement de malheurs, qui l'affligeoient, il ne pouvoit voir sans douleur la mort d'un jeune Seigneur, qui venoit de l'obliger si généreusement, & périr avec lui l'élite de la Noblesse, c'est-à-dire, les forces de l'Etat. Il détestoit la fureur des factions, qui se répandoient de tous côtez; il regardoit cette perte, comme le commencement d'une Guerre funeste, excitée par des esprits entreprenans & animez par des conseils étrangers, principalement dans un temps où la France avoit si grand besoin de repos, pour se remettre de ses maux passez, & pour rétablir la Religion dans sa premiére sûreté. 1587.

Car quand une fois on eût violé la paix, les haines & les vengeances éclatérent impunément, l'ambition n'eut plus de bornes, les Loix furent méprisées, & l'honneur de la France presque anéanti. Cette Religion qui servoit de prétexte à la prise des armes, fut bannie de la campagne; s'il en restoit quelque apparence dans les Villes, elle servoit seulement de matiére aux déclamations des gens d'Eglise; les Chaires & les Confessionnaux loin de ranimer l'esprit de charité, ne prêchoient que la révolte, & sous le voile de la Religion, n'inspiroient que la fourbe, la haine, la vengeance, le massacre, & l'incendie. C'étoit l'état de la France après la perte de la Bataille de Coutras.

Philippes des Portes, accablé de douleur & qui fuyoit la compagnie des hommes, se retira chez *J. Antoine Baïf*, à S. Victor. *De Thou* l'y alla voir pour le consoler, & pour chercher auprès d'un ami, qui l'avoit obligé de si bonne grace, quelque

sou-

1587. soulagement dans des malheurs qui lui étoient communs.

Pour ne manquer à aucun de ses devoirs, il alla saluër ensuite *François* Cardinal de *Joyeuse*, qui restoit seul de la branche illustre de cette grande Maison; car *Henri* Comte du *Bouchage* s'étoit fait Capucin. Ce Prélat ignoroit le service que son frére avoit rendu à *de Thou*, qui l'en instruisit, afin qu'après la mort de son bienfaicteur il restât quelqu'un de sa Maison qui pût en avoir connoissance.

De Thou ne croyoit pas alors (mais qui l'auroit pu prévoir) qu'il deviendroit un jour son Allié; cela arriva cependant seize ans après; car après qu'il eut perdu sa premiére femme, dont il n'eut point d'enfans, il épousa *Gasparde de la Chastre*, fille de *Gabrielle de Batarnay*, tante du Cardinal de *Joyeusé*. Cette Dame renouvella par sa fécondité l'espérance d'une famille presque éteinte.

La premiére Présidente ne fut pas moins sensible à ce malheur public, dont elle appréhendoit les suites; cela l'obligea de proposer à son fils, sur qui elle avoit beaucoup de pouvoir, & qu'elle connoissoit assez négligent sur ses interêts, de lui faire une donation par Testament de la part qui lui pouvoit revenir de ses biens, à l'exclusion de ses autres héritiers. Elle vouloit lui laisser la maison paternelle, au lieu de ce qui lui pourroit écheoir de ses biens de la campagne, qui lui avoient été cedez par ses enfans & par ses Gendres, dans la vûe que son fils étant destiné pour succéder aux Charges de ses péres, prît le soin des monumens érigez à leur mémoire dans leur Paroisse, & qu'il fit éxecuter les charges des Fondations qu'elle y avoit faites: Elle étoit bien persuadée qu'il s'en acquiteroit ponctuellement.

Cette

Cette donation se passa au vû & au sû de ses 1587.
res héritiers, ausquels *de Thou* fit voir qu'il a-
it menagé la bonne volonté de sa mére avec
t de modération, qu'en cas qu'il arrivât dans
suite que sa part se trouvât la plus forte, il of-
it de leur en faire raison selon qu'ils le jugeroient
ropos, après que les charges que sa mére lui
soit auroient été déduites. Ce fut inutilement
e *de Thou* fit insérer cette clause contre la vo-
té de sa mére, après les partages aucun des
ritiers ne se plaignit de la donation ni des legs
e sa mére lui avoit faits; ils trouvérent tous
'il ne s'étoit rien passé qu'avec justice, & con-
ment qu'il avoit exactement observé la Loi,
*ne faire à autrui, que ce qu'on voudroit qui
 fût fait.*

Peu de tems après ces dispositions, cette Da-
e plus accablée de douleur de la perte de son
ri, que du poids de ses années; n'aiant d'ail-
rs plus rien à souhaiter après avoir marié son
, tomba dans une maladie dont elle mourut.
le résista à la violence du mal pendant deux
ois, après lesquels aiant reçû tous ses Sacremens,
e attendit la mort avec une entiére confiance en
miséricorde de Dieu, & avec la même tran-
illité d'esprit qu'on lui avoit toûjours remar-
ée; jusques-là que peu de momens avant sa
ort elle prenoit congé de ses amis qui la venoient
ir, & qu'elle se recommandoit aux absens avec
même politesse: ce qui fit dire à *Pithou*, lors-
'il la vint voir, qu'elle lui avoit dit adieu avec
tant de sang froid, que si elle se fût préparée
faire un petit voyage à sa Maison de la Vil-
tte.

Elle mourut au commencement de Janvier à 1588.
âge de 70. ans, n'aiant survécu son mari que de
cinq.

1588. cinq. Le Parlement fit faire son Oraison Funébre, & les Présidens conduisirent son cercueil en grande cérémonie; les principaux de la Cour & les Compagnies de la Ville assistant au Convoi.

Cette année vit naître l'amitié que *de Thou* conserva toute sa vie pour *Gaspard de Schomberg* Comte de *Nanteuil*, Colonel Général de la Cavalerie Allemande, & pour tous ceux qui lui appartenoient. L'alliance y donna lieu, & *de Thou* qui avoit avec lui une grande conformité d'humeur & de sentimens, ne quitta presque point un ami si précieux. Tout le tems que vécut *Schomberg*, il lui rendit fidellement à lui & aux siens tous les services dont il étoit capable.

Paris étoit en ce tems-là dans un tumulte & dans une agitation extraordinaire, causée par les mouvemens de la Ligue. Pendant que le Roi s'amuse à délibérer sur les moyens d'appaiser la sédition, & qu'il prend toûjours les plus timides & les plus mauvais conseils, il donne le temps aux factieux de se rassûrer & d'entreprendre. Comme ils étoient insolens & audacieux, ils obligent, par des instances réitérées, le Duc de *Guise*, qui étoit à Soissons pour examiner de plus près ce qu'il devoit espérer de leurs mouvemens, de venir à Paris contre les défenses du Roi. Au lieu de punir cette désobéissance, comme il auroit dû & pû le faire, par le moien des Suisses & des Gardes Françoises qu'il avoit fait entrer dans la Ville, ce Prince, par une faute plus grande encore que la premiére, donne par son irrésolution le loisir au Duc & aux Chefs de la sédition, étonnez de l'arrivée de ces Troupes, de reprendre leurs esprits, & de commencer cette fameuse journée, que l'on nomma *les Barricades*.

Ce

[C']alors que *de Thou* eut la triste consola- 1588.
[tion de v]oir devant ses yeux, qu'il ne s'étoit point
[trompé d]ans le présage qu'il avoit tiré de ces mou-
[vemens] qui lui avoient causé tant d'inquiétude.
[Il alla] au Louvre accompagné d'une ou de
[deux per]sonnes sans armes, mais connuës. Le si-
[lence r]égnoit par tout, la solitude y étoit affreu-
[se. L'é]tonnement, qui avoit passé jusques dans
[l'espri]t du Roi, y faisant différer ou changer
[de résolu]tion à chaque moment, étoit cause qu'on
[n'en pren]oit aucune vigoureuse. Delà, il courut
[à l'Hôtel] de Guise, qui en est fort éloigné, il
[trouva le] Duc qui se promenoit dans une ruë qui
[est vis-à-v]is l'Hôtel de Montmorenci, avec *Pier-
re d'Épin]ac* Archevêque de *Lyon*: elle étoit bor-
[dée de de]ux hayes de soldats & de peuple, qui
[regardoie]nt ce Prince avec admiration. Il se mê-
[la parmi e]ux, & eut tout le loisir d'examiner le
[Duc, qu]i tantôt donnoit des ordres & tantôt rê-
[voit à l'a]vis de ce qui se passoit dans les autres
[quartiers] de la Ville. Quoiqu'il parût quelque
[inquiétude] sur son visage, ce Prince conservoit cet-
[te gaieté] & cette sérénité merveilleuse, qui
[sembloit] assûrer que cette journée le rendroit
[maîtr]e.

[Quan]d *de Thou* voulut retourner chez lui, il
[trouva to]utes les ruës embarrassées par des tonneaux
[qu'on a]portoit de tous côtez: comme il n'avoit
[point d'a]rmes, & qu'il étoit assez connu, les
[factieux] le laissérent passer. Etant arrivé à la
[tête du] Pont Saint Michel, dont les Ligueurs s'é-
[toient e]mparez, & qu'ils avoient fortifié par des
[barricad]es, il s'arrêta quelque tems à parler à *Al-
phonse d'O]rnano*, qui gardoit le marché neuf avec
[les trou]pes du Roi: il le connoissoit dès le tems
[qu'il é]tudioit sous *Cujas* à Valence en Dauphiné,

où

1588. où *Dornane* commandoit une Garnison de Corses. Ce Capitaine lui dit que le tumulte augmentoit, & qu'il lui conseilloit de se retirer chez lui le plus promptement qu'il pourroit : ce qui empêcha *de Thou* d'aller voir *d'Auchy la Tour*, parent de sa femme, qu'on avoit porté blessé dans un cabaret.

En approchant des barricades, *de Thou* fut fort surpris d'y trouver des principaux de la Ville mêlez avec les Ligueurs. Ils lui dirent depuis, qu'ils n'étoient venus que pour appaiser la sédition ; mais la verité étoit que la peur les y avoit amenez sans faire refléxion, que leur presence autorisoit le desordre, & rehaussoit le courage des mutins.

Jean de la Ruë Tailleur d'habits, l'un des Chefs des révoltez, l'arrêta lorsqu'il voulut franchir une barricade. *De Thou* lui dit que le Roi avoit commandé à ses troupes de se retirer ; & cet insolent lui répondit, que c'étoit la peur qui les y obligeoit, & non pas l'ordre du Roi. Il quitta le plûtôt qu'il pût ce séditieux, & gagna sa maison, qui n'étoit pas éloignée : Sa femme l'y attendoit avec une grande impatience, dans le tems qu'au son de la cloche du Palais toutes celles de la Ville sonnoient le tocsin.

Le soir les Troupes du Roi aiant abandonné leurs postes & s'étant retirées, le Duc de *Guise* se trouva maître de la Ville ; alors *de Thou* retourna sur le Pont Saint Michel, où comme il s'entretenoit dans la boutique d'un Boulanger avec le Président *Brisson* Colonel de son quartier, il reconnut à ses discours, que ce Magistrat entroit dans les sentimens de cette populace, & qu'il s'accommodoit au tems, dont il se trouva mal dans la suite.

Aussi-tôt arriva sur la Place *Maüy de Risbourg*,

qui

i d'une voix éclatante fit entendre à ces mutins 1588.
ordres dont il étoit chargé, avec commandement de la part du Duc de les exécuter: car :ès une si grande flétrissure à l'autorité Roya- la connoissance criminelle de ceux qui é- ent auprès de Sa Majesté, & qui la plusparts ient dans les intérêts de ses ennemis, entre- oit l'esprit du Roi dans des irrésolutions con- uëlles.

La nuit qui suivit une journée si pleine de trou- s, ne fut pas plus tranquille; elle se passa dans crainte & dans le tumulte. Le lendemain le rlement envoya offrir au Roi sa médiation, ur réconcilier le Duc de *Guise* avec Sa Majesté; n autre côté les Ligueurs crient, que le Roi le Parlement agissent de concert avec les Hu- enots: ils commencent par le quartier de l'Uni- rsité, font prendre les armes aux Ecoliers, & r ordre de *Brissac*, à ce qu'on disoit, remplissent rmes le grand Convent des Cordeliers; alors s voix s'élevent de tous côtez, qu'il faut assiéger Louvre. Dans un si grand embarras, le Roi stitué de fidéles Conseillers, (car le Duc d'*Es- rnon* étoit en Normandie) suit l'avis de ceux qui oient auprès de lui, & qui sous main favorisoient rebellion, prend le parti honteux de sortir de la ille, accompagné du Regiment des Gardes & : ceux de sa Cour, qui le suivirent comme ils irent, se rend à Trappes par le chemin de Saint loud, & laisse la Reine mére à Paris, pour avoir ır son moyen une porte ouverte à quelque ac- ommodement; pendant que sa retraite, ou plû- t sa fuite releve si fort les espérances & le cou- ge des conjurez.

Au bout de trois jours, *Schomberg* demanda un aufconduit au Duc de *Guise*, car rien ne se faisoit que

par

1588. par les ordres de ce Prince, quoique la Reine fut à Paris: il y fit comprendre *de Thou*, avec *Albert* fils de *Belliévre*, qui fut depuis Archevêque de *Lyon*; tous trois se rendirent à Chartres, où le Roi étoit déja arrivé. Le Duc d'*Espernon* l'y vint trouver de Normandie, dont il remit le Gouvernement entre les mains du Duc de *Montpensier*, & se retira dans ceux de Xaintonge & d'Angoumois.

Cependant *Villeroi* s'intriguoit fort, il alloit tantôt chez la Reine, tantôt chez le Duc de *Guise*, qui enflé de la journée des Barricades, cherchoit par des delais affectez, de maintenir son autorité & de prolonger la négotiation: ce qui fit résoudre dans le Conseil d'envoyer des Commissaires dans les Provinces, pour sonder les sentimens des Gouverneurs & des Magistrats, pour les instruire de ce qui s'étoit passé, les confirmer dans leur devoir, & leur faire connoître la volonté du Roi d'assembler les Etats.

De Thou eut la Normandie en partage, par le conseil de *Moüy de Pierrecourt*, qui étoit alors auprès de Sa Majesté, dont il quitta depuis le parti. Il commença par Evreux; il y conféra avec *Claude de Sainctes*, qui en étoit Evêque; mais dans son ame du parti de la Ligue. Delà, après avoir passé par Louviers, il se rendit à Roüen; il y disposa le Parlement & les Officiers à recevoir le Roi, qui devoit s'y rendre. A Dieppe, où il fut ensuite, il trouva les esprits des habitans, qui étoient presque tous de la Religion, fort animez contre les *Guises*, & très-bien disposez pour le Roi: mais de même que ceux de Caën, ils cachoient leurs sentimens dans le cœur, appréhendans que le Roi n'aimât mieux chercher le repos, même aux dépens de sa dignité, que de recouvrer son autorité avec vigueur; ce qu'ils jugeoient par le caractére

de

ceux qu'il employoit dans ses affaires: Du reste, 1588.
firent connoître à *de Thou* qu'ils n'appréhendient point la Guerre; prêts, en cas qu'elle recommençât, de sacrifier leurs biens & leurs vies ur le service du Roi.

De Dieppe ayant passé par Saint Valeri en Caux, e rendit à Fécamp. Cette Ville est recommanble par son opulente Abbaye, bâtie, proche le rt, en maniére de Citadelle: on y voit encore s restes précieux d'une riche Bibliothéque: il y nféra avec le Gouverneur*, & vint à Montilliers. Tout y étoit en confusion par les meices du Gouverneur du Havre de Grace, auel les habitans étoient forcez d'obéïr. Ce Gouerneur étoit *André de Brancas-Villars*, qui avoit btenu ce Gouvernement par le crédit du Duc de *oyeuse*, dont il étoit proche parent. *De Thou* voit ordre de le voir & de tâcher de le mettre ans les interêts de Sa Majesté; mais comme *illars* s'étoit vendu à la Ligue aux dépens de 'argent des Parisiens, il en reçût la proposition on-seulement avec raillerie, mais encore avec épris.

Il le quitta, & après avoir passé la Seine, se endit à Caën par Saint Pierre sur Dive. La plûart des habitans de cette Ville, & *Pelet de la Verune* leur Gouverneur, étoient dans des dispositions différentes; *la Verune*, quoique fort uni avec *illars*, étoit un esprit doux, qui n'entroit point ans ces sentimens, & qui sembloit ne respirer ue le service du Roi & l'obéïssance qu'il devoit Sa Majesté; mais que la considération des prinipaux de la Ville l'empêchoit de faire éclater. *e Thou* ne vit point *Longchamp*, qui commanoit à Lysieux, & qui étoit Ligueur; il se rendit

le

* Il se nommoit *Boscroul*.

1588. le plûtôt qu'il pût à la Meilleraye, où *Pierr*
l'attendoit avec son frére, qui en étoit Seig
suivant qu'ils en étoient convenus. *De Th*
instruisit de ce qu'il avoit fait au Havre de (
& à Caën; mais lors qu'il leur raconta les r
ses de *Villars*, ils furent extrémement surpr
emportemens de cet homme, & lui dirent,
n'y avoit qu'un coup de mousquet dans
te, qui pût guérir *Villars* de son arrogan
de sa folie: ce que *de Thou* ne manqua j
raporter au Roi, quand il lui rendit compte
voyage.

Ce Prince avoit quitté Chartres pour se r
à Roüen, où il passoit son temps à de vains
tacles. Il donna une Audience particulier
Thou, avec des ordres de sa propre main
sur le champ en Picardie. Il ignoroit ce
passoit dans cette Province, parce que ceu
y avoit envoyez n'étoient point encore dere
ainsi *de Thou* prit son chemin par Neufchâte
se rendit à Abbeville, où il eut une Confé
avec les Magistrats & avec le Gouverneur
Citadelle qui y étoit alors. Delà, par Pont-
my, il fut à Amiens, dont il trouva les hal
prévenus en faveur de la Ligue. *Balagny*
étoit dans leur voisinage, les assûroit d'un se
de troupes & d'argent pour les défendre c
les Navarrois ennemis de la Religion (c'est
qu'il nommoit ceux qui tenoient le parti du I
à peine *de Thou* pût-il leur persuader, en
montrant ses ordres, que Sa Majesté étoit
éloignée de ces sentimens, & qu'elle n'avoi
plus à cœur que de les proteger, & de pren
défense de la Religion.

Ensuite, il traversa la Somme & se ren
Corbie, pour y voir *Pons de Belleforiére*, q

toit Gouverneur, mais qui étoit alors à la cam- 1588.
agne: il l'attendit tout un jour, ce qui lui donna le loisir d'examiner les restes d'une précieuse bibliothéque, qu'on avoit déja pillée plusieurs ois; mais où l'on voyoit encore de fort bons Livres: il en mit à part plusieurs, qu'il espéroit retrouver après la fin des troubles, & dont il prétendoit enrichir la République des Lettres. La cruauté des Guerres civiles ne le permit pas, Corbie fut ruïnée quelques années après, & le respect dû à l'Eglise, où l'on conservoit ces excellens restes, n'empêcha pas la dissipation de ce tresor. Quand il y retourna depuis pour les chercher, quoique le Gouverneur que le Roi y avoit mis fût les parens de sa femme, quoiqu'il l'assistât de toute son autorité, il ne trouva plus rien dans les coffres, où l'on les avoit enfermez ni sur les tablettes, il en vit seulement les débris, des planches renversées ou brisées, & les couvertures de ces Livres rares dispersées de tous côtez. Voilà les fruits de nos Guerres civiles, qui plaisent tant à ces dangereux esprits, qu'un zéle indiscret de Religion rend furieux: voilà la récompense qu'ils reçoivent de ce monde, de leur dévotion mal entenduë, qui ne nous attire que le massacre & l'incendie.

Quand *Belleforiére* fut revenu de la campagne, *le Thou* lui donna les lettres du Roi, qui le sommoit de sa parole, & des assurances qu'il lui avoit données de sa fidélité. Comme la réponse de *Belleforiére* fut équivoque., il écrivit aussi-tôt à Sa Majesté, & lui manda ce qu'il avoit fait à Abbeville & à Amiens, mais qu'on devoit se défier sur tout de *Belleforiére* : delà il se rendit à Noyon. Varane, Château bâti dans une Isle de la riviére d'Oyse, n'en est pas éloigné: comme il appar-
 tenoit

1588. tenoit à *Louïs de Barbanson* son beau-frére, il y fut, & y trouva Madame *de Thou* sa femme, qui étoit venuë au-devant de lui, & qu'il avoit laissée à Paris.

Cependant la Reine mére avoit moyenné un Traité entre le Roi & le Duc de *Guise*, dont une des conditions étoit la Guerre contre le Roi de *Navarre*; il fut suivi de l'Edit de Juillet, qui eut le nom spécieux *de Réünion*, & qu'on eut bien de la peine à faire signer au Duc de *Nevers*. Quand il fut arrêté, le Roi partit de Roüen pour revenir à Chartres avec toute sa Cour; il vouloit y prendre avec le Duc de *Guise*, qui s'y rendit avec la Reine mére, les mesures nécessaires pour pousser la Guerre contre les Protestans.

Ce fut dans cette derniére Ville que le Roi, qui dès le voyage de Roüen avoit promis à *de Thou* de reconnoître ses services, surpassa les espérances qu'il lui avoit données, & le fit Conseiller d'Etat. *De Thou* en prêta le serment le 26. d'Août; la Cour étoit alors fort attentive sur le succès qu'auroit cette Flote formidable d'Espagne, qu'on publioit être destinée pour la conquête d'Angleterre. L'arrivée de *Bernardin de Mendosse* redoubla l'inquiétude & la curiosité; il n'étoit pas venu seulement comme Ambassadeur, mais comme Agent du Roi son maître, pour animer par sa présence le parti de la Ligue. Là-dessus l'on assembla le Conseil; d'un côté de la table étoient le Chancelier de *Chiverni*, au-dessous de lui *Villequier*, *Claude Pinard*, & *Pierre Brûlard de Crosne*, ces deux derniers Sécrétaires d'Etat; de l'autre côté, l'Archevêque de *Bourges*, au-dessous le Duc de *Guise* & les Conseillers d'Etat, entr'autres *de Thou* & *Méry de Vic*.

Comme les esprits étoient alors fort divisez, tout

s'y passa en basses flateries, ou en dissimula- 1588.
On parla beaucoup de la Flote d'Espagne,
n ne conclut rien : cela donna lieu à *de Thou*
voyer cette Lettre en Vers à *Claude du Puy*;
c'est trouvée parmi ses papiers, & mérite bien
e insérée dans ces Mémoires.

LA DE'ROUTE

: LA FLOTE D'ESPAGNE.

CLAUDE DU PUY *Conseiller au Parlement.*

A Chartres le 29. Août 1588.

Pre's ce jour fatal, où la Rebellion,
Sous le voile trompeur de la Religion,
barricader jusqu'au Palais du Prince,
Loi quittant Paris vint dans cette Province;
uis, pour pallier le plus grand des forfaits,
convint à Roüen d'une équivoque Paix;
a Cour sur ses pas revint dans cette Ville.
Guises même en grace auprès d'un Roi facile,
ès s'être excusez d'un fait mal éclairci,
Paris depuis peu se sont rendus ici.
erbe en ses discours, superbe en équipage,
mbassadeur d'Espagne est aussi du voyage:

1588. Une Flote nombreuſe alors, couvrant nos mers
Faiſoit l'attention de cent peuples divers.
Et le fier Caſtillan répandoit dans le monde,
Qu'un glorieux triomphe alloit s'offrir ſur l'onde;
Vantoit les millions deſtinez par ſon Roi
En l'honneur de l'Egliſe & pour planter la Foi;
Qu'on verroit Albion & punie & ſoûmiſe,
Et la Flote d'Eſpagne aux bords de la Tamiſe:
Même ſur les chemins qui conduiſent ici,
S'il rencontroit un Moine, il lui parloit ainſi;
Au moindre Païſan c'étoit même langage,
Que les Mylords épars avoient perdu courage,
Que *Drak* étoit en fuite, & ſes meilleurs vaiſſeaux
Diſperſez, en déroute, ou dans le fond des eaux;
Que dans Londres, la Reine, à bon droit allarmée,
S'étoit, avec frayeur, dans la Tour enfermée;
Mais quand un Cavalier ſe trouvoit ſur ſes pas,
Il changeoit de diſcours dans un grand embarras;
Tantôt il étoit gai, puis tout à coup farouche,
Les mots prêts à ſortir s'arrêtoient dans ſa bouche;
Tantôt pour éviter un menſonge odieux,
Il diſoit d'un ton grave, & tout myſtérieux,
La Flote a juſqu'ici trouvé le vent contraire,
Mais tout va bien encore & tout le monde eſpére.
On a pourtant avis, qu'aux côtes de Médoc
Un de leurs grands Vaiſſeaux briſé d'un rude choc,
S'eſt depuis quelques jours échoüé ſur le ſable.
On nous aſſûre encor, comme un fait véritable,
Qu'entre Douvre & Calais, des orages nouveaux
Ont diſperſé la Flote & battu ſes Vaiſſeaux,
Et proche de Bologne, on a vû le rivage
Couvert de tous côtez des marques d'un naufrage,
Des

es débris différens, des voiles déchirez, 1588.
'un succès malheureux présages assûrez.

Maintenant en secret, il faut que je te dise
e qu'on pense à la Cour touchant cette entreprise,
'espérance & la crainte, où sont nos Courtisans,
oûjours dissimulez, & quelquefois plaisans:
is-en, mon cher *du Puy*, s'il est permis de rire
n voyant tous les maux que la France s'attire.

Au logis de l'Evêque, où le Roi tient sa Cour,
'élite des Seigneurs s'assembla l'autre jour;
our tenir le Conseil, on prit une Chapelle,
n agita d'abord cette grande nouvelle:
assistois au Conseil; car la bonté du Roi
enoit de m'honorer de ce brillant emploi;
el qu'un homme dévot, qui veut marquer son zéle,
oudain on vit *de Crosne* * ajuster sa prunelle;
dans un saint transport, levant les mains aux Cieux,
écrier: Quelle gloire a ce Prince pieux!
nits soient les projets d'un Roi si Catholique,
ses puissans efforts pour vaincre une Hérétique.

Périsse son Armée, & tous les Castillans,
ui répondit *Pinard*, qui dès ses jeunes ans
enoit à tout propos plaisir à contredire;
rissent ses Vaisseaux jusqu'au moindre Navire,
e Neptune en courroux puisse les abîmer;

H 3 N'est-

* Voiez le Livre 92. de l'Histoire de Mr. *de Thou*, où il le de *Pierre Brûlard* & de *Pinard*; il conserve ici le carac- qu'il leur a donné. *Par. Petrejus* il entend *de Crosne*, sui- les Notes de Messieurs *du Puy*.

1588. N'est-ce pas sans nôtre ordre, & sans nous inforn
Qu'ils viennent dans nos mers avec tant d'arroga
Pour surprendre un Etat si voisin de la France?

L'éloquent *Beaulne* alors nous imposant à tous,
Par un ton gracieux, un air affable & doux;
Que pensez-vous, dit-il, de cet apprêt terrible,
Et du Tître pompeux d'une Flote INVINCIBLE?
Ne voyez-vous pas bien qu'aiant domté l'Anglois,
L'Ibére prétendra nous ranger sous ses Loix?
C'est ainsi qu'il s'avance à cette Monarchie,
L'objet de ses desseins & de sa tyrannie:
Il en veut à l'Europe, & son ambition
Se couvre du manteau de la Religion.
Jamais la pieté, le véritable zéle,
N'ont été les motifs d'une Guerre cruelle.
Que de *Pierre* & de *Paul* on lise les écrits,
Ils n'ont point approuvé de Conquête à ce prix:
Ces divins Fondateurs d'une Eglise féconde,
N'ont donné que leur sang, pour conquérir le mond
Tous les premiers Chrétiens ont marché sur leurs pa
Et pour gagner les cœurs ont souffert le trépas.

A ces mots * *Chiverni* jette par tout la vûë,
Et son ame incertaine, embarassée, émûë,
Qui n'ose découvrir ses secrets sentimens,
Sur son Maître étonné régle ses mouvemens;
Tantôt il parle bas, puis craignant le reproche,
Il demande tout haut, si la Flote s'approche?

Q

* Il peint bien ici le Chancelier de *Chiverni*, homme tin de & irrésolu.

vent peut calmer l'onde, ou la peut agiter, 1588.
iel obstacle enfin l'oblige à s'arrêter?

: vous allarmez point, le vent n'est plus contraire,
sens à ma jambe, & j'en croi son ulcére,
: gros *Villequier*, dont une chaise à bras
rassoit l'épaisseur, & n'y suffisoit pas.
onnois sa crapule, & que par sa débauche
lcére malin pourrit sa jambe gauche;
iis qu'il est encore un lâche corrupteur,
onstre d'impudence, un bas adulateur,
'il sert à la Cour au plus honteux usage.
ptez, ajoûta-t-il, qu'on ne craint plus d'orage,
est devenu calme, & le temps a changé,
rand, un puissant Roi, sera bien-tôt vengé;
ulcére aujourd'hui coule avec abondance,
gagerois bien que la Flote s'avance.
discours infâme on eut la lâcheté
laudir de concert comme à la vérité.

Balustre, du Roi nous cachant la presence,
écoutoit chacun, dans un profond silence;
, quand il eut mis exprès son manteau bas,
faire remarquer sa taille & ses grands bras *,
us bas de la table, où sans cérémonie
oit allé seoir par feinte modestie;
ıpt ce grand silence, & marquant son courroux,
ɔpe rudement la table de trois coups;
ısse un long soûpir, & craignant d'en trop dire,

H 4 C'est

n dit que *Henri III.* le considerant après qu'il l'eut fait
dit, *qu'il est grand!*

1588. C'est en vain, nous dit-il, c'est en vain qu'on aspi
A faire en Angleterre aborder des Soldats,
Si l'on n'a point de Ports voisins de ses Etats;
Le Soldat fatigué d'un pénible voyage
Tombe à la fin malade, & n'a plus de courage;
Quiconque sans péril veut passer dans leurs mers,
Doit partir de Zélande, ou des côtes d'Anvers;
A de grands Galions d'un abord difficile
La Flandre n'offre rien, qu'une rade inutile;
Pour faire avec succès de si puissans efforts,
Ce n'est que dans la France où l'on trouve des Port
Seule elle peut fournir à des Vaisseaux de Guerre
Les moyens les plus sûrs de dompter l'Angleterre.
C'étoit donc un projet prudemment concerté,
D'établir pour la Flote un lieu de sûreté.
Mais en vain de Bologne on tenta la surprise,
On a fait échoüer cette juste entreprise,
Et le Chef découvert à la fuite obligé,
Y perdit son canon trop avant engagé;
Laissant à la merci d'une triste vengeance
Ses amis malheureux suspects d'intelligence.

Guise se tût alors, mais encore agité,
Il se tourna vers Vic assis à son côté,
Et lui dit à l'oreille, & comme en confidence,
La Flote a fait naufrage, & j'en ai connoissance;
Des avis plus certains m'en sont ici venus,
Que si Mars l'écrivoit à sa chére Vénus.

On leva le Conseil, cette Histoire finie,
Ainsi se sépara la noble Compagnie.

Dan

ce tems-là *Schomberg*, dont la Reine s'é- 1588.
'ie pour l'Edit de Juillet, vint à Chartres
ısieurs de ses amis. Il venoit d'accorder à
thérine sa fille à *Louïs de Barbanson-Cany*,
:t *de Thou* beau-frére de *Cany* qui avoit pro-
Mariage. Comme cette Demoiselle a-
›nneur d'être Filleule de la Reine mére,
›it tenuë sur les Fonts de Baptême, *Schom-*
ılut que les Fiançailles se fissent à la Cour,
ésence de Leurs Majestez. L'Evêque de
en fit la Cérémonie avec éclat, & le soir,
la Reine, & tous les Seigneurs, assisté-
festin. On avoit aussi prié de la fête,
Anglure de Guiry. C'étoit le Cavalier de
le plus parfait, beau, bien-fait, de bon-
:, agréable dans la conversation, savant
Lettres Grecques & Latines (talent assez
ni la Noblesse;) sur tout brave de sa per-
& connu pour tel; d'ailleurs il étoit pro-
:nt de *Cany*. Il s'en excusa d'abord sur une
e cheval, dont il étoit encore incommo-
endant pour ne pas manquer à son parent
: occasion si remarquable, il trouva moyen
ître devant la compagnie d'une maniére
& ingénieuse. Comme sa chûte ne lui
oit pas de se tenir débout, il prit de ces
Turcs, dont la Ville étoit remplie depuis
ıge de la Flote d'Espagne; se fit porter sur
ıules dans une espéce de palanquin, & vétu
un Roi des Indes, entra à visage décou-
ıs la sale du festin, tandis que ces forçats,
ortoient, chantoient, d'un ton fort plai-
chansons mal articulées. Ce spectacle di-
rt le Roi & toute la Cour.
éjouïssances de ces Fiançailles étant finies,
ıt à Paris, où le Mariage fut fait à l'Hô-

1588. tel Schomberg. Depuis les nouveaux mar
allérent à Varane.

Ce fut dans ce Château où *de Thou*, (
voyoit les funestes suites des Barricades (
volte de Paris, fit transporter ce qu'il avoit (
leurs meubles, sous le prétexte des nôce
beau-frére; comme ses tapisseries, ses lits
selle d'argent, ses pierreries, & tout ce qu
re lui avoit laissé de plus précieux. La
s'étant allumée depuis avec plus de vi
Schomberg les envoya avec quantité d'aut
avoit dans sa Maison de *Nanteuil*, à la
Vermandois, où le Capitaine *Guerry*, sa c
étoit en Garnison avec sa Compagnie. C(
caution, qui paroissoit si sage, devint dan
inutile à l'un & à l'autre.

Comme l'année suivante la Fére fut pri
lée par *Florimond d'Halluin*, Marquis de
lay, ils perdirent tous ces meubles; à l'ex
de ce que les deux fréres *Lamet* pûrent sau
de ce que pûrent détourner les Concie
Château. Le tout fut remis entre les n
Bouchavanes & sa femme, qui durant ces t
s'étoit retirée à Coucy le Château, où cc
doit un des *Lamets*, dont elle étoit sœur:
rendit depuis de bonne foi.

Cette perte alla seule à plus de dix mil éc
de Thou, sans compter toutes les autres (
pendant ces Guerres: cependant après l
quoique la plûpart en usassent autrement,
lui en entendit pas faire la moindre plai
n'inquiéta personne là-dessus, soit à caus
aversion naturelle pour les procès, soit (
voulut pas donner lieu aux esprits mal-int
nez de lui reprocher qu'il n'avoit suivi le
Roi, que dans la vûe de s'exempter de

& de s'attirer des récompenses, soit enfin, qu'il 1588.
fut persuadé que pour son interêt particulier il ne
devoit pas retracer l'image des desordres dont il
souhaitoit que la mémoire fut éteinte.

Cependant le tems marqué pour l'ouverture des Etats, approchoit; déja grand nombre de Députez s'étoient rendus à Blois, où le Roi étoit arrivé. Là, ce Prince rebuté du ministére précedent, & méditant quelque secrette entreprise, changea la face de la Cour: il relegua le Chancelier & *Belliévre* dans leurs maisons, & congédia *Villeroi*, *Pinard* & *Brûlard* Secrétaires d'Etat.

Schomberg partit aussi-tôt pour Blois; *de Thou* l'y suivit par Edimont, où il fut voir le Chancelier de *Chiverni* qui s'y étoit retiré, & demeura chez lui pendant trois jours. Il ne s'en passa pas un que le Chancelier ne reçût des nouvelles de Blois; & qu'il n'aprit que dans tous les différens du Roi avec le Duc de *Guise*, le Duc l'emportoit toûjours par la supériorité de son parti: ce qui fit dire au Chancelier qu'il en tiroit un mauvais augure, & que toutes ces contestations auroient une autre fin qu'on ne pensoit. Que le Duc voulant abaisser le pouvoir & la dignité de son Souverain, abusoit de la patience & de la dissimulation de Sa Majesté; que ceux de son parti, par leur hardiesse & leur insolence, élevoient son autorité trop haut; qu'il connoissoit parfaitement le génie du Roi; que Sa Majesté tenteroit toute sorte de voye pour ramener les esprits par la douceur; mais que s'ils persistoient dans leurs desseins, comme il y avoit de l'aparence, il étoit à craindre que cette modération ne se tournât en fureur, & que ce Prince, aux dépens de tout ce qui en pourroit arriver, ne prit dans son desespoir, la résolution de

1588. faire poignarder le Duc, lors qu'il entreroit dans sa chambre.

Après cette conversation que *de Thou* tint alors fort secrette, il fut à Blois dans le temps que les Etats y étoient assemblez. Il s'y passa des particularitez qu'on ne trouve point dans l'Histoire qu'il nous a donnée ; mais qu'il est nécessaire de raporter ici par raport à sa vie que l'on écrit.

De Thou s'étoit fort attaché au Cardinal de *Vendôme* & à son frére le Comte de *Soissons*; quoiqu'ils lui laissassent le soin de leurs affaires, il les faisoit plûtôt comme leur ami que comme en ayant la disposition. Depuis la mort de ses pére & mére, il voyoit souvent aussi *Anne d'Est* mére des *Guises*, & du Duc de *Nemours*, & n'oublioit rien pour réünir ces deux Maisons, moins ennemies que rivales.

Avant les troubles de Paris, *Michel de Montagne*, dont on a déja parlé, étoit venu à la Cour: il l'avoit suivie à Chartres, à Rouen, & étoit alors à Blois. Il étoit des amis particuliers de Mr. *de Thou*, & le pressoit tous les jours de songer sérieusement à l'Ambassade de Venise, qu'on lui destinoit depuis le retour d'*André Hurault de Maisse*, parent du Chancelier. Lui-même avoit dessein d'aller à Venise, & pour l'y engager davantage, lui promettoit de ne le quitter point pendant tout le séjour qu'il y feroit.

Comme ils s'entretenoient des causes des troubles, *Montagne* lui dit, qu'autrefois il avoit servi de Médiateur entre le Roi de *Navarre* & le Duc de *Guise*, lors que ces deux Princes étoient à la Cour; que ce dernier avoit fait toutes les avances par ses soins, par ses services, & par ses assiduitez, pour gagner l'amitié du Roi de *Navarre*; mais qu'ayant re-

Page 180.

ICHEL DE MONTAGNE.

connu qu'il le jouoit, & qu'après toutes ses dé- 1588.
arches, au lieu de son amitié, il n'avoit rencon-
é qu'une haine implacable, il avoit eû recours à
Guerre, comme à la derniére ressource, qui
t défendre l'honneur de sa Maison contre un en-
mi qu'il n'avoit pû gagner: Que l'aigreur de ses
ux esprits étoit le principe d'une Guerre qu'on
oyoit aujourd'hui si allumée; que la mort seule
l'un ou de l'autre pouvoit la faire finir; que le
ıc ni ceux de sa maison ne se croiroient jamais
sûreté, tant que le Roi de *Navarre* vivroit;
: celùi-ci de son côté étoit persuadé, qu'il ne
ırroit faire valoir son droit à la succession de la
uronne pendant la vie du Duc. *Pour la Reli-*
i, ajoûta-t-il, *dont tous les deux sont parade,*
! un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de
' parti; mais son interêt ne les touche ni l'un ni
tre: la crainte d'être abandonné des Protestans
êche seule le Roi de Navarre *de rentrer dans la*
gion de ses péres, & le Duc ne s'éloigneroit point
la Confession d'Ausbourg, que son Oncle Charles
dinal de Lorraine lui a fait goûter, s'il pouvoit
ivre sans préjudicier à ses interêts: Que c'étoient-
's sentimens qu'il avoit reconnus dans ces Princes,
qu'il se mêloit de leurs affaires.

Durant ces intrigues de Blois, le Duc de *Guise*
ıblioit rien pour fortifier son parti; il prenoit
éfense de ceux qui lui étoient attachez, gagnoit
utres par des caresses, se rendoit affable à cha-
particulier, promettoit des emplois, des di-
ez, des Charges & des Gouvernemens aux
interessez, comme s'il en eût été déja le maî-
mettoit enfin tout en usage pour s'attirer l'a-
é de tout le monde.

e bruit se répandit alors qu'*Anne de Barbanson*
me de *Nantouillet* avoit été poignardée. Le

1588. Duc demanda civilement à *de Thou*, quelles n
velles il en avoit, & lui offrit obligeamme
aussi-bien qu'à son beau-frére, ses services &
crédit. *De Thou* qui fuyoit toute sorte d'eng
ment, ne répondit à ce Prince qu'en peu de
roles, malgré les complimens du Duc & le
gards obligeans qu'il jettoit sur lui : il le q
même le plûtôt qu'il pût. Le Duc s'en plaign
Schomberg, & quand *Schomberg* en parla
Thou, ce dernier lui répondit que les bonnes
ces d'un si grand Prince ne lui seroient pas se
ment honorables, mais encore très-utiles & t
nécessaires dans la conjoncture présente ;
qu'il lui avouoit naturellement qu'il ne pou
aprouver les différens continuels que le Duc
fectoit avec Sa Majesté. Qu'au reste, on ne vo
autour de M. de *Guise* que tout ce qu'il y avoi
gens ruinez, & de plus corrompus dans le Roy
me, & presque pas un honnête homme ; que
te raison l'avoit obligé d'en user comme il av
fait ; que de l'humeur dont il étoit il aimoit mi
vieillir dans une retraite honorable, que d'achete
peu d'éclat aux dépens d'un si infâme commer

Quand Mr. de *Guise* aprit cette réponse, il
qu'il avoit toûjours fait son possible par ses soin
par ses bons offices, pour gagner l'amitié des h
nêtes gens, dont on lui reprochoit le petit nomb
que toutes ses démarches ayant été inutiles, p
que plus il leur faisoit d'avances, plus ils se
bloient s'éloigner de lui, il avoit été obligé, d
un temps où il avoit besoin d'amis, de recev
ceux qui venoient s'offrir à lui de si bonne grac

Le Clergé avoit fait choix de *Renauld de Be*
ne Archevêque de *Bourges*, pour porter la par
dans les Etats : c'étoit un Prélat qui n'étoit e
dans aucune faction, & dont l'esprit étoit opp

.. conseils violens. Comme on s'entretenoit sur 1588.
.réforme qu'on devoit aporter au luxe, qui s'é-
it répandu par tout avec tant de profusion, &
depuis a été porté bien plus loin, il disoit que
.cienne simplicité de nos pêres avoit commencé
.. Paris à dégénérer. Il donnoit pour modéle
... modération qu'on ne pouvoit trop recom-
... la premiére Présidente *de Thou*, qui en
...lité de femme du premier Magistrat, auroit pû
. servir comme les principales Dames de la Cour,
... litiére ou d'un carosse, dont l'usage étoit
... fort rare en ce temps-là : que cependant
... Dame n'alloit jamais par la Ville qu'en crou-
. derriére un domestique, pour servir par sa mo-
...tie de régle & d'exemple aux autres femmes.
... que dans sa harangue il rappella en public de-
... le Roi & devant toute la Cour, le souvenir
... frugalité si estimable, il se servit du même
...mple qu'on retrancha tout entier de son Dis-
...urs, lorsqu'il fut imprimé avec les autres qui
...ent prononcez dans les Etats.

Il étoit vrai qu'il n'y avoit pas fort long-temps
.. cette profusion s'étoit débordée dans Paris avec
... d'excès. *Jean de Laval Boisdauphin* homme
. qualité, a été le premier sur la fin du régne de
...ois I. qui se soit servi d'un carosse à cause de
.. embonpoint, qui ne lui permettoit pas de
...ter à cheval. Il n'y en avoit alors à la Cour
.. deux, dont l'usage étoit venu d'Italie, l'un
...r la Reine, l'autre pour *Diane*, fille naturelle
.. *Henri II.* Dans la Ville, *Christofle de Thou* fut
. premier qui en eut un après qu'il eut été nommé
...mier Président; cependant il ne s'en servoit ja-
...is, ni pour aller au Palais, ni pour aller au
...uvre, quand le Roi l'y mandoit; (car les Ma-
...strats gardoient encore religieusement cette loüa-
ble

1588. ble coûtume de n'aller jamais à la Cour, que par ordre du Roi.) Sa femme en usoit de même, &, comme on le vient de dire, n'alloit qu'en croupe quand elle rendoit ses visites à ses parentes ou à ses amies; l'un & l'autre ne se servoient de leur carosse que pour aller à la campagne : ce qui fut cause qu'on fut long-tems sans en voir à Paris. Le nombre s'en est tellement multiplié depuis, qu'on peut dire qu'il est aussi grand que celui des Gondoles à Venise, & cela sans distinction ni de qualité ni de rang. L'on voit aujourd'hui les personnes du plus bas étage s'en servir indifferemment comme les plus relevées; ce qui soit dit en passant.

De Thou qui voyoit avec douleur que la patience de Sa Majesté ne produisoit que du mépris pour l'autorité Royale, à mesure que la fin des Etats aprochoit, résolut de retourner à Paris, pour donner ordre le mieux qu'il pourroit aux affaires générales & aux siennes propres. Dans cette vûe il fut prendre congé du Roi, & l'attendit dans un passage obscur, qui conduisoit de la salle où il mangeoit, dans son cabinet. Là, ce Prince lui tint la main pendant un tems considérable sans lui parler; cela fit croire à tout le monde qu'il lui avoit confié plusieurs secrets: cependant il le renvoya sans lui rien dire autre chose, sinon qu'il le chargeoit de voir le premier Président son beau-frére, & de le prier de sa part de veiller à ses interêts. *Schomberg* qui étoit derriére, demanda à *de Thou* en sortant dequoi le Roi l'avoit entretenu si long-tems? *De Thou* lui répondit, qu'à l'exception de quelques ordres obligeans dont Sa Majesté l'avoit chargé pour le premier Président, le reste s'étoit passé dans un fort grand silence. *Schomberg* en fut étonné, & soupçonna que le dessein

du

Roi avoit été d'abord de lui donner d'autres 1588.
lres; mais que les réfléxions que ce Prince avoit
es dans le tems qu'il lui tenoit la main, lui a-
ient fait changer d'avis. *De Thou* crût la même
ose après ce qui arriva à Blois, & que le Roi
npli de son projet avoit eu d'abord envie de le
rger d'instructions plus secrettes pour le pre-
er Président; mais qu'y faisant refléxion pen-
nt ce profond silence, il avoit jugé plus sûr &
us à propos de renfermer son secret.

Il y avoit déja long-tems que le Duc de *Guise*
choit, par le moien de ses émissaires, & de *Ros-*
ne, de gagner les habitans d'Orleans, pour se
ndre maître de la Citadelle. Dans cette vûë il
voit dépêché secrettement *Trémont* pour être
ît à tout événement; *Charles de Balsac de Du-*
r qui y commandoit en l'absence de *François*
igneur d'*Entragues* son frére, qui en étoit Gou-
rneur, aprehendoit qu'on ne leur enlevât ce
ste. Il y avoit plus d'un mois qu'il s'étoit aper-
des intrigues du Duc de *Guise*; mais comme
n'espéroit pas de grands secours du côté du Roi,
nt l'esprit lui paroissoit affoibli; il cherchoit de
gent de tous les côtez comme il pouvoit, pour
défendre des entreprises des habitans & des in-
ligences du Duc; car Mr. de *Guise* avoit pré-
tdu dans le Traité honteux que le Roi fit avec
i, qu'Orleans lui avoit été cedé pour sa sûreté
pour celle de son parti.

De Dunes faisoit sur cela diverses réfléxions,
nt il s'étoit ouvert plusieurs fois à *de Thou*, dans
tems qu'il étoit à Blois. Il étoit de ses amis; il
connoissoit ennemi de toute faction, & uni-
ement attaché au parti du Roi; ce qui l'obligea
lui faire part de l'embarras où il se trouvoit.
s'il voioit toutes choses disposées pour l'assiéger
dans

1588. dans sa citadelle ; que la patience imprudent excessive de Sa Majesté, & sa sécurité à co tems, ne permettoient ni à son frére ni à lui, attendre aucun secours ; que les affaires ét réduites à une telle extrémité, qu'il ne lui re d'autre ressource que ses propres forces, po défendre des entreprises du Duc; qu'il ne n quoit ni de courage ni d'amis, qu'il n'ignoroi non plus que tout l'avantage consistoit à prév son ennemi ; mais qu'il aprehendoit en pre cette résolution, d'exposer au pillage une riche, que son frére & lui vouloient conser que dans cette vûë ils avoient trouvé un e dient & meilleur & plus sûr, qui étoit d'agr la Citadelle, qui dans l'état où elle étoit, ne voit pas résister long-tems; que s'ils pouvoie réüssir, ils se rendroient maîtres de la Ville, assûreroient une retraite à tous les bons Fran aux serviteurs de Sa Majesté, & à tous les Catholiques. Qu'il arriveroit encore que le se voiant fortifié de leur secours, comme de côté il faloit qu'il les appuiât de son argent & son autorité, reprendroit sa premiére vigueur lieu de se laisser abattre à sa mauvaise fortune, c me tous ses serviteurs le voioient avec chagr qu'il étoit en état de faire travailler ses soldats un nombre suffisant de pionniers pour acheve Citadelle en peu de jours, sans crainte d'être sulté par les bourgeois; qu'il avoit des perles d grand prix, qu'il engageroit volontiers pour a de l'argent ; que c'étoit l'affaire commune de les bons Citoiens : qu'ainsi il le prioit instamm de les exhorter en particulier à lui ouvrir le bourses dans une si juste occasion.

De Thou goûta ce projet, & comme il étoi mé du Cardinal de *Vendôme*, ainsi qu'on l'a

rer

marqué, il le trouva par hazard alors fort outré 1588.
peu de cas que les *Guises* & le Cardinal de
... son oncle, qui leur étoit dévoüé, fai-
... de lui. Là-dessus il n'eut pas de peine à
persuader d'avoir toûjours une somme d'argent
..., pour s'en servir à tout évenement contre
suites dangereuses que pourroit avoir ce mé-
...: ainsi le Cardinal lui donna pouvoir d'em-
...ter pour lui, lors qu'il seroit à Paris, jusqu'à
... mil écus d'or, & lui promit d'emploier
... somme aux fortifications de la Citadelle d'Or-
..., après que *de Thou* lui en eut fait confir-
...ce, suivant qu'il en étoit convenu avec *Du-*
...

Le lendemain que *de Thou* prit congé du Roi,
...rtit en poste avec *Dunes* pour Orleans, où
...rivérent le 18. Décembre. Il y trouva *Jean*
Bourgneuf-Cussé, qui avoit épousé *Renée de*
... sa niéce. Il vint à Paris avec lui & y chercha
l'argent de tous côtez; mais la nouvelle de la
... du Duc de *Guise* fit évanouïr son dessein & ...
... de *Dunes*.

Sur ces entrefaites, le Roi envoia à Orleans le
Maréchal d'*Aumont* & d'*Entragues*, avec des
troupes réglées, pour s'assûrer de la Citadelle,
pour se rendre maîtres de la Ville, s'il étoit pos-
... Si-tôt que les Parisiens sûrent cette nou-
..., ils y firent marcher du secours; *Cussé* qui
... averti du jour que devoit partir ce secours, &
la route qu'il devoit prendre, dépêcha en di-
...nce au Maréchal qui étoit dans la Citadelle, &
... devoit assiéger la Ville, à ce qu'on croioit,
... l'informer de ce qui se passoit. Le Valet qui
...rtoit l'avis, étoit le même qui avoit cherché en
...sence de *Dunes* des gands que *Cussé* avoit per-
... dans la Citadelle, & qu'on n'avoit pû retrou-
ver:

1588. ver: il eut ordre, si l'on ne le croioit pa faire ressouvenir *Dunes*. Ce Valet s'acquit commission exactement; *Dunes*, qui s'en d'abord, fut persuadé de la vérité de l'avis circonstance des gands.

Là-dessus le Maréchal fit marcher *P d'Angennes du Fargis*, de la Maison de *Ramb* connu par son esprit, par sa valeur, & pa pacité, avec *François de la Grange-Montigni*. me ils avoient des troupes réglées, ils renc rent cette nouvelle milice proche de Nem mirent aisément en fuite; en desarmére sieurs, & prirent leur poudre & leur bagag grande partie neanmoins gagna Orleans, étoient plus de 1500. hommes, qui dim leur perte, & faisant espérer aux habitans d grands secours, les portérent par leur arri continuër le siége de la Citadelle.

Il n'y avoit pas plus de trois jours que *de* étoit de retour de Blois à Paris. La veille de comme il se retiroit sur le soir dans sa mais aprit la mort du Duc de *Guise*, par le bru s'en répandit dans toute la Ville, & par l tion qu'y causa cette nouvelle. Lui qui cra tout pour la vie de Sa Majesté, crût d'abo le Roi avoit été tué par les conjurez, & qu toit un faux bruit qu'on faisoit courir exprès couvrir ce crime du spécieux prétexte d'un défense, à laquelle ceux du parti du Roi au donné lieu.

La nuit ne fut pas plus tranquille; tout plein dans les ruës de gens qui alloient à la de minuit, & d'autres qui couroient en arm la Ville. Le matin comme *de Thou* fut reve l'Eglise, & qu'il s'aprocha d'un feu, qui pas encore bien allumé, il sortit un Server

got mouillé, qu'on avoit tiré d'un lieu exposé à 1588.
pluie, ou d'une cave basse. On le considéra
ng-temps, & l'on trouva qu'il avoit sept ou huit
uces de longueur; qu'il étoit d'une couleur
une & tannée; qu'il étoit marqueté de taches
r tout le corps; qu'il avoit deux têtes, l'une à
place où elle devoit être naturellement, & l'au-
e à la place de la queuë, qu'il se traînoit en rond
lement par les deux bouts; enfin, qu'il étoit
l que *Solin* décrit * l'Amphisbéne. On l'exa-
ina avec attention; quand il avoit fait un certain
emin, on lui presentoit du feu pour lui faire
anger de route, alors il se servoit pour se traî-
r de l'autre extrémité où devoit être sa queuë,
r les deux têtes étoient également marquées. De
s-savans hommes n'ont pû comprendre com-
ent cela se pouvoit faire, & les Naturalistes ont
servé, qu'il est fort rare de voir en France &
ns les parties Occidentales, des Serpens de cette
éce, qui ne sont communs qu'en Gréce, dans
le de Lemnos, dans l'Asie mineure, & dans
frique. On laisse à leurs curieuses recherches
juger si cela est naturel, & l'on se contente de
porter le fait. *De Thou* n'en parla alors à person-
, de peur de donner matiére à des esprits si fort
rtez à la superstition dans ce tems-là, de tirer de
te espéce de prodige de dangereuses conjectures.
Son arrivée à Paris, si subite & si imprévûë,
soupçonner aux Ligueurs, qu'il avoit connois-
ce de ce qui devoit se passer à Blois, & qu'il
toit venu que pour fortifier le parti du Roi, &
parer ceux qui le suivoient à un si étrange évé-
ment. Ils délibérerent souvent de quelle manié-
ils en useroient avec lui; le nommé *la Ruë*,
nt on a déja parlé, qui servoit la Maison de *Ca-*
ni,

* Serpent à deux têtes.

1588. *ni*, mais du reste un dangereux scélérat, vint pl
sieurs fois chez lui voir insolemment qui y éto
& s'il n'y avoit ni armes ni chevaux. *De Thou*
fort tenté de répousser avec outrage l'impuder
de ce séditieux ; mais sacrifiant son ressentim
au conseil de ses amis, il évita par sa patier
& par sa dissimulation, le péril qui lui en p
voit arriver.

Ils arrêtérent en ce tems-là, contre toute a
rence de raison, *Jean Obsopeius*, qui avoit con
bué si utilement avec *Nicolas le Févre* à la secor
édition des *Commentaires* de *Muret* sur *Senéque*.
s'occupoit alors à une Collection des Sibylles,
Zoroastre, & des autres Ecrivains, qu'on a p
tendu avoir prédit la naissance de JESUS-CHRI
De Thou, qui avoit encore quelque crédit aup
des Magistrats, lui procura la liberté, à condi
qu'il sortiroit de la Ville. Comme il le vit rés
de passer en Allemagne, il lui confia un exempl
re de *Zozime* qu'il avoit fait copier par *Ulrich*
tinger de Lauffembourg, jeune Allemand fi
doux, qu'il entretenoit dans sa maison, & qui
crivoit correctement le Grec & le Latin. Ce
copie fut faite sur le manuscrit que *Jean Leon*
ve avoit aporté de Constantinople dans le te
qu'il y étoit à la suite de l'Ambassadeur de l'Em
reur. *Leonclave* s'en étoit servi quelques ann
auparavant, pour le traduire en Latin : il l'av
publié dans cette langue avec les Histoires de Pr
cope & d'*Agathias*, corrigées sur la traduction
Christofle de la Personne.

Depuis, *Leonclave* remit ce manuscrit en o
ginal à *François Pithou* dans le tems qu'il étoit
Bâle, à condition que *Pithou* ne le feroit po
imprimer sans l'en avertir. *De Thou*, à qui *Pit*
l'avoit confié, se ressouvint de la promesse q
av

roit faite à *Muret*, quoique *Muret* fut déja mort; 1588.
: sachant avec quel empressement un monument
rare étoit souhaité du public, il crût qu'il lui
oit permis de se servir de quelque détour hon-
ête pour en enrichir la République des Lettres.
rendit à *Pithou* son manuscrit, & chargea *Ob-
peius* de délivrer la copie qu'il en avoit tirée, *à
rédéric Sylburge*, qui le fit imprimer deux ans
près à Francfort par *Wechel*, avec d'autres Au-
eurs Grecs qui ont écrit l'Histoire Romaine;
omme l'avouë *Sylburge* dans sa Préface. *De Thou*
ut bien de la peine à se conserver pour lui-même
liberté qu'il avoit procurée à *Obsopeius*; *la Ruë*,
ont on a parlé, ne l'aiant point trouvé chez lui,
rêta Madame *de Thou* & la conduisit à la Bastille. 1589.
lle y resta toute la journée, & bien avant dans
nuit; mais le Duc d'*Aumale* l'en fit sortir à la
commandation de *Bassompierre*: pour lui, il se
chôit & changeoit de logis toutes les nuits; en-
n, il se retira chez les Cordeliers à la priére de
s amis, qui aprehendoient pour sa liberté. Il
t caché dans ce Convent avec une grande fidé-
té, par le Pére *Robert Chessé*, Prédicateur célé-
re parmi le peuple, & au commencement dans
s intérêts du Roi; mais qui peu de tems après
angea malheureusement de parti, & à la prise
e Vendôme fut pendu la même année, à cause de
s Prédications séditieuses.

Alors tous les bons François songérent à se re-
rer de Paris, malgré la Garde exacte que l'on
isoit aux portes. Les amis de Mr. *de Thou* qui sa-
oient que sa vie & ses biens lui étoient moins
hers que sa liberté, lui proposérent plusieurs
oiens de le tirer de cette espéce de captivité où
étoit; il ne pouvoit se résoudre d'abandonner sa
mme nouvellement sortie de prison & qui lui
étoit

fût exposé à la risée publique, & que c
tort au Convent, on jugea plus à pro
déguiser en Soldat pour tromper la Gar

Un nommé *Fesson*, qui étoit connu
bon joüeur de Paume, & qu'à cause
Cardinal de *Guise* avoit pris pour Valet
bre, le conduisit dans un Faubourg:
trouva des chevaux qui l'attendoient.
née du pauvre *Fesson* fut aussi funeste qu
P. *Chessé*; deux ans après, comme il so
Ville dans le tems qu'elle étoit pressée p
ne, on l'arrêta au premier retrancheme
accusé d'avoir cruellement persecuté ce
noient le parti du Roi; le Maréchal d'*Au*
venu, & qui ne le connoissoit point, l
dre sur le champ. *De Thou*, qui étoit ma
d'une fiévre violente au Château de Na
fut sensiblement touché de n'avoir pû
homme qui lui avoit rendu un servi
portant.

IVRE IV.

ELLE joie pour ces innocens exilez, de 1589.
retrouver à Chévreuse, de rapeller l'idée
péril qu'ils venoient d'éviter, & la ma-
nt ils avoient trompé la Garde. Ils ne
'empêcher de rire, le mari de voir l'équi-
Bourgeoise & le chaperon de sa femme,
me de voir l'attirail de Guerre qu'avoit
. Dès le lendemain, environ la mi-Jan-
allérent à Esclimont, où le Chancelier
rni s'étoit retiré : il les y reçût avec tou-
marques possibles d'amitié, & les y arrêta
mois suivant. Ils trouvérent chez lui *Ma-*
soeur, Abbesse des Clairets au Perche,
oit de recevoir ses Bulles; mais qui n'a-
encore pris possession de son Ab-

ils s'entretinrent souvent de l'état malheu-
Roiaume, de ce qui s'étoit passé à la
de tout ce que les Ligueurs avoient écrit
é depuis le commencement des troubles.
rempli de l'idée d'écrire l'Histoire qu'il
nça deux ans après, faisoit son possible pour
du Chancelier, dans des conversations
es, les particularitez de ces mouvemens,
Magistrat avoit connoissance. Il le fit
enir du mauvais présage qu'il avoit tiré des
continuels du Duc de *Guise* avec le Roi,
raportez dans le Livre précedent, & qu'il
ntendu de sa bouche au mois de Novem-
nier, dans le tems qu'il passa chez lui pour
Blois. A son retour à Paris avant la mort
ses, *de Thou* avoit fait confidence de ce pré-

 sage

1589. sage à *Edoüard Molé* Conseiller au Parlement, qui étoit de ses amis, & qui après ce qui arriva ne pouvoit assez admirer la pénétration de *Chiverni*, qui avoit prévû par de justes conjectures, une chose qui paroissoit si incertaine.

Comme l'Abbesse des Clairets, Monsieur & Madame *de Thou*, virent que la Fête de la Purification aprochoit, ils prirent cette occasion pour se rendre à Chartres auprès de l'Evêque leur oncle: ce Prélat les reçût chez lui avec autant de joie qu'avoit fait le Chancelier. Pendant le séjour qu'ils y firent, les affaires changérent bien de face; le Duc de *Mayenne* prit la Citadelle d'Orleans, la Ville s'étant déja déclarée en sa faveur: il marchoit à Paris victorieux, & les Troupes du Roi furent de tous côtez.

Théodore de Ligneris, qui pour plusieurs raisons étoit des amis particuliers de Mr. *de Thou*, l'avertit que Chartres étoit sur le point de se déclarer pour la Ligue: ce qui obligea *de Thou* de prendre son parti sur le champ pour se mettre en sûreté. *Schomberg*, par sa prévoiance, lui fut d'un grand secours en cette occasion; pour tirer son ami du danger, où il le croioit exposé, il lui envoia une Lettre écrite de la propre main de *Christine de Lorraine*, qui étoit prête à partir pour l'Italie, afin de se rendre auprès de *Ferdinand de Medicis* Grand Duc de Toscane, auquel elle étoit fiancée. Cette Princesse lui mandoit de se trouver sur sa route pour l'accompagner en Italie. En effet, comme les Ligueurs pressoient le Duc de *Mayenne* de le faire arrêter, *de Thou* lui fit voir cette Lettre fort à propos pour se garantir de la prison.

Le Colonel *Dominique de Vic*, brave & fidelle serviteur du Roi, étoit alors à Chartres fort incom-

ommodé d'une blessure à la jambe, qu'il avoit 1589.
çûe à Chorges en Provence, où commandoit
Duc d'*Epernon*. Il avoit long-tems gardé le lit
ns l'espérance de se conserver la jambe, & à
ine alors pouvoit-il monter sur une mule: com-
e les humeurs se jettoient sur cette partie, &
là se répandoient dans toute la masse du corps,
souffroit des douleurs continuelles, qui le met-
ient de plus en plus hors d'état de servir: Con-
dération beaucoup plus sensible, que sa blessure
ême, à un homme de son courage, dans un
ms où la Guerre étoit si fort allumée, & où le
oi avoit besoin de lui. *De Thou* jugea qu'il ne
iériroit jamais qu'en se la faisant couper. *De*
ic y consentit à sa persuasion, recouvra ses for-
s & sa santé, & rendit depuis de grands ser-
ces à *Henri III.* & de plus grands encore à
n successeur.

De Thou, qui avoit heureusement évité la pri-
n, envoia sa femme en Picardie prendre soin de
urs affaires domestiques, avec *Henri d'Escoubleau*
vêque de *Maillezais*, Prélat de grand mérite &
aché au bon parti. Pour lui, il s'en fut par
Marchénoir, & par Fréteval à Blois, avec un
asseport du Duc de *Mayenne*.

A peine y fût-il arrivé, que le Roi malade &
esque abandonné, lui fit dire de se rendre au-
ès de lui. Ce Prince ne pouvoit se résoudre
appeller le Roi de Navarre à son secours; en vain
hâteau-vieux, *Schomberg*, *d'O*, *Clairmont*, *Bal-*
ue, *du Plessis-Liancourt*, *Grimonville-Larchant*,
ui étoient avec lui dans le Château, l'en avoient
stamment sollicité: cela les obligea de prier *de*
hou de faire bien comprendre au Roi la nécessi-
pressante, & qui augmentoit tous les jours, de
déterminer. Ils espéroient que les conseils

1589. d'un homme nouvellement arrivé à la feroient une plus forte impression sur l'e Sa Majesté.

De Thou s'en acquitta exactement ; il fi noître au Roi, par plusieurs raisons, qu trêmité où étoient les affaires ne permetto à Sa Majesté de choisir ; que tout le mo prouveroit que dans une conjoncture si fâ il eût pris le meilleur parti, puisque c'étoit sûr ; qu'il falloit qu'il assemblât des troupes côtez, & que sa cause seroit toûjours bonne il seroit victorieux ; que la Noblesse occupé elle à se défendre des insultes des Villes nes, se rendroit auprès de lui si-tôt qu' verroit à la tête d'une puissante armée ; n'étoit retenuë que par l'abattement où voioit ; qu'elle avoit autant de zéle que pour son service ; qu'elle en seroit toûjou mée, pourvû qu'il ne s'abandonnât pas l me, & ne refusât pas un secours nécessai le Roi de Navarre lui offroit si à propos. I fut ébranlé par ces raisons ; ainsi *Schom de Thou* aiant fait venir secrettement *du Mornay*, firent un Traité avec lui pour le Navarre son maître.

Le Cardinal *François Morosini* Légat du Prélat d'un esprit équitable & très bien int né pour le Roi, auquel il avoit obligation d peau, étoit encore à la Cour. Il n'oublic pour moyenner quelque accommodement cette vûë, il avoit envoié au Duc de *M* lorsque ce Prince étoit à Châteaudun, p demander un rendez-vous où il pût trait

oit desaprouver en particulier une chose où la 1589.
écessité forçoit le Roi. Son caractére ne lui
ermettoit pas d'employer sa médiation avec d'autres qu'avec le Duc de *Mayenne*; mais comme il
n'en pût rien obtenir, il se retira de la Cour en
forçant son inclination, repassa en Italie, &
laissa le Roiaume dans un grand desordre.

Durant l'assemblée des Etats, *de Thou* l'avoit
vû familiérement, & avoit lié avec lui amitié
fort étroite. Ce Prélat l'avoit informé de plusieurs circonstances de sa derniére Ambassade à
Constantinople, où la République de Vénise l'avoit envoié: il lui avoit apris l'horrible méchanceté du Gouverneur de Corfou, pour traverser
la négociation, & avec quelle conduite & quels
ménagemens il avoit ramené les esprits des Bachas. *De Thou* en a parlé dans l'Histoire qu'il
nous a donné, & lui dédia depuis, comme à un
homme desintéressé & capable d'assoupir nos diferens, la * Paraphrase en Vers Latins des *Lamentations de Jéremie* qu'il fit en ce tems-là. Il
cherchoit en travaillant sur ce Prophête, quelque
consolation dans la calamité publique, dont ce
Prélat étoit témoin. Il est certain que les funestes divisions, qui depuis dix ans ont desolé ce
Roiaume si florissant, & qui l'ont réduit à la derniére extrémité, auroient pû être assoupies par le
tour d'esprit de ce Cardinal, par l'affection qu'il
portoit à la France, & par l'autorité qu'il s'étoit
acquise dans les deux partis; s'ils eussent été capables de connoître leurs véritables interêts: mais
Dieu ne permit pas qu'on emploiât un reméde si
favorable pour la guérison de nos maux. Les

 esprits

* Voi l'Epître dédicatoire de cette Paraphrase, dans les Poësies sacrées de M. *de Thou*.

1589. esprits étoient alors si échauffez, tant dedans que dehors le Roiaume, qu'à son retour à Rome on condamna sa modération, & l'on le blâma de n'avoir pas plûtôt allumé le feu de la révolte. On y regardoit la douceur & la prudence, comme des qualitez hors de saison, & ceux qui par des talens si précieux auroient pû contribuër à l'union & à la paix, comme des gens dignes de la haine publique.

Après la malheureuse exécution de Blois, *Henri de Bourbon* Prince de *Dombes* vint à la Cour où son pére l'envoia: c'étoit un jeune Prince parfaitement bien élevé, & fort instruit dans les belles lettres. *De Thou* lui rendoit ses devoirs réguliérement, & lui presenta *l'Ecclesiaste de Salomon*, qu'il avoit traduit en Vers Latins, comme un gage de son affection respectueuse pour cette Maison Roiale: ce Prince l'en remercia sur le champ par un billet écrit de sa main que *de Thou* fit imprimer depuis au-devant de sa Traduction. Ce fut-là l'origine de cette généreuse amitié dont ce Prince l'honora jusqu'au dernier moment de sa vie: jamais il n'entreprit ou ne fit rien d'important dans ses affaires, de la plus grande conséquence, qu'il ne le communiquât auparavant à *de Thou*, & qu'il ne lui en demandât son avis.

Comme on eut perdu toute espérance d'accommodement, le Roi quitta Blois & se rendit à Tours; en chemin, il tira d'Amboise ceux qu'il avoit fait arrêter, pour les mettre dans un lieu plus sûr. A Tours on résolut d'y établir un Parlement pour l'oposer à celui de la Ligue; on vouloit, suivant l'ancien usage, y faire aproüver les intentions de Sa Majesté, pour les faire savoir] dans les Provinces. Cét

éta-

tabliſſement n'étoit pas ſans difficulté ; il ſe 1589.
rouvoit un nombre ſuffiſant de Conſeillers &
e Maîtres des Requêtes : on avoit un Avocat
Général, & c'étoit *Jacques Faye d'Eſpeſſes*, très-
élé défenſeur des droits du Roi, qui faiſoit
ette fonction ; mais on n'avoit point de Préſi-
lens : quelques-uns étoient demeurez à Paris,
'autres avoient été mis en priſon ; le reſte, pour
e mettre en ſûreté, s'étoit retiré dans des Châ-
eaux de leurs amis, en attendant qu'ils priſſent
conſeil des événemens.

Il n'y avoit pas long-tems que le Préſident
Louis de la Gueſle étoit mort au Lavreau en Beau-
ce, & ſa Charge n'étoit pas remplie. Là-deſ-
us l'on aſſembla le Conſeil, où aſſiſtérent le
Cardinal de *Vendôme* & *François de Montolon*, à
qui le Roi venoit de donner les Sceaux. *D'Eſ-
peſſes* qui s'y trouva, fit connoître publiquement
qu'il y avoit long-tems qu'il étoit réſolu de ne
plus faire les fonctions de ſa Charge, neanmoins
qu'il étoit prêt de les continuër, pourvû qu'on
mit à leur tête un Préſident, qui, par ſon exem-
ple, animât les Conſeillers à ſoûtenir avec ferme-
té l'honneur de leur emploi. Lui & tous ceux
du Conſeil convenoient que perſonne n'y étoit
plus propre que *de Thou*. Ils dirent qu'il étoit
d'une famille qui avoit donné des Magiſtrats diſ-
tinguez & pluſieurs Conſeillers au Parlement ;
que ſon pére & ſon grand-pére avoient été Pré-
ſidens ; qu'il étoit allié à pluſieurs maiſons illuſ-
tres ; & ce qui méritoit le plus d'attention, qu'il
avoit toûjours ſuivi conſtamment le parti du
Roi ; qu'enfin, cette dignité ſembloit déja lui
appartenir, puiſqu'il avoit eu l'agrément de celle
de ſon oncle.

Comme cela ſe paſſoit en ſon abſence & à ſon

1589. infû ; un Huissier vint aussi-tôt l'avertir de la part du Roi de se rendre au Conseil. *De Thou* n'y fut pas plûtôt entré, que le Garde des Sceaux lui fit entendre les intentions de Sa Majesté, que le Cardinal de *Vendôme* appuia de très-vives exhortations. Il se défendit constamment d'accepter l'honneur qu'on lui proposoit, & après avoir témoigné les sentimens de sa reconnoissance pour le Roi & pour ceux de son Conseil, qui avoient jetté les yeux sur lui pour remplir une place si honorable, il dit : Qu'il étoit vrai que la Charge de Président à Mortier lui étoit destinée, mais qu'il étoit fait de maniére qu'il avoit toûjours fui les grands emplois ; que soit qu'il y eut de la timidité ou quelque chose de sauvage dans son esprit, il avoit toûjours regardé avec fraieur ces places que les hommes recherchent avec ambition ; qu'il s'étoit attendu de n'être que le dernier des Présidens, lorsqu'il seroit revêtu de cette Dignité ; qu'il n'y avoit qu'une longue expérience qui pût donner à un premier Président les qualitez nécessaires, que tout homme de bien devoit plûtôt souhaiter que la Charge ; que si l'on lui faisoit l'honneur de l'en croire digne, il étoit de son interêt de ne pas tromper mal à propos la bonne opinion qu'on avoit de lui, par une impatience hors de saison.

Comme dans un tems si fâcheux, lui ni d'*Espesses* ne vouloient point abandonner la Patrie, il se fit alors entr'eux un combat honorable de zéle pour l'Etat & de modestie ; l'un déféroit à l'autre, & quoique le Parlement eut besoin d'un Chef pour y mettre l'ordre, il sembloit qu'après eux personne n'oseroit plus accepter une dignité, dont, par une modération si glorieuse, ils

se jugeoient incapables. Enfin, *de Thou* l'em- 1589
rta par ses priéres, & par le pouvoir qu'il avoit
l'esprit de son ami, qui fut fait Président à la
ce de *la Guesle*. La Charge d'Avocat Général
avoit *d'Espesses* fut donnée, à la recommanda-
n du Cardinal de *Vendôme*, à *Louis Servin*, jeu-
homme fort savant & fort attaché aux interêts
Sa Majesté.

Après une distinction si marquée de la part du
i, *de Thou* pouvoit rester en France en sûreté
avec honneur; cependant il aima mieux ac-
mpagner *Schomberg* en Allemagne, & partager
ec son ami les périls & les incommoditez du
yage. *Schomberg* avoit eu ordre d'y lever dix
lle chevaux & vingt mille hommes de pié.
ns l'embarras où il étoit de choisir son monde,
ur l'assister dans cet emploi il avoit jetté les
ux sur *de Thou*, & l'avoit demandé pour l'en-
yer négotier auprès de l'Empereur & des autres
inces d'Allemagne, principalement auprès de
s Alliez, qui devoient l'appuyer de leur cré-
, & fournir de l'argent pour la levée de ces
oupes.

Mais l'exécution de ce voyage étoit difficile;
mme il fut sû par tout le Royaume, les Li-
eurs mirent de tous côtez des embuscades pour
mpêcher ou pour le retarder. Ils vouloient
mer toutes les avenues du secours qu'attendoit
Roi & se vantoient par tout que s'il n'en
evoit point des païs étrangers, il faudroit qu'il
ittât honteusement le Royaume devant quatre
ois.

En effet, *Schomberg* accompagné de *Philibert*
la Guiche Grand Maître de l'Artillerie, & de
ontigny qui venoit d'être fait Gouverneur de
rry, prit d'abord le chemin le plus court par

toient les Places du Roi de Navarre: Qu'i
changer d'avis sélon les occurrences, &
cette occasion le chemin le plus court étc
qui étoit le plus sûr: Que Dom *Antoine*,
fortuné Roi de Portugal, voulant se ret
France, avoit failli d'être arrêté dans l'Isle
finio* sur les côtes de Bretagne, par les F
de *Philippes II.* Que ce Prince n'avoit éte
reté qu'à la Rochelle: Que delà il avoit éc
Majesté qu'il n'avoit trouvé nulle part plu
délité que parmi les Infidéles (c'est ainsi qu
moit nos Protestans:) Que s'ils étoient a
à craindre, il n'y avoit plus présenteme
leurs Places, où le Roi & ses fidéles Sujets
passer sans péril, puisque tout le reste étc
que au pouvóir des séditieux.

Le Roi qui venoit de recevoir les nouv
la défaite du Duc d'*Aumale* près de Senlis;

Ainsi *Schomberg* passa par Saumur, par Loudun, 1589.
par Thoüars, & par Niort, & gagna Saint Jean d'Angély, où il arriva sans mauvaise rencontre, avec quelques Capitaines Suisses.

On y avoit arrêté la Princesse de *Condé* après la mort du Prince son mari, de laquelle on parloit fort diversement. Comme *Schomberg* ni *de Thou* n'eurent pas la liberté de la voir, elle leur envoya la Princesse *Eleonor* * sa fille, & le fils posthume, dont elle venoit d'accoucher; elle leur recommanda les interêts de ces illustres orphelins avec de grandes instances. Les priéres de cette mére captive ne lui furent pas inutiles; ils lui rendirent depuis & à ses enfans, tous les services dont ils étoient capables, persuadez qu'il étoit absolument de l'interêt du Roi d'en user ainsi: ce qui ne les empêcha pas d'essuyer bien des traverses, tant de la part des Oncles de ces deux enfans, que de la part du Roi lui-même.

Il avoit été résolu d'engager *Elizabeth* Reine d'*Angleterre* d'apuyer auprès des Princes d'Allemagne les interêts du Roi, de son argent & de son crédit; cette commission faisoit une partie de l'Ambassade de *Schomberg*. Comme il ne pouvoit s'en acquitter en personne, il résolut d'abord d'y envoyer *de Thou*: depuis, le jugeant plus nécessaire auprès de lui, il choisit en sa place *Pierre de Mornay-Buhy*, frére de *du Plessis*. *Buhy* vint prendre de *Schomberg* ses derniéres instructions à Saint Jean d'Angély, d'où il partit pour la Rochelle, & delà pour l'Angleterre.

Pour *Schomberg*, il continua sa route par Jonzac

* Cette *Eleonor* épousa depuis *Philippe de Nassau* Prince d'Orange élevé en Espagne.

ge pendant ces dernieres Guerres, contre l[...]
de *Mayenne*, qui s'en rendit enfin le maître;
Henri de la Tour Vicomte de *Turenne*, la
aussi-tôt sans beaucoup de peine, & s'en[...]
par une bonne Garnison. C'est un lieu fa[...]
dans toute la Gascogne par la défaite de T[...]
arrivée l'an 1453. & c'étoit alors un passa[...]
pour les Royalistes.

De Montagne on fut à Bergerac, & [...]
Sainte-Foi, qui étoit gardé par *Pierre de Ch*[...]
Gentilhomme Poitevin, brave & expérim[...]
Capitaine. *Chouppes* entretint la compagnie [...]
bataille de Coutras, où il s'étoit trouvé dans [...]
mée du Roi de Navarre, où il avoit fort bie[...]
vi. Il leur fit voir la disposition du camp, & [...]
dre de bataille des deux Armées pendant le [...]
bat: il en avoit fait faire un plan qu'il avoit [...]
lui; des drapeaux déchirez & en assez mauva[...]
dre, lui servoient de tapisserie dans sa Salle à [...]
ger. *Schomberg*, pour qui il avoit de la c[...]
dération, obtint de lui, sans beaucoup de [...]

r vint trouver en armes avec ses vassaux, & leur 1589.
offrit ses services. Il étoit surprenant qu'à son âge & dans son païs, sans autre secours que celui de la nature, qui lui avoit donné un talent particulier pour la Poësie, & un esprit fort juste, il eut composé un si bel Ouvrage. Aussi il souhaitoit avec passion de voir la fin de nos Guerres civiles, pour le corriger & pour venir à Paris le faire réimprimer, principalement sa *premiére Semaine*, qui avoit été reçûe avec tant d'approbation. Ce fut ce qu'il confirma plusieurs fois à *de Thou* pendant trois jours qu'il les accompagna; ce qu'on remarque exprès, afin que les Critiques, comme il s'en trouve toûjours, sachent qu'il n'ignoroit pas qu'il n'y eut des fautes dans son Poëme; mais qu'il étoit dans le dessein de les corriger par l'avis de ses amis. Sa mort ne lui permit pas ni de voir la fin de nos malheureuses Guerres, ni de mettre la derniére main à ce merveilleux Ouvrage.

On vint ensuite à l'Isle-Jourdain, & delà au Mas de Verdun, où on passa la Garonne, pour éviter le voisinage de Toulouse; puis on prit par le Querci, d'où *Schomberg* se rendit à Montauban sur le Tarn. Ce fut-là que *Prégent de la Fin*, Vidame de Chartres, jeune Seigneur également brave & bienfait, le vint joindre avec un Corps de Troupes choisies, & le conduisit par Negrepélisse à Saint Antonin à l'entrée du Rouergue: alors, comme on eut espérance de marcher plus commodément & plus vîte, par les plaines, on passa le Tarn pour se rendre à Villemur. Dans cet endroit l'on prit conseil de *Louïs d'Amboise* Comte d'*Aubigeoux*, qui avoit son Château de Groslé dans le voisinage: delà, l'on vint à Millac, Château qui apartient à *François de Casillac de Sessac*, qui y reçût *Schomberg* avec de grandes marques d'amitié.

1589. *Seſſac* avoit été bon Courtiſan & bon Officier; dans ſa jeuneſſe il s'étoit attaché à Meſſieurs de *Guiſe*, & leur avoit rendu de grands ſervices; mais depuis qu'on l'eut fait Chevalier de l'Ordre, il ne s'étoit engagé dans aucune faction. Toute la Nobleſſe du païs lui faiſoit la Cour: il l'avertiſſoit librement de ſe rendre ſage par ſon exemple; qu'il n'avoit rien négligé pour s'attirer l'amitié de pluſieurs Princes; qu'il n'en avoit jamais trouvé de plus ſûre ni de plus avantageuſe que celle du Roi; que s'il lui envoyoit un chien galeux, il lui céderoit ſon propre lit: Ce qu'il diſoit exprès, ſachant que quelques-uns de ceux qui le venoient voir trouvoient mauvais en particulier, qu'il reçût ſi bien chez lui ceux qui ſuivoient le parti de Sa Majeſté.

Il y avoit dans ſon voiſinage un jeune Gentilhomme nommé *Loüis de Voiſins d'Ambres*, d'une Nobleſſe diſtinguée du païs: il étoit fort proche parent du Comte d'*Aubigeoux* & le ſien. Comme juſqu'alors il avoit fait une rude guerre aux Proteſtans, il étoit à craindre que la cauſe du Roi ſe trouvant confonduë avec la leur, il ne les traitât également: d'autant plus qu'il étoit maître de Lavaur, de Saint-Papoul, & d'Alby, d'où il faiſoit continuellement des courſes de tous côtez. *Seſſac* n'en pouvoit répondre, & dit à *Schomberg*, que puiſqu'il étoit venu ſi avant, il lui conſeilloit de laiſſer à droit les plaines de Languedoc, & de prendre à gauche par les Montagnes, que ce chemin étoit le plus rude, mais que c'étoit le plus ſûr.

Quand ils l'eurent quitté, le premier lieu qu'ils trouvérent fut Villefranque de Rouergue, où *Bournazel* Gouverneur de la Province attendoit *Schomberg*: on y arriva fort avant dans la nuit, parce qu'on fut ſouvent obligé de s'arrêter pour

faire

faire ferrer les chevaux. Delà, en rebroussant chemin, on vint par le Château de Bournazel à Figeac, & delà à Calvinet, la seule Place d'Auvergne qui fut occupée par les Protestans. *Mesillac* Comte de *Restignac*, y vint trouver *Schomberg* avec de bonnes troupes, & le conduisit le lendemain à Mur de Barres. 1589.

Les Cévennes, qui commencent dans le Périgord, enferment, par une longue chaîne de Montagnes, le Limousin au Nord, le Quercy & le Rouergue au Sud; plus loin, l'Auvergne & le Vélay, d'où descendant du côté du Midi vers le Rhône, elles comprennent le Givaudan au Couchant, & le Vivarais au Levant, là, elles sont les plus hautes & les plus impratiquables: elles continuent leur même nom, & descendent par une plus douce pente jusqu'à Alais.

De Mur de Barres le Comte de *Restignac* conduisit les Envoyez de Sa Majesté jusqu'à la vûe de Maruége, qui est le lieu seul où il y ait Justice Royale dans le Givaudan.

Si-tôt qu'il crût les avoir mis en sûreté, il les quitta. Maruége avoit été depuis peu ruinée par les Troupes du Roi, ou plûtôt par l'animosité particuliére d'*Antoine de la Tour de Saint Vidal*. Il n'y étoit demeuré d'entier qu'une Fontaine & son Présidial, avec son Bassin, du côté du Levant, & de celui du Couchant une seule ruë; le reste n'étoit qu'une solitude & qu'un amas confus de maisons renversées. Cette ruë n'étoit pas mal peuplée, & ce fut-là qu'on fit rafraîchir les chevaux: la Peire qui est à droit sur une hauteur, & qui fut ruïnée dans l'expédition du Duc de *Joyeuse*, n'en est pas loin. On jugea à propos de pousser delà jusqu'à Chenne, qui est un Bourg fort peuplé, comme le sont tous ceux de ce païs-là: on y voit

1589. voit le Palais de l'Evêque de Mande, avec le cabinet de *Durand* surnommé *le Spéculateur*. On coucha dans ce Bourg & le lendemain on se rendit à Mande; *Adam Heurteloup* Evêque & Comte de *Givaudan* avoit eu cet Evêché depuis *Renaud de Beaulne*, dont nous avons parlé. Il reçût *Schomberg*, *de Thou*, & toute leur suite, avec autant d'amitié que de magnificence.

Ce Prélat étoit d'une grande exactitude pour tout ce qui regardoit son ministére; d'ailleurs d'une fidélité inviolable pour le service du Roi, & pour tous ceux qui suivoient le parti de Sa Majesté. Dans le premier repas qu'il leur donna, l'on remarqua avec quelque surprise, qu'on ne servoit aucune piéce de gibier ou de volaille, à qui il ne manquât, ou la tête, ou l'aîle, ou la cuisse, ou quelqu'autre partie: ce qui lui fit dire agréablement, qu'il falloit le pardonner à la gourmandise de son Pourvoyeur, qui goûtoit toûjours le premier de ce qu'il aportoit. Comme ses Hôtes lui demandérent qui étoit ce Pourvoyeur, il leur dit:

Dans ce païs des Montagnes, qui sont des plus riches du Royaume par leur fertilité, les Aigles ont accoûtumé de faire leur aire dans le creux de quelque roche inaccessible, où l'on peut à peine atteindre avec des échelles ou des grappins. Si-tôt que les Bergers s'en sont apperçûs, ils bâtissent au pié de la roche une petite loge, qui les met à couvert de la furie de ces dangereux oiseaux, lorsqu'ils apportent leur proie à leurs petits. Le mâle ne les abandonne point pendant trois mois, & la femelle ne quitte point l'aire, tant que son Aiglon n'a pas la force d'en sortir; elle ne va point non plus chercher le mâle. Pendant ce temps-là ils vont tous deux à la petite Guerre dans tout le païs d'alentour; ils enlévent des chapons, des poules, des canards, & tout ce qu'ils trouvent

dans

ns les basses-courts, quelquefois même des a- 1589.
eaux, des chévreaux, jusqu'à des cochons de lait,
ils portent à leurs petits. Mais leur meilleure
sse se fait à la campagne, où ils prennent des
sans, des perdrix, des gelinotes de bois, des ta-
rds sauvages, des liévres, & des chevreuils.
Dans le moment que les Bergers voient que le pé-
& la mére sont sortis, ils grimpent vîte sur la
be & en raportent ce que ces Aigles ont apporté à
rs petits, ils laissent à la place les entrailles de
elques animaux: mais comme ils ne le peuvent fai-
si promptement que les péres ou l'Aiglon n'en aient
ja mangé une partie; cela est cause que vous voiez
qu'on vous sert ainsi mutilé; mais en récompense,
un goût beaucoup au-dessus de tout ce qui se vend
marché. Il ajoûta, que *lorsque que l'Aiglon est*
sez fort pour s'envoler, ce qui n'arrive que tard,
rce qu'on l'a privé de sa nourriture, les Bergers
nchaînent, afin que le pére & la mére continuënt
lui aporter de leur chasse, jusqu'à ce que le pére le
mier & la mére ensuite, s'étant accouplez, l'ou-
ient entiérement; alors les Bergers le laissent-là,
l'aportent chez eux par pitié.

Effectivement la table de l'Evêque étoit four-
e par de pareils Pourvoieurs, même par des
autours, qui sont des oiseaux carnaciers plus
ands que les Aigles, mais qui ont la tête de cô-
, & qui ne vivent que de cadavres & de car-
age. *De Thou* eut la curiosité de voir ces Ai-
es de près; il monta par un chemin très-diffici-
auprès d'une aire, dont l'Aiglon étoit enchaî-
. La mére ne tarda pas d'y arriver, les aîles si
endues, qu'elle leur déroba presque la lumiére:
le aportoit un faisan à son petit, & retourna
ssi-tôt à la chasse. *De Thou*, & ceux qui l'ac-
ompagnoient, s'étoient cachez dans une petite
loge

1589. loge pour éviter sa furie ; les Païsans l'avoient averti que ces dangereux animaux avoient déchiré de jeunes gens qui cherchoient ces aires, ou qui y étoient en garde, pour n'avoir pas pris cette précaution.

L'Evêque les assûra qu'il ne faloit presque que trois ou quatre de ces aires pour entretenir sa table splendidement pendant toute l'année.

Ils séjournérent chez lui pendant trois jours, & delà furent à Villefort par le plus rude chemin des Cévennes ; d'où aiant laissé Florac & Anduse à droit, ils descendirent par une plaine à Alais, lieu très-agréable, mais un peu défiguré par la Guerre : enfin, ils gagnérent Usez, où *Schomberg* fut obligé de garder le lit pendant quelque tems ; comme il étoit fort replet, il étoit fatigué du chemin qu'il avoit été contraint de faire à pié contre sa coûtume, dans les chemins rudes & dangereux de ces montagnes. A Usez, *de Thou* fut informé des ravages qu'un nommé *Mathieu le Merle* fils d'un Cardeur de laine, fit durant nos Guerres civiles dans l'Evêché de Mande & dans tout le Givaudan : comme il les apprit de la propre bouche du frére de ce *Mathieu le Merle*, qui venoit souvent voir *Schomberg*, il en a fait mention dans l'Histoire qu'il nous a donnée.

Pendant que *Schomberg* étoit au lit, il envoia demander à *Henri de Montmorenci* Gouverneur de la Province, quelle route il devoit prendre ; mais dans le même tems, il reçût de nouveaux ordres du Roi. Ce Prince lui mandoit, que puisque les Troupes étrangéres, que *Sanci* lui avoit amenées, lui étoient si utiles, il étoit nécessaire d'en lever davantage ; que pour cet effet, comme il ne pouvoit tirer d'argent que de l'Italie, il lui or-

donnoit

moit d'y passer, puisqu'il en étoit si proche, 1589.
: devant que d'aller en Allemagne, il tirât
Florence & de Venise tout l'argent qu'il
urroit.

Les Officiers Suisses, qui accompagnoient
omberg, avoient envie de retourner chez
par la Savoye & par la Bresse, qui étoit
r plus court chemin. Pour les contenter &
payer, *Schomberg* dépêcha *de Thou* avec *An-*
ne Moret des Reaux, qui étoit avec eux, de
part du Roi de Navarre, pour aller em-
nter de l'argent à *François de Bonne-Lesdi-*
éres. *Des Reaux* & *de Thou* prirent leur rou-
par Montélimar, par Cret, par Die, &
ivérent à Puymore. Ils y trouvérent *Lesdi-*
éres, qui faisoit le Siége de Gap, qui lui
: enfin rendu par le Vicomte de *Pasgniéres*.
sgniéres leur préta deux mil écus d'or; *de*
les aiant reçûs, prit une autre route; il
par Saint Paul-trois-Châteaux, par
rs, par Grignan, & laissant Suze à gau-
e, se rendit au Pont Saint-Esprit, ainsi nom-
à cause de son Pont admirable sur le Rhô-
. *Schomberg* qui étoit remis de ses fatigues
y attendoit.

S'étant tous rejoints, ils passérent le Rhône,
vinrent à Orange, où ils furent reçûs ma-
ifiquement par *Hector de la Forêt de Blacons*
ouverneur de la Citadelle. *Schomberg* y con-
dia les Officiers Suisses & les paia; delà pas-
it proche d'Avignon, il vint à Barbantanes,
logea dans le Château de Mondragon, dont
Seigneur les reçût fort poliment, & lui don-
à souper avec *Bernard de Nogaret la Va-*
te.

La Valette avoit sommé Château-regnard,
qui

1589. qui eſt dans le voiſinage ; ſur le refus que la Place fit de ſe rendre, il fit amener du canon, la prit le lendemain, & en fit pendre le Gouverneur. Après cette expédition, il accompagna *Schomberg* juſqu'à Cavaillon, Ville du Comtat Venaiſſin ſur la Durance. L'Evêque du lieu les y reçût avec de grandes marques d'amitié, & les régala : alors *la Valette* les quitta, & leur donna le Marquis d'*Oraiſon* pour les eſcorter.

Ils furent dîner à Merindol, où d'abord, comme leur avoit dit *d'Oraiſon*, ils ne trouvérent perſonne. A l'aſpect de gens en armes tous les habitans s'enfuïrent dans des cavernes; mais comme ils ſûrent que c'étoit *d'Oraiſon*, dont ils n'avoient rien à craindre, ils revinrent ſur leurs pas dans le moment. *D'Oraiſon* leur dit de ces peuples à peu près ce qu'en raporte *J. Sleidan*, qui avoit été au ſervice de *Guillaume du Bellai-Langei*, ou plûtôt de *Jean* Cardinal *du Bellai* ſon frére : Que c'étoient des gens ſimples, fidelles dans leur négoce, ſoûmis aux Magiſtrats, bienfaiſans à tout le monde, & ſans aucune malice : qui payoient exactement les Tributs qu'ils devoient au Roi, ou à leurs Seigneurs particuliers : que pour conſerver leur Religion, ils ne ſe marioient jamais que parmi eux : qu'ils obſervoient religieuſement les mêmes coûtumes qu'ils avoient reçûës des Vaudois & des Albigeois, qu'on avoit ſi fort perſécutez : que c'étoient-là les reſtes de ces peuples, qui ſe conſervoient encore à Laurmarin, à Cabriéres, & dans les vallées des Alpes : que ceux-ci étoient du Diocéſe de l'Evêque de Marſeille, auquel ils payoient ſes droits réguliérement : Toutes choſes que *d'Oraiſon* n'avoit

pôu

joint apprises de *Sleidan*, qu'il n'avoit jamais 1589.
û.; mais du bruit commun de toute la Province.

Le même jour *d'Oraison* les mena coucher à son Château de Cadenet, où il faisoit sa principale demeure. Le lendemain ils furent à Manosque, qui est une Commanderie de l'Ordre de Malthe: delà ils traverserent la Durance, & vinrent à Riez. *Fauste*, qui en fut Evêque dans le quatriéme siécle, a rendu cette Ville célébre par sa réputation. L'Eglise est hors la Ville, & sur une hauteur qui la commande: les Troupes & les munitions qu'on y mit dans nos derniéres Guerres l'avoient profanée. La plûpart de la Noblesse du païs y fait son séjour ordinaire, entre autres *Tournon de Castelane* pére d'une belle & nombreuse famille, & qui reçût *Schomberg* dans sa maison.

Enfin, après avoir passé par Draguignan, qui étoit occupé par le Baron *des Arcs*, on arriva en deux jours à Fréjus, où il falut en attendre trois pour mettre les Tartanes en état. Tout étant prêt, *Schomberg* se rendit à Saint-Rapheau: l'on y voit encore une moitié d'Amphithéâtre fort en desordre, & c'est en ce lieu qu'abordent ordinairement les vaisseaux. Là, *Schomberg* se défit de ses chevaux, & sur le soir du premier jour d'Août, fit voile avec toute sa suite. Il eut le vent si favorable, qu'aiant passé l'Isle de Lérins & Antibe, le matin il découvrit Nice à l'embouchure du Var, & sans aucune incommodité, il arriva à Monaco sur le midi.

Il n'en fut pas de même de M. *de Thou*, toute la nuit il eut une furieuse nausée, qui après lui avoir fait faire des efforts extraordinaires, lui laissa une si grande altération, qu'aiant bû de l'eau

pour

1589. pour l'appaiser, il pensa se perdre l'estomac. Du vin de Corse, qu'il prit, le soulagea & lui donna assez de force & de vigueur pour suivre *Schomberg* & pour gagner avec lui la Ville de Génes, où ils arrivérent tous deux en bonne santé.

La République les reçût avec une grande distinction malgré les plaintes des Espagnols. Des Députez du Sénat vinrent au devant d'eux les complimenter sur leur heureuse arrivée, & leur témoigner les dispositions favorables qu'ils avoient dans le cœur pour le service du Roi, & pour tous ceux qui venoient de sa part. Toute la Ville étoit dans les mêmes sentimens, & faisoit des vœux pour Sa Majesté au préjudice des rebelles. Il arriva même qu'une Galére de Marseille, qui quelque temps auparavant étoit venuë dans le Port sans la Banniére de France, pensa être coulée à fonds par le peuple. Les Marseillois pour éviter leur perte, ne trouvérent point d'autre ressource que de reclamer le nom du Roi, & d'arborer sa Banniére: ce qui seul appaisa la sédition.

De Thou visita Génes pendant quatre jours avec beaucoup plus d'application qu'il n'avoit fait dans le tems qu'il y vint la prémiere fois avec *Paul de Foix*; mais comme durant les grandes chaleurs du païs il voulut boire à la neige, sans en trop examiner les conséquences, il affoiblit son estomac, qui n'étoit pas bien remis des fatigues de la mer, & fut pris d'une fiévre lente, accompagnée de lassitudes & d'inquiétudes par tout le corps.

Dans ce tems-là *Schomberg* le quitta, & voulut aller à Florence *incognitò*, pour s'assûrer de l'argent qu'on lui avoit promis, & en tirer davantage s'il pouvoit. Il chargea *de Thou* d'aller droit à Venise, & de prendre de certaines mesures

vec *André Hurault de Maiſſe* Ambaſſadeur de Sa 1589.
Majeſté ; il lui donna enſuite rendez-vous dans un lieu qu'il lui marqua, & où il devoit l'attendre. On ne ſavoit point encore en Italie le déteſtable parricide du Roi. *De Thou*, qui l'ignoroit auſſi, paſſa l'Apennin, & vint à Tortone : il vit *Chriſtine de Dannemarck* mére de *Charles* Duc de *Lorraine*, qui avoit eu cette Ville pour ſon Doüaire. Il en partit auſſi-tôt & ſe rendit à Plaiſance, pouvant à peine ſe tenir à cheval : il y ſéjourna un jour pour ſe repoſer. Heureuſement comme il ne pouvoit plus ſupporter la fatigue du cheval, il eut la commodité de deſcendre le Pô, & de ſe rendre par eau à Veniſe.

Il y arriva le 14. d'Août, le jour même qu'un Courrier parti de Milan avoit répandu dans la Ville la nouvelle de la mort du Roi. Comme il venoit d'un lieu ſuſpect, on n'y ajoûta pas beaucoup de foi. Trois jours après il en arriva un autre, qui confirma cette fâcheuſe nouvelle ; mais qui convertit la conſternation générale en une joie ineſpérée, il fit ſavoir en même tems que l'Armée de France & toute la Nobleſſe avoit reconnu le Roi de Navarre.

Sur cette nouvelle, *Marc-Antoine Barbaro*, Procurateur de Saint Marc, ſe rendit au Sénat, & y propoſa d'envoyer au nouveau Roi une célébre Ambaſſade pour le féliciter ſur ſon avenement à la Couronne. Voici les principales raiſons de ſon avis :

Que la République avoit un fort grand intérêt, qu'il y eût en France un Roi reconnu & certain, qui par ſa puiſſance conſervât entre les Princes Chrêtiens cét équilibre néceſſaire, qui ſert de régle à la prudence de ſes conſeils : Qu'il ne pouvoit y en avoir d'autre, que celui qu'une ſucceſſion légi-

time

1589. *time appelloit à la Couronne : Que si son droit la succession recevoit quelque difficulté, qui par u Loi nouvelle du Royaume dépendoit du suffra de ses peuples, les Grands & cette brave nombreuse Noblesse qui en font la force & l'a pui, avoient d'autant plus de droit de se choi un Roi : Que le Sénat étoit informé que le R de Navarre avoit pour lui & le droit à la su cession, & le consentement de la Noblesse, malgré les soupçons qu'on a toûjours eûs de trop de confiance & de sa légéreté, avoit don des marques admirables de sa sagesse en cette casion. Qu'au reste, le Sénat ne pouvoit rien pérer que d'avantageux d'un si grand Prince, do la vertu mériteroit une Couronne, quand sa na sance la lui refuseroit.* C'est ainsi que ce sage S nat délibéroit dans cette conjoncture.

Le Cardinal de *Joyeuse* étoit alors à Venise, logeoit au Palais Saint George, qui lui avoit é assigné par la République : il avoit auprès de l *Arnaud d'Ossat* ami particulier de Mr. *de Th* Ce Prélat avoit choisi cette retraite après la Bul précipitée de *Sixte V.* contre *Henri III.* & vo loit au moins par son absence défendre l'honne de son Souverain, & la Majesté de nos Rois fl trie par cette Bulle. Par-là, il donnoit aussi d marques publiques de sa reconnoissance pour u Prince libéral qui l'avoit comblé de tant de bie faits.

De Thou ne le quittoit guéres, & ils ente doient presque tous les jours ensemble la Me du Pére *Ange de Joyeuse* son frére, au Conve des Capucins de Saint Roch, où ce Pére ét en ce temps-là.

Le Cardinal ne doutoit point que le Roi Navarre justement irrité du détestable parric

du Roi, ne marchât droit à Paris, & qu'il ne 1589.
s'en rendit le maître; ce qui lui paroissoit d'autant plus aisé, que ce terrible coup devoit avoir étourdi ceux qui en étoient complices, & divisé les esprits de cette grande Ville, que la Noblesse étoit animée de vengeance, & le Soldat de l'espérance du pillage. Rempli de cette idée, il s'imaginoit déja entendre les cris des enfans, les plaintes des vieillards, & les gémissemens des femmes; il croyoit déja voir le Soldat furieux courir de tous côtez l'épée à la main, mettre tout à feu & à sang, commettre en un mot, toutes les cruautez qu'on exerce dans une Ville prise d'assaut.

Comme les troubles de sa Patrie l'empêchoient d'y demeurer, il se plaignoit d'être contraint par la fortune de retourner dans une autre, dont il avoit été obligé de sortir du vivant du Roi son maître. Il disoit cependant qu'il ne pouvoit demeurer ailleurs; que puisqu'il ne vouloit pas retourner en France, & qu'il n'avoit aucun engagement avec *Henri IV.* qui n'étoit pas reconnu à Rome & dans une grande partie de l'Europe, il se tiendroit à Rome comme dans un Port assuré, où il pourroit attendre la fin de la tempête & le calme des esprits: que là il se détermineroit plus sûrement sur le parti qu'il devoit prendre.

Ce Prélat n'étoit engagé dans aucune faction, & ne s'y engagea jamais. L'on peut dire que la conduite qu'il eut depuis, fut plûtôt un effet de la dignité qu'il avoit à soûtenir, que de son inclination. Comme il s'étoit servi de sa prudence pour s'accommoder au tems, il se servit aussi de son équité dès que l'occasion s'en presenta. Il quitta tout engagement, & s'attacha uniquement

1589. aux interêts du Roi & de sa Patrie ; ce q
à propos & avec tant de zéle, que lorsqu
à la Cour, il n'y eut point d'affaires d
quence que le Roi ne lui communiquât
depuis la mort déplorable de ce Prince,
ploya avec tant de desintéressement à ré
les grands Seigneurs, qui étoient presque
parens, qu'il devint le médiateur de leur
& l'arbitre de leurs différens.

Il retourna donc à Rome avec *d'Ossat*.
leur départ, *d'Ossat* étoit venu plusieurs f
de Thou, & s'étoit entretenu familiéreme
lui sur les affaires de France : ce fut au
ces entretiens que *de Thou* lui dédia le Po
vant, qu'il acheva le 24. Septembre, &
imprimé depuis à Tours avec la mêm
mais sans le nom de celui auquel il
dressé.

Il eut peut-être été à propos de le rapp
tout entier, parce qu'il est devenu fort r
qu'il contient des faits de conséquence po
toire de ce tems-là : mais comme la juste
des troubles passez pouvoit alors en faire
la liberté, même dans l'esprit des plus m
tionnez, il pourroit irriter aujourd'hui d
nes personnes que l'interêt public, plus
lui de Mr. *de Thou*, porte à ménager, à
long intervalle qui s'est écoulé depuis les
On n'en mettra donc ici que le comme
& la fin.

A

endis.
enatus
gium.
lamnum

D

A N

SIEGLE
As-tu
Que peut
Pour étr
A ces fée
Après le
Prévenus
Qu'on pe

D'Offa
Nous, qu
Nous, d
Faisons
Nous v
On peu
Qu'il l'e
D'un
Du f

ISIEUR D'OSSAT.

:, & rempli de monſtres execrables,
tre au jour des François ſi coupables,
eſter pour combler leur fureur,
rers des ſpectacles d'horreur?
nt gloire de leur crime,
ſé de leur Roi légitime;
reur, contraire à tous les droits,
iſonner & poignarder les Rois.

cher *d'Oſſat*, ami tendre & fidelle,
a Patrie avons le même zéle,
ur eſt pur, & ſaine la Raiſon,
de cette trahiſon;
Veniſe, où loin du ſot vulgaire
nir, ſans peur de lui déplaire:
enſé, de nôtre Nation,
nnu par ſon affection,
ur ſes Rois ſi certaine,
ince à ſa cruelle haine?
ncor dure après ſon trépas;
ur que ne croira-t-on pas?

rez, s'il eſt permis encore,
n nom que l'Univers honore;
vi cet horrible attentat,
Guerre & renverſer l'Etat?
permet la Juſtice divine,

Ne se termineront que par vôtre ruïne ;
Et vous reconnoîtrez aux plus rudes fleaux,
Que la Rebellion est le plus grand des maux.

Quoi! si vous aviez peur du joug de l'Hérétique,
Pourquoi ne pas aimer un Roi si Catholique ?
Un Roi dont la vertu digne de ses Ayeuls,
Dont le zéle & la Foi, &c.

Il y avoit de suite environ deux cens Vers, dont l'Auteur est bien aise qu'on ne se souvienne plus. Puis s'adressant à *Henri IV.* il ajoûte :

Prince envoyé du Ciel à l'Etat abattu,
Qui pourroit dignement célébrer ta vertu?
La prudente Venise admire ton courage,
Et déja le Sénat t'a donné son suffrage ;
Malgré tes ennemis & leurs lâches complots,
La Brente en ta faveur fait murmurer ses flots ;
Et sur le Lac de Garde, on voit les Dieux de l'onde
T'appeller par ton nom à l'Empire du monde.

C'est en vain que Milan redouble ses efforts,
En vain le fier Ibére épuise ses tresors,
Pour armer contre toi le reste de la terre,
Ta valeur va fixer le destin de la Guerre ;
Tel est l'Arrêt du Ciel, & ce qu'a dit de toi,
L'Oracle de Venise après la mort du Roi.

Voyant de ton parti tout ce Conseil de sages
Les François abattus relevent leurs courages ;

lâche assassinat les avoit consternez: 1589.
:ouroient dans Venise éperdus, étonnez,
lorans les malheurs de leur chére Patrie,
'opprobre éternel dont elle s'est flétrie.

our nous, mon cher *d'Ossat*, pleins du plus doux
espoir,
iété du Prince a dû nous faire voir,
le Ciel soûtenant les droits de sa naissance,
ous rendra la paix & l'honneur à la France.
reux aller à Rome, où hâtant ton retour,
verras le parti que prendra cette Cour.

e digne Cardinal, qui veille à nos affaires,
: toûjours écouter tes avis salutaires.
je vais traverser par des païs affreux,
revoir ma Patrie & nos champs malheureux,
riomphe à grand bruit la Discorde cruelle,
e après son trépas, au Roi toûjours fidelle.

veux de mille pleurs arroser son tombeau;
in un peuple ingrat, & qui fut son bourreau,
ce l'innocence & répand des blasphêmes;
in ces fiers Titans attaquent les Dieux mêmes,
mmencent la Guerre à leur confusion;
ins peu leur menace & leur vaine union.

iconque a comme moi la conscience pure,
en sa vertu, quelques maux qu'il endure;
onneur le conduit au milieu des hazards,
fidélité l'armant de toutes parts,

1589. Il souffre avec plaisir d'une Troupe rebelle,

S'il peut donner au moins quelques marques de sa

Après le départ du Cardinal de *Joyeuse* & d'*Ossat*, *de Thou* voulut voir Padouë, & joü pendant quelques jours des charmes de la conv sation de *Jean Vincent Pinelli*, qu'il n'avoit pa vû depuis seize ans. Durant le séjour pa qu'il y fit, il visita souvent la belle Bibliothéq que *Pinelli* avoit formée pendant tant d'anné avec tant de soins. Il trouva dans la maiso *Pinelli*, *Paul Aicardo* de Génes, homme p très-bon Juge sur les matiéres de litterature, qu'il n'avoit pas moins d'envie de voir que *Pi li*. *Aicardo* faisoit grand cas de la version de S *Basile*, & des autres Péres Grecs, qui ont de la Sainte Trinité, & qu'on a donnez au blic avec *Phœbade* Evêque d'*Agen*. Il fit pr à *de Thou* d'un beau manuscrit du Livre de l' résiarque *Eunomius*, dans la vûë qu'en l'exami sur ce qu'on avoit déja imprimé de S. *Basile*; sur ce qu'on devoit imprimer de S. *Grégoi Nysse*; on put donner plus de lumiére & correction à la nouvelle édition qu'on en tendoit.

De Thou s'informoit exactement à *Pinel* tous les hommes illustres dans les Sciences, ont paru en Italie, & dont la mémoire comn çoit à vieillir: il vouloit la faire revivre dans Annales, comme en effet il le fit depuis sans cune passion: il n'oublia pas non plus les sa Espagnols; & l'on peut dire avec confiance, rendit également justice par tout où il trouv la doctrine & de la vertu. Un procédé si é table lui faisoit espérer quelque reconnoiss

de la part des Italiens & des Espagnols ; cependant il ne fut jamais plus trompé dans ses espérances, ce sont les deux Nations du monde qui lui ont témoigné plus d'ingratitude. 1589.

Revenons à *Schomberg*, qui étoit toûjours resté à Florence. Si-tôt qu'il eut appris la mort d'*Henri III.* il fit revenir *Guichardin* son Ecuyer, qu'il avoit envoyé avec de l'argent pour lever des Troupes. Il partit ensuite pour Mantouë, où il vouloit conférer avec *de Maisse* Ambassadeur de France à Venise. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il en repartit avec *de Thou*, qui l'y étoit venu trouver pour se rendre à Verone, où *de Maisse* les attendoit. Tous ensemble retournérent encore à Mantouë pour quelques secrettes conférences avec le Duc *Vincent*, & revinrent à Verone. *De Maisse* les y quitta pour reprendre le chemin de Venise.

Schomberg & *de Thou*, qui s'arrêtérent à Verone, y alloient souvent chez le Comte *Bévilaqua*, dont la maison étoit ornée des plus belles statuës de l'antiquité & des tableaux des meilleurs Peintres. Ce Comte n'aimoit pas seulement tous les beaux Arts ; mais avoit encore un goût merveilleux pour la Musique. Il y avoit chez lui trois fois la semaine un concert composé de plus de trente des plus belles voix & des plus excellens joüeurs d'instrumens. *De Thou* s'y trouvoit souvent, & s'entretenoit avec lui sur des matiéres indifférentes sans se découvrir. *Bévilaqua* ne s'étoit jamais marié, il étoit déja avancé en âge, sérieux, mais poli, & songeoit à aller finir ses jours à Rome. Aussi le soupçonnoit-on de n'être pas dans les intérêts du Roi de Navarre, quoique tous les peuples de l'Etat de Venise se fussent ouvertement déclarez en faveur de Sa Majesté.

il dîna à Tirano , & delà vint à Po
il lui fallut enſuite traverſer d'affreuſe
tagnes, & principalement celle d'Arbo
le Rhin ſe précipite avec un bruit
pour gagner Coire.

Cette Ville étoit autrefois un Evêch
voit encore à quelque diſtance la Ca
mais fort en deſordre; ceux qui en jou
contentant du titre de Prince, & d'en
les revenus. A l'égard des fonctions E
tiques, elles n'y ſont plus d'uſage, c
arrive parmi les Proteſtans, dont les Lig
ſes ont preſque toutes embraſſé la c
Ce fut à Coire que *de Thou* fut infor
ſûrement de ce qui ſe paſſoit en Fran
que le Roi étoit preſque par tout ſui
victoire. Faiſant alors réfléxion ſur la
tion du Cardinal de *Joyeuſe*, & s'échau
même feu qui lui avoit inſpiré le P

L'ORACLE
DE LA SEINE.
ODE.

QUELLE est cette barbarie 1589
Qui régne dans les esprits!
Je voi *Clément* en furie
Sortir des murs de Paris.
Dès qu'il paroît dans la plaine,
Je voi le Dieu de la Seine,
Suspendre aussi-tôt son cours,
Et de larmes tout humide,
Adresser à ce perfide
Ce prophétique discours.

Arrête, méchant, arrête,
Quel Démon conduit tes pas?
Je voi fondre sur ta tête
Un infaillible trépas.
Vas-tu poussé d'un faux zéle,
D'un peuple autrefois fidéle
Contenter la passion?
Veux-tu qu'une injuste haine
Te fasse porter la peine,
D'une exécrable action?

Quelle peut être la cause
Qui t'arme contre ton Roi?
Est-ce-là ce que t'impose

1689. L'Ordre dont tu suis la Loi?
Considére au moins les suites
Du crime que tu médites,
Et tes devoirs les plus Saints;
Songe, que tous tes semblables
Seront suis comme coupables,
Et traitez comme assassins.

Je voi la pâle Famine,
Avec toutes ses rigueurs,
Qui lentement extermine
Ces desespérez Ligueurs.
Alors toutes desolées,
Les méres échévelées,
Meurtrissent leur sein de coups;
Et les vieillards, dans l'Eglise,
Iront d'une voix soûmise
Demander grace à genoux.

Tu méprises cet Augure,
Tu ne veux rien écouter;
Opprobre de la Nature,
Va, cours te précipiter.
Poursui ton dessein perfide,
Exécute un parricide,
Trouble, renverse l'Etat;
Bien-tôt la Guerre civile,
Sur une coupable Ville,
Vangera cet attentat.

O toi! qu'un climat fertile
Enrichit de toutes parts,

Toi qui fus jadis l'azile 1589.
Des Muses & des beaux Arts:
Amour de chaque Province,
Séjour chéri de ton Prince,
Paris, superbe Cité,
De quel nom t'appellerai-je,
Si tu perds ce privilége
Par ton infidélité?

Tu n'es qu'un vaste repaire
De monstres, qui font horreur,
Un antre affreux, que Mégére
A rempli de sa fureur.
Est-il Nation barbare,
A laquelle on ne compare
Tes Ligueurs enorgueillis?
Veux-tu conjurer la France
Contre un Roi, dont la naissance
L'appelle au Trône des Lys?

Plus tu lui feras la Guerre,
Plus brillera sa vertu;
Son nom fait trembler la terre,
Quand on le croit abattu.
S'il forme quelque entreprise,
Soudain Mars la favorise,
A la honte des mutins.
Il confond leur médisance,
Qui nie avec arrogance
Ses succès les plus certains.

Ce Prince par son courage
Accable ces factieux,

1589. Et tourne à son avantage
Leurs complots pernicieux:
Je le voi, qui sur leurs têtes,
Par ses rapides Conquêtes,
Fait retomber tous leurs traits:
Ainsi périt le rebelle,
Dont l'audace criminelle,
En vain s'oppose à la paix.

Ce n'est pas que la vengeance
Soit l'objet de ce Vainqueur,
Son héroïque clémence
Ne demande que leur cœur.
Le moindre retour sincére
Desarmeroit sa colére;
Mais leur cœur est un rocher;
Et la Justice divine
Les poussant à leur ruïne,
Rien n'est propre à les toucher.

Lors qu'entr'autres avantages
Le Ciel leur donnoit la paix,
N'ont-ils pas par mille outrages
Abusé de ses bienfaits?
Accoûtumez aux grands crimes,
A d'innocentes victimes,
N'ont-ils pas ravi le jour?
N'ont-ils pas, ces Polyphêmes,
Du sang de leurs Hôtes mêmes,
Rougi leurs mains tour à tour?

La voix de ce sang qui crie,
Devroit les faire trembler;

Une implacable Furie
Vient encore les troubler.
Loin de craindre un Dieu terrible,
Par un crime plus horrible,
Ils vont poignarder leur Roi;
Et pour comble d'insolence,
Aux ennemis de la France
Ils ont engagé leur foi.

Mais en vain l'Ibére en joye
Les amuse de discours;
En vain des monts de Savoye,
Ils attendent du secours.
Déja *Bourbon* à leurs portes,
Suivi de mille cohortes,
Va foudroyer leurs ramparts;
Déja pour venger son frére,
Les torrens de sa colére
S'étendent de toutes parts.

1589.

ı sortir de Coire, *de Thou* fut s'embarquer ıt le lever du Soleil sur le Lac le plus pro-, avec toute sa suite. Ce Lac est entouré de côtez de montagnes fort élevées, & sujet, ne le Lac de Garde; à des vents très-vio- *De Thou*, de même que ceux qui l'accom-ɔient, pensa l'éprouver à ses dépens: le tems t mis à la pluye, la barque où ils étoient .t que de bois de sapin, & celui qui la condui-y avoit imprudemment reçû un Allemand on cheval; cet animal effrayé des coups de :s, se laissoit souvent tomber & mettoit à heure la barque en risque de tourner. Com-pluye & le vent augmentoient toûjours, &

1589. que la rive la plus proche de la terre é dée d'un grand & continuel rocher, il n pas d'apparence de pouvoir y aborder jettoit tout le monde dans une grande nation : elle redoubla, quand on vit l abandonner le gouvernail, & qu'on l'ente que chacun songeât à se sauver comme roit.

Nicolas Rapin, fils d'un autre *Nicolas*, distingué dans nos Guerres par son esprit valeur, étoit auprès de Mr. *de Thou*; c jeune homme plein de courage, & qui sa bien nager. Il mit bas sa cuirasse & son po se tint prêt à sauter dans le Lac, & dit à de le prendre par la ceinture, de s'y teni & de se jetter avec lui; qu'il le mettroit à tôt qu'il pourroit y aborder, où qu'il p premier. Dans cette extrémité, & n plus qu'en la bonté divine, ils apperçû caverne creusée dans le roc. Aussi-tôt mandérent au Patron de tourner de ce cô mettans tous la main à la rame, pour f vent, qui faisoit entrer l'eau de tous côte barque, ils gagnérent le bord, & sautére re tous percez de la pluye. Ils n'emporté ce qui se trouva sous leur main, ne cro qu'il y eût pour eux un plus grand dange lui d'être sur le Lac pendant la tempête.

Heureusement il se trouva qu'il y avo péces de marches taillées dans le roc de en distance; ainsi quoiqu'ils fussent presc bottez & en manteau, que le chemin fu de & très-difficile, ils ne laissérent pas, n vent & la pluye, dont ils étoient fort in dez, de monter avec plaisir plus de mille gagner la hauteur, fort surpris de renco

leur route un chariot attelé de bœufs qui descendoit par ce précipice. 1589.

Une hôtellerie qui étoit à quelque distance du sommet, leur fut d'un grand secours; les poëles servirent à sécher promptement leurs habits, & leur joie fut aussi grande qu'inespérée, de pouvoir s'y remettre de leur frayeur, & de s'y rafraîchir. Ils y dînérent, & comme ils n'avoient point de chevaux, il fallut marcher à pié par un chemin très-fangeux & très-glissant pour gagner la couchée, qui étoit éloignée de deux milles & à la tête du Lac de Zurich: Personne cependant ne se plaignit de cette fatigue, tant leur esprit étoit encore rempli de l'idée du danger qu'ils avoient couru.

Enfin, le temps s'étant remis au beau, en deux jours ils vinrent à Zurich par le Lac. Il fallut visiter cette Ville, de tout tems la premiére des Cantons, & féconde en hommes illustres dans les Sciences: c'est où *Conrad Gesner*, *Gaspard Wolfius*, & *Josias Simler*, ont pris naissance dans de pauvres cabanes. *Jean-Guillaume Stukius*, homme officieux & attaché à la France, fit voir à *de Thou* ce qu'il y avoit de plus remarquable, & l'accompagna par toute la Ville.

Delà, *de Thou* se rendit à Soleurre. Comme il y arrivoit, il trouva à plus de cinq cens pas en deçà de la Ville, *Nicolas Brûlard de Sillery* Ambassadeur de Sa Majesté, qui étoit assis sous un tilleul: quoi-qu'il ne pensât guére à lui dans ce moment, il le reconnut, & mettant aussi-tôt pied à terre avec toute sa suite, il courut l'embrasser comme son intime ami; & demeura avec lui pendant quelques jours.

C'étoit dans le tems qu'on travailloit avec chaleur à conclure un Traité commencé entre le Duc

de

1589. de *Savoye* & le Canton de Berne. Il étoit à craindre qu'il ne portât préjudice aux interêts du Roi, s'il étoit ratifié par le serment des Bailliages assemblez, suivant l'usage de ces peuples. Les cinq petits Cantons, gagnez par l'or d'Espagne, en pressoient la conclusion; la Ligue, pour veiller à ses interêts, leur avoit envoyé *Leon Lescot de Clermont*, Conseiller au Parlement de Paris. Comme il étoit des amis de Mr. *de Thou*, *Sillery* jugea à propos que *de Thou* lui demandât une conférence pour tâcher par son moyen de retarder cette affaire, ou d'y faire naître des difficultez; mais il n'en fut pas besoin. Les Ministres qui desaprouvoient ce Traité prêchérent avec tant de force, & animérent si bien les peuples du Bailliage de Valais, que sans que *de Thou* s'en mêlât, ils obligérent non-seulement les Députez qui étoient venus à Berne pour le jurer, de se retirer sans rien conclure; mais les contraignirent encore de se mettre en sûreté par la fuite: il fut même résolu d'informer contre eux, comme contre des traîtres & des criminels de Léze-Majesté; ce qui délivra *Silleri* d'une grande inquiétude.

De Thou prit congé de lui, passa le Mont-jura, & vint à Bâle avec les Officiers Suisses qui avoient quitté *Schomberg* à Orange, & qui ayant achevé leurs affaires dans leur païs, retournoient à l'Armée du Roi; car après la mort d'*Henri III.* *Sanci* avoit été renvoyé en Suisse par son successeur, pour faire de nouvelles levées. *De Thou* apprit à Basle que *Theodore Zuinger* & *Basile Amerbach*, qu'il y avoit connus, il y avoit dix ans, étoient morts durant nos Guerres. Il y fut quelquefois entendre *Jacques Grinay* parent du fameux *Simon*, qui y enseignoit publiquement l'Histoire de *Skidan*. Comme *Grinay* avoit fréquenté les Cours

d'Alle-

d'Allemagne, il y avoit apris beaucoup de parti- 1589.
cularitez, qui n'étoient point venues à la connoiſſance de cet Auteur, qu'il expliquoit avec beaucoup de clarté & d'élégance.

Delà, ils traverſérent avec précaution la Franche-Comté, & arrivérent tous à Langres, qui s'étoit déclarée pour le Roi. *Pierre Rouſſard*, de la même famille que ce *Loüis*, à qui ſelon *Duaren*, les Juriſconſultes ont tant d'obligation, pour avoir donné plus de lumiére qu'aucun autre aux obſervations du Droit, en étoit Lieutenant Général, & n'avoit rien oublié pour en bannir l'eſprit de la Ligue.

Au ſortir de Langres, ils paſſérent à Arc en Barrois, & vinrent à Châteauvilain, qui aiant été aſſiégé par les ennemis depuis peu de tems, les avoit repouſſez avec perte. Ils y trouvérent le Comte *Loüis* * *Diacette*, qui s'occupoit à réparer la Place, & à la munir d'une bonne Garniſon. Il y avoit une amitié de pére en fils entre *Diacette* & *de Thou*, auſſi le Comte le retint pendant qu'il donnoit ordre à la Garniſon & lui découvrit en ſecret pluſieurs choſes dont il crût que le Roi devoit être informé. Il étoit perſuadé qu'à la fin tout ſe tourneroit de maniére, que le ſucceſſeur légitime, c'eſt-à-dire le Roi de Navarre, demeureroit le maître du Roiaume; que les ennemis de ce Prince n'avoient de reſſource que dans les richeſſes étrangéres & dans la faveur inconſtante des peuples; que les Chefs de la Ligue & que la Nobleſſe s'ennuyeroient infailliblement de la Guerre, ſe réconcilieroient avec Sa Majeſté, & ſe retireroient.

Comme

* Il s'apelloit *Loüis Dighiaceti*.

Comme il faisoit la revûë des Officiers de Garnison, il se défendit long-tems d'y recev un nommé *Pierre Choésel-la-Meuse*, quoi-que Officier eut fort bien fait son devoir dans la d niére occasion. Aiant cependant été commé fo cé de le recevoir par les instantes priéres de amis, qu'il ne crût pas devoir refuser, il leur d qu'on verroit quelque jour qu'il avoit eu ses r sons pour les avoir si long-tems refusez; qu'i homme aussi querelleur que celui-là, lui atti roit infailliblement quelque malheur considérab Ce fut en effet ce même *la Meuse*, qui quat ans après prit querelle avec *Diacette* sur quelq paroles, & qui le tua.

Lors qu'un Officier de la Garnison de Châte vilain vint en aporter la nouvelle à la Cour, *Thou* qui s'y trouva, n'attendit pas qu'il nomm le meurtrier, & se ressouvenant sur le champ cette funeste prédiction, il dit que c'étoit *la M se*. Comme la chose fut aussi-tôt confirmée, lui demanda comment il avoit pû la deviner? raconta alors ce qu'il avoit entendu dire à *I cette*, il y avoit quatre ans; & tout le monde meura surpris du pressentiment que ce pa Gentilhomme avoit eu d'un malheur si éloign

Diacette avoit épousé *Anne Aquaviva*, fi Duc d'*Atry*, dans le Roiaume de Naples, I d'un grand courage & d'une grande prob Elle avoit eu de son Mariage un fils & un avec lesquels elle s'étoit retirée à Langres, mari avoit eu soin de faire transporter ses m effets: ils furent vendus dans la suite, & prêté au Roi pour soûtenir les frais de la *Diacette* avoit plus de soixante ans quan

* Cela détruit ce qui en est dit dans la *Confession*

tué; mais comme il s'étoit abstenu dès sa jeunesse des plaisirs des jeunes gens, il étoit encore d'une santé si vigoureuse, qu'à son âge il couchoit en Hyver dans un chambre fort exposée aux injures de l'air, sans rideaux & sans couverture: il n'étoit incommodé ni du froid, ni du serein, ni des brouillards, comme si Dieu lui eut conservé des forces pour résister dans des tems difficiles. Ce n'étoit ni par impatience ni par chagrin d'avoir sacrifié son bien pour le service du Roi, qu'il parloit de ses fatigues, il faisoit voir en toutes occasions que le repos de l'Etat lui étoit plus cher que le sien, & que pour le procurer il étoit toujours prêt d'exposer sa personne & d'engager le reste de son bien.

Enfin, *de Thou* partit de Châteauvilain avec les Capitaines Suisses; & prit son chemin par Vandeuvre & par Pougi, qui appartient à la Maison de Luxembourg. Il y rencontra *François* Duc de *Piney*, qui s'en alloit à Rome. Il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé à Florence, à Venise, à Mantoue, & en Suisse. En arrivant à Pougi, *Henri*, fils du Duc, qui n'étoit âgé que de dix ans, l'y reçût honorablement avec toute sa suite.

De Pougi, *de Thou* se rendit à Châlons. Il y avoit eu tout proche un combat qui avoit duré trois jours; *Robert de Joyeuse*, Comte de *Grandpré*, s'y étoit battu avec beaucoup de valeur contre *Saint-Paul*; mais sa Victoire lui avoit coûté la vie. L'Epitaphe suivante fait voir les regrets de Mr. *de Thou* sur la mort de ce jeune Seigneur.

EPI-

1589.

EPITAPH DU COMTE DE GRAND-PR

Feuilles ornez de fleurs sans nombr
Le Tombeau que vous élevez,
Vous devez ce tribut à l'Ombre
Du Héros qui vous a sauvez.

Grand-pré, qu'enferme cette Biére,
Trois jours entiers a combattu,
Pour chasser de vôtre Frontiére
Un ennemi qui céde à sa vertù.

Il meurt après cette Victoire,
Et meurt percé de mille coups,
Châlons dormez en paix à l'abri de sa
Habitans réjouissez-vous.

Si par une attaque soudaine,
Dans vos ramparts on osoit pénétrer,
Les Manes de ce Capitaine
Suffiroient pour vous délivrer.

Ce fut à Châlons que *de Thou* fut informé de la 158
perte qu'il avoit faite à la Fére de tous ses meilleurs meubles, qui y avoient été transportez, comme on l'a dit ci-dessus. Il la suporta bien plus patiemment que celle de deux jeunes Seigneurs de ses amis dont on va parler.

De Châlons, il vint à Château-Thierri situé sur la Marne : cette riviére se rend dans la Seine, & aporte une partie des vivres qui font subsister Paris. Comme il entroit dans la Ville à la nuit, dans le tems qu'on sonnoit la cloche pour la Garde, il rencontra dans une ruë *Pierre Picherel*, qui l'arrêta par la bride de son cheval. Cét homme étoit de la Ferté-au-Coulph, qui n'en est pas loin, & avoit été Moine dans l'Abbaye d'Essone. Il avoit l'esprit vif, & savoit fort bien les trois langues, aiant étudié sous *Vatable* avec *Jean de Salignac* & *Jean Mercier*. *De Thou* le reconnut aprés l'avoir examiné, & lui demanda ce qu'il faisoit-là parmi le bruit éclatant des armes & des trompettes. *Picherel* lui répondit, en lui montrant son logis qui n'étoit pas loin, que malgré ce tumulte il n'avoit pas laissé de travailler quatorze heures ce jour-là, qui étoit le dernier de sa soixante & dix-neuviéme année ; qu'en le finissant, il avoit achevé son *Commentaire* sur *saint Paul*, & mis la derniére main à l'*Epître à Philemon* ; qu'il n'attendoit que la fin de la Guerre, qu'il souhaitoit avec passion, pour le faire imprimer, qu'à son âge il n'avoit aucune incommodité considérable ; qu'il avoit la vûë & l'ouïe aussi bonnes que jamais, & l'esprit aussi net ; mais que comme les jeunes gens sont exposez à une infinité de dangers, qui ne leur permettent pas d'espérer de vieillir, ceux qui sont fort âgez sont sûrs de ne pouvoir pas vivre long-tems.

C'étoit

1589. C'étoit à la considération de Mr. *de Thou*, qu'il avoit écrit sur saint *Paul*, après avoir travaillé sur saint *Luc* & sur saint *Mathieu*, & il avoit entrepris ce Commentaire avec d'autant plus de bonne volonté, qu'il étoit persuadé que peu de personnes jusqu'alors y avoient réüssi. La Religion à part, il loüoit fort l'exactitude de *Béze*; mais il disoit qu'après avoir moissonné dans un champ si fertile, *Béze* avoit encore laissé & à lui & aux autres, beaucoup à recueillir. Malheureusement *Pichevel* étant mort peu de tems après, ce précieux effet de sa succession tomba entre les mains de ses héritiers, qui se ruïnant en procès les uns contre les autres, le dissipérent ou l'abandonnérent à des mains étrangéres, dont il n'y a pas d'apparence de le pouvoir retirer, ni que le public en profite.

Le Vicomte de *Comblisy*, fils de *Pinard*, commandoit dans Château-Thierry. Il donna à souper à *de Thou*, & lui apprit que le Roi s'étoit rendu maître des Fauxbourgs de Paris. Ils convinrent que si le siége tiroit en longueur, la nécessité & le défaut de vivres obligeroient la Ville à se rendre; que sa Place pourroit beaucoup contribuer à en avancer la prise, puisque c'étoit par-là que Paris recevoit la plus grande partie de ses provisions; qu'à la vérité Meaux, dont les Ligueurs étoient les maîtres, abondoit en bleds; mais qu'il n'y en auroit pas assez quand on priveroit cette grande Ville du commerce des Places qui sont au-dessus; que par conséquent la sienne & celle de Châlons étoient d'une grande importance pour le Roi; qu'on ne pouvoit trop être sur ses gardes, ni trop recommander aux Gouverneurs, de ne rien laisser passer qui pût descendre à Meaux.

Il chargea *de Thou* de representer à Sa Majesté, qu'il

qu'il étoit à propos de renforcer sa Garnison. *De* 1589.
Thou le quitta le lendemain dans ces bons sentimens *, & prit sa route par Lagny, où commandoit pour le Roi *Jacques le Fin*, dont l'histoire de ce têms-là parle en plusieurs endroits.

Aiant passé au-dessus de Paris, il prit par Montfort-Lamaurri, dans le têms que le Roi, après la prise d'Estampes, étoit descendu dans le païs Chartrain. De Montfort, il falut marcher par Nogent-le-Roi, par Houdan, & reprendre par le Perche, pour éviter Chartres, qui tenoit pour la Ligue & se rendre à Frazé. Le lendemain comme ils marchoient de nuit, parce qu'il n'étoit pas sûr de marcher le jour, ils entendirent crier aux armes deux fois de suite, proche de Château-neuf en Thimerais ; chacun se prépara comme si les ennemis eussent été en presence : on reconnut que c'étoient des troupes de Sa Majesté, qui conduisoient sur des chariots les corps de deux jeunes Seigneurs à leurs parens.

Celui de *Loüis de Rohan* Duc de *Montbazon* étoit dans le premier chariot : ce triste spectacle fit cesser la crainte, mais il n'en causa pas moins de douleur. Celle de Mr. *de Thou* fut si vive, qu'il ne pût retenir ses larmes : les Vers suivans ne font voir qu'une partie de ses regrets.

* Ce n'est pas sans raison que *de Thou* s'exprime ainsi ; car *Pinard* après quelque résistance, vendit sa place au Duc de *Mayenne* peu de tems après. Le Parlement séant à Châlons, qui fit son procès & à son pére, & confisqua leurs biens. Depuis, *Henri IV.* les rétablit dans leurs biens, & dans leur honneur. *Voi les remarques sur* Davila *par Mr.* de Beauvais-Nangis, *&* *Mr.* de Thou *lui-même dans l'Histoire générale.*

SUR

1589.

SUR LA MORT
DE LOUIS DE ROHA[N]
DUC DE MONTBAZON.

SI le Dieu des Combats ne verse point de lar
Il n'est pas insensible à la mort des Guerrier
* On dit qu'il soûpira, quand le destin des arme
Accabla *Montbazon* sous ses propres Lauriers.
Aux débris de son casque, aux éclats de sa lanc
On crût que sa douleur le rendroit furieux:
N'est-il pas juste que les Dieux,
A la mort des Héros de céléste naissance,
Remplissent de regrets & la Terre & les Cieux

Il y avoit une parfaite union d'amitié, & grande conformité d'humeur & d'inclination e le Duc de *Montbazon* & *de Thou*. Il avoit tro dans ce jeune Seigneur des sentimens si sinc de Religion, une passion si solide pour l'équ & pour tous les devoirs de l'honnête homme zéle si ardent pour la Patrie, & pour l'hon de la France, que ce n'étoit pas sans raison q regrettoit avec des expressions si tendres, la p de tant d'excellentes qualitez, qu'il avoit cherch jusqu'alors inutilement parmi les plus grands S gneurs; aussi n'en parloit-on jamais devant l que ce triste souvenir ne lui arrachât des l mes.

Envi

* *On dit qu'il soûpira*] Le Texte dit, *que Mars s'ar les cheveux, & qu'il se donna mille coups*; mais cela n'auroit eu de grace en François.

nviron une heure après, ils rencontrérent le 1589.
ınd chariot: il portoit le corps de *Josias de la* *befoucault* Comte de *Roucy*, tué au combat rques le 24. Septembre. Ce Seigneur étoit che parent des enfans du Prince de *Condé*, sor- l'*Eleonor de Roye*, sœur de *Charlotte* sa mére. te parente lui avoit donné une grande familia- avec le Cardinal de *Vendôme*; par ce moien, *'hou* attaché au Cardinal avoit fait amitié avec il en donna des marques dans les Vers sui- s, qu'il composa pendant le chemin.

SUR LA MORT

U COMTE DE ROUCY.

La mort de *Roucy*, les Jeux, les Ris, les Graces,
Par mille pleurs marquérent leur douleur;
On les vit même éclater en menaces
ıtre le Dieu jaloux, qui causa ce malheur.
u cruel, dirent-ils, Dieu de sang, de carnage,
Barbare, impitoiable Mars,
voudra desormais suivre tes étendarts?
i tu n'as respecté ni la beauté ni l'âge
ce jeune Héros, qni charmoit nos regards;
port si plein d'attraits, cette noble éloquence,
n n'a pû te fléchir, ni priéres, ni vœux:
! sans doute, pour fuir l'éclat de sa presence
détournas l'oreille & tu fermas les yeux;
plûtôt inhumain, ta jalousie extrême
T'arma seule contre ses jours;

1589. Tu craignois sa valeur, ou ses charmans di
Qui t'auroient desarmé toi-même.

L'enjouëment de ce jeune Comte égal
leur: Qualitez héréditaires dans la maiso
Rochefoucault, & qui avoient rendu le
François son pére, tué dix-sept ans aupar
massacre de la *S. Barthélemi*, si cher &
ble à *Charles IX*. Le fils parloit bien Lat
core mieux Italien; il avoit si bien attrap
niéres, le ton, & les différences de cett
re langue, selon les personnages qu'il vo
presenter, que dans les heures de plaisi
passoit en particulier avec le Cardinal son
où *de Thou* se trouvoit souvent, personne
voit s'empêcher d'éclater de rire, princip
en voiant son grand sérieux.

Après avoir traversé la France, ils ar
enfin à Châteaudun dans le Dunois, D
de la maison de *Longueville*; le Roi s'y ét
du après avoir mis Garnison dans la peti
de Patai, en Beausse. *De Thou* l'y alla salu
tôt, & en fut reçû fort obligeamment: il
dit un compte exact de tout ce qu'il avoit
Italie, en Allemagne, & en Suisse; il lui
noître dans une longue conversation qu'il e
lui, l'envie qu'il avoit remarquée dans *Fe*
de Médicis, Grand Duc de *Toscane*, de lui
ser *Marie de Médicis* sa niéce, que Sa

voir le dessein; que ne pouvant pas l'assister ou-1589.
vertement, ils l'assisteroient en secret de quelques secours d'argent, qu'ils l'exhortoient néanmoins l'exécuter le plûtôt qu'il pourroit, ce qu'il paroissoit résolu de faire, lors qu'il trouveroit des conditions sûres & raisonnables.

Le Roi, qui l'écoutoit attentivement, lui répondit: *Que contre son attente & toute apparence, la Providence divine l'avoit élevé à ce haut degré de grandeur où les autres se hâtent de monter par le desordre & par le renversement des Loix: Qu'il avoit vû devant lui quatre Princes dans la famille Roiale, dont trois avoient régné sans laisser de postérité: Que Dieu avoit fait la grace au quatriéme de le mettre dans une situation égale à celle des Rois; mais que ce Prince n'aiant pas reconnu ce que meritoient de si grands bienfaits, au contraire en aiant abusé, étoit mort devant que de parvenir à la Couronne: Que c'étoit à lui de prendre bien garde de tomber dans le même crime d'ingratitude, de peur d'éprouver le même châtiment, & d'être privé d'enfans; ce qui lui seroit aussi sensible que préjudiciable à la France.*

Que l'affaire de la Religion lui faisoit d'autant plus de peine, qu'on y agissoit avec plus d'aigreur que de charité: Que ce n'étoit ni entêtement ni obstination, qui le faisoient persévérer dans une croyance où il avoit été nourri, & qu'il croioit jusqu'à present la plus saine; mais qu'il ne refusoit pas d'en embrasser une meilleure, lorsqu'on la lui feroit connoître: Que ce n'étoit ni par contrainte ni par violence, qu'il vouloit qu'on l'y amenât; mais de son bon gré & comme par la main; ainsi que la Providence l'avoit conduit sur le Trône: Qu'il souhaitoit que sa conversion ne lui fut pas particuliére, mais qu'à son exemple plusieurs autres, s'il se pouvoit, se fissent instruire tant dedans que dehors le Roiaume.

1589. *Que suivant la coûtume reçûë dans l'Eglise cela se pourroit faire par l'assemblée d'un Concile, ou si le tems ne permettoit pas d'en tenir un Général, par un National, ou du moins par une Conférence: Qu'il étoit prêt de sacrifier sa vie pour faire cesser une Guerre, qui faisoit répandre tant de sang innocent: Qu'on devoit avoir assez d'égards pour un Prince comme lui, sorti de tant de Rois, depuis un si grand nombre de siecles, & dont la cause étoit commune avec de puissantes Nations, pour faire en sa faveur ce qu'on savoit que l'Eglise avoit accordé si souvent avec tant de fruit. Son salut étoit-il si peu considérable, & celui de tant d'ames répanduës dans toute l'Europe, au raport de ceux qui en jugent sainement, pour préférer pour les réunir, une voie incertaine & ruïneuse, à une douce & raisonnable ? En voiant les périls dont Dieu me garentit tous les jours, qui sait,* disoit-il, *s'il ne m'a point fait naître pour être l'instrument dont il veut se servir à procurer la réünion de l'Eglise? J'en suis persuadé & je le souhaite, mais quoiqu'il en puisse arriver, je me suis engagé par serment de ne faire violence à personne de même que je ne veux pas qu'on m'en fasse. J'ai juré de bonne foi en venant à la Couronne, de defendre la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; je le ferai exactement. J'en prendrai les Evêques & les principaux auprès de moi, je mettrai les autres sous ma protection; & puisqu'il est de mon devoir & de l'interêt de l'Etat que je veille également à la conservation de tous mes Sujets, je veux qu'on sache & qu'on soit persuadé, que l'ambition ne me met point les armes à la main; mais la justice des droits d'une légitime succession. Il est de mon devoir d'assûrer le repos & la tranquilité des peuples, qui ne pouvant souffrir une domination étrangére, m'ont appellé à*

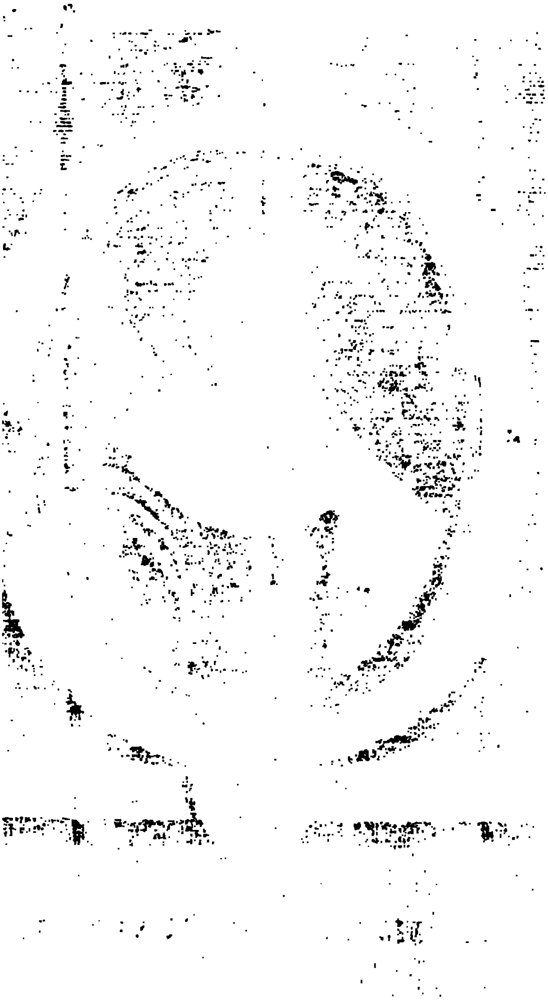

Page 245.

ACHILLES DE HARLA

r défense. Si je ne la prenois pas, j'aurois à es- 1589.
'r de justes reproches, & la honte, dans les tems
'enir, d'avoir laissé périr, par ma lâcheté, ceux
attendoient leur salut de ma vertu.

Il tint encore sur le même sujet plusieurs autres
cours avec cette éloquence vive & insinuante,
i lui étoit naturelle. Il ne pût même s'empê-
er de laisser échaper quelques larmes, marques
'taines que ses paroles étoient conformes à ses
entions & qu'il ne disoit rien qui ne partit
cœur.

Cependant l'Armée s'aprocha de Vendôme; le
uverneur qui y avoit été mis auparavant par Sa
ajesté, avoit trahi le feu Roi, & avoit manqué
parole au Comte de *Soissons*, qui en avoit ré-
ndu. Il avoit arrêté le Grand Conseil dans le
ns qu'il y tenoit sa Jurisdiction durant les Etats;
is alors n'aiant ni le courage de se défendre, ni
lresse de faire sa composition, lorsqu'on le
nma, il fut pris avec la Ville, & eut sur le
amp la tête trenchée. On pendit aussi le P.
bert Chessé. *De Thou* qui avoit obligation à ce
rdelier, fit tout ce qu'il pût pour la sauver;
is comme le Roi étoit hors la Ville, & que
toit *Biron* qui y commandoit absolument en
 absence, on eut peu d'égards dans la chaleur
l'action aux sollicitations qu'on faisoit pour un
mme de peu, dans le tems qu'on menoit au
plice le Gouverneur de la Ville, qui étoit d'u-
maison illustre; d'autant plus que ceux qui in-
cédoient pour ce Gentilhomme, rejettoient la
te de sa desertion sur le Cordelier.

Après la prise de Vendôme le Roi se rendit à
urs, où il fut reçû aux acclamations de toute
Ville. Il y fit espérer de remettre dans la pre-
ère dignité de la Robe, *Achilles de Harlai*, pre-

1589. mier Préſident, qui s'étant peu de tems auparavant ſauvé de la Baſtille, étoit arrivé à Tours. Delà, il fut rejoindre ſon Armée, qui étoit deſcenduë dans le Maine, après avoir paſſé par l'Anjou & par le Château du Loir. Elle avoit aſſiégé le Mans, Capitale de la Province, qui ſe rendit à la honte des aſſiégez, après que ſes Fauxbourgs eurent été brûlez; ce qui donna beaucoup de chagrin à Sa Majeſté.

Ce Prince s'entretint avec *de Thou* ſur le même ſujet, dont on a parlé ci-deſſus, & *de Thou* prit cette occaſion pour lui parler des conférences qu'il avoit eûës avec *Vincent* Duc de *Mantoüe*, qui recommandoit inſtamment à Sa Majeſté les intérêts du Duc de *Nevers* ſon oncle. Là-deſſus le Roi écrivit au Duc de *Nevers*, & lui dépêcha *de Thou*, qui fit ſur le chemin de grandes reflexions ſur les converſations qu'il avoit eu l'honneur d'avoir avec Sa Majeſté, & ſur les heureux ſuccès de ſon nouveau régne: ce qui lui fournit le ſujet de l'Ode ſuivante, qu'il compoſa ſur la route. On y peut juger du caractére de ſon eſprit, & avec quelle modération il ménage la réputation de tout le monde, dans un tems où l'irritation des eſprits ſembloit donner la liberté de faire & de dire toutes choſes impunément: ainſi l'on doit avoir égard au tems qu'elle a été écrite, afin qu'on ne lui puiſſe rien reprocher.

1594.

* ODE A HENRI IV.

HENRI l'amour du Ciel, délices de la France,
Appui des bons sujets, leur plus douce espérance,
nce, sur qui l'Europe a maintenant les yeux,
ns recevoir le prix que ta vertu te donne,
Viens porter la Couronne
Que portoient tes Aieux.

u t'appelle à vanger le meurtre de ton frére,
Son trépas te prescrit une Loi nécessaire
soûtenir le poids d'un Sceptre abandonné,
ns les plus grands périls, ta valeur qu'on admire
Peut relever l'Empire
Qui te fut destiné.

Celui qui comme toi, sur l'Eternel s'assure,
i l'invoque lui seul dans les maux qu'il endure,
qui croit que c'est Dieu, qui fait régner les Rois,
Se verra soûtenu par une main puissante,
Qui selon son attente
Couronnera ses droits.

'expose au milieu des feux & du carnage,
orce, sans trembler, le plus affreux passage,
Certain que l'Eternel sera son bouclier;
bras aux ennemis arrache la Victoire,
Et des mains de la gloire
En reçoit le Laurier.

L 4 N'en

On voit dans *J. Baptista Gallus*, quelques Strophes qui ont etranchées de cette *Ode*, & que Mr. *de Thou* a supprimées.

1589. N'en as-tu pas, grand Prince, une preuve éclatante?
Le Ciel qui te protege, a rempli d'épouvante
Ton ſuperbe ennemi de ſa fuite étonné,
Lorſque de tous côtez ſa redoutable Armée,
Devant Dieppe allarmée,
T'avoit environné.

Ses nombreux Bataillons inondoient la campagne;
D'un côté l'on voioit le rebut de l'Eſpagne,
De l'autre un tas confus de Walons, d'Allemans,
D'Italiens proſcrits, acharnez au pillage,
Et qu'avec eux engage
La peur des châtimens.

Tels qu'on voit en Bearn, ſur les monts Pyrenées,
Ou dans un bois épais, reſpecté des années,
Les pins paſſer de loin les arbres les plus hauts;
Telles on vit alors mille enſeignes flottantes
Briller parmi les tentes
De tes fameux rivaux.

Quand le bras du Seigneur, armé pour ta défenſe,
Diſſipa dans l'inſtant cette grande Puiſſance,
Dont les premiers efforts avoient rompu tes rangs;
Il força la Victoire à marcher à ta ſuite,
Et fit prendre la fuite
A ces fiers Conquerans.

Plus une cauſe eſt juſte, & ſon droit légitime,
Plus pour la ſoûtenir un bon ſujet s'anime;
Mais ceux que l'injuſtice arme contre l'Etat
Sont ſaiſis de fraieur, qui ſemblable au tonnerre

Les frappe & les atterre 1589.
Au milieu du combat.

Déja les Ennemis publioient ta défaite,
Ils se vantoient déja de couper ta retraite,
ı'ils t'avoient enfermé, sans espoir de sortir;
Si tu ne hazardois ta vie & ta fortune
Sur les flots de Neptune
Qui devoient t'engloutir.

Saisis d'une terreur prodigieuse & prompte
décampent alors, & se couvrent de honte;
ıns leur déroute même, ils marquent tant d'éfroi,
ı'à l'aspect de *Soissons*, suivi d'un petit nombre.
Ils ont peur de son ombre,
Et pensent que c'est toi.

Vante ce faux triomphe, & tes Héros rebelles,
re Ligue, en cent lieux, fais voler ces nouvelles,
s femmes, des enfans, emprunte ici la voix,
Où plûtôt voi *Bourbon*, avec mille cohortes,
Qui va paroître aux portes
De Paris aux abois.

Déja de tous côtez l'ennemi s'épouvante,
raint d'un Dieu vengeur, la foudre menaçante,
ıt reconnoît les Loix d'un Roi vaillant & doux,
Villes, les Châteaux, se rendent à sa vûe,
Et la Ligue abattuë
Embrasse ses genoux.

Considére les fruits que produit ta clémence,
s répandre de sang, sans tirer de vengeance,

1589. Tu fais offrir ta grace aux ſujets repentans,
Ainſi dans peu de jours, tu ſoûmets tout le Maine,
Dont ta bonté ſans peine
Gagne les habitans.

Si déja tant de gloire en tous lieux eſt ſemée,
Dirai-je que Vendôme, & priſe & deſarmée
N'a point interrompu le cours de tes exploits?
Dirai-je que le Loir, & fidéle & tranquille,
N'arroſe plus de Ville
Qui ne ſoit ſous tes Loix?

Les dehors de Paris, dont tu t'es rendu maître,
A la Ville tremblante, ont déja fait connoître
Qu'en vain pour ſa défenſe elle attend l'étranger;
Et que pour prévenir les feux de ta vengeance,
Ce n'eſt que ta clémence
Qui la peut proteger.

Je voi la France, un jour, par tes ſoins reparée
Joüir de l'âge d'or, de *Saturne*, & de *Rhée*,
Après un ſiécle affreux, de trouble & de combats;
Et la Religion, la Pudeur, la Juſtice,
A la place du Vice,
Régner dans tes Etats.

Tu ſais, comme à propos, on conjure un orage,
Comme on tient ſous le joug, tout un peuple volage,
Comme on peut ramener de factieux Sujets;
Effet de cette vive, & haute intelligence,
Qui par ſa prévoyance
Confond tous leurs projets.

Auſſi

Aussi, quand des mutins la fureur inutile
...commençant sans cesse une Guerre civile,
... contraint de t'armer, & de les prévenir,
... Victoire te suit, & ses faveurs nouvelles
Font voir à ces rebelles
Que tu sais les punir.

...ursuis, grand Roi, poursuis, dissipe tant de Ligues,
Confonds le fier Ibéro, épuise ses intrigues;
...u Beau-pére & du Gendre arrête les efforts,
...établis les Autels, fais trembler le profane,
Que ta voix le condamne
A de justes remords.

...ais après que ton bras, sur un parti rebelle,
Aura vengé ton frére & ta propre querelle,
...ouronne tes exploits, par une heureuse paix;
L'Etat te la demande, & sans impatience,
L'attend de ta prudence,
Réponds à ses souhaits.

Fin du quatriéme Livre.

LIVRE V.

1590. QUAND *de Thou* ſe fut aquitté de ſa commiſſion vers le Duc de *Nevers*, il revint trouver le Roi, qui après la priſe du Mans, s'étoit rendu maître, avec la même facilité, de Laval, de Château-Gontier, d'Alençon, & d'Argentan. Le Château de Falaiſe s'étoit auſſi ſoûmis aux forces & à la clémence de Sa Majeſté, & Lyſieux avoit pris le même parti.

Ce fut dans cette derniére Ville, que *de Thou* lui rendit compte de ce qu'il avoit fait à Nevers. Le Roi fut enſuite aſſiéger Honfleur, qui l'arrêta quelque temps, & il y courut riſque de ſa perſonne. Cette Place réduite, & tous les Châteaux des environs, il marcha auſſi-tôt pour ſecourir Meulan, & renvoya *de Thou* à Tours, avec des Lettres pour le Cardinal de *Vendôme*. Il étoit inſtruit que ce Prélat avoit auprès de lui des perſonnes mal-intentionnées, qui lui débitoient des nouvelles contraires aux interêts de Sa Majeſté, & qui les faiſoient paſſer dans les Villes de ſon parti. Comme ſa pénétration lui en fit enviſager les conſéquences, il chargea *de Thou* expreſſément de ne point quitter le Cardinal, ni le Comte de *Soiſſons* ſon frére, ſûr, que tandis que *de Thou* ſeroit auprès de ces Princes, ils ne ſe laiſſeroient pas ſéduire par ces dangereux eſprits.

Après qu'il eut fait lever le ſiége de Meulan à ſes ennemis, il vint ſe préſenter devant Dreux, & le 14. de Mars donna la Bataille d'Yvry. Le Comte de *Soiſſons* de retour à Tours avant le combat, eut un ſi grand chagrin de ne s'y être point trouvé, qu'il en étoit inconſolable. La douleur qu'il en

ressentit fut si vive, qu'il fut pris d'une fié- 1590.
e quarte qui lui dura quinze mois, & pendant
maladie on eut toutes les peines du monde
ui ôter de l'esprit l'idée de ce combat. Tout
parti du Roi reçût la nouvelle de cette Victoi-
avec des démonstrations de joie qui éclaté-
it de tous côtez. *De Thou* témoigna la sienne
cette maniére:

SUR LA

BATAILLE D'YVRY.

'U viens de te combler d'une immortelle gloire,
Invincible HENRI,
n'est qu'à ton seul bras que tu dois la Victoire,
Aux campagnes d'Yvry.

valeur délivrant ton peuple d'esclavage,
Rend l'honneur aux François,
remplit tes Soldats de ce brillant courage,
Qu'ils avoient autrefois.

ɔére, dont le nombre enfloit les espérances,
Les forçoit de plier;
ınd te mêlant toi-même, au milieu de ses lances,
Tu les romps le premier,

tes terribles coups tu fais prendre la fuïte
A l'ennemi dompté,
la Victoire alors, étonnée à sa suite,
Vole de ton côté.

1590.

On voit ailleurs des Rois, que la Gloire couronne
Aux dépens du Soldat:
Ici ta valeur seule, & ta propre personne,
Décident du combat.

Il fit encore sur ce sujet les Vers suivans:

CHantez, Peuples, chantez, le triomphe du Roi
Chantez sa gloire & son courage,
Voyez les Lansquenets, vaincus, saisis d'effroi,
Nous laisser par leur fuite & canon & bagage;
Les Suisses desarmez, & frémissans de rage
Leur reprochent leur lâcheté;
Et soûmis au Vainqueur, ennemi du carnage,
Recouvrent leurs drapeaux avec la Liberté.

Regardez mordre la poussiére
A tant de Castillans, à tant d'Italiens;
D'Egmond, qui par orgueil vous forgeoit des liens
Dans un parti fatal voit finir sa carriére.
Chantez, Peuples, chantez, le plus grand de vos Rois
Célébrez sa valeur sur la terre & sur l'onde;
Cette suite de grands exploits
Lui promet l'Empire du monde.

De Thou voulut encore féliciter sur cette Victoire la Ville de Tours, qu'on regardoit alors comme la vraye Capitale du Royaume.

A

1594.

A LA VILLE
DE TOURS.

HEureuse Tours, heureux azile
Du Peuple fidelle à ses Rois,
Doux séjour, agréable Ville,
Capitale des bons François;

Rendez graces au Dieu des armées,
Le Roi vainqueur est de retour,
Par des fleurs sur ses pas semées,
Solemnisez un si grand jour.

Montrez-lui par vôtre allégresse
Qu'il vous est cher & précieux;
Embrassez sa brave Noblesse.
Qui vient de vaincre sous ses yeux.

Célébrez à jamais la gloire
D'un succès qui vous rend heureux;
Faites-en durer la mémoire
Par des Fêtes & par des Jeux.

Que cette Victoire a de charmes
Pour tous les bons Sujets du Roi,
Elle met fin à leurs allarmes,
Et remplit les méchants d'effroi.

L'Ibére armé de confiance,
Nous insultoit avec fierté;

Mais

1590. Mais Dieu qui protége la France
A puni sa témérité.

Il lui fait voir que c'est un crime
D'appuyer la rebellion,
Qui ne peut être légitime
Sous le nom de Religion.

Qu'on fonde en vain ses espérances
Sur un peuple foible & leger,
Qui sur les moindres apparences,
A l'instant est prêt à changer.

Qu'il benit la plus juste cause,
Qu'il est le maître des combats ;
Et que sa volonté dispose
Du gouvernement des Etats.

Que donc aujourd'hui vôtre zéle
Pour vôtre Roi victorieux,
Consacre une Fête nouvelle
A ce triomphe glorieux.

Ainsi, que jamais en furie,
La Loire débordant ses eaux,
Ne submerge vôtre prairie,
Et n'engloutisse vos troupeaux.

Que toûjours de fortes levées
Servent de digue à sa fureur ;
Et que vos moissons conservées
Enrichissent le Laboureur.

Mantes ouvrit ses portes après la Bataille, Me- 1590.
ı après quelque résistance, fut forcé d'en faire
ant. Nogent & Bray sur Seine, se soûmirent
:ore au Vainqueur, que *de Thou* vint saluër
Ti-tôt. Il trouva ce Prince dans les mêmes
positions où il l'avoit laissé en partant pour Ne-
rs; mais malheureusement la fureur de la Guer-
ne permettoit pas aux Ligueurs de prêter l'o-
lle à des sentimens si raisonnables. *De Thou*
sent de sa femme depuis un an, la vint voir à
nlis par la permission de Sa Majesté.

Pendant le Siége de Paris, le Roi voulut sur-
endre Sens; comme il y trouva plus de résistan-
qu'il n'avoit crû, il revint dans son premier
ste: aussi disoit-on alors, qu'il n'avoit quitté
reux que pour vaincre à Yvry, & abandonné
ns que pour prendre Paris. Que si le Siége de
tte derniére Ville n'eut pas le succès qu'il en es-
roit, on peut dire que sa bonté seule en fut la
use. Ce généreux Prince qui ne pouvoit se ré-
ıdre à emporter de force, & à exposer au pilla-
la Capitale de son Royaume, voulut bien en
férer la prise en écoutant des propositions d'ac-
mmodement: il aima mieux l'abandonner en-
re, que de la prendre ruïnée: ce qui parut bien
atre ans après, lorsqu'il la prît & la conserva.
oi véritablement légitime, qui plus attentif à la
nservation de son propre bien, qu'avide de ce-
i d'autrui, ne sépare point ses intérêts de ceux
: son Peuple.

Comme le Siége de Paris tiroit en longueur, le
oi voulut remettre l'ordre dans ses Finances, que
Guerre & ses fréquentes courses avoient fort dé-
ngées. Pour cet effet, il jetta les yeux sur le
hancelier de *Chiverni*, & pour le faire venir à
Cour, lui dépêcha *de Thou* au Château d'Escli-
mont,

1590. mont, où ce Magistrat s'étoit retiré. De Thou fit plusieurs voyages par des chaleurs si excessives qu'il en pensa souvent perdre la vie. Les Vers suivans qu'il composa sur le chemin, font voir la disposition des esprits & des saisons de ce temps-là.

* STANCES IRRÉGULIÉRES AUX ZÉPHIRS.

Doux Zéphirs, qui par vos haleines
Moderez si souvent les plus vives chaleurs,
Soyez sensibles à mes peines,
Hâtez-vous d'appaiser mes mortelles douleurs;
Tout languit dans nos champs, la poussiére brûlante
N'exhale que des feux, en épais tourbillons;
Volez, Zéphirs, fécondez mon attente,
Et pour me ranimer devenez Aquilons.

Flore dans nos Jardins ne respire qu'à peine,
Le vent n'agite plus les feuilles des Forêts,
Les troupeaux étendus au milieu de la plaine
Cherchent en vain l'herbe & le frais,
Et mon cheval recrû me laissant sur l'arêne,

* Il y a dans le Texte de ces *Stances* quelques allusions aux *Metamorphoses* d'Ovide, que je n'ai point exprimées pour être plus précis.

: ne puis m'acquitter de mes ordres secrets; 1590.
olez, Zéphirs, que *Flore* vous raméne.

Et toi, Flambeau du jour, & toi,
le tes ardens rayons, suspends la violence;
Ne te souvient-il plus qu'au sortir de l'enfance,
ntraîné par l'amour, éprouvant sa puissance,
: montois au Parnasse, où tu donnes la Loi?
: suis ton nourrisson, *Phoebus*, épargne-moi.

As-tu vû sur nôtre Hémisphére
le Roi plus grand, que celui que je sers?
Lance tes feux dans ta colére
Contre ses ennemis cachez ou découverts:
Conserve ce Monarque, & détruis les Rebelles,
Consume-les de toutes parts;
Mais daigne garantir tous ses Sujets fidelles,
t les favoriser de tes plus doux regards.

Qui peut troubler toute la terre,
Qu'une rebellion, si digne de tes traits?
Elle en bannit la douceur de la paix,
t porte impunément le Flambeau de la guerre;
claireras-tu donc tant de lâches projets,
ant d'affreux attentats, contre un Roi légitime?
Prêtes-tu ta lumiére au crime?
t vois-tu sans horreur de perfides Sujets?

Si nous en croyons tes Oracles,
Bien-tôt le Roi victorieux,
Forçant les plus puissans obstacles,

1590. Accablera les factieux,
Et montant sur un Trône, où regnoient ses Ayeux,
Fera fleurir la paix en France.
Alors succederont aux triomphes de Mars
Les Muses avec les beaux Arts;
Les Poëtes alors, qui sont sous ta puissance,
Verront leur front couronné de Lauriers:
Illustre & noble récompense
Des Chantres du Parnasse & des fameux Guerriers.

Le lendemain du retour du Chancelier, le Roi se rendit maître de Saint Denis. Cette expédition réduisit les Parisiens à l'extrémité; mais les delais de sa clémence, dont on vient de parler, donnérent le loisir au Duc de *Parme* de venir à leur secours, & il fallut lever le siége.

Dans ce tems-là, *de Thou* fut attaqué d'une fiévre violente au Château de Nantouillet, dont le Roi lui avoit confié la garde avec une bonne Garnison. Il y apprit la mort de l'Abbé d'*Elbéne*. Il entretenoit un commerce journalier de Lettres avec ce cher ami. Dans l'abattement que lui causérent cette perte & sa fiévre, il composa les Vers suivans.

SUR

1590.

SUR LA MORT DE PIERRE D'ELBENE, ABBÉ DE BELLOZANE.

QUe le Monde a de vains attraits,
Et que la mort est incertaine!
Elle ravit mon cher *d'Elbéne*,
Et me laisse vivant en proie à mes regrets.

D'Elbéne, en qui sembloient infuses
Les qualitez des hommes excellens,
Qui fut le favori des Muses,
Et dont la Cour admira les talens.

Ce docte Abbé, dont l'éloquence
Et l'esprit propre aux grands emplois,
Gagnoient avec tant d'assûrance
Le cœur des Princes & des Rois.

La perte d'un homme si rare
Ne peut jamais se réparer;
Ah! faut-il que la mort barbare
Vienne aujourd'hui nous séparer.

Mon ame attachée à la tienne
Ne pouvoit, cher Ami, respirer qu'avec toi;
Ne trouvant rien qui la soûtienne,
Je ne vis plus que malgré moi.

D'une

1590.

D'une amitié si fidelle, si tendre
Le cours ne devoit point finir:
Ah! si la mort vient te surprendre,
Devoit-elle pas nous unir.

Si je n'ai pû, par mon absence,
Recevoir tes derniers soûpirs,
Je veux du moins que ma reconnoissance
Fasse vivre à jamais en France
Tes vertus & mes déplaisirs.

Je veux graver au Temple de Mémoire
Ton amitié constante, & tes emplois dive
Assûré que ton nom paroissant dans mes V
J'aurai quelque part à ta Gloire.

Au même Château de Nantouillet, mit la derniére main à sa Paraphrase en V tins des six petits Prophétes. Comme *Sel* étoit absent, il la dédia au fils de ce *Sei* qui se nommoit le Comte de *Nanteuil*, Gentilhomme qui donnoit déja de grande rances, qu'il a bien remplies depuis, & presentement l'honneur de sa maison. N voyons à la Cour avec de grandes Alliar de grands biens; il en a dans l'Anjou, dans tagne & la Xaintonge, outre ceux qui l venus de la succession de son pére, dont i tient noblement la grande réputation.

Après la levée du siége de Paris on rapp garnison de Nantouillet, & *de Thou* se r Senlis avec sa femme. Là, il résolut de

ablir à Tours, avec ce qu'il avoit pû sauver du 1590.
ébris de la Fére. Comme ils alloient à Méru sur
: soir, un parti de la Garnison de Beauvais leur
ıleva ces restes, & fit Madame *de Thou* prison-
ére avec tout son équipage. Le mari ne pou-
oit se résoudre à abandonner une femme qui lui
oit si chére; mais ses domestiques lui ayant re-
ésenté, que vû l'aigreur qui régnoit entre les
artis, il avoit à craindre quelque chose de plus
cheux que la prison, il se sauva sur un cheval
igoureux, & gagna Chaumont en Véxin, suivi
out au plus de deux Valets.

Jean de Chaumont-Guitry, ami intime de Mr.
Thou, commandoit dans le Château. Il en-
oya sur le champ un Trompette à Beauvais re-
lamer cette Dame, & tout ce qu'on lui avoit
nlevé. Comme il ne pût rien obtenir, on dé-
êcha à Gisors où étoit le Roi. *Biron* en écrivit
Sesseval, qui lui renvoya Madame *de Thou* avec
ous ses gens & son équipage: ainsi elle vint re-
ouver son mari avec ses mêmes chevaux qu'elle
voit rachetez à Beauvais de l'argent qu'elle em-
runta de ses amis.

Dans ce temps-là l'on résolut à la Cour d'en-
oyer en Allemagne *Henri de la Tour* Vicomte de
urenne, pour lever des Troupes; on lui voulut
ssocier *de Thou* pour négocier auprès des Princes
'Allemagne, tandis que *Turenne* agiroit de son
ôté; mais dans la suite, on aima mieux le laisser
uprès du Chancelier son beau-frére pour le sou-
ger dans l'expédition des affaires. Depuis le
oi le jugea plus utile à Tours auprès du Cardi-
al de *Bourbon-Vendôme*, connoissant le pouvoir
u'il avoit sur son esprit, & la sagesse de ses con-
ils, qui retiendroient ce Prélat dans son devoir.
n avoit averti Sa Majesté que le Tiers Parti, com-
posé

1590. posé d'esprits ambitieux, qui cherchoient à s'é ver parmi les troubles, vouloit profiter de la vision de la maison Royale. Effectivement qua *de Thou* fut arrivé à Tours, il s'apperçût que l vis n'étoit pas sans fondement.

1591. Cependant par les conseils & par les soins Chancelier on disposa toutes choses pour le sié de Chartres; il fut plus long qu'on ne l'avoit c Pendant ce temps-là les Ligueurs se rendire maîtres de Château-Thierry, & firent ven Paris des vivres en abondance par la Cha pagne & par la Brie. On espéroit pourta que la prise de Chartres incommoderoit pl Paris, qu'il ne recevroit de commoditez de Ch teau-Thierry.

Comme on doutoit de la prise de Chartre même dans l'Armée du Roi, on commença s'appercevoir de la mauvaise disposition des espr de Tours. On y fit d'abord quelques assemblé particuliéres, & l'on dit hautement depuis, q le Roi, qui avoit fait espérer de se réconcilier l'Eglise, avoit oublié toutes ses promesses depu la Bataille d'Yvry; qu'il ne se soucioit plus de r pondre aux vœux de ses Peuples ; qu'il fonde toutes ses espérances sur la force de ses arme qu'on savoit cependant combien elles étoient i certaines : que le Siége qui l'occupoit depuis long-temps en étoit une preuve ; que si une p reille Place avoit pû interrompre le cours de s victoires, que ne devoit-on pas craindre de tan de Villes considérables & de fortes Citadelles, q lui résisteroient dans toute l'étenduë du Royaum Qu'on se trompoit de compter sur sa bonne foi tandis qu'il se rendoit maître des Villes les une après les autres: qu'il le falloit presser de song à lui sans différer davantage ; qu'autrement i

pre

ndroient les mesures qui leur conviendroient le 1591.
eux.

Dans le tems qu'ils faisoient répandre ces plain-
, Chartres se rendit contre leur attente; mais
rs murmures ne cesserent pas. Ce Parti s'é-
t déja fortifié non-seulement parmi ceux qui te-
ient celui du Roi; mais il s'étoit insensiblement
gmenté dedans & dehors le Royaume, par de
rettes pratiques & de sourdes menaces; déja
brouilleries éclatoient à Tours, & les soup-
ns qu'on avoit jettez dans l'esprit du peuple, y
usoient du mouvement. Là-dessus *de Thou* &
lles de Souvré Gouverneur de la Ville pour le
oi, & dont le Tiers Parti ne pût jamais ébran-
l'incorruptible fidélité, furent d'avis de faire
nir à la Cour ceux qui étoient à Tours, d'au-
nt plus que le jeune Duc de *Guise* venoit de se
lver de sa prison.

Le Roi après la surprise de Louviers étoit à
antes, où son Armée se rétablissoit, & où il
endoit les secours qui lui venoient des païs é-
angers. Il sortit de la Ville au-devant du Car-
nal de *Vendôme*, & le combla de caresses; il en
a de même envers ceux de la suite de ce Prélat,
'il savoit être les principaux Auteurs de ces ca-
les. Il espéroit qu'en leur faisant voir de plus
ands avantages de son côté que de celui du Car-
nal, il les mettroit dans ses intérêts, & qu'ils
i serviroient de surveillans auprès de lui; ce qui
manqua pas d'arriver. Depuis ce tems-là, il
se passoit rien entre eux dont Sa Majesté ne
t incontinent avertie; cependant ce parti se
rtifiant de jour en jour, pensa réüssir dans
ne entreprise qu'il avoit formée pour sur-
endre Mantes, où le Roi étoit alors en per-
nne.

M Après

1591. Après l'arrivée du Cardinal & de quelques autres Prélats, qui s'étoient rendus auprès de lui, mais qui n'entroient point dans ses intérêts ; on fit assembler le Conseil où l'on proposa diverses affaires ; par-là l'on vouloit leur faire connoître que ce n'étoit pas par défiance qu'on les avoit mandez, mais pour prendre leurs avis. On y proposa d'abord la révocation des Edits, que la Ligue avoit extorquez du feu Roi, & de faire une Déclaration en faveur des Protestans, pour confirmer les Edits de Pacification, & pour affermir la paix du Royaume. Le Cardinal s'y opposa, & crût rompre la délibération en se retirant; mais aucun des Prélats qui assistoient au Conseil ne l'aiant suivi, sa tentative fut inutile, & la Déclaration fut dressée. Le Roi qui savoit que *de Thou* n'avoit que de bonnes intentions pour le repos de l'Etat, & qui connoissoit l'aversion qu'avoit ce Magistrat pour toutes les factions qui déchiroient le Royaume, le chargea de faire vérifier cette Déclaration au Parlement avec ordre de proposer aux Compagnies d'assister Sa Majesté de quelque argent, ou de lui en prêter. Il lui donna aussi des Lettres pour le Comte de *Soissons*, qui étoit resté à Tours quand son frére, le Cardinal, en partit pour la Cour. Ce Comte, qui avoit la fiévre quarte, étoit allé prendre l'air au Château de Maillé.

Avant que le Roi partit de Mantes il y reçût la nouvelle de la mort de *Jacques Amiot* Evêque d'*Auxerre*, Grand Aumônier de France & Garde de la Bibliothéque du Roi. *Amiot* avoit été Précepteur de *Charles IX.* & d'*Henri III.* & comblé de grands bien-faits & de riches Bénéfices, par ses magnifiques Eleves. Sa dépouille fut aussitôt partagée entre ceux ausquels on l'avoit déja desti-

destinée ; car pendant ces Guerres on en usoit de 1591.
cette maniére, du vivant même de ceux qui possedoient des Charges. *Renauld de Beaulne* Archevêque de *Bourges* fut fait Grand Aumônier, & *de Thou* Garde de la Bibliothéque. Il est de l'intérêt des Gens de Lettres de savoir qu'*Amiot* avoit traduit de Grec en François les Poëmeniques de *Longus*, quelques Livres de la Bibliothéque historique de *Diodore de Sicile*, l'histoire Ethiopique d'*Héliodore*, & enfin les Oeuvres de *Plutarque*. Véritablement il avoit traduit ce dernier Auteur avec plus d'élégance que de fidélité, & s'étoit moins attaché à la vérité du Texte, qu'à la beauté de la diction ; cependant ces Traductions lui avoient fait une grande réputation.

La Charge de Grand Aumônier qu'avoit eûë *Jean le Veneur de Carrouges* Evêque d'*Evreux*, & celle de Proviseur du Collége Royal, dont les Cardinaux de *Lorraine* & de *Châtillon* avoient été pourvûs, aiant vaqué dans le même tems, elles furent données conjointement à *Amiot*. Abus de grande conséquence pour l'avenir, & qui obligea *de Thou* d'en avertir l'Archevêque de *Bourges*, & *Jacques-David du Perron*, qui lui succéda : car si le hazard avoit voulu que ceux qui les avoient jusqu'alors possédées conjointement, en fussent très-capables, tant par eux-mêmes que par l'inclination qu'ils avoient pour les belles Lettres, & pour ceux qui en faisoient profession, il pouvoit fort bien arriver dans un tems & dans une Cour où tout se donnoit à la brigue & à la faveur, que l'une de ces Charges, & peut-être toutes les deux ensemble, passeroient dans les mains de quelque ignorant, qui disposeroit à sa fantaisie & des Sciences & des Professeurs.

Il engagea donc l'un & l'autre de prendre des

provisions particuliéres de deux Charges si différentes, afin que ceux qui brigueroient à l'avenir la premiére comme la plus lucrative & la plus honorable, sûssent que l'autre ne devoit être remplie que par des personnes qui pussent juger du mérite des gens de Lettres, & que la porte des Muses doit être fermée à des ignorans qui les deshonorent. Ces deux Prélats convenoient de cette vérité; mais ni l'Archevêque ni le Cardinal, après lui, n'y donnérent aucun ordre; de sorte qu'on doit apprehender, comme l'ont bien prévû des personnes très-habiles, que l'abus ne soit encore plus dangereux à l'avenir.

Si-tôt que *de Thou* fut arrivé à Tours, il se rendit auprès du Comte de *Soissons*, & lui présenta les Lettres de Sa Majesté. Il l'instruisit des motifs qui avoient obligé le Roi d'accorder un Edit en faveur des Protestans, & de révoquer ceux que la Ligue avoit extorquez de *Henri III.* & qui l'excluoient lui-même de la succession à la Couronne; que Sa Majesté le prioit, & qu'il étoit de son intérêt de se trouver au Parlement, lorsqu' s'y agiroit de la Vérification, pour faire connoît à toute la France qu'il ne s'étoit rien fait que consentement de la Maison Royale. Le Cor ne s'en éloigna pas d'abord, mais il s'aigrit de pour quelques raisons particuliéres; & lorsqu l'avis de *Souvré de Thou* retourna chez lui de la du Roi, pour le presser de venir au Parlem le Comte le reçût avec des paroles fort de geantes, & ne voulut pas s'y trouver. Il es que quelques jours après il lui fit quelques e de cette dureté, & lui dit qu'il avoit de la dération & de la bonne volonté pour lui, que plûtôt par raport à de certaines personnes, q inutile de nommer, que par raport à lui, q voit usé de cette maniére.

Cependant après la prise de Noyon, le Roi s'en 1591.
ı sur les Frontiéres du Vermandois, au-devant
l'Armée qui lui venoit d'Allemagne, & qui
›it conduite par *Christofle* Prince d'*Anhalt*, &
: le Vicomte de *Turenne*. Il se rendit après au
ge de Roüen le jour Saint Martin.

Il manda au premier Président *de Harlai* de l'y
nir trouver avec des Députez du Parlement,
i furent *Jean de Thumery*, *Jacques Gillot*, &
an de Villemereau: *de Thou* les y accompagna.
ı passant au Mans ils apprirent qu'en l'absence
Duc de *Mayenne* il y avoit eu une sédition à
ris; que le Président *Barnabé Brisson*, qui tâ-
oit de modérer l'emportement des esprits, y
oit péri honteusement avec *Claude Larcher* &
an Tardif, & que le Duc de *Mayenne* en avoit
ſi-tôt fait la punition avec hauteur.

La plûpart furent touchez de la fin malheureu-
le ces Magistrats; quelques-uns cependant crû-
ıt que la République des Lettres y avoit plus
:du que l'Etat, peu surpris de voir périr le Pré-
ent, puis qu'aux dépens de son honneur & de
vie il avoit mieux aimé vivre avec les Ligueurs
occuper parmi eux une premiére Charge,
ne lui appartenoit pas, que de suivre le
ti de son Roi; & de se contenter de la
ce qu'il pouvoit occuper en sûreté avec ses
ıfréres.

Le premier Président, les Députez, & *de* 1592.
u, arrivérent à Dernetal au commencement
Février. Le jour précédent le Roi avoit été
ſſé légérement à Aumale par les Troupes du
ıc de *Parme*, qui vinrent fondre sur lui. Cette
ıvelle fit trembler non-seulement l'Armée, mais
:ore tous les bons François qui l'apprirent:
ıcun fit réflexion sur l'affreux changement

1592. qu'auroit apporté la perte d'un si grand Prince, dont la vie faisoit la sûreté de l'Etat; principalement dans un tems où ses successeurs étoient trop foibles pour résister aux Conseils & aux forces des Etrangers, qui étoient si puissans dans le Royaume; d'ailleurs, sa perte auroit entraîné la leur, puisqu'ils ne se soûtenoient que par sa conduite & par sa vertu.

Le Roi qui apprehenda que l'approche imprévûë de ses ennemis ne mit quelque desordre dans son Armée, jetta *Givri* dans Neufchâtel avec une bonne Garnison, pour les arrêter pendant quelque temps; bien assûré qu'ils ne voudroient pas laisser derriére eux une si bonne Place. Il y envoya aussi quelques Troupes Allemandes sous les ordres de *Fabien Rebours*, dont l'Histoire parle avec éloge en bien des endroits: cependant la Place fut bien-tôt obligée de se rendre à des conditions honorables. Le Duc de *Parme* prétendoit que *Rebours*, qui commandoit des étrangers, n'aiant point été nommé dans la Capitulation, ne devoit point y être compris sous le nom général de la Garnison; *Rebours* prétendoit le contraire: cependant le Duc le retint prisonnier pendant quelques jours, & le renvoya au Roi, qu'il appelloit *le Prince de Bearn*, & qu'il fit juge de ce différent. Le Roi prononça en faveur de *Rebours*.

Si-tôt que *Rebours* fut arrivé au camp, le Roi lui demanda, devant que de lui parler de son affaire, ce que le Duc de *Parme* disoit de la derniére action de guerre de Sa Majesté. *Rebours* voulut d'abord s'en excuser; mais comme le Roi lui ordonna de parler, il lui dit, que le Duc étoit surpris qu'un grand Prince comme lui se fût exposé sans nécessité dans un aussi grand péril, où il

hazardoit sa personne & tout son parti. Le Roi 1592.
qui ne s'attendoit pas au sentiment du Duc, qui n'étoit que trop véritable, lui répondit avec indignation & avec chaleur, qu'il n'étoit pas étonnant que le Duc de *Parme*, qui faisoit la Guerre sous les ordres, avec des Soldats & aux dépens d'autrui, sans rien risquer du sien, parlât de cette maniére; mais que pour lui, qui soûtenoit par son courage & par ses fatigues le poids d'une Guerre dont toutes les suites sembloient principalement le regarder, on ne devoit pas être surpris, si accablé de chagrins & environné de mille périls, il cherchoit aux dépens d'une vie pleine de traverses à finir la Guerre en s'exposant.

Dans ce tems-là, les assiégez firent une furieuse sortie, tuerent & renversérent tout ce qui se trouva dans la tranchée, avec une sanglante perte des assiégeans. Le Maréchal de *Biron* en rejettoit la faute sur *Louis Breton de Grillon* Colonel du Régiment des Gardes: il prétendoit que les fréquentes allées & venuës que *Grillon* avoit fait faire pour négotier avec *André de Brancas de Villars*, qui défendoit la Ville & le Fort Sainte Cathérine, avoient donné les moiens aux Assiégez, & fourni l'occasion à *Villars* d'entreprendre cette sortie.

Un jour que *Grillon* vint dans le cabinet du Roi pour s'excuser là-dessus, il passa des excuses aux contestations, & des contestations aux emportemens & aux blasphêmes. Le Roi irrité de ce qu'il continuoit si long-temps sur le même ton, lui commanda de sortir; mais, comme *Grillon* revenoit à tous momens de la porte, & qu'on s'apperçût que le Roi blêmissoit de colére & d'impatience, on eût peur que ce Prince ne se saisit de l'épée de quelqu'un, & qu'il n'en frapât un hom-

1592. me auſſi inſolent. Enfin, s'étant remis Grillon fut ſorti, & ſe tournant du côté gneurs qui l'accompagnoient, & qui av avoient admiré ſa patience après une b criminelle, leur dit: *La Nature m'a fa mais depuis que je me connois, je me ſu tenu en garde contre une paſſion qu'il reux d'écouter; je ſai, par expérience une mauvaiſe conſeillére, & je ſuis bien-a de ſi bons témoins de ma modération.* Il que ſon tempérament, ſes fatigues co & les différens états de ſa vie, lui avoi l'ame ſi ferme, qu'il étoit beaucoup plu de ſa colére que de ſes plaiſirs.

On remarqua que durant la conte *Grillon* le Maréchal de *Biron*, qui ſe tr le Roi, & qui étoit aſſis ſur un coffre ſemblant de dormir; que plus elle s'éch que les voix s'élevoient, plus il affect mir profondément, quoique *Grillon* bord approché de lui pour l'injurier, & criât aigrement aux oreilles, qu'il n'é chien galeux & hargneux. La compagn ſuadée qu'il n'avoit affecté ce profond qu'afin de ne ſe point commettre ave porté & un furieux; ce qu'il eût été c faire, pour peu qu'il eût paru éveillé : encore qu'il avoit voulu laiſſer au Roi t tigue de la conteſtation.

Avant cette ſanglante ſortie des Aſſ Majeſté s'étoit fait un plaiſir, pendant l mener ſouvent le premier Préſident & tez, que *de Thou* accompagnoit, viſit vaux & ſes tranchées; il les entretint a Bulles d'excommunication des Papes, Qu'il étoit preſſé par les Prélats de ſon

lui demandoient la permiſſion d'envoyer leurs Députez à Rome, conformément au réſultat de leur aſſemblée, tenuë à Chartres pour la cenſure de ces mêmes Bulles, quoiqu'il fut informé que ſes Parlemens de Tours & de Châlons en Champagne avoient déja donné leurs Arrêts contre elles. Le prémier Préſident & les Conſeillers qui n'étoient venus au camp que pour cette affaire, s'oppoſérent long-temps à cette députation. Ils lui repréſenterent qu'elle avoit été défenduë par Arrêt du Parlement; que ſuivant l'uſage établi par leurs Prédeceſſeurs, cet Arrêt devoit avoir la même forme pendant ces démêlez, que s'il l'avoit prononcé lui-même; que s'il vouloit maintenir l'autorité Royale, il ne devoit point ſouffrir qu'aucun de ceux qui ſuivoient ſon parti, ſe mêlât de donner atteinte à ſes Déclarations ni aux Arrêts de ſon Parlement: ainſi de l'avis des Députez, & de celui des Cardinaux & des Prélats qu'on aſſembla pour cette affaire, l'on dreſſa une eſpéce de nouvelle Pragmatique, & l'on fit quelques réglemens ſur la conduite qu'on devoit tenir dans ces temps de diviſion, pour faire venir de Rome les proviſions, les diſpenſes, & les autres choſes pour leſquelles on a accoûtumé d'y recourir; que cependant les Parlemens en connoîtroient conformément à ces réglemens. Ceci eſt expliqué plus au long dans l'Hiſtoire générale. 1592.

Mais comme cette délibération fut tenuë ſecrette, cela n'empêcha pas que les Prélats n'obtinſſent la permiſſion d'envoyer à Rome. Cette affaire terminée le Roi congédia honorablement le premier Préſident & les Députez. Il renvoya auſſi à Tours *de Thou*, qui lui avoit apporté trente

ques-uns, qui se croyans plus fins que le
s'attirérent de très-fâcheuses affaires en
les éviter.

Sur le chemin de Chartres à Tours,
griévement malade; cependant il souffri
le plus patiemment qu'il pût jusqu'à Tou
tôt allant à cheval, tantôt en carrosse,
fois en litiére, peu s'en fallut qu'il ne m
chemin la derniére journée.* Si-tôt qu'il
vé, *Charles Falaizeau* & *François* * *La*
decins célébres, & tous deux de ses
vinrent voir. *Diane d'Angoulême*, qui
jours constamment honoré de son am
dont la vertu héroïque répondoit à sa
ce, lui envoya aussi son Médecin nom
nai. Son mal venoit du séjour de quat
qu'il avoit fait au camp devant Roüen,
corrompu par la longueur du siége, avoi
peste.

En effet, au bout de trois jours on
autour de ses reins ces espéces de char

ſuccès, on lui fit prendre dans de l'eau cor- 1592.
diale, une infuſion d'une pierre de Bézoar, que la Ducheſſe d'*Angoulême* avoit donnée à *Jaunai*. Ce reméde lui cauſa de fréquentes défaillances; mais les charbons ſe diſſipérent, ſes forces ſe rétablirent à meſure que la fiévre diminua, & ſa ſanté revint entiérement quelque tems après, avec autant de joie de tous les honnêtes gens de la Ville, que ſa maladie leur avoit cauſé de chagrin.

Ses premiers ſoins après ſa guériſon furent de donner à Dieu des marques publiques de ſa reconnoiſſance, pour toutes les graces qu'il avoit reçûes de ſa bonté; il mit au jour un Poëme Latin*, qu'il compoſa à l'imitation du *Promethée* du Poëte *Æſchyle*, & le dédia à *Jean de Thumery* & à *Claude du Puy* ſes intimes amis, qui s'étoient intereſſez particuliérement à ſa ſanté.

Sur la fin de l'année il partit de Tours pour aller à Chartres, où la Cour s'étoit renduë. Quelque temps auparavant le Cardinal de *Gondi* & le Marquis de *Piſani*, ſur le refus du Duc de *Luxembourg*, en étoient partis pour l'Italie. Ils avoient ordre d'y traiter la réconciliation du Roi avec le Pape; le Sénat de Veniſe devoit y employer ſa médiation, & le Grand Duc avoit promis de l'appuyer de tout ſon crédit.

Dans ce tems-là, la Princeſſe *Cathérine*, qui 1593.
pendant ces Guerres avoit toûjours demeuré à Pô, vint trouver le Roi ſon frére. Ce Prince alla audevant d'elle, & la reçût à Tours comme elle y arrivoit. Pendant ſon abſence les ennemis aſſiégérent & prirent Noyon. Sur la nouvelle de ce

 Siége

* C'eſt ſa Tragédie intitulée *Parabata vinctus*, ou *le Démon enchaîné*, qui ſe trouve dans ſes Poëſies ſacrées.

1593. Siége le Roi revint à Chartres, & courut dans le Vermandois pour tâcher de secourir la Place, s'il étoit possible; mais les assiégez, qui avoient fait leur Capitulation de se rendre, s'ils n'étoient secourus dans un tems marqué, ne reçûrent aucunes nouvelles du Roi, & quand ce temps fut expiré, rendirent la Place.

Sofroy Calignon fait Chancelier de Navarre après la mort de *Michel Hurault de Lhôpital*, vint aussi à la Cour dans le même temps. Il étoit illustre par sa probité & par son érudition; d'ailleurs, il étoit homme d'expérience & rempli d'expédiens dans les affaires les plus épineuses, qu'il débarassoit avec une merveilleuse sagacité. Il avoit étudié au Collége de Bourgogne, & comme il étoit plus âgé de quatre ans que *de Thou*, il lui avoit appris la maniére de faire des Vers; ce que *de Thou* marque en quelque endroit de ses Ouvrages. *De Thou* renouvella avec lui une ancienne amitié, que le malheur des Guerres précedentes avoit interrompuë, & la conserva depuis chérement tout le temps de sa vie.

On sût que sur la fin de l'année derniére le Duc de *Mayenne* avoit publié un manifeste à Paris *Schomberg* & *de Thou*, du consentement du Roi, furent d'avis d'y répondre au nom des Princes, des Prélats & des Seigneurs qui suivoient Sa Majesté: cela donna lieu de proposer une Conférence entre les Parties, qui ne pouvant la refuser honnêtement convinrent d'un rendez-vous, & du tems qu'ils s'assembleroient. Après plusieurs entrevûes on conclut une Tréve, & l'on espéra que dans le temps qu'elle dureroit les esprits échauffez par la chaleur & la violence des troubles, qui leur avoient donné

né

-né tant d'averſion pour la paix, pourroient enfin revenir de leur emportement, & la ſouhaiter avec autant de paſſion qu'ils y avoient témoigné de répugnance. 1593.

Ce fut encore dans ce tems-là que *de Thou* ſe mit à travailler à ce corps d'Hiſtoire que nous avons de lui, & c'eſt principalement par raport à cet Ouvrage que l'on écrit ſa vie; il y avoit plus de quinze ans qu'il en avoit formé le deſſein. Dans cette vûe il avoit depuis long-temps amaſſé de tous côtez les mémoires néceſſaires, ſoit dans ſes voyages, ſoit par le commerce de Lettres & d'amitié qu'il avoit entretenu dès ſa jeuneſſe, avec tout ce qu'il y avoit de gens illuſtres dans l'Europe & principalement en France. Il avoit apris ce qui s'étoit paſſé de plus particulier ſous le Régne de nos derniers Rois, de ceux qui avoient été employez dans les grandes Ambaſſades: il avoit exactement examiné les mémoires & les inſtructions des Secrétaires d'Etat: il n'avoit pas même négligé (l'on l'avouë naturellement) tout ce qu'on avoit écrit de part & d'autre dans ce temps de troubles; mais avec la ſage précaution de diſtinguer la verité du menſonge, par le moyen & par les avis de ceux qui avoient eu part eux-mêmes aux affaires les plus conſiderables.

Ainſi, c'eſt avec une extrême injuſtice que ſes envieux * lui ont reproché qu'il s'étoit attaché à de

* En 1614. un Jeſuite nommé le P. *Jean Machaud* fit imprimer en Allemagne un Libelle intitulé, *Remarques ſur les Hiſtoires de J. A. de Thou.* Il s'y déguiſa ſous le nom de *Joannes Baptiſta Gallus*, & quoi-qu'il ne ſoit point parlé de la Ville où ces *Remarques* ſont imprimées, cependant le Titre porte, qu'elles le ſont avec privilége de l'Empereur chez *Elizabeth Angermaër* & de l'Imprimerie d'*Eder.* Tous ces noms auſſibien que ce prétendu Privilége qu'on n'y voit point, ſont ſuppo-

portérent des Foires de Francfort plusieurs Exem
Libelle à Paris, le Lieutenant civil, qui étoit en ce t
de Mesmes, le fit condamner comme séditieux, te
bler la tranquilité publique, pernicieux, plein d'i
de calomnies contre les Magistrats établis par le I
traire aux Edits de Pacification. Cette Sentence
l'Original à la fin de ces Mémoires.

Cela ne satisfit point Mr. *de Thou*, qui voulu
par des raisons; c'est dans cette vûe qu'il publia
de sa Vie, dans lesquels il a inséré son Apologie,
le cinquiéme Livre, & dans le Poëme à la *Pos*
cela, l'on voit à la fin de ces Mémoires un Disc
sé, dit-on, par Messieurs *du Puy*; on y répond
à ce *Baptista Gallus*, ou plûtôt à ce Jesuite; & c
tendoit que Mr. *de Thou* n'avoit pris toute la m
Histoires, que dans un certain tonneau, qui étoi
bliothéque du premier Président son pere, & o
ces Livrets couverts de papier bleu & de parche
débitoient en France pendant la Ligue, & duran
civiles. On lui fait voir que cet illustre Présiden
plus anciennes Familles de la Robe, allié à de g
sons, parent & connu des plus grands homme
doué d'ailleurs d'excellentes qualitez personnelles,
d'un tonneau tous ces beaux traits de l'Histoire de
mais des Actes mêmes, & des Mémoires de no
de nos Evêques, & de nos Ambassadeurs, qu'on
core dans sa Bibliothéque, qui est peut-être la m
qu'il y ait en Europe. On lui répond encore qu
de reprocher à Mr. *de Thou*, ce qu'il a dit

ce rare caractére de candeur également éloigné de 1593.
la haine & de la flâterie: aussi l'on voit à la tête de son Ouvrage une Ode intitulée * *la Vérité*, qui lui sert d'introduction. Ceux qui l'ont connu & qui ont été témoins de sa conduite, peuvent lui rendre ce témoignage; que si par modestie il se jugeoit inférieur à bien des gens, en d'autres qualitez, il leur a toûjours disputé le premier rang à l'égard de la sincérité. Le mensonge lui fut toûjours si odieux, qu'à l'exemple de cet † Ancien dont parle *Cornelius Nepos*, il ne mentoit pas même dans ses discours les moins sérieux.

On sait encore que depuis sa vingtiéme année qu'il entra dans le monde, & qu'il vécut parmi les plus grands hommes de l'Etat, il y aquit la réputation d'avoir beaucoup de candeur & de probité; qu'il conserva cette réputation entiére dans le maniement des grandes affaires où il fut, & où il est encore employé. Que s'il s'est trouvé contraint de raporter quelques faits odieux, du moins, pour peu qu'on veuille lui rendre justi-

l'empêchoit de se marier, & de vivre dans l'état du Mariage aussi fidellement, & aussi Chrétiennement qu'il y a vécu. Enfin, l'on fait voir à ce calomniateur, que ce sage Magistrat a toûjours constamment persévéré dans la profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'il auroit crû faire un grand crime de s'en éloigner dans la moindre chose.

Voilà ce que contient ce Discours, dont j'ai mieux aimé rapporter la substance, que de traduire les termes, qui n'auroient point eû de grace en François.

On trouve encore à la fin de ces Mémoires le Testament de Mr. *de Thou*, qui n'a jamais été écrit qu'en Latin: ce qui longtems après en a fait contester la validité, à l'égard de la disposition des biens; mais où l'on voit la plus pure doctrine & les plus beaux sentimens de la Religion Chrétienne.

* On trouvera cette Ode traduite à la fin de ces Mémoires.

† *Epaminondas*.

1593. justice, on peut juger par la comparaison de ceux qui ont traité le même sujet, avec quelle modération son penchant à interpréter favorablement toutes choses, lui a fourni les termes les plus doux, pour tâcher d'en diminuer la honte & le reproche: aussi ses amis lui ont souvent oüi dire, que tous les matins, outre les priéres que chaque fidéle est obligé de faire au Seigneur, il lui adressoit ses voeux en particulier, pour le prier de purifier son cœur, d'en bannir la haine & la flâterie, d'éclairer son esprit, & de lui faire connoître, au travers de tant de passions, la vérité que des intérêts fort oposez avoient presque ensévelie.

Qu'avec un si grand secours, & le témoignage de sa conscience, il ne doutoit pas qu'il n'eût rempli une grande partie des devoirs d'un Historien, si le jugement, qui est la plus nécessaire, ne lui a point manqué: que là-dessus il espéroit que les siécles à venir lui rendroient une justice qu'il n'attendoit peut-être pas du sien; c'est pourquoi, dans la confiance où il étoit que son Ouvrage passeroit à la postérité, il souffrit qu'un de ses amis composât sous son nom le Poëme suivant, pour servir comme d'Apologie, à ce qu'il avoit apris, qu'on n'approuvoit pas, soit à Rome, soit à la Cour de France. Il est assez à propos de le raporter ici, quoiqu'il ait été fait depuis le temps dont nous parlons.

A LA POSTERITÉ.

ndement de l'Histoire, exacte Verité,
s-tu donc parmi nous perdu la liberté?
i! pour avoir suivi tes fidelles maximes,
té les vertus, fait détester les crimes;
ome, en France même, on traite d'attentat
[ue j'ai composé pour l'honneur de l'Etat.
ıi donc me plaindrai-je? où sera mon refuge?
ne est l'Accusatrice & veut être mon Juge.
qu'on ne peut corrompre, équitable Avenir,
nd on m'attaquera, daigne me soûtenir;
travaillé pour toi, j'attends ma récompense
ton jugement seul, & de ma conscience.
ıon travail te plaît, juste Postérité,
: pourra contre moi le Vulgaire entêté?

Sa

omme il ne m'a pas été possible de me dispenser de
re quelques libertez dans la Traduction en Vers François,
ussi long Poëme que celui-ci, j'ai crû que je devois mar-
ci les endroits que je n'ai pû rendre dans toute l'exacti-
u Texte, Je dois dire aussi que je les ai tirées la plus part
Commentaire sur ce Poëme, qui parut en Hollande en
imprimé chez *Daniel Elzevir*. L'Auteur y prend le nom
Mélanchthon, & l'on m'a dit qu'il se nommoit *Cham-*
ce nom François signifiant à peu près la même chose
erre-noire, qui étoit celui de *Philippe Mélanchthon*, on ne
ıas être surpris de ce nom Grec: quoi-qu'il en soit, ces
; sont presque toutes de lui, excepté dans les endroits où
t trompé.

A Rome, en France même.] Mr. *de Thou* eut à peine pu-
ine partie de l'Histoire de son siécle, qu'elle fut mise à
e à l'*Index* expurgatoire; depuis aiant été imprimée toute
'e, elle fut fort défigurée; comme on peut voir dans l'*In-*
xpurgatoire, imprimé à Madrid par *Diaz* en 1667.

Sa jalouſe critique, & ſes faux-témoignages
Ne flétriront jamais mon nom ni mes Ouvrages.
Un jour viendra, ſans doute, où l'Envie & l'Erreur
Ne lançant plus les traits d'une injuſte fureur,
Ce qu'on blâme aujourd'hui trouvera lieu de plaire,
Et l'on rendra juſtice à ma plume ſincére.
Cependant ſans aigreur & dans de ſimples Vers,
Je veux me diſculper aux yeux de l'Univers;
Je dois cette défenſe à ma Gloire offenſée,
Ma plume n'a jamais déguiſé ma penſée;
Vrai dans tous mes diſcours, libre en mes ſentimens,
J'ai toûjours de mon cœur ſuivi les mouvemens:
Eh! que n'eût-on pas dit ſi ma plume ſervile,
Au gré de mes Cenſeurs eût corrompu mon ſtyle!
Accuſé d'impudence & de mauvaiſe foi,
Je leur euſſe fourni des armes contre moi.
Quiconque a le cœur pur, le jugement ſolide,
Aime la Vérité, comme un fidelle Guide;
Si dans l'ennemi même il la faut reſpecter,
On doit dans ſes amis les vices déteſter.
Que chacun à ſon gré me condamne ou m'aprouve
J'honore la Vertu, par tout où je la trouve,
Sans diſtinguer ni rang, ni païs, ni parti;
Ainſi victorieux du monde aſſujetti,
Aléxandre à *Porus* accorda ſon eſtime;
J'eus toûjours pour objet cette juſte maxime.
Je ne m'en repents point; que ces adulateurs
Du menſonge fardé, lâches admirateurs;
c Qu'un tas de pareſſeux, d'ignorans, d'hypocrites,

Vils

c *Qu'un tas de pareſſeux, d'ignorans, &c.*] Il en veut ſurtout

aux

Vils esclaves des Grands, infâmes parasites,
Perturbateurs secrets du repos des Etats,
Blâment ces sentimens, ou ne les blâment pas;
Pour moi qui suis sans fiel, mais qui hais l'artifice,
Je rends aux bonnes mœurs une entiére justice.
d J'ai toûjours regardé comme un bon Citoyen,
Celui que l'on voit même aux dépens de son bien,
Aux dépens de son sang, garder la foi promise,
Qui déteste la fraude & l'injuste surprise,
Que l'or ni les grandeurs ne tentérent jamais;
e Qui plus que tous les biens, sait estimer la paix,
Et qu'on trouve en dedans, quand on le veut connoître
Modeste & vertueux, sans le vouloir paroître;
Une trop longue barbe, un air sombre, affecté,
Témoignent plus d'orgueil, que de sincérité:
Dieu seul sonde les cœurs, démasque les visages,
Et montre dans leur jour tous les faux personnages.

Ici

aux Moines. *Mélanchthon* raporte ici les paroles de *Louïse de Savoie* mére de *François I.* qu'il a tirées de Guichenon : *Mon fils & moi*, dit-elle, *par la grace de Dieu, commençâmes à connoître les Hypocrites blancs, noirs, gris, enfumez, & de toutes couleurs, desquels Dieu, par sa clémence infinie, nous veuille préserver & défendre; car si* JESUS-CHRIST *n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute la nature humaine.* Le Texte les nomme *Muscæ*, ce qui signifie proprement des *Mouchars*; il ajoûte, *Cohors indigetanda nomine ficus nigræ*, c'est-à-dire, *des Sycophantes, des Délateurs*, qui est le nom qu'on donnoit à Athénes à ceux qui dénonçoient ceux qui y voloient des figues. Il les nomme encore *Fuci*, Frêlons, qui mangent le miel des Abeilles.

d *J'ai toûjours regardé comme un bon Citoyen.*] Il fait une peinture des Protestans, par oposition aux Moines dont il vient de parler.

e *Qui plus que tous les biens, sait estimer la paix.*] Cela n'est point dans le Texte, mais le sens y conduit; & c'est encore une oposition à cette troupe de Moines, dont il a dit, *Nostra insidiosa quieti.*

Ici l'on me reproche, avec mille dédains,
D'épargner mon encens aux Pontifes Romains,
Lors qu'à ceux que l'Erreur de l'Eglise sépare,
On me voit sans scrupule en être moins avare,
Et qu'au lieu du silence, ou d'un juste mépris,
On voit que leur loüange infecte mes Ecrits.
Téméraire Critique as-tu lû mes Histoires?
f N'ai-je pas exalté les *Marcels*, les *Grégoires*,
g Ceux qui si justement se sont nommez *Pieux*?
h Qu'ai-je dit de *Caraffe*, & des dons précieux,
Dont le Ciel le combla comme un rare modéle?
Ai-je tû leurs vertus? ai-je oublié leur zéle?
Mais si l'on doit loüer de si dignes Pasteurs,
Tous ont-ils mérité l'éloge des Auteurs?
Combien en a-t-on vû de moins Saints que les autre
Occuper à leur tour la Chaire des Apôtres?
C'est le sort des humains d'être tous imparfaits,
Et le Seigneur mesure à son gré ses bien-faits.
i Qui pourroit aprouver le profane *Aléxandre*,
Dont l'infâme avarice osa tout entreprendre?

Po

f *N'ai-je pas exalté les Marcels, les Grégoires?*] Il enten le Pape *Marcel II.* qui ne tint le Pontificat que vingt-deu jours, & dont il fait l'éloge au Livre quinziéme du premi Tome de son Histoire. *Les Grégoires*, c'est *Grégoire XIII.* q se nommoit *Hugues Boncompagnon*; il vivoit en 1582. & c'e lui qui a fait le Calendrier Grégorien. Mr. *de Thou* lui donn de grandes loüanges au Livre quarante-neuviéme de son pr mier Tome.

g *Ceux qui si justement se sont nommez Pieux.*] C'est *Pie* l qui avoit été Dominicain. On peut voir son éloge au Liv trente-septiéme du premier Tome.

h *Qu'ai je dit de* Caraffe,] C'est *Paul IV.* qui se nor moit *Pierre Caraffe*, & dont il décrit les vertus au Livre qui ziéme du premier Tome.

i *Qui pourroit aprouver le profane Alexandre?*] C'est *Alex*

Pour élever ses fils, enrichir sa Maison,
N'usa-t-il pas du fer, & même du poison;
Si je monte plus haut, excuserois-je *Jule*,
Qui du pouvoir des clefs, abusant sans scrupule,
Les jetta dans le Tybre, & les armes en main
Mit en feu l'Italie & le Peuple Romain?
Comment justifier un autre *Jule* encore,
Qu'une lâche indolence à jamais deshonore,

Et

Farnése, qui prit le nom de *Paul III.* & qui suscita tant de
ıerres entre *François I.* & *Charles-Quint*. Le Texte ajoûte:
cares quid avo nimiùm indulgente nepotes; ce que j'ai traduit:
ur élever ses fils, enrichir sa Maison; c'étoient les enfans de
rre-*Louïs* Duc de *Parme* son fils. Ils étoient trois; le Car-
ıal *Alexandre Farnése*, *Horace Farnése*, & *Octave Farnése*,
i épousa *Marguerite d'Autriche*, fille naturelle de *Charles-*
uint, dont il eut le fameux *Aléxandre Farnése* Duc de *Parme*
Gouverneur des Païs-bas. On dit que *Paul III.* détestant à
mort l'ingratitude de ses enfans, qu'il avoit élevez par tou-
fortes de voies, s'écria qu'il feroit heureux de n'en avoir
nais eû; ajoûtant ces paroles remarquables: *Si je n'en eusse*
fait des Princes, je me serois épargné bien des crimes, & je
erois aujourd'hui sans tache.

k *Si je monte plus haut, excuserois-je Jule?*] C'est *Jules II.*
ez connu dans l'Histoire de *Louïs XII.* Le Texte le nomme
ος Ἄρηος, *Germen Martis*, le fils de *Mars*, plûtôt que de
glise, à cause des Guerres continuelles qu'il eut avec les
inces Chrétiens, j'ai ajoûté: *Mit en feu l'Italie & le Peuple*
main; le Texte dit, *Italia cunctos, qui non errante subegit cla-*
duces. Celui qu'il persécuta le plus fut *Alphonse d'Est* Duc
Ferrare, mais il est certain qu'en sortant de Rome pour
re la Guerre, il jetta les clefs de Saint *Pierre* dans le Tybre,
s'écria: *Puisque les clefs de Saint* Pierre *ne servent de rien*,
vons-nous de l'épée de Saint Paul.

l *Comment justifier un autre* Jule *encore.*] C'est *Jules III.* qui
nommoit auparavant le Cardinal *de Monte*, qui avoit prési-
comme Légat du Pape au Concile de Trente; & qui dans
réduit d'un Jardin enchanté, *allia qui vacuo dum grandia mor-*
in horto. *Onuphre* dit, dans la Vie de ce Pape, qu'il n'ai-
oit que les viandes grossiéres & les oignons. Il faut voir dans
r. *de Thou*, Livre quinziéme, la description qu'il fait du
rdin de ce Pape, ou plûtôt de la Grotte magnifique où il se
iroit, & où il passoit tout le tems à joüer, à voir repré-
ıter des Comédies, & à se divertir; *vacuo*, qui n'admet-
it que les confidens des plaisirs du Pape.

Et qui dans le réduit d'un Jardin enchanté,
Oublia ses devoirs, ternit sa dignité?
Pourquoi, me dira-t-on, d'un style pathétique?
Exposer ces défauts à la haine publique?
Ne valoit-il pas mieux les taire ou les cacher?
Censeur, sais-tu pourquoi l'on doit les reprocher?
Rien n'empêche les Grands de suivre leur caprice,
Que le soin de leur gloire & la honte du vice;
Ce frein seul les arrête & retient leur penchant,
Chacun fuit le reproche & le nom de méchant;
Tous craignent qu'en secret la Renommée instruite
Ne découvre au grand jour leur injuste conduite,
Et qu'un Historien ne montre à l'Univers
Des crimes qu'ils croyoient de ténébres couverts.
Vous donc, ô Souverains! qui gouvernez la terre,
Vous êtes au Théatre, & le Peuple au Parterre;
On vous voit d'autant plus, que vous êtes plus haut
On apperçoit de vous jusqu'au moindre défaut,
On veut vous pénétrer, & même le Vulgaire
Pése vos actions au poids du Sanctuaire.
Si donc de la vertu vous suivez les sentiers,
Aux yeux de vos Sujets montrez-vous tout entiers:
Leur loüange sincére, & vôtre conscience,
Feront vôtre bonheur plus que vôtre puissance;
Sans craindre alors le peuple, & ses regards malins,
Vous régnerez en paix, & parmi vos festins,
Vous ne tremblerez plus en jettant vôtre vûë,
Sur une épée en l'air, par un fil suspenduë;
m Tel le premier Consul, que Rome eût autrefois.

m *Tel le premier Consul, que Rome eut autrefois.*] C'est *V. lerius Publicola.* *Brutus* & lui furent les deux premiers Co suls de Rome.

Se fit aimer du peuple, en observant les Loix.
On voit dans Rome même une Place publique,
Où régnent la Satyre, & l'affreuse Critique;
Là, triomphe *Pasquin*, qui raille impunément
Des foiblesses des Grands & du Gouvernement;
Il n'épargne personne, & son voisin *Marphore*
Lui répond par des traits plus déchirans encore;
Souvent de leurs bons mots, les termes éfrontez
Révoltent la pudeur par leurs impuretez:
Les Poëtes, sur tout, dont la Muse affamée
Par le mépris des Grands, de rage est animée,
Sans craindre le retour, y versent en tous lieux
De leurs Vers pleins de fiel, le poison odieux;
En vain pour réprimer cette ouverte licence,
On fait armer des Loix la suprême puissance,
La Garde vainement veille autour du Pasquin,
On n'a jamais surpris ni lui ni son voisin;
Et l'Auteur inconnu de leur aigre Satyre,
Toûjours en liberté, peut & pourra médire.
Mais de tous ces brocards les traits si redoutez,
Donnent-ils quelque atteinte aux saintes véritez?

A cette

n *Révoltent la pudeur, par leurs impuretez.*] Le Texte por-: *Vix prætextatis, vix referenda cynædis. Prætextata verba*, it des mots pleins d'ordure. *Voi* Suétone *dans la Vie de* Ves-ien.

o *Les Poëtes sur tout, dont la Muse affamée.*] Il y a dans le xte, *Annum Sylvester claudit*; dans le Calendrier Romain le nier jour de l'année est dédié à Saint *Sylvestre*, & c'est dans tems-là que les Poëtes affamez présentent leurs Ouvrages x grands Seigneurs, qu'ils déchirent par leurs Satyres quand n'en sont pas récompensez. Le Texte nomme leurs Pas-nades, *Sophismata*; ce qui se doit prendre pour des mots à ux sens, pour des équivoques. *J. Wolfius* dit, qu'on voyoit a de son tems deux Volumes de ces Pasquinades.

A cette Foi si pure, aux Chrétiens révélée,
Que jadis *Pierre* & *Paul* de leur sang ont scellée,
p Qui fut toûjours la même; à qui les Nations
Portent un saint respect dans ses décisions,
Et qui de siécle en siécle, à nos Ayeuls transmise,
Réünit l'Univers dans le sein de l'Eglise.
Qu'à Rome on cesse donc de noircir un Auteur,
Qui ne veut imposer ni paroître flâteur;
S'il prise la vertu, s'il déteste le crime,
Sa liberté n'a rien, qui ne soit légitime,
Et n'a point de raport à la Religion.
Pour moi, quoi-qu'ennemi de toute passion,
Si contre les méchans, ma haine naturelle,
Ou si des vertueux la peinture fidelle,
M'ont fourni des traits vifs & pleins de liberté,
Je suis né Catholique, & l'ai toûjours été.
Dans l'Eglise élevé, dès ma plus tendre enfance,
Je n'ai point démenti cette heureuse naissance;
J'ai marqué mon horreur en tous lieux, en tout tems,
Contre un Schisme suivi de longs soûlévemens;
Jamais on ne m'a vû du parti des rebelles,
q J'ai blâmé leurs fureurs & leurs Ligues cruelles,
Et détestant la Guerre & les séditieux,
J'ai suivi constamment la Foi de mes Ayeux.
Illustre Cardinal, à qui dès ma jeunesse,
Je fus lié des nœuds d'une étroite tendresse;

D'Ossat

p *Qui fut toûjours la même, &c.*] Le Texte dit: *Semper eamdem & ubique, & ab omni gente probatam*; cela est tiré de *Vincent de Lérins*.

q *J'ai blâmé leurs fureurs, & leurs Ligues cruelles.*] Mr. de *Thou* cite dans le Texte la Ligue de Smalcalde, & la Conjuration d'Amboise; mais le mot de *Ligues* comprend tout.

l'Offat, qui m'as connu dans mes divers emplois,
Viens aux yeux du public justifier ton choix;
Mon cœur te fut ouvert tout le tems de ma vie,
Si la lumiére, helas! ne t'étoit point ravie,
Tu fermerois la bouche à mes Accusateurs,
Et la foible Innocence auroit des protecteurs.
Favori des neuf Sœurs, & l'honneur de nôtre âge,
Du Perron joints au sien ton glorieux suffrage;
Et toi, témoin si sûr de mes soins pour l'Etat,
Gloire de ta Patrie & du sacré Sénat,
r *Morosin*, qui m'aimas d'une amitié si tendre,
Dépose en ma faveur, & daigne me défendre;
N'as-tu pas reconnu ma foi, ma probité?
Sois mon garand fidelle à la Postérité.
Je viens aux Protestans, dont la moindre loüange,
Aux yeux de mes Censeurs paroît un monstre étrange.
L'Histoire, disent-ils, doit les rendre odieux;
Pouvois-je refuser aux talens précieux
De l'esprit, du savoir, de l'adroite éloquence,
D'exercer les beaux Arts, d'en donner connoissance,
Un éloge sincére, & qu'on doit aux vertus,
Dont ceux que j'ai loüez, ont été revétus?

C'est

r *Morosin, qui m'aimas d'une amitié si tendre.*] Le Texte dit simplement *Francisce*, sans le nommer. *Mélanchthon* s'est ici fort trompé; car il prend ce *François* pour le Chancelier *François Olivier*; ce qui ne peut pas être, car ce Chancelier mourut en 1560. & Mr. *de Thou* n'avoit alors que sept ans, étant né en 1553. ainsi ce ne peut être que le Cardinal *François Morosin*, dont il parle avec tant d'éloge au quatriéme Livre de ses Mémoires, & auquel il dédia sa Paraphrase en Vers Latins du Prophête *Jéremie*.

C'éſt ainſi qu'autrefois [s] un Auteur de Sicile
Dans ſa Bibliothéque, à tous Savans utile,
Fit paſſer juſqu'à nous & les dits & les faits
Des grands hommes fameux dans la guerre & la paix;
[t] L'éloquent *Sozoméne* a fait la même choſe,
Et rendit de ſa plume hommage à *Theodoſe.*
Je croi, qu'à leur exemple, on doit me pardonner
[v] De loüer *Leonclave*, & *Fabrice*, & *Geſner*,
Et *Camérarius*, & le docte *Xylandre*,
Tant d'autres, qu'en ces Vers on ne ſauroit comprendre;
Aſcham & *Buchanan*, *Votton*, & *Junius*,
[w] Ces *Etiennes* ſavans au monde ſi connus,
Dont les ſoins d'imprimer en de beaux caractéres,
Des anciens Auteurs, les rares exemplaires,
Rendront le nom illuſtre à nos derniers Neveux;
J'ai joint le grand *Eraſme* à ces hommes fameux,
Et n'ai pû me réſoudre à ternir dans l'Hiſtoire,

De

s *Un Auteur de Sicile.*] C'eſt *Diodore*, & il eſt nommé dans le Texte Latin.

t *L'éloquent* Sozoméne *a fait la même choſe,*
Et rendit de ſa plume hommage à Théodoſe.] Cette circonſtance n'eſt point dans le Texte, je l'ai raportée parce que Mr. *de Thou* a auſſi dédié ſon Hiſtoire à *Henri IV.*

v *De loüer* Leonclave, *&* Fabrice *&* Geſner.] Voi les éloges de tous ces Savans, dans Mr. *Teiſſier.*

w *Ces* Etiennes *ſavans, au monde ſi connus.*] L'eſtime de Mr. *de Thou* pour *Robert Etienne*, étoit ſi grande, qu'il n'a point fait difficulté de dire, que la Chrétienté lui avoit plus d'obligation qu'au plus grand de ſes Capitaines. Mr. *Mettayer* vient de donner en Angleterre la Vie de ces illuſtres Imprimeurs.

De ses rares talens, l'honorable mémoire;
S'il eut quelques erreurs, on dût les excuser,
Puis qu'*Erasme* étoit homme, il pouvoit s'abuser:
Dans un esprit de paix, on a dû le reprendre,
Et ne le forcer pas à vouloir se défendre.
Que de ses ennemis, dans la même rigueur,
On éclaire la vie, on pénétre le cœur:
Que n'y verroit-on pas? de véritables crimes,
Et des erreurs peut-être, ou d'horribles maximes;
Chaque âge a ses défauts, je sai que jeune encor,
A sa plume mordante il donna trop l'essor;
Mais sans attention aux traits de sa Critique,
Considerons sa mort Chrétienne & Catholique,
Et jugeons de son ame, & de ses sentimens
Par sa derniere Epître adressée aux Flamans.
Dois-je ici repousser un reproche honorable,
De montrer pour nos Loix un zéle inébranlable,
D'en soutenir par tout la juste autorité,
Et de blâmer tous ceux qui leur ont résisté?
Ces Loix qui de l'Etat sont les fermes colomnes,
Sont dans l'ordre du Ciel, qui donne les Couronnes.

N 2 En

: *Par sa derniére Epître adressée aux Flamands.*] C'est sa ponse aux Ministres de Strasbourg, qui se trouve au der- Tome de ses *Oeuvres*, & qu'il adresse *aux Fréres de la manie inferieure & de la Frise Orientale*: C'est l'ouvrage n homme en colére, & qui l'étoit, parce qu'on lui repro- it son peu de courage, & ses variations. J'ai tiré cette re- que de la *Bibliothéque choisie* du savant Mr. *le Clerc*, Tom. p. 207.

Dois-je ici repousser un reproche honorable? Il en veut ici, s doute, à Messieurs de *Guise* & à la Ligue.

En formant les Etats, Dieu leur donna des
Quiconque les viole eſt rebelle à ſa voix.
De tout tems on a vû la Juſtice Dïvine
Des factieux publics permettre la ruïne;
Tel *Séjan* autrefois dans le Tybre entraîné,
Eprouva la fureur d'un peuple forcené;
Tel de *Catilina*, *Céthégus* le complice
Fut puni juſtement par le dernier ſuplice.
Vous n'arracherez point, dit le Texte ſacré,
Les limites du champ entre vous ſéparé.
Ceux donc qui par la brigue, ou de ſourdes
Sapent dans un Etat les Loix fondamentales,
Sont des ſerpens cachez, qui déchirent ſon
Prêts à faire éclater un dangereux deſſein.
z Peut-on penſer, ô Ciel! à la ſuite du crime
De quiconque renverſe un pouvoir légitime?
Combien de maux afreux traîne infailliblem
Un changement de Loix, & de gouvernem
Des eſprits ſcrupuleux, fâchez qu'on les inſt
S'offenſent du recit du Concile de Piſe,
a Convoqué par *Louïs*, le plus doux de nos R
Prince dont la mémoire eſt chére aux bons F

z *Peut-on penſer, ô Ciel! à la ſuite du crime?*] J'
porté ces Vers, *Quantoque tot uſurpata per annos mutu
pericle.*

a *Convoqué par* Louïs, *le plus doux de nos Rois.*] V
me cela ſe paſſa : *Louïs XII.* aiant été proſcrit
II. aſſembla les Prélats de ſon Roiaume à Tours

Pour le bien de la paix, il tenta cette voie
De ſéparer enfin le bon grain de l'yvroie,
Et de parer les traits, qu'ūn Pontife hautain
Alloit lancer ſur lui les armes à la main.
Quoi donc! pouvois-je taire une Hiſtoire publique?
Vous loüez, diront-ils, cette audace authentique,
Même indirectement le Saint Siége eſt noté;
Je voi ce qui les bleſſe, un trait de liberté.
Oſeroient-ils blâmer un Roi rempli de zéle,
De ſoûmettre au Concile une juſte quérelle,
D'aſſembler ſes Prélats, afin de prévenir
Des abus que le Schiſme alloit entretenir?
Cette précaution n'eſt-elle pas permiſe
b Dans un Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Egliſe?
Ne devoit-il donc pas en cette qualité
Uſer de ſon pouvoir & de ſa fermeté?
Soûtenir tous ſes droits, & ceux de ſa Couronne,
c Supprimer pour jamais le nom de Babylone,

 Empêcher

à Lyon, où il cita le Pape; enſuite, il indiqua le Concile à Piſe, pour réformer l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes Membres.

b *Dans un Roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Egliſe.*] J'ai étendu le mot de *Tanto rege*, qui emporte cette ſignification.

c *Suprimer pour jamais le nom de* Babylone.] *Jules II.* avoit fait battre de la Monnoie avec cette Inſcription, QUI NON SERVIT MIHI, PERIBIT: *Celui qui ne m'obéit pas, périra; Louïs XII.* en revanche, en fit fraper d'autres, & fit graver deſſus: PERDAM NOMEN BABYLONIS, *Je détruirai Babylone.* Cette Médaille n'eſt pas rare, cependant un Jéſuite a prétendu prouver depuis peu, que ce ne fut pas *Louïs XII.* mais un *Louïs* Roi de Naples & de Sicile, qui a fait battre cette Médaille au ſujet de la Guerre qu'il avoit contre les Turcs. Voyez le *Suplément du Journ. des Sav.* Mois de Janv. 1707. p. 194. Edit. de Holl.

Empêcher l'avenir de trouver aucun lieu
Aux défauts prétendus de l'Epouse de Dieu?
Déraciner enfin ces semences fatales
De plaintes, de discorde, & de honteux scandales.
Que nous serions heureux, si les événemens
Avoient justifié de si beaux sentimens!
Qu'un Concile si juste eût été nécessaire!
d Jamais *Jule* oubliant son Sacré caractére,
N'eût rempli l'Italie & de feux & de sang.
e *Léon* qui le suivit dans cét Auguste rang,
Profanant, vendant tout, jusques aux Indulgences;
Pour fournir à son luxe, à ses folles dépenses,
N'eut jamais fait revivre un feu mal appaisé,
Dont le Monde Chrétien fut bien-tôt embrasé;
Le Nord, la Germanie, & toute l'Angleterre
Reconnoîtroient encor le Siége de Saint Pierre.
Autre nouveau reproche, effet de passion,
Pourquoi, dit-on, parler de cette *Sanction*,
Que vos grossiers Aieux apelloient *Pragmatique*?
N'a-t-on pas suprimé ce Réglement antique?

g Cepen-

d *Jamais Jule oubliant son Sacré caractére.*] C'est *Jules II.* dont on vient de parler.

e *Leon qui le suivit dans cet Auguste rang.*] C'est *Leon X.* de la Maison de *Médicis*. On sait comme il fit vendre les Indulgences; ce qui donna lieu aux Prédications de *Luther*. C'est pourquoi j'ai traduit, *sibi Indulgens; vendant tout jusques aux Indulgences*, quoique le sens soit détourné.

g Cependant établi par un grand Empereur,
Deux Rois, deux sages Rois, l'ont rémis en vigueur.
Tout le tems qu'il eut cours, la France fut heureuse,
L'Eglise dans la paix, sans Secte dangereuse;
Si le Schisme est fatal, au Germain, à l'Anglois,
h Nous obligera-t-on à relâcher nos droits?
Faudra-t-il oublier un si constant usage?
N'oserons-nous du moins en informer nôtre âge?
Il ne me reste plus, qu'à me justifier
D'un crime atroce, affreux, qu'on ne peut expier.
A quoi bon détester cette heureuse journée,
Où dans un piége adroit l'Hérésie amenée
Vit ses plus grands supôts de toutes parts meurtris
Ensanglanter la France & les murs de Paris?
Ignorez-vous, dit-on, qu'une action si sainte,
Dans Rome est approuvée, au Vatican est peinte,
Et que de tous les coups portez à l'ennemi,
Aucun n'égale encor la Saint Barthélemi?
Romains, dévots Romains, qui brûlez d'un faux zéle,
Me ferez-vous sans cesse une injuste querelle?
Pourquoi confondez-vous & les tems & les lieux?

g *Cependant établi par un grand Empereur, Deux Rois, deux sages Rois, l'ont remis en vigueur.*] L'Empereur est *Charlemagne*, & les deux Rois, sont, Saint *Louis* & *Charles VII.* Le Texte ne parle point de ce dernier, mais il est certain que *Charles VII.* la renouvella par ses Edits; & Mr. *de Thou*, dans le sixiéme Livre de ses Mémoires, & dans le huitiéme de la grande Histoire, la nomme *la Pragmatique Caroline.*

h *Nous obligera-t-on à relâcher nos droits?*] Dans le Concile de Trente, *Amiot* demanda, de la part de la France, que l'on cassât le Concordat de *François I.* avec *Leon X.* & que l'on remît les François dans leurs anciens droits: ce qu'il ne pût jamais obtenir.

Chantez à haute voix un jour si glorieux,
Célébrez tous les ans son illustre mémoire,
Et que le Vatican en conserve l'Histoire,
Vous le pouvez dans Rome, & par-delà les monts;
Les Muses de Sicile, ou plûtôt les Démons
Peuvent aussi chanter, au milieu de leur Isle,
Sur un semblable ton, les Vêpres de Sicile.
Ces applaudissemens ne conviennent qu'à vous,
Et nous trouvons amer, ce qui vous paroît doux.
Nous sommes différens de pays, de langage.
Quoi! j'aurois approuvé cet horrible carnage,
Desavoué cent fois avec confusion,
L'éternel deshonneur de nôtre Nation.
J'aurois loué ce jour, qui nous remplit d'allarmes,
i Autorisa la haine & lui fournit des armes;
Jour affreux qui vit naître un esprit de fureur,
Qui vit verser le sang, sans remords, sans horreur?
Non, la fidélité que l'on doit à l'Histoire,
Manquant pour ce Tableau de couleur assez noire,
Je n'ai pû trop marquer mon exécration;
Ce ne fut que desordre, effroi, combustion;
On renversa les Loix, appui de la Patrie;
L'Etat fut ébranlé, la Justice flétrie;
On viola la paix, ce Trésor précieux,
Le bienfait le plus grand qu'on reçoive des Cieux,
Le salut des Etats, pour qui l'Eglise entiére,
Tous les jours au Seigneur adresse sa priére.

Vous,

i *Autorisa la haine, & lui fournit des armes.*] Cela est si vrai, que les Catholiques se vangérent dans cette terrible journée, de leurs ennemis Catholiques. Messieurs de *Montmorenci* étoient proscrits; mais la retraite du Maréchal à Chantilli les sauva.

Vous, qui dans la molesse & dans l'oisiveté,
Engourdis de langueur & de sécurité,
Passez vos jours heureux dans une paix profonde,
Digne Postérité de ces Maîtres du monde!
Vous vous trompez, Romains, si vous ne croyez pas
Que rien puisse troubler vos tranquilles Etats.
Ah! si comme autrefois on voyoit à vos portes
Bourbon accompagné de nombreuses cohortes,
Escalader vos murs, mourir victorieux,
Livrant à vôtre Ville un assaut furieux:
k Si le superbe *d'Albe*, & l'Armée Espagnole,
Venoient encor de nuit au pié du Capitole,
l Prêts à bouleverser vos tours & vos ramparts,
Alors, certes alors, fuyant de toutes parts,
Par vos propres périls rendus plus pitoyables,
Vous pourriez compâtir à des malheurs semblables,
Vous chercheriez la paix, dont le fruit précieux
Ailleurs qu'en vos Etats vous devient odieux,
Vôtre tour peut venir aussi-bien que le nôtre:
Aujourd'hui c'est à l'un, & demain c'est à l'autre;
Un orage fatal, dont nous sentons les coups,
Quoi qu'il soit éloigné peut passer jusqu'à vous.
Ne voit-on pas aussi dans vôtre propre terre,
De tristes monumens des fureurs de la guerre;
Le Comtat embrasé se souviendra long-tems,
D'un ravage funeste à tous ses habitans?

N 5 Quand

k *Si le superbe* d'Albe, *&c.*] Sous le Pontificat de *Paul IV.* le Duc d'*Albe* parut devant Rome avec du canon, pour obliger le Pape à la Paix; ce qui fit trembler toute la Ville.

l *Prêts à bouleverser vos Tours & vos Ramparts.*] Le Texte porte, *in mediâ ponat vexilla Suburra.* Suburra étoit un quartier de Rome où logeoient les Courtisanes: ce Vers est tiré de *Juvenal.*

Quand le fier *dès Adrets* vangea la Barbarie,
m Que dans Orange en feu *Serbellon* en furie
Exerça contre un peuple indignement traité;
Que vous payâtes cher cette inhumanité!
Qu'Avignon est à plaindre! & qu'Orange est voisine!
Si parmi vous un jour ce même esprit domine,
Et si las de la paix, qui vous rend tous heureux,
Vous écoutez encor des conseils dangereux;
n Si tous ces faineans, vain fardeau de la terre,
o Aux dépens de vos biens rallument cette Guerre,
Sans craindre des malheurs qu'ils ont déja causez,
Sans prévoir les périls où vous vous exposez,
Helas! combien de maux vous ferez-vous vous-mê-
mes?

Pour-

m *Que dans Orange en feu*, Serbellon *en furie.*] Ce *Serbellon* étoit parent de *Paul IV.* & commandoit les troupes du Pape. Il n'y eut point de cruautez qu'il ne commit dans Orange, comme on le voit au Livre trentiéme de la grande Histoire de Mr. *de Thou* à l'année 1562. Le Texte ne parle point du Baron *des Adrets*; mais il est certain que ce fut lui qui ravagea tout le Comtat, & qui auroit pris Avignon, s'il n'eut été obligé de retourner en Dauphiné.

n *Si tous ces Faineans, vain fardeau de la terre.*] Il y a dans le Texte, *Laris expertes, & jure gravati, exlegesque.* *Laris expertes*, est proprement ce que dit *Rabelais*, qu'ils vinrent de deux contrées, dont l'une se nomme, *trop d'icelle*; & l'autre, *jour sans pain*; *Jure gravati*, qui ne veulent point reconnoître l'autorité des Princes; *Exlegesque*, qui ne prétendent point être soûmis à la Jurisdiction séculiére.

o *Aux dépens de vos biens rallument cette Guerre.*] *Multi urgent*, dit le Texte. Mr. *de Thou*, au Livre 65. de la grande Histoire, dit, que c'est une de leurs maximes, qu'un Prince zélé pour l'accroissement du Christianisme, doit plûtôt faire la Guerre aux Sectaires qu'aux Turcs & aux Païens; parce qu'il a plus à craindre de ceux-là que de ceux-ci; & que plus le venin de l'Hérésie a de facilité à s'insinuer dans le cœur des Chrétiens, plus le Prince doit détester & fuïr la compagnie de ceux qui en sont infectez, & qu'il est plus obligé de les exterminer, que de détruire les Payens & les Mahometans.

Pourrez-vous regarder sans des frayeurs extrêmes
Vos Sujets dans les fers, vos champs sans Laboureur,
Le sang couler par tout, vrai spectacle d'horreur!
Vos Prêtres dispersez, fuyant de Ville en Ville,
Même au pied des Artels ne trouver point d'azile;
p Ou si quelqu'un échape aux fureurs du Soldat,
Le peuple l'accuser des malheurs de l'Etat?
Mais sans pousser plus loin un odieux présage,
Disons la vérité, rendons-lui témoignage,
Christ a-t-il quelque part dans tous ses mouvemens?
Est-ce-là pratiquer ses saints Commandemens?
Que devient dans le cours d'une guerre cruelle
Cette union des cœurs, cette amour mutuelle?
Que devient le lien de la Societé,
La source des vertus, l'ardente charité,
Qui toûjours du Chrétien fut la marque authentique?
A ne considérer que l'ordre politiqne,
Respecte-t-on des Loix, la juste autorité,
L'innocente Pudeur est-elle en sûreté?
La guerre est en un mot le triomphe du vice,
Et l'on n'y voit ni foi, ni pitié, ni justice.
Ne vous servez donc plus du glaive temporel,
q Romains, vôtre partage est le spirituel;
Le fer détruit de Dieu les images vivantes,
N'élevez vers le Ciel que des mains innocentes

N 6 Dont

p *Ou si quelqu'un échape aux fureurs du Soldat.*] Il y a dans le Texte, *cùm Mars lymphatus*; ce qui veut dire, *mente captus*, furieux.

q *Romains, vôtre partage est le spirituel.*] Ce glaive est nommé *Anceps* dans le Texte; ce qui veut dire à deux tranchans; & qui, comme dit S. *Paul*, pénétre jusqu'à la division de l'ame; il ajoûte, *sydera fornace recoctum*, forgé dans le Ciel.

Dont le sang n'ait jamais terni la pureté,
Et desarmez un Dieu justement irrité.
Envers les séparez devenez charitables,
Pour être dans l'erreur, ils ne sont point coupabl
Si par foiblesse humaine, ils ont été surpris,
Ce n'est point par le fer qu'on guérit les esprits.
Quelle est donc la maxime, ou plûtôt l'injustice,
Qui prétend les forcer même par le supplice?
Quittez ce sentiment indigne de Chrétiens,
Il est pour les gagner de plus justes moyens;
L'innocence des mœurs, une pure Doctrine,
Des raisons que fournit la Parole Divine,
Des Argumens tirez de la Tradition,
La pitié, la douceur, la conversation;
Voilà pour les dompter, les armes qu'il faut prend
La rigueur les aigrit, les force à se défendre,
Les prisons, les gibets, augmentent leur fureur
Eh! qui pourroit, helas! raconter sans horreur
Les troubles de l'Europe & la funeste suite
De cette dangereuse & sévére conduite?
J'étois prêt de finir, & je touchois au Port,
Flâté que mes Censeurs ne feroient plus d'éfort,
Et qu'il ne restoit plus de traits à l'Imposture,
Quand tout-à-coup s'éleve un odieux murmure;
De mon Pere, dit-on, je trouble le repos,
J'impose à sa mémoire, & dis mal à propos,
r Que contre son avis & par obéïssance,

r *Que contre son avis & par obéïssance.*] On peut voir ce q en dit au premier Livre de ces Mémoires & dans la gr Histoire, où il raporte ces beaux Vers du Poëte *Stace*, q P. Président son pere appliquoit à ce massacre.

Que du jour où l'on vit une action si noire,
Perisse pour jamais l'execrable mémoire;

Il excusa ce jour la honte de la France,
Ce massacre inhumain, dont comme Magistrat
Il loüa la justice au milieu du Sénat.

Nom pour moi si Sacré! Cendres que je révére!
Ici je vous atteste; ô Manes de mon Pére
J'appelle devant vous de ma sincérité!
Vous n'êtes point blessez de cette Vérité!
Jour & nuit devant moi vient s'offrir vôtre image,
Elle éclaire mes pas, observe mon langage,
Et si dans mon chemin je venois à broncher,
Je la voi toute prête à me le reprocher;
C'est elle, comme un Juge, éclatant de lumiére,
Qui me montre le prix, au bout de la carriére,
Et qui pour m'animer, me met devant les yeux
Les grandes qualitez de mes nobles Ayeux;
Je les voi signalant leur valeur & leur zéle,
Au Siége d'Orleans répandre un sang fidéle;
Je voi deux noms fameux dans les siécles passez,
Au comble des honneurs l'un & l'autre placez,
De Marle & *d'Armagnac* mourans pour la Patrie,
Du peuple par leur sang apaiser la furie;
Chef des conseils de paix, & digne Chancelier

Du moins, qu'aucun de nous n'en ait le souvenir,
De peur de soûlever l'équitable avenir:
Laissons ensevelir dans une nuit obscure
Nôtre lâche attentat, l'horreur de la Nature.

§ *Au Siége d'Orleans*] Le Latin dit *Genabi*, qui veut dire *Orleans*, comme dans les *Commentaires de César*. quoi qu'ailleurs il signifie *Gyen*.

t *Je voi deux noms fameux dans les siécles passez.*] Il parle du Connétable d'*Armagnac* & du Chancelier de *Marle*, qu'il appelle, *Palati Quaestorem*. Ils furent tous deux massacrez par le peuple de Paris l'an 1418. sous le régne de *Charles VI*.

Content dans mon état, dans ma condit
J'ai vécu sans intrigue & sans ambition.
Ressource auprès des Rois, aujourd'hui
Ombres de mes Ayeux, Mémoire de m
Qui de tes longs travaux délivré pour ja
Possèdes dans le Ciel une éternelle paix.
Vous savez que toûjours fidelle à ma na
Fidéle aux grands emplois dont m'honoi
Je n'ai fait en servant ma Patrie & mon
Rien d'indigne de vous, rien d'indigne d
Que n'ayant refusé ni mes soins ni ma p
Mon zéle dégagé de faveur & de haine,
Mériteroit peut-être un peu d'attention,
Si l'on aimoit la paix, & l'esprit d'union
Lors que je subirai la Loi de la Nature,
Mon ame auprès de vous se rendra tout
Je mourrai sans reproche & sans être in
Des maximes d'un siécle, ingrat, sans
Mais puisque Dieu permet dans sa just

Que l'on n'écoute plus de conseil salutaire,
Qu'on se laisse entraîner par les plus violens,
x (Ce que j'avois prévû dès mes plus jeunes ans,
Quand des Faucons legers je chantois le courage,)
Maintenant que je touche au déclin de mon âge
Je laisse le champ libre à tous mes envieux,
y Et quitte des emplois qui leur blessent les yeux.

On

x *Ce que j'avois prévû dès mes plus jeunes ans,*
Quand des Faucons legers je chantois le courage.] *Melanchthon* fait ici une grande note inutile, & ne sait point quel est ce Poëme dont l'Auteur veut parler: il est certain que c'est de son Poëme de la Fauconnerie, qui commence par *Aërias acies*, &c.

y *Et quitte des Emplois, qui leur blessent les yeux.*] Le Latin dit, *Fasces, trabeamque relinquo*; c'étoient à Rome les marques de la souveraine Magistrature. Effectivement, après la mort d'*Henri le Grand*, Mr. *de Thou* se défit de sa Charge de Président à Mortier; ce qui me fait juger que ce Poëme ne fut composé qu'après la mort de ce Prince. Ce qu'il dit de son âge, *Senii in limine primo*, me confirme dans cette pensée; car il étoit âgé de cinquante-sept ans quand *Henri IV.* fut assassiné.

Au reste, un de mes amis, qui est de l'Academie Françoise, & excellent Poëte, m'a dit, que quelques endroits de cette Traduction lui paroissoient Prosaiques. J'en suis demeuré d'accord avec lui, & l'ai fait convenir en même temps que les matiéres qui sont traitées dans ce Poëme, ne peuvent recevoir aucuns ornemens ni aucuns traits de Poësie. Mr. *de Thou* lui-même avoit prévû qu'on pouvoit lui faire la même objection:

Interea liceat mihi simplici crimina versu
Diluere objecta, &c.

Je demande, dit-il, *permission de me justifier dans des Vers simples.* S'il demande cette permission pour des Vers Latins, ne dois-je pas l'obtenir pour des Vers François? N'étois-je pas obligé de me conformer à mon Original? Et dans une matiére si grave & si sérieuse, où il ne s'agit que de répondre à des objections, devois-je enfler mon style & chausser le Cothurne?

1593. On a déja dit que cette Apologie fut faite sous son nom, par un de ses amis. Depuis long-temps un secret pressentiment lui faisoit appréhender que l'Histoire qu'il nous a donnée ne lui attirât des affaires, (ce qu'il craignoit moins par raport à sa fortune, que par raport à l'utilité publique) cela le fit ressouvenir de son *Poëme de la Fauconnerie*, qu'il avoit composé, il y avoit plus de vingt-sept ans, & qui finit par une espéce de présage de ce qui lui devoit arriver. Il l'avoit fait voir à son ami; & afin qu'on puisse juger de sa prévoyance, il faut insérer ici les propres Vers de ce Poëme.

Ceux qui passant un jour près de mon Monument,
Verront qu'un Gazon simple en fera l'ornement,
Diront, tout étonnez d'une telle avanture,
Celui qui dans ces lieux choisit sa Sépulture,
Des plus grands Magistrats avoit reçû le jour;
Il fut de sa Famille, & l'espoir, & l'amour;
De grandes qualitez, une juste opulence,
Tout pouvoit soûtenir l'honneur de sa Naissance.
Pour régler ses devoirs, il eut devant les yeux
L'exemple & les vertus d'un grand nombre d'ayeux;
D'un Pére illustre encor, l'honorable mémoire,
Se joignoit dans son cœur, à l'amour de la Gloire.
Il préféra pourtant aux plus brillans emplois
Une douce retraite & le calme des bois;
Il préféra l'étude, & le repos des Muses,
Aux faveurs de la Cour, si vaines, si confuses;
Aimant mieux sans éclat, vivre & mourir en paix,
Le front ceint d'un Laurier, qui ne flêtrit jamais,
Qu'aux dépens des vrais biens, que donne la retraite,
Joüir dans le Public d'une gloire inquiéte.

Il est surprenant que *de Thou* porté naturelle- 1593.
ıent à faire du bien, même à ses ennemis, qui
e sa vie n'a offensé personne, qui n'a écrit ses
ınnales que dans la vûë de la gloire de Dieu, &
e l'utilité publique, qui a eu si grand intérêt de
onnoître la Vérité, & de la transmettre à nos
escendans, qui n'a rien avancé que sur la foi des
arans les plus sûrs, qui fait voir par tout un es-
rit si dégagé de complaisance, de haine & d'am-
ition, ait été cependant attaqué par tant de ca-
omniateurs au sujet de ses Histoires.

Il est plus surprenant encore, que leur mali-
nité ne se soit pas contentée de relever avec ai-
reur les fautes legéres où il est mal-aisé à tout
Historien de ne pas tomber dans le cours d'un si
ong Ouvrage, mais ait encore cherché par les
lus mauvais artifices à décrier l'Auteur: jusques-
à, que passant de l'examen de ses Ecrits à celui
le ses mœurs, ils ont voulu pénétrer jusques dans
'intérieur de son domestique, afin que rien n'é-
chapât à la fureur de leur animosité.

Ses amis lui en demandant un jour la cause, il
eur répondit qu'il n'en savoit point d'autre, que
ce qu'on ne vouloit point voir dans ses Ecrits ce
qui y étoit caché, & que ses ennemis n'avoient
osé attaquer ouvertement; & lorsqu'ils cherché-
rent ces raisons secrettes d'une haine si violente &
si peu méritée, ils crûrent que l'aversion & l'hor-
reur qu'il témoigne dans tout le corps de ses An-
nales, contre nos Guerres de Religion, en étoit
le sujet. Effectivement il y tâche de détourner
ses Lecteurs d'une voie si violente, comme il s'en
est expliqué plus librement dans sa Préface, dans
laquelle il déclare que la Guerre n'est pas un moien
légitime de réparer les brêches qui ont été faites
à la Religion. Il y insinuë en plusieurs endroits,
qu'il

enfin ce qu'il ajoûte de la *Pragmatiq*
me nôtre *Palladium*. Comme ce
pateurs qui ne cherchent qu'à s'enri
prise, du bien d'autrui, aux dép
Schisme & de la ruïne de l'Eglise,
dent pas mieux que de voir la guer
te déchirer les Royaumes de la Chr
en pouvoir détruire les libertez, .
leur puissance démesurée sur le mép
té des Souverains.

Voilà ce qui leur tient si fort au c
source véritable de cette furieuse av
motif secret de ces Libelles répandu
remplis de tant de venin: il est inu
cher d'autres. C'est ce qui a donné
sure qu'on a faite à Rome de l'*Hist*
Auguste de Thou, sans aucuns égar
teur & sans écouter ses raisons: alo
roissoit encore qu'une partie d'impr
avec cette fatale Préface qui leur e
quoi-qu'ils se gardent bien d'avou

oit eu de la précipitation d'en rejetter les cau- 1593.
sur elle : mais comme cette Préface regarde
istoire entiére , qui comprend toutes nos
erres civiles, elle avoit été imprimée avec le
gne de *François II.* sous lequel elles avoient
nmencé.

Cela n'empêche pas que ces envieux de nôtre
os ne continuent leurs médisances depuis dix
. Ils ne sauroient souffrir que nous jouïssions
ne Paix concluë & executée de bonne foi : ils
rochent comme un crime à un homme, qui
availlé depuis treize ans par l'ordre de *Henri le
and* à réconcilier les esprits, de parler des Pro-
ans avec modération, & de leur rendre la
ice, qui est dûë à tout le monde. Imbus d'u-
nouvelle doctrine, & se flâtans que la Provi-
nce divine favorisera leurs entreprises, ils
ient contribuer à la gloire de Dieu, par les
eles, les conjurations, par la force, par la
erre, & par les massacres. Les tendresses du
ur, les priéres, les larmes, les Conférences
sibles avec les Séparez, leur paroissoient des
oyens trop doux contre un mal qui fait de jour
jour de nouveaux progrès. Ils jettent feu &
me contre ceux qui implorent le secours des
nciles, les traitent de dévoyez & d'hérétiques,
moins de gens suspects & peu affectionnez à
Religion. Ces hommes dangéreux qui en aban-
nnant le soin des Brebis égarées, se sont dé-
uillez de l'esprit de charité de leurs Ancêtres,
nent mieux traiter avec une dureté hors de sai-
i, & sous un faux prétexte de l'indépendance
l'autorité Ecclesiastique, ceux qui tâchent de
nserver le lien de la paix & de la concorde. Ils
éférent la pompe, le faste, l'ambition, & leur
sion ardente de dominer, aux dépens même
du

1593. du Schisme de l'Eglise, à la simplicité, à la frugalité de nos Ancêtres, à la douceur, à la charité si nécessaire à ramener les Protestans : enfin, comme les Sages du monde, ils se préparent à la Guerre, dans le sein de la Paix. Les mauvais succès ne les rebutent point ; ils se font un jeu de porter le fer, le feu, & la désolation de tous côtez, pourvû qu'ils se vengent, pourvû qu'ils ruïnent & fassent périr ceux qui n'ont pas approuvé leurs mauvais desseins, ou qui ont osé s'y opposer.

Voilà ces gens qui crient si haut contre l'illustre Auteur dont nous écrivons la vie ; voilà les causes de cette haine violente, d'autant plus dangereuse que c'est un feu couvert, que sa ruïne seule peut éteindre: car c'est un crime chez eux, mais un crime de léze-Majesté divine, de défendre aujourd'hui les droits du Royaume, ses Libertez, sa Dignité; de se précautionner à l'exemple de nos généreux Ancêtres, contre les entreprises & les usurpations des Etrangers, de maintenir la justice de nos Loix, les franchises & les prérogatives de nôtre Eglise, de défendre la vie de nos Rois, & de les garantir des conspirations & de l'assassinat.

Un homme auquel ils reprochent ces sentimens, auroit été honoré de la Couronne civique & du triomphe, lors que par nôtre union & par nôtre courage nous défendions autrefois les Priviléges de nôtre Patrie; mais depuis que par nos dissensions & par nôtre lâcheté, nous avons trahi l'Etat, en permettant à nos ennemis jurez d'en pénétrer les secrets, l'on a renversé cette barriére, & l'on a traité de vision la fidélité que nous devons à nos Souverains : aujourd'hui l'on regarde ce même homme avec horreur, com-

: un monſtre éxécrable & frappé de la fou- 1593.

[l faut en demeurer-là, & prier le Lecteur xcuſer la longueur, & peut-être la vivacité, ce diſcours. On y fait voir l'innocence d'un ſtre Accuſé; mais on le fait contre ſon inten-n, & lui-même ne l'auroit jamais fait.

Fin du cinquiéme Livre.

LIVRE

LIVRE VI.

1593. DE THOU qui s'étoit établi à Tou vec sa femme, & qui y avoit apı de Paris, pendant la Tréve, les L & les Mémoires nécessaires, qu'il avoit de sa nombreuse & choisie Bibliothéque travailla à écrire l'Histoire pendant le rest cette année.

1594. Au commencement de la suivante l'on ı lut de sacrer le Roi, qui avoit été récon à l'Eglise, & non pas avec le Pape. La rémonie du Sacre se fit à Chartres par les n de son Evêque *Nicolas de Thou.* Le prei Président & les Conseillers du Parlement le Roi y avoit mandez, s'y trouvérent ı Monsieur & Madame de *Thou.*

On délibéra dans la suite sur les négotiat secrettes qu'on entretenoit avec *Brissac*, p la réduction de Paris. *Anne d'Est*, Duch de *Nemours*, & Mére du Duc de *Mayenne*, avoit été avertie par les Emissaires qu'elle tretenoit à la Cour. Elle le fit savoir au I son fils, comme elle le dit depuis à *de Th* qui s'étoit toûjours conservé auprès d'elle même amitié qu'elle avoit eûë pour le prem Président son pére. Le Duc négligea ces a & allant rejoindre son Armée, laissa la Ville pouvoir de *Brissac*, dont il se croyoit très sûré; mais qui aiant fait son Traité av le Roi, la remit à Sa Majesté quelque ten après.

Après le Sacre, *de Thou* s'en étoit retourn Tours avec le premier Président d'*Harlai.*

V

ois de Mars suivant le Roi entra dans Paris. 1594.
es Officiers du Parlement de Tours qui de-
is cinq ans y avoient rendu la Justice, &
ui étoient toujours restez fidelles à Sa Majes-
, espéroient qu'on ne rétabliroit point le
rlement de Paris sans attendre leur retour;
ais *François d'O*, qui avoit eu le Gouverne-
ent de cette grande Ville, & qui ne cher-
oit que les occasions de diminuer l'honneur
cette Compagnie, voulut gagner les bonnes
aces du peuple, & la faveur des Officiers du
rlement, qui venoient de faire leur paix;
ns cette vûë il sollicita instamment le Roi
les rétablir, sans attendre le retour du pre-
ier Président. Ce Magistrat en eut un sen-
ble déplaisir, & ne pouvoit se consoler qu'on
i eût fait perdre une si belle occasion, d'ar-
cher jusqu'à la racine les semences d'une fac-
on dangereuse, & de voir que la grace qu'on
ur venoit de faire laissoit aux Rebelles l'es-
rance de pouvoir un jour se révolter impu-
ment.

La mort imprévûë de *d'O*, qui arriva peu
tems après, adoucit un peu sa peine, l'on
minua & l'on partagea l'autorité du Gouver-
ur, & il ne crût pas qu'après lui il s'en
ouvât un autre assez puissant pour rallumer
étincelles d'une faction presque éteinte.

Sur la fin de cette année l'on bannit les Jé-
ites de France. Cet Arrêt fit de la peine à
Thou; d'un côté, il connoissoit la nécessité
dispensable où l'on étoit d'assûrer la tranqui-
é publique, après un aussi grand péril que
lui qu'on venoit d'éviter; de l'autre, il étoit
ès-fâché de se séparer de *Clément du Puy* leur
rovincial, qui étoit fort de ses amis. Ce Pé-
re

1594. re venoit souvent lui rendre visite avec *Pierre Pithou* & *Nicolas le Févre*; il avoit beaucoup d'éloquence, un jugement très-solide, & une profonde érudition: d'ailleurs, il témoignoit en toutes rencontres, qu'il n'avoit que de bonnes intentions pour le repos de l'Etat.

Charles de Lorraine Duc de *Guise* fit dans ce tems-là sa paix avec le Roi; l'on choisit *de Thou* & *Maximilien de Bethune-Rosny*, pour régler les conditions de son Traité: après qu'il fut arrêté, *de Thou*, dans l'Ode suivante, rendit compte au public des motifs qui, contre son inclination, l'avoient obligé de suivre la Cour, où les malheurs de la Guerre l'avoient entraîné: il étoit bien-aise aussi de faire voir de quelle maniére il s'en étoit retiré, si-tôt qu'il en avoit trouvé l'occasion.

---

* ADIEU A LA COUR.

ODE.

COUR, où les Muses méprisées,
Sont sans honneur & sans appui,
Où les ames desabusées
Trouvent tant de sujets d'ennui.
Cour, où des Ministres indignes,
Aux bassesses les plus insignes

Accor-

* Dans cette *Ode* le Texte entre dans le détail des Voyages de Mr. *de Thou* avec *Schomberg*, dont il a parlé ci-dessus en Prose. J'ai passé ces endroits-là dont la repetition n'auroit point eu de grace en Vers François.

Accordent les plus grands bienfaits; 1594.
C'eſt aſſez languir dans vos chaînes,
Toutes vos promeſſes ſont vaines,
Je vous dis adieu pour jamais.

Je ne voi chez vous qu'injuſtice,
Impoſture; Irréligion;
L'Intérêt, la baſſe Avarice,
Y ſoûtiennent l'Ambition.
J'y voi triompher l'Inſolence,
De vrais Amis, en apparence,
Dont le cœur eſt double & jaloux;
Chacun à l'envi s'y détruire,
L'Envieux, toûjours prêt à nuire,
Porter d'inévitables coups.

Donnerois-je un encens coupable
A tant de Scélérats heureux?
D'un Poëte infame, exécrable,
Y loûrois-je les Vers affreux?
Pourrois-je y vivre en Hypocrite,
Ou devenir le paraſite,
D'un Grand, de flateurs obſédé;
Ou traiter de Galanterie,
Les crimes & l'effronterie,
D'une Laïs au teint fardé?

O! que la retraite a de charmes,
J'y pourrai vivre en liberté,
Sans être ſujet aux allarmes
De l'ambitieux agité.

1594. J'y garderai mon innocence,
Et les Loix de ma conſcience
Y régleront tous mes deſirs;
J'y pourrai, ſans inquiétude,
D'une utile & ſavante étude,
Goûter les tranquiles plaiſirs.

Non, ce ne fut ni l'avarice,
Ni la voix de l'ambition,
Qui m'appellérent au ſervice
D'un Prince dans l'oppreſſion.
Ce fut pour m'épargner un crime,
Pour ſervir mon Roi légitime,
Qu'à la Cour je ſuivis ſes pas;
Une rebellion fatale
Le chaſſoit de ſa Capitale,
Par le plus noir des attentats.

Schomberg, ce fut par tes ſuffrages,
Qu'on m'honora d'emplois divers;
Je te ſuivis dans tes Voyages,
Avec toi je paſſai les Mers.
Tous deux zélez pour nôtre Prince,
Allans de Province en Province,
Nous y rétablîmes ſes Loix;
En Italie, en Allemagne,
Malgré les intrigues d'Eſpagne,
Nous fîmes reſpecter ſes Droits.

Après que par la main d'un Traître
La France eut perdu ſon appui,

N'y fimes-nous pas reconnoître 1594.
Le Prince qui régne aujourd'hui?
Enfin, soûmis par sa puissance,
Par sa valeur, par sa clemence,
Tout rend hommage à ce grand Roi;
Qui peut donc blâmer mon envie,
D'achever doucement ma vie
Dans les devoirs de mon Emploi?

Tu jugeras de ma conduite,
Equitable Postérité!
Ma retraite n'est que la suite,
De ma constante activité.
Depuis quatre ans, suivant l'Armée,
Ma fidélité confirmée
A mon Roi même pour témoin;
Muses, à vos douceurs sensible,
Je cherche un azile paisible,
Pour ne voir la Cour que de loin.

Sur la fin de cette année, les Ambassadeurs de 1595.
:nise, après avoir été long-tems en chemin, ar-
·érent à Paris, suivis d'un train magnifique. On
y reçût avec des honneurs extraordinaires; *de ou*, nommé à l'Ambassade de Venise, eut or-
: du Roi d'aller au-devant d'eux avec *André rrault de Maisse*, qui étoit de retour de cette
nbassade: il eut ordre encore de leur tenir com-
gnie pendant leur séjour.
Dans la même année mourut *Augustin de Thou*
n Oncle, Président à Mortier. Il y avoit déja
ng-tems que *de Thou* étoit reçû en survivance

1595. de cette Charge, il ne lui restoit plus que d'en prendre possession. Il le fit avec si peu d'empressement, que quand les Ligueurs mirent son Oncle à la Bastille avec le premier Président *de Harlai*, il refusa d'en occuper la place dans le Parlement de Tours, comme on l'a rapporté ci-devant. Après sa mort, il ne voulut point aller au Palais que la cérémonie de ses Funérailles ne fût achevée, & qu'il n'eût donné à sa mémoire tout ce qui lui étoit dû.

Il avoit déja rendu des services considérables au jeune Prince de *Condé*, & à la Princesse sa mére, lorsque cette Dame fut inquiétée pour la mort équivoque de son mari. Cette même année il s'employa pour eux avec la même affection; & quand le Roi les fit amener à Paris, il n'oublia rien, soit à la Cour, soit dans le Parlement, pour leur faire rendre les devoirs que leur naissance éxigeoit; persuadé qu'il étoit de l'intérêt du Roi, & qu'il importoit au bien de l'Etat d'en user ainsi: cela n'empêcha pas que ses envieux, par le mauvais tour qu'ils donnérent à ses services, ne rendissent sa fidélité suspecte à la Cour & au Parlement; ce qui lui attira des reproches des deux côtez. Il ressentit des effets de leur malignité, long-temps depuis; mais comme il étoit accoûtumé à la perte de ses biens, qu'il faisoit peu de cas de la faveur que les Courtisans recherchent avec avidité, & qu'il n'attendoit que du témoignage de sa conscience, la récompense de tant de peines & de tant de traverses, il n'eut pas de peine à s'en consoler.

Afin de faciliter le succès de cette affaire, le Roi, devant que de dépêcher en Poitou le Marquis de *Pisani*, pour amener le jeune Prince, dont il l'avoit fait Gouverneur, de l'avis du Duc de

Ne-

Nevers, donna à Saint Germain en Laye un E- 1595.
dit en faveur des Protestans, pour éloigner les obstacles qu'ils pourroient apporter sur ce sujet. *De Thou* le fit vérifier au Parlement sans modification. Cét Edit expliquoit plus amplement l'Article XIX. de celui de 1577. qui les admettoit 1596.
aux Charges indifféremment avec les Catholiques. Le Procureur Général qui vouloit faire connoître qu'il s'y étoit opposé, fit mettre dans l'Edit qu'il n'avoit point été Requerant; mais seulement, *Oüi*: ce qui allarma les Protestans, qui crûrent qu'on avoit cherché un moyen de les priver du Bénéfice des Edits précédens: ainsi ils obligérent le Roi de leur en accorder un autre l'année suivante.

Ils prirent leur tems que ce Prince étoit occupé au Siége de la Fére, & sous le prétexte de la sûreté de leur Religion, lui presentérent une Requête dans la situation la plus fâcheuse de ses affaires. Les suites en étoient dangereuses, & pour les prévenir, ce sage Prince crût qu'il falloit y donner ordre de bonne heure, ne point congédier leur Assemblée, & y envoyer un Commissaire fidelle qui traitât avec eux des Articles qu'ils proposoient.

De Thou fut choisi pour cette commission, dans le tems qu'il y pensoit le moins: il travailloit dans sa maison à écrire l'Histoire, & à réparer les pertes qu'il avoit souffertes dans ses biens depuis cinq ans. Les ordres qu'il reçût portoient, que sans prendre congé du Roi, il partît incessamment pour se rendre à Loudun. Comme jusqu'alors il n'avoit reçû que de l'ingratitude de la part de ceux dont il en devoit le moins attendre, il s'excusa auprès de Sa Majesté, & auprès de *Villeroi* Sécrétaire d'Etat, qui avoit signé les ordres. Il pré-

1596. voyoit que la négotiation de cette affaire, qui étoit de la derniére importance, lui attireroit l'indignation de Rome, & la disgrace de la Cour, par les intrigues de ses envieux. Pour s'en défendre, il se servit jusqu'à deux fois du crédit de *Schomberg* son bon ami, qui étoit malade à Paris; mais *Villeroi* s'y opposoit avec chaleur, & pressoit *Schomberg* de le faire partir incessamment, alléguant pour toutes raisons, que le service du Roi demandoit que ce fut lui qui ménageât cette affaire, puisqu'il s'en étoit déja mêlé.

Voyant l'intercession de *Schomberg* inutile, *de Thou* fut trouver *Nicolas de Harlai-Sanci*, Surintendant des Finances, son ancien ami & allié, qui obtint du Roi, que *de Vic* & *Calignon* seroient chargez en sa place de cette fâcheuse commission; mais en même tems *de Thou* reçût ordre d'aller à Tours avec *Schomberg*, pour la paix du Duc de *Mercœur*, qu'on devoit traiter avec les Députez de ce Prince, & en presence de la Reine *Louïse* sa sœur, qui étoit veuve d'*Henri III.* Après quelques jours emploiez à cette négotiation, ils se rendirent à Angers.

Ce fut dans cette derniére Ville que *de Thou* fut accablé de la nouvelle de la mort de *Pierre Pithou*, savant homme, qui partageoit ses soins, son conseil dans ses affaires & dans ses études, & qui le premier lui avoit inspiré le dessein d'écrire l'Histoire. Cette mort lui fut si sensible, que privé d'un aussi grand secours, il fut prêt de déchirer ce qu'il en avoit déja composé, & d'abandonner absolument l'Ouvrage. Il se retira quelques jours en particulier, & perdit beaucoup de sa gayeté ordinaire, lors que jettant les yeux de tous côtez, il ne trouvoit personne qui remplaçât son ami, ni qui le pût conduire dans son entreprise; car en

tou-

toutes choses il ne consultoit que *Pithou*, qui étoit parfaitement instruit de nôtre Histoire, & qui d'ailleurs étoit doüé d'un discernement admirable, & d'un amour desintéressé pour la Justice & pour la Vérité. Il avoit fait examiner & corriger par un ami si judicieux tout ce qu'il avoit écrit jusqu'à la fin du régne de *Henri II.* Son manuscrit même étoit encore entre les mains de *Pithou*, quand ce savant homme mourut; pour le reste, il se servit des lumiéres de ses autres amis. 1596.

Lorsqu'il fut de retour à Tours avec *Schomberg*, il répondit à la Lettre de consolation, qu'il avoit reçûë de *Jacques Gillot*, un des Conseillers du Parlement qui avoit le plus d'intégrité. Il trouva depuis l'occasion d'écrire à *Casaubon*, & voulut déposer sa douleur dans le sein de cet illustre Savant. Pour marquer combien il estimoit *Pithou*, & combien il fut affligé de sa perte, il faut rapporter ici la copie de la Lettre qu'il écrivit à *Casaubon*, & qui s'est trouvée parmi ses papiers.

J. AUGUSTE DE THOU,

Au savant ISAAC CASAUBON.

COMME j'étois, il y a quelques jours, à Angers, où le Roi m'avoit envoyé pour travailler avec Monsieur de Schomberg, *à pacifier la Bretagne; j'y reçûs*, Monsieur, *la triste nouvelle de la mort de* Pierre Pithou. *D'abord j'en fus affligé, comme je le devois être, & depuis d'autant plus*

1596. *sensiblement, que ne m'y étant point attendu, je n'avois personne ici qui fit assez d'attention sur une si grande perte & qui pût partager ma douleur. Aussi je vous avouë que j'en fus accablé, je m'oubliai moi-même, & l'emploi que j'avois à soûtenir. Je ne prétends point m'en défendre ; cette perte est de la nature de celles qui peuvent ébranler les plus constans.*

Quoique vous n'aiez jamais vû Pithou, *vous savez assez tout son mérite, & l'estime qu'il s'étoit acquise dans les païs les plus éloignez, qui, comme vous, ne le connoissoient que de réputation. Ainsi vous ne devez pas être surpris si ceux qui le voyoient tous les jours, qui étoient liez avec lui par une affection mutuelle, & par un long commerce, ont été consternez de sa mort. Car qu'y a-t-il au monde de plus précieux que l'amitié d'un homme de bien également sage, & rempli de toutes les connoissances dont l'esprit est capable, dont les mœurs & la vertu étoient pures & sans ambition, qui savoit parfaitement l'antiquité sacrée & profane, nos Loix, nôtre Droit, & nos Coûtumes; qui avoit une prévoyance & une expérience consommées, un jugement solide & éclairé dans la décision des affaires?*

Quoi-que simple particulier, il sembloit qu'il eut la conduite du public; ceux qui gouvernoient l'Etat le consultoient comme un Oracle, & ne sortoient jamais d'auprès de lui que pénétrez de ses lumiéres & de la sagesse de ses conseils. Aussi les plus vertueux de nos Ministres n'entreprenoient rien d'important ou pour le dedans ou pour le dehors de l'Etat, qu'ils ne lui eussent auparavant communiqué, & qu'ils n'en eussent examiné toutes les conséquences avec lui.

Voilà ce que ceux qui ne le connoissent que de

nom, & qui ne l'ont jamais vû, ne savent pas. 1596.
Pour moi, qui ai été assez heureux pour être de ses amis, la perte m'en a été si sensible, que me voyant privé de son conseil & de son secours, j'ai été sur le point d'abandonner mes études, & le soin des affaires publiques, auxquelles j'ai lieu de croire que Dieu m'a appellé; le respect que je dois à sa mémoire & le souvenir de ses conseils, m'en ont seuls empêché. Je n'oublierai jamais qu'il m'a souvent dit, lorsqu'il me voyoit accablé du desordre de nos affaires, dont il n'avoit pas meilleure opinion que moi; qu'il espéroit qu'elles se rétabliroient un jour; & qu'enfin il n'étoit point permis à un bon Citoyen, ni à un brave Soldat, de quitter le poste où la Providence les avoit placez, en quelque mauvais état où les choses soient réduites.

En un mot, c'étoit un homme né pour l'utilité publique; la fertilité de son esprit & la vaste étenduë de son génie, avoient réüni dans sa personne tout ce qu'on peut savoir, & il savoit plus que personne n'a jamais sû. Jamais on ne l'a trouvé sans occupation, toûjours appliqué à feuilleter les anciennes Bibliothéques, à revoir & remettre en meilleur état les écrits des Anciens, dont il a donné une infinité au public; à fortifier de ses conseils & de son experience ceux qui se trouvoient dans la peine, ou enfin à aider & exciter ceux dont les talens pouvoient être utiles. Il est donc juste que ceux qui en ont reçû de Dieu, imitent un exemple si estimable, & tâchent de faire passer à la postérité la mémoire d'un si grand homme.

Je suis témoin, illustre Casaubon, *de l'amitié qu'il a conservée pour vous toute sa vie, & de la joie que je lui donnois quand je lui montrois les Lettres de nôtre* Scaliger, *qui vous y nomme le plus savant homme de nôtre temps. Il me disoit que Dieu vous avoit*

1596. *fait naître pour vous opposer à l'ignorance qui nous menaçoit, & qu'il vous regardoit comme le seul homme qui pût rapeller les belles Lettres que nos Guerres civiles avoient bannies.*

Ce fut lui qui m'engagea à vous prier de venir en France, & je croi qu'il vous en a écrit aussi plusieurs fois. Comme il n'avoit d'autre plaisir que celui de procurer l'utilité publique, il étoit persuadé qu'elle ne recevroit pas un médiocre avantage de vos Conférences, & se flâtoit que vous ne vous repentiriez pas non plus de celles que vous auriez avec lui. Il avoit commencé plusieurs Ouvrages, que son âge avancé & ses grandes occupations, ne lui permettoient pas d'achever; il espéroit qu'étant jeune & moins occupé que lui, vous vous en chargeriez volontiers. Sa mort nous en a ravi une partie, & l'autre est si peu en ordre, que si Nicolas le Févre, *son ami intime, & le compagnon inséparable de ses études, n'y donne ses soins, nous courons risque d'en être privez entiérement; il n'y a que lui qui sache ses intentions, & qui puisse mettre ces piéces informes en état de paroître. Je ferai mon possible par mes prieres pour l'obliger à y travailler.*

Cependant j'espére de vôtre bon cœur, que vous prendrez part à ma peine, dont je vous entretiens peut-être trop long-tems; persuadé que dans vos Ecrits vous voudrez bien rendre témoignage du mérite de cet excellent homme, à la Postérité. L'on peut dire que si quelqu'un s'est rendu digne des éloges des hommes illustres de nôtre tems, celui-ci les a mieux méritez que personne, par la réputation qu'il s'est aquise. Je vous prie instamment d'y travailler, & d'animer par vôtre exemple ceux qui sont capables de le faire. Adieu. Obligez-moi de me donner souvent des nouvelles de vos études, & de tout ce qui vous regarde. Comptez que dans

l'agi-

l'agitation des affaires qui m'occupent, rien ne sau- 1596.
roit me donner plus de consolation que vos Lettres. Encore une fois, Adieu.

A Tours le 25. Novembre 1596.

Tout l'Hyver se passa inutilement à traiter avec 1597.
le Duc de *Mercœur*: cependant *de Vic* & *Calignon*, qui n'avoient pas mieux réüssi auprès des Protestans, arrivérent de Roüen à Tours avec des ordres du Roi pour *Schomberg* & *de Thou*, de les aider dans cette négociation.

Schomberg s'y portoit assez volontiers, mais *de Thou* qui la regardoit toûjours comme une affaire fâcheuse pour lui, auroit bien voulu s'en excuser, comme il avoit fait la premiére fois; néanmoins comme il n'avoit jamais pû rien refuser à *Schomberg*, il s'engagea dans cette négociation, dont il n'y eut que *Calignon* & lui qui demeurassent chargez dans la suite. Avant sa conclusion le Roi dépêcha *de Vic* à Lyon, & *Schomberg* en Bretagne, pour disposer toutes choses à la Guerre contre le Duc de *Mercœur*, qui tous les jours affectoit de nouveaux délais.

Les Protestans tenoient alors leurs Assemblées à Saumur & à Chastellerault, tandis que les Commissaires de Sa Majesté étoient à Tours, pour être plus proche de la Reine *Louïse*, qui étoit à Chénonceaux, & qui recevoit de temps en temps des nouvelles du Duc de *Mercœur*.

Schomberg aprit assez confusément à Tours la surprise d'Amiens: la nouvelle lui en fut aussi-tôt confirmée par un Courrier du Roï. Elle fut reçûe avec une consternation générale, & chacun croyant le Royaume à deux doigts de sa perte, songeoit à ses propres interêts. Là-dessus les Pro-

1597. testans & leurs principaux Chefs s'assemblérent, moins pour les affaires de leur Religion, que pour prendre leurs mesures dans une conjoncture si malheureuse; ils n'attendirent point les ordres de Sa Majesté, & n'y appellérent ni *Schomberg* ni *de Thou*, quelque instance que ce dernier pût faire pour s'y opposer.

L'affaire d'Amiens, que le Roi avoit résolu de reprendre, partagea diversement les esprits: ceux qui ne regardoient que leurs interêts particuliers, fondoient là-dessus de grandes espérances; les autres en étoient véritablement touchez. La valeur du Roi vint à bout de tout, il reprit Amiens, & rassûra les frontiéres; ce qui rabatit les efforts de ses Ennemis, & obligea les Protestans, qui dans cette conjoncture s'imaginoient qu'il étoit permis à chaque particulier de pourvoir à sa sûreté, de recevoir d'un Roi victorieux les conditions qu'il leur offrit, jugeans bien que la tranquillité publique se rétabliroit aisément sous un si grand Prince.

Durant la longueur & l'incertitude de ce Siége, *de Thou* avoit souvent pressé les Ducs de *Bouillon* & *de la Trimouille* de lever des Troupes, & de les mener au Camp devant Amiens, qu'autrement ils s'attireroient la haine du public, & trouveroient les Parlemens moins disposez à faire passer un Edit, qu'ils s'éforçoient d'amplifier par de nouvelles conditions; mais le desordre étoit si grand, & les esprits si préoccupez, qu'ils n'étoient capables ni d'aucune résolution convenable à leurs interêts, ni d'écouter ceux qui leur donnoient de bons conseils.

Ainsi le Duc de *Bouillon*, avec des Troupes qu'il avoit levées dans le Limousin, aux dépens du Roi, s'en alla dans l'Auvergne, & dans le Gi-

vau-

dan, où *Montmorenci-Fosseuse* avoit renouvellé 1597.
ɜuerre; & le Duc *de la Trimouille*, avec des
ɔupes levées sur le même pié dans le Poitou, y
a inutilement, sans que ni l'un ni l'autre don-
ènt de secours au Roi.
ɔe Prince, avec raison, ne pût jamais l'ou-
r, & lors que *de Thou*, qui leur avoit fait
instances si vives & si réïterées, voulut, par
.ettres, les excuser auprès de Sa Majesté, le
reçût fort mal ses excuses, & l'on le regarda
nauvais œil dans le tems qu'on vérifia leur
.
'ependant s'il parloit ouvertement en leur fa-
', & dans le public & auprès du Roi, lui qui
lâmoit si librement dans le particulier, ce n'é-
pas pour s'attirer leurs bonnes graces, mais
empêcher qu'une faute particuliére ne retar-
a conclusion d'une affaire générale, d'où dé-
loit le repos de l'Etat, & que le Roi lui-mê-
ugeoit si nécessaire.
ır ceux qui entretenoient encore des intelli-
es secrettes avec les restes de la Ligue, saisis-
t cette occasion, comme si le hazard la
eut offerte. Pour irriter les esprits des Pro-
ıs, ils feignoient d'un côté d'entrer dans
interêts, pour les rendre odieux au Roi,
ı conduite de ses Commissaires suspecte;
ıutre, ils se plaignoient sans cesse au Car-
de *Florence* Légat en France, qui étoit a-
ı Paris. Il est constant que par l'intrigue
ɜs factieux, la discussion des Articles de
des Protestans donna moins de peine à
ou, qu'il n'en eut à le faire aprouver du Peu-
: de la Cour, & à le faire recevoir au Parle-

ssi ne pouvoit-il trop se loüer de la modéra-
 tion

1597. le Cabinet de ses Livres qui donne dessus, un Celier pour mettre du Vin. A la priére de *Caligno*, *de Thou* fit sur ce sujet les Vers suivans.

L'OMBRE DE RABELAIS.

J'Ai passé tout mon temps à rire,
Mes Ecrits libres en font foi,
Ils sont si plaisans, qu'à les lire,
On rira même malgré soi.

La Raison sérieuse ennuie,
Et rend amers nos plus beaux jours:
Que peut-on faire de la vie,
Sans rire & plaisanter toûjours?

Aussi *Bacchus*, Dieu de la Joie,
Qui régla toûjours mon destin,
Jusqu'en l'autre monde m'envoie
Dequoi dissiper mon chagrin.

Car de ma Maison paternelle
Il vient de faire un Cabaret,
Où le plaisir se renouvelle
Entre le blanc & le clairet.

Les jours de Fête on s'y régale,
On y rit du soir au matin,
Dans le Jardin & dans la Sale,
Tout Chinon se trouve en Festin.

Là, chacun dit sa chansonnette, 1597.
Là, le plus sage est le plus fou,
Et danse au son de la Musette
Les plus gais Branles du Poitou.

La Cave s'y trouve placée
Où fut jadis mon cabinet,
On n'y porte plus sa pensée
Qu'aux douceurs d'un Vin frais & net.

Que si *Pluton*, que rien ne tente,
Vouloit se payer de raison,
Et permettre à mon Ombre errante
De faire un tour à ma Maison;

Quelque prix que j'en pûsse attendre,
Ce seroit mon premier souhait,
De la loüer ou de la vendre,
Pour l'usage que l'on en fait.

L'avanture suivante mérite une attention plus ieuse. Les Juges d'Angoulême avoient conmné pour crime de Magie un nommé *Beaumont*, i se disoit Gentilhomme; comme il en avoit pellé au Parlement, & qu'on le conduisoit à Pa:, il fut arrêté à Chinon par une Dame de la emiére qualité, mais un peu trop curieuse sur s matiéres: il y séjourna presque pendant deux s avec assez de liberté. Le bruit se répandit aussit qu'il y avoit dit & fait des choses surprenans; *Gilles de Souvré* Gouverneur de Tours, qui trouva à Chinon, eut envie de le voir & de questionner. Il l'obtint du Président *de Thou*;

mais

1597. mais comme il le pressoit de l'interroger lui-même, *de Thou* s'en excusa sur ce qu'étant Président de la Tournelle, il seroit peut-être obligé de le faire à Paris : ainsi ce fut *Calignon* qui s'en chargea.

Calignon y étoit très-propre ; outre les belles Lettres il savoit fort bien la Philosophie, les Mathématiques, & la Jurisprudence. Après les questions ordinaires, il l'interrogea exactement sur les principes de la Magie, sur ses effets, sur son excellence, sur ceux qui en faisoient profession, & sur tout ce qu'il avoit fait devant & après sa condamnation. *Souvré* & le Président *de Thou* étoient cependant cachez dans l'embrazure d'une fenêtre, pour n'être point découverts. *Calignon* sût si bien s'insinuër dans l'esprit du criminel, qui se crût déja en liberté, que ce malheureux prenant confiance en lui, lui avoüa plusieurs choses, qu'il nia depuis constamment, lorsque contre son espérance on lui fit son procès à Paris.

Voici ce qu'on peut recueillir de plus certain de cet interrogatoire, ou plûtôt de cette conférence. *Beaumont* prétendoit que la Magie, dont il faisoit profession, étoit l'Art de converser avec ces Génies, qui sont une portion de la Divinité; bien différens de celui dont se servent ceux que nous apellons Sorciers, qui ne sont que de vils esclaves du Démon, grands ignorans, & dont les mauvais esprits abusent pour nuire aux hommes par le poison, & par des charmes abominables : au lieu que les sages, qui ne s'apliquent qu'à faire le bien, commandent aux Génies, connoissent par leur commerce les secrets de la Nature les plus cachez, ignorez du reste des hommes, & dont personne n'a jamais écrit ; apprennent aux hommes à connoître l'avenir, les moiens d'éviter les périls, de

recouvrer

recouvrer ce qu'ils ont perdu, de passer en un 1597.
moment d'un lieu dans un autre, entretiennent l'amitié entre les péres & les enfans, les maris & les femmes, entre tous ceux enfin ausquels on la doit. En un mot, qu'il conversoit avec ces Esprits celestes, habitans de l'air, qui bien-faisans de leur nature, ne sont capables que de faire du bien; que ceux qui sont au centre de la terre & qui commandent aux Sorciers, sont des Esprits malins, qui ne sont capables que de faire le mal; que le monde étoit rempli de Sages, qui faisoient profession de cette sublime Philosophie; qu'il y en avoit en Espagne, à Tolède, à Cordouë, à Grenade, & en beaucoup d'autres lieux; qu'autrefois elle étoit célébre en Allemagne, mais que depuis l'Hérésie de *Luther*, l'exercice y en avoit presque cessé; qu'en France & en Angleterre elle s'y conservoit par Tradition dans de certaines familles illustres; qu'on n'admettoit à la connoissance de ces Mystéres que des gens choisis, de peur que par le commerce des profanes, l'intelligence de ces grands secrets ne passât à de la canaille & à des gens indignes.

Il se mit à discourir ensuite de toutes les merveilles qu'il avoit faites pour l'avantage de ceux qui avoient eu recours à lui, & cela avec un air si assûré, qu'au lieu d'une extravagance impie & criminelle, il sembloit parler d'une vérité certaine & reconnuë, après cela l'on le reconduisit au Château. *De Thou* l'y fit garder exactement, & *Saurvé*, qui avoit écouté cette conversation, ne pût s'empêcher d'admirer l'entêtement de ce malheureux: il obtint de cette Dame, qui l'avoit gardé si long-tems, qu'on le feroit conduire à Paris incessamment; ce qu'elle fit avant que *de Thou*

Duc de *Mercœur*, lui donnérent avis
nommé *Cosme Ruggieri*, vouloit atter
de Sa Majesté par les voies détestables
que sous prétexte qu'il savoit peindre,
donné une chambre dans le Château:
fait une figure de cire ressemblante a
perçoit tous les jours en prononçant
paroles barbares, pour le faire mo
gueur.

Les Accusateurs donnérent leur mé
de leurs mains. Le Roi commit le
Thou & *Charles Turcant* pour en info
Cosme Ruggieri étoit le même qu'on av
question, il y avoit vingt-cinq ans, p
reils maléfices, un peu devant la mor
IX. *De Thou* l'interrogeant là-dessus,
que c'étoit une calomnie de ses ennem
Juges avoient reconnu son innocence,
élargi d'une maniére honorable; qu'il
qu'il avoit une connoissance particuli
trologie, & que peu de gens pouvoi

pour Sa Majesté depuis tant d'années, étoit une 1597.
preuve de son innocence & de son aversion pour le crime dont on l'accusoit.

Qu'après la journée de la Saint Barthélemi, le Roi de *Navarre* & le Prince de *Condé* étant au pouvoir du Roi, la Reine-mére, qui avoit beaucoup de créance en lui, lui demanda la nativité de ces Princes; qu'il lui répondit qu'il l'avoit prise exactement, & que suivant les principes de son Art, l'Etat n'avoit rien à craindre de leur part; que cette assûrance les sauva, & les garantit des desseins qu'on avoit formez contre leurs vies; qu'il s'en étoit ouvert à *François de la Nouë*, qui vint à la Cour dans ce tems-là, qu'il l'engagea à le faire savoir adroitement à ces Princes & à les avertir de sa part que s'ils vouloient éviter le péril qui les menaçoit, ils justifiassent par leur conduite ce qu'il avoit répondu à la Reine; que la seule affection qu'il leur portoit, lui avoit dicté cette réponse, & non l'expérience de son Art, puisque l'affaire étoit de sa nature impénétrable à l'Astrologie; qu'il croioit que Sa Majesté n'avoit pas oublié un si grand service, persuadé qu'après des preuves si certaines de son affection, la générosité du Roi ne lui permettroit pas de le voir tous les jours exposé à de pareilles calomnies.

De Thou raporta cette réponse à Sa Majesté. Ce Prince après avoir fait quelques tours dans sa chambre, lui dit qu'il s'en souvenoit, & qu'il étoit vrai que *La Nouë* lui en avoit parlé; mais qu'il ne mettoit sa confiance qu'en Dieu, & qu'il ne craignoit rien de ces sortes de charmes, qui n'ont de pouvoir que sur ceux qui se défient de la divine Providence.

Ainsi cesserent les poursuites contre *Ruggieri*, que l'on mit en liberté. Il s'étoit adroitement in-

sinué

1597. sinué dans l'esprit des Dames de la Cour, & par leur moien le Roi lui avoit promis sa grace secretement.

On a crû devoir s'étendre sur cette affaire, d'autant plus que ce scelerat a eu l'insolence de publier, que ce que *de Thou* a raporté de lui sur des preuves certaines (ce qui se trouve à l'année 1573. dans l'Histoire générale, qui dans ce tems-là n'étoit pas encore imprimée) ne le regardoit point; que *de Thou* avoit été abusé par la conformité du nom d'un certain Jardinier, qui étoit alors accusé du même crime. Il eut même l'éfronterie de solliciter une pension, qui lui fut accordée pour écrire l'Histoire: mais pour prouver le contraire de ce qu'il avance, on n'a qu'à lire sa confession signée de lui, qui est encore entre les mains de *Charles Turcant* Magistrat incorruptible; il y demeure d'accord que c'est lui-même, accusé injustement à la vérité, mais renvoié honorablement, comme on l'a dit ci-dessus. En quoi il ment encore avec impudence; car par les Registres du Parlement, il est constant qu'après la question on l'envoia aux Galéres, dont il ne s'exempta que par le crédit des Courtisans, qui fort portez pour ces sortes de Devins, le retirérent de la chaîne comme on le conduisoit à Marseille, & le ramenérent à la Cour.

Ceux qui se sont acharnez à noircir la réputation du Président *de Thou*, par toute sorte de calomnies, n'ont osé nier que ce *Cosme Ruggieri*, qui sous le Régne de *Charles IX.* fut mis à la question pour crime de Magie, ne fût le même qui fut interrogé à Nantes du tems de *Henri IV.* ils ne le connoissoient que trop. Mais pour ne laisser passer aucune occasion de décrier cet illustre Auteur, ils ont dit qu'il avoit malicieusement af-

fecté

fecté de charger un Prêtre d'un crime si détestable. Qu'ils sachent donc, ces impudens calomniateurs, que *Ruggieri* n'étoit point dans les Ordres quand on l'apliqua à la question. Que quand *de Thou*, en l'interrogeant là-dessus, lui reprocha son Astrologie, c'est-à-dire la Judiciaire, comme un crime impie défendu à tout Chrétien, & bien davantage à un Prêtre, il s'en excusa comme il pût, & protesta avec serment que depuis qu'il avoit pris les Ordres (ce qui ne fut que long-tems après) il n'avoit tiré l'horoscope de personne, comme on le voit dans ses réponses que garde Mr. *Turcant*. 1597.

Sa fin déplorable suffit pour faire connoître si c'étoit à tort que *de Thou* avoit si mauvaise opinion de lui. Ce malheureux qui avoit vécu dans une profonde dissimulation, fit connoître à sa mort son éloignement pour le Christianisme: comme il ne voulut recevoir aucun des Sacremens que l'Eglise donne aux Fidelles, on le mit dans un lieu profane, non-seulement au scandale du Public; mais encore à la honte de ceux qui protégeoient à la Cour un imposteur si abominable.

Tout le tems que *de Thou* pouvoit dérober aux affaires, il l'emploioit à écrire l'Histoire. Quand l'Edit de Nantes fut enfin scellé après plusieurs difficultez, que des intérêts particuliers y faisoient naître; il demanda congé au Roi devant que ce Prince quittât la Bretagne, de revenir à Paris, où il arriva sur la fin de Mai avec *Calignon* son compagnon inseparable.

La plûpart y étoient d'avis qu'on devoit presser la Vérification de l'Edit au Parlement, avant que les Ligueurs, qui dans l'ame n'en étoient pas contens, quoi-qu'abaissez par tant de pros- 1599.

péritez,

Mais le Légat, à qui l'Etat avoit
gation, en demanda, & en obtint
jusqu'après son départ. Le Duc de
chargea de l'agrément des Protestans
pêcher qu'ils ne le prissent en mauvai
cette affaire fut remise à l'année suivan
fin après plusieurs difficultez & p
lais, l'Edit vérifié au commencemen
me.

On avoit prévû qu'il s'y trouveroit
oppositions, & que pour les lever,
du Président *de Thou*, chargé de cet
tion, y seroit nécessaire. Mais comm
toit plus de chez lui, depuis qu'on l'a
mé à l'Ambassade de Venise, on y en
place le Président *Antoine Séguier*. T
regarde le reste de la Vérification de
Edit, est rapporté plus au long dans l
vre de l'Histoire générale.

Cette même année lui fut funeste,
te qu'il fit de trois hommes illustres, c

comme l'affaire ne réüssit point, il n'en a touché 1599.
qu'un mot dans l'Histoire générale.

Après la Vérification de l'Edit de Nantes en faveur des Protestans, plusieurs choses faisoient encore de la peine à Sa Majesté: il sembloit que pour apaiser les Catholiques, dont le mécontentement étoit fomenté par l'animosité des Ligueurs, il étoit nécessaire de faire quelque coup d'éclat, équivalent à la perte qu'ils prétendoient souffrir par les graces qu'on venoit d'accorder aux Protestans. Le Pape, entr'autres conditions, avoit imposé au Roi celle de recevoir le Concile de Trente, & l'on en demandoit l'exécution, tant de fois tentée & toûjours refusée.

Villeroi, qui prétendoit que c'avoit été l'intention du feu Roi, étoit un des plus échauffez. Ses amis l'apuyoient avec chaleur dans cette poursuite, & tous de concert avoient persuadé à Sa Majesté, que puisqu'il l'avoit promise au Pape, il ne pouvoit trouver de conjoncture plus favorable pour contenter les Catholiques, chagrins de la publication de l'Edit de Nantes; que les Protestans n'en avoient pas le moindre ombrage; qu'ils en prenoient à témoin deux des principaux d'entr'eux, le Duc de *Bouillon* & *Rosny*, ausquels ils avoient persuadé que ceux de leur Religion n'avoient aucun intérêt à la publication du Concile; que l'Edit du Roi, qui l'ordonneroit, pourvoiroit avec soin qu'elle ne pût préjudicier en aucune maniére à ses Droits ni à ceux de sa Couronne, aux Libertez de l'Eglise Gallicane, ni à aucun des Articles accordez par les Edits de Pacification. Qu'à ces conditions l'Etat y trouvoit toute sa sûreté, tant à l'égard de sa dignité, de l'honneur de la France, & des Immunitez de l'Eglise Gallicane, qu'à l'égard de la satisfaction des Protestans:

1599. qu'ainſi il n'étoit point néceſſaire que le Parlement, qui devoit vérifier l'Edit, examinât ſcrupuleuſement & en détail les Articles du Concile, ni qu'il apportât des délais à ſa publication.

De cette maniére, après avoir, comme il leur paroiſſoit, diſpoſé la Cour en leur faveur, il ne leur reſtoit plus qu'à gagner ceux des Conſeillers du Parlement, qu'ils croyoient les plus dificiles; le premier Préſident, ſur tout, qu'ils s'attendoient de trouver plus contraire que pas un autre. Mais comme il étoit alors malade & allité, ils firent avertir de la part du Roi les principaux Conſeillers d'Etat de ſe rendre dans la maiſon du premier Préſident, & en même tems le font ſavoir à ce Magiſtrat, ſans lui marquer les intentions de Sa Majeſté. D'abord il s'excuſa ſur ſa maladie de l'honneur que le Roi lui vouloit faire; & ajoûta enfin, qu'aiant pris médecine ce jour-là, il n'étoit pas en état de parler d'affaires.

L'objet de cette cabale, qui preſſoit cette publication avec tant de chaleur & d'artifice, étoit d'étourdir le premier Préſident par la viſite imprévûë de Sa Majeſté, de le mettre hors d'état de pouvoir répondre en ſa preſence & par de ſolides raiſons, ſur une matiére à laquelle il n'étoit point préparé; du moins de l'engager par cette déliberation à ne pas opiner enſuite dans le Parlement auſſi fortement qu'il auroit pû faire.

Le Roi déja en carroſſe pour aller chez le premier Préſident, reçût en chemin les excuſes de ce Magiſtrat; ce qui l'obligea de tourner bride pour ſe rendre chez *Zamet*. Il fit avertir *de Thou* de ſe rendre au Conſeil; ainſi le Préſident, ſans ſavoir dequoi il étoit queſtion, s'y trouva avec *la Gueſle*, Procureur Général. Surpris de ſe voir ſeul de Préſidens, il vit bien que c'étoit un piége

que

: lui tendoient ceux qui vouloient le rendre 1599.
›ect personnellement, il jugea donc qu'il de-
t se conduire avec précaution, & ne donner
se ni à ses envieux ni à ses ennemis, principa-
ıent après que *de Maisse* l'eut en secret averti
sujet qui les assembloit.

.l ne fut pas plûtôt entré, que le Roi l'entre-
quelque tems de la Conférence proposée en-
du Perron & *du Plessis-Mornai*, & lui dit en-
e qu'il étoit resolu de satisfaire le Pape au sujet
la publication du Concile de Trente. Alors
Thou prit la liberté de lui en représenter les con-
ıences, & pour le convaincre, ajoûta: Que
›uis trente-sept ans elle avoit été proposée plu-
ırs fois inutilement; premiérement sous *Char-
l X.* puis sous *Henri III.* Prince zélé pour la
ligion Catholique & ennemi déclaré des Pro-
ans; d'où Sa Majesté pouvoit connoître com-
ı dès ce tems-là il s'y rencontra de difficultez,
y subsistoient encore: qu'ainsi elle meritoit
ı qu'on l'examinât à loisir, & que tout intérêt
ırt, on en pesât mûrement tous les Articles,
miérement dans son Conseil & après dans le
lement: Qu'il suplioit Sa Majesté de ne le pas
ger à dire sur le champ son avis sur une matié-
i importante, qu'il n'avoit pû prévoir, & sur
ıelle il devoit opiner à son tour dans le Parle-
ıt.

›'étant excusé à peu près de cette maniére, le
i, avec ses principaux Ministres, passa d'une
chambre où il étoit, dans un cabinet. Là,
ès avoir ordonné à la compagnie de s'asseoir,
: mit sur un lit, & leur dit: Qu'il avoit pris la
›lution de s'acquitter de la promesse que ses
cureurs avoient donnée, de faire publier le
ncile de Trente: Que ses Prédecesseurs en

 avoient

1599. de même pour le bien de l'Etat, & qu'ils s'en étoient toûjours bien trouvez : Qu'on en voioit des preuves dans les Capitulaires de *Charlemagne*, de *Loüis le Débonnaire*, de *Lothaire*, & des autres Rois; que c'étoit un exemple à ſuivre; Qu'il n'y avoit pas deux cens ans que nos Théologiens de retour des Conciles de Conſtance & de Bâle, où ils avoient aſſiſté, avoient propoſé & inſiſté vivement qu'on en reçût les déciſions en France, tant pour l'avantage de l'Egliſe univerſelle que pour celui de la nôtre en particulier: Que là-deſſus s'étoit tenuë la célébre Aſſemblée de Bourges, où par ordre du Roi & devant les Prélats, les Grands du Roiaume & les Députez des Parlemens, on avoit examiné avec attention tous les Articles des Conciles l'un après l'autre; que ſur ceux qui recevoient quelque difficulté, on avoit conſulté le Pape par des Courriers exprès.

Qu'enfin, au nom de *Charles VII.* on avoit arrêté ce qu'on apelle *la Pragmatique-Sanction*: Qu'elle fut reçûë par tous les Ordres de l'Etat, & publiée dans tous les Parlemens, comme une Loi conſtante & ſacrée, qui paſſe encore aujourd'hui pour inviolable dans la doctrine de nos plus ſolides Théologiens : Qu'il n'y avoit en France que ce ſeul exemple de la publication d'un Concile, qu'on s'en ſouviendroit toutes les fois qu'on parleroit de recevoir celui de Trente : Que tous les Parlemens, & principalement celui de Paris, dont le luſtre & l'autorité ſervent de régle aux autres, demanderoient dans l'examen & la publication du Concile, qu'on gardât les mêmes formalitez qu'on avoit obſervées du tems de la Pragmatique de *Charles VII.*

La

Après cela, chacun se regarda & demeura dans 1599.
un profond silence : enfin, *de Thou* reçût ordre du Roi de parler. Il s'en excusa une seconde fois, sur ce qu'aiant à dire son avis au Parlement, ce seroit lui en ôter la liberté par une demande anticipée ; mais le Roi le pressa de lui déclarer ses sentimens avec la même confiance qu'il le pourroit faire dans le Parlement. Comme il s'y vit absolument contraint, il dit enfin qu'il connoissoit bien par le discours de Sa Majesté & par celui de ses Ministres, que l'intention du Roi étoit que non-seulement on reçût le Concile ; mais qu'on le publiât sans une plus grande discussion, ni sans d'autres conditions que celles qu'il y avoit mises. Que cependant puisque le Roi, en lui commandant de parler, lui faisoit la grace de lui permettre de dire librement son avis, il se croioit obligé de déclarer à Sa Majesté, qu'Elle trouveroit dans le Parlement des difficultez sur cette publication, qui seroient fort oposées à ce qu'on avoit voulu lui persuader, & peu conformes à ses intentions.

Que cette Compagnie voudroit s'instruire exactement & examiner tous les Articles : Que depuis l'établissement de nôtre Monarchie, la plus puissante de la Chrétienté, on ne trouveroit aucun exemple d'un Concile reçû de cette maniére : Que les Rois les plus jaloux de la Religion & du maintien de la Discipline Ecclesiastique, n'avoient jamais porté leurs mains au Sanctuaire : Qu'ils avoient laissé le soin aux Prélats, qui régloient en leur nom la pratique de cette Discipline, conformément aux Constitutions & aux Saints Decrets des Conciles : Que les Empereurs & les Rois de la seconde Race en avoient usé

1599. avoit perſonne aſſez hardi pour ſe charger du péril où elle expoſeroit le Roi & l'Etat. Ils lui répondirent qu'après la concluſion du Concile de Trente, l'on propoſa dans le Conſeil à Fontainebleau de le revoir: Qu'il étoit vrai qu'on y avoit appellé les Préſidens du Parlement; que *Christofle de Thou*, Chef de cette Compagnie, homme ferme & parfaitement inſtruit de nos Droits, s'y étoit oppoſé, & avoit parlé long-tems, & avec chaleur contre ce Concile, juſqu'à entrer en de rudes conteſtations avec le Cardinal de *Lorraine*, qui en preſſoit la reception; mais que le ſecond Préſident, *Pierre Séguier*, avoit été d'une opinion contraire, & avoit montré par pluſieurs raiſons auſſi fortes, qu'on pouvoit le recevoir en y aportant quelque modification: que ces deux avis avoient alors partagé le Parlement; ce qu'ils diſoient exprès pour y faire naître le même partage par la ſuppoſition de ces différentes opinions: mais leur artifice ne ſervit de rien.

Car le Préſident *de Thou*, ami de *Séguier*, qui avoit ſuccedé à la Charge du Préſident *Séguier* ſon Pére, & qu'on n'avoit point exprès appellé à cette délibération, lui demanda auſſi-tôt ce qui s'étoit paſſé au Conſeil de Fontainebléau, & s'il étoit vrai que leurs Péres euſſent été d'avis oppoſez. *Séguier* lui ſoûtint que rien n'étoit plus faux, & qu'ils avoient toûjours été d'un même ſentiment ſur la publication du Concile: il aſſûra la même choſe à tous ſes amis, tant en général qu'en particulier.

Cela ferma la bouche à ceux qui inſiſtoient ſi fort ſur la publication, & qui furent informez de cet éclairciſſement. Ils virent bien qu'ils ne devoient plus compter ſur ce prétendu partage qu'ils vouloient introduire, & qu'il falloit ceſſer une pour-

poursuite commencée avec chaleur, & soûtenuë avec artifice. 1599

Peu de tems après se tint à Fontainebleau cette célébre Conférence entre l'Evêque d'*Evreux* & *du Plessis*. Quand elle fut finie, le Roi partit pour l'expédition de la Savoye. On peut voir plus au long les particularitez de ces deux affaires, sur la fin des Annales du Président *de Thou*. 1600

Comme ce Magistrat s'étoit utilement appliqué pendant deux ans avec *Renaud de Beaulne* Archevêque de *Sens*, à la Réformation de l'Université de Paris, dont le Parlement avoit homologué les Articles, cette Compagnie le députa cette année avec deux des plus grandes lumiéres de son Corps, *Lazare Coqueley* & *Edoüard Molé*, pour les faire recevoir dans des Assemblées générales de l'Université, qu'on tint exprès. Cela lui attira encore des reproches de la part de ses ennemis; car parmi ces Articles, la conjoncture des temps y en avoit fait insérer plusieurs pour la sûreté du Roi & de l'Etat, contre cette pernicieuse doctrine introduite depuis quelques années par les Etrangers, qu'il est permis de détrôner les Rois & de s'en défaire. Nouveau sujet de plainte à ces esprits brouillons, & à ces restes cachez de la Ligue, dont les têtes, comme celles de l'Hydre, se renouvelloient de tems en tems, par la lâche indolence des Courtisans, ou par leur prévarication. Cette erreur avoit fait de nouveaux progrès pendant les troubles de la derniére Guerre, même avec un si grand cours, que ceux qui pensoient autrement, suivant la constante doctrine de nos Ancêtres, étoient regardez comme gens suspects, qu'on éloignoit des emplois publics, & qu'on privoit des graces de la Cour, abusée par de fausses maximes.

1601. La perte de Madame *de Thou*, qui mourut l'année suivante après une longue & fâcheuse maladie, consterna le Président son époux, qui l'aimoit uniquement. Il témoigna ses regrets dans l'Elegie qui finit ces Mémoires, & qu'il composa dans les tristes momens de sa douleur.

ELEGIE CHRETIENNE
DU PRESIDENT
DE THOU,
Sur la mort de MARIE DE BARBANSON, sa premiére Femme.

VOICI le même jour, où par un heureux choix,
Un doux & chaste Hymen m'engagea sous ses Loix;
Le cours de quatorze ans n'éteignit point ses flâmes:
Jamais tant d'amitié n'avoit uni deux ames.
Jour malheureux, helas! veux-tu de ton flambeau,
De ma fidelle Epouse, éclairer le Tombeau?
Jour fatal! qui jadis, m'as enlevé mon Frére,
A mes biens, à mes maux, prêtes-tu la Lumiére?
Et toi, qui fus l'objet de mes tendres Amours,
Que la mort ravit jeune, & dans tes plus beaux jours,

Veux-

ıx-tu que pour jamais, privé de ta présence,
ɔrouve tous les maux d'une éternelle absence?
sses-tu ton Epoux en proie à ses douleurs?
ɔis-tu qu'il puisse vivre accablé de malheurs?
:or si de nos feux, il me restoit un gage,
me consolerois en voyant ton Image.
is je me plains en vain, mes pleurs ni mes regrets
peuvent point changer de souverains Decrets.
donnez-moi, Seigneur, cette indiscrette plainte,
st à moi de subir vôtre volonté sainte;
rois reçû de vous, un bien que vous m'ôtez,
os ordres soûmis, j'adore vos bontez,
ouffe de mon cœur le coupable murmure;
pérois que suivant le cours de la Nature,
e si chére main me fermeroit les yeux:
us voulez retirer un don si précieux.
benis vôtre nom, & la Raison m'éclaire;
n'en étois, Seigneur, que le dépositaire:
que vous m'ordonnez, est le soin d'imiter
xemple des vertus, qu'elle fit éclater.
ı ame, dès long-temps, à la mort préparée,
visageoit ses traits d'une vûe assûrée;
s innocentes mœurs, sa pure piété,
mépris de ce monde, & de sa vanité;
ns la Croix de JESUS, son unique espérance,
ıi montroient le trépas, comme sa délivrance;
ımme un passage heureux, pour se joindre au Sauveur,
ı longueur de ses maux redoubloit sa ferveur;
sa voix s'éteignant, articuloit encore,

Le Saint Nom de JESUS, que l'Univers adore
Ainsi dès son enfance, instruit dans la vertu,
Le Juste meurt en paix, comme il avoit vécu
Tous ses jours commençoient, à l'exemple d
ges,
Par benir l'Eternel, & chanter ses louanges;
Et trois fois, chaque jour, en tout temps, e
lieu,
Par une régle exacte, elle invoquoit son Dieu:
A ses Commandemens, & soûmise & sensible,
Sans cesse elle pensoit à ce moment terrible
Qui surprend les mortels dans leur sécurité,
Et le vit approcher avec tranquillité,
S'occupant le matin d'une lecture utile,
Elle la commençoit par le Saint Evangile,
De ce divin Oracle en son ame écouté,
Elle aprit jeune encore, à sentir la beauté,
Par une mére sage, instruite dès l'enfance
A préferer ce Livre à toute autre Science.
Que son esprit fut doux, & qu'il fut cultivé!
Quels nobles sentimens! quel courage élevé!
Dirai-je que son ame, aux pauvres secourable,
Et prompte à soulager l'innocent qu'on accable,
Etoit sans avarice, & sans ambition?
Dirai-je que contente en sa condition,
Elle sût tempérer l'éclat de sa naissance,
Et mépriser la Cour & sa fausse apparence?
Toûjours humble & modeste en sa prospérité,
Et n'aspirant jamais qu'à l'immortalité.
Tant de dons réünis dans la même personne,
Sont le comble des biens, que le Seigneur nous do

Celui qui la posséde a droit de se vanter
D'avoir ce qu'un mortel peut jamais souhaiter:
Ce sont ces qualitez, ce sont ces avantages,
Qui pour me consoler me sont autant de gages.
Puissent durer toûjours, ces restes precieux,
Et puissent ses vertus, présentes à mes yeux,
Pour régler mes devoirs & fournir ma carriere,
Jusqu'à mon dernier jour, me servir de lumiére.
Que pourrois-je ajoûter à ces ardens souhaits?
Finissons cette plainte, & les vœux que je fais;
Consacrons ces momens, qui me restent à vivre,
A m'élever aux Cieux, & tâcher de l'y suivre;
On allume déja son Funébre Flambeau,
Il faut lui préparer les honneurs du Tombeau;
Qu'il soit digne de moi, s'il n'est pas digne d'elle,
Et gravons ses vertus sur un Marbre fidéle.
Pardonne, chére Epouse, au desordre où je suis,
Soûpirer & me plaindre, est tout ce que je puis;
Je m'exprime avec peine, & ma Muse tremblante,
Que l'on vit autrefois, si forte & si touchante,
Se glace par mon âge & par mes déplaisirs,
Les Vers ne coulent point au milieu des soûpirs.
Tel qu'un homme frapé d'une foudre imprévûe,
Je cherche vainement la voix que j'ai perduë;
Au moment que j'écris, un torrent de mes pleurs
Vient mouiller ce Tableau, témoin de mes douleurs;
Je le laisse imparfait, & ma Langue muette
Ne peut plus de mes maux devenir l'Interpréte.
Veuille le Ciel plus doux, & prompt à les finir,
A ma chére moitié, bien-tôt me réünir;

Puissent

1601. Puissent ces tristes Vers, vouez à ta mémoire,
Parvenir jusqu'à toi, dans le sein de la Gloire.

On voit à Saint André des Arts, dans la Chapelle de de Thou, une Statuë du plus beau Marbre, & de la façon de *B. Prieur*. Le Président la fit élever pour une Epouse si chére. On y lit sur les faces du Piédestal l'Epitaphe de cette Dame en Latin, avec un autre en Vers Grecs, composé par *Casaubon*.

Fin du sixiéme & dernier Livre.

LA VERITÉ.

ODE.

TOI, que l'Envie & l'Imposture
En vain s'efforcent de flêtrir;
Fille du Ciel, Vérité pure,
Que la Terre ne peut souffrir;
Doux repos de la conscience,
Solide appui de l'Innocence,
Nous as-tu quittez pour jamais?
En quels lieux t'es-tu retirée?
Et quelle est l'heureuse contrée
Qui te posséde avec la paix?

Alpes de neiges couronnées,
En quels climats est son séjour?
Monts de Rodope, Pyrénées,
Où découvrirai-je sa Cour?
Est-elle aux rives de l'Euphrate,
Chez l'Arabe, ou chez le Sarmate?
Est-elle au milieu des deserts?
La trouve-t-on dans cette plaine,
Où l'Afrique ne nous proméne
Que parmi des Monstres divers?

Ah

Ah! c'eſt en vain que ſur la terre
Je jette d'avides régards,
Tous les peuples lui font la Guerre,
On la bannit de toutes parts.
Soins perdus! recherche inutile!
Je ne puis trouver ſon azile,
Elle abandonne des ingrats;
Et les nuages les plus ſombres
Ne leur preſéntent que des Ombres:
Qui les égarent ſur ſes pas.

Pourquoi fuïs-tu, chére Déeſſe?
Exauce au moins des voeux ſecrets,
C'eſt à toi ſeule que s'adreſſe
Mon cœur, charmé de tes attraits;
Raſſûre mon eſprit timide,
Que ta voix me ſerve de guide,
Viens diſſiper mes préjugez,
Viens m'éclairer de tes lumiéres,
Et confonds les erreurs groſſiéres
Où tant de peuples ſont plongez.

Tu nous donnes la connoiſſance
Du Dieu qui forma l'Univers,
Et tu convains d'extravagance
Les libertins & les pervers.
Inſenſez, quel eſt ce blaſphême?
Vous déniez au Dieu ſuprême
Ce que vous donnez au hazard.
Vérité, fais-leur rendre hommage,

Et confeſſer qu'en cet Ouvrage
La fortune n'a point de part.

La Calomnie en ta preſence
Se tait avec confuſion,
Ni la crainte, ni l'eſpérance,
Ne te font point d'impreſſion:
Faveur, haine, ſecrette injure,
Ne ſont jamais la ſource impure
De tes jugemens reſpectez;
La Vertu ſeule, qui te touche,
Peut t'obliger d'ouvrir la bouche
Pour des éloges méritez.

A tes yeux vainqueurs des nuages
Le Vice en vain veut ſe céler;
Par d'infaillibles témoignages,
Tu ſais bien-tôt le dévoiler;
Dans tes Annales immortelles,
Les faits certains que tu révéles,
Paſſent à nos Neveux ſurpris:
Vivans & morts, tous ſont en vûë,
Chacun de ta bouche ingénuë
Reçoit l'eſtime ou le mépris.

Heureux le Sage, ton élève,
Il ſert ſon Dieu ſelon tes Loix.
Une longue habitude achéve
De le convaincre de tes Droits.
Tout ce que la grandeur étale,
L'argent, l'or, la pourpre Royale

Ne

Ne séduisent jamais son cœur;
Il rend également justice,
Et quelque part que soit le vice
Il en découvre la noirceur.

Des Princes, la faveur brillante,
N'est point l'objet de ses desirs,
De son état il se contente,
Son devoir fait tous ses plaisirs;
Par une lâche complaisance,
Il ne vend point son éloquence
Aux suppôts de la Vanité;
Issu de vertueux Ancêtres,
Il n'asservit point à des Maîtres
Sa précieuse liberté.

Il méprise la raillerie
Des esprits vendus à la Cour,
Pour ses amis, pour sa Patrie,
Toûjours prêt à perdre le jour.
L'horreur d'une action infâme
Saisit plus fortement son ame
Que le plus sensible malheur.
Que dis-je? Une mort infaillible
Est à ses yeux bien moins terrible,
Que ce qui peut blesser l'honneur.

Reviens, Vérité fugitive,
Descends du céléste séjour,
Nôtre bouche ici bas captive
Pour s'ouvrir attend ton retour.

Que la pudeur naïve & pure,
La ſimplicité, la droiture,
Suivent ton Char avec Thémis;
Mais, Ciel! quelles ſont mes allarmes,
Prépare tes plus fortes armes
Contre une foule d'ennemis.

Déja furieux, te menace
Le menſonge aux ſecrets replis,
De la diſcorde & de l'audace
J'entends les Serpens & les cris;
L'Inconſtance & l'Incertitude,
Monſtres nez d'une vaine Etude
Attaquent la Religion;
Que ma frayeur eſt légitime,
Sans ton ſecours l'Erreur l'opprime
Sous le joug de l'Opinion.

Un Schiſme dangereux partage
Nos Autels preſque deſertez,
La Guerre civile & la rage
Se répandent de tous côtez;
A leur injuſte tyrannie
Du cœur, la charité bannie
N'oppoſe plus ſes doux attraits;
Son feu céleſte va s'éteindre,
Eh! que n'avons-nous pas à craindre
De tant de zélez indiſcrets?

Répare ce deſordre extrême,
Protége tes plus chers Sujets;

De l'hypocrisie au teint blême
Détruis les odieux projets;
Fais connoître aux Rois de la terre
Que la Discorde, que la Guerre,
Ne forment point les vrais Héros;
Dis-leur que la plus juste gloire
Consiste moins dans la Victoire
Qu'à maintenir un doux repos.

Reviens, à ta presence Auguste,
Nous verrons refleurir la Paix;
Sers de rempart au cœur du Juste
Et ne l'abandonne jamais;
Conduis-nous par de sûres routes,
Eclaircis jusqu'aux moindres doutes
Dont nôtre esprit est agité.
O Dieu! régne, & que ta puissance
Affermisse nôtre constance
Dans l'amour de la Vérité.

FIN.

CATALOGUE

DES

IVRES NOUVEAUX

Qui ſe trouvent à Amſterdam,
chez

FRANCOIS L'HONORE'.

NOuvel eſſai de Logique de Mr. de Crouſaz. 2. vol. 8.

Iemoires de la vie de Jacques Auguſte de Thou. in 12. ſous preſſe.

iſtoire de la Republique des Hebreux augmentée d'un 4. volume par Mr. Baſnage. in 8. ſous preſſe.

a Science des perſonnes de la Cour augmentée du 3. volume ſous preſſe.

euvres de Rabelais. 8.

pologie pour les Grands hommes accuſé de magie. in 8.

a Conduite du Duc de Marlborough. 8.

es Divertiſſemens de Sceaux.

L'Iliade

CATALOGUE.

L'Illiade d'Homere N. Edition, 3 vol. in 12.

Lettres Galantes par Mad. du Noyer. 5 vol.

Delices des Païs-Bas. 3. vol.

Le Droit de la Nature & des Gens avec les notes de Mr. Barbeyrac N. Edition augmentée considerablement.

Les Poësies de Rousseau, 2 vol. 12.

L'Anti-Rousseau. 12.

Odes d'Anacréon Traduites par le Poëte sans fard. in 12.

Traité de la repentance tardive par Jacques Bernard. 8.

Avis aux Négociateurs. 8.

N. Recueil des Traitez de paix depuis la paix de Munster jusqu'à l'année 1709. 2. vol. in 12.

Réflexions du Comte de la Rochefoucault.

Sermons du Pere Bourdaloue. 8.

Mémoires d'Angleterre, où l'on voit les Causes de la derniére revolution. 2 vol. 12.

Les Nouveaux voyages de l'Amerique Septentrionale. 2 vol. 12. fig.

De

'e. la mort & du jugement dernier & de l'immortalité de l'Ame par le Docteur Sherlock. 2 vol. 8.

lémoires des Sciences depuis l'année 1701. jusqu'à 1712. & l'on donne aussi les mois séparez pour la commodité de ceux qui ont les autres.

ıtroduction aux vertus Morales. 2 vol. in 8.

ettres Provinciales. 8. 3 vol.

iſtoire de France par le Pere Daniel. 3 vol. fol. Paris.

'Esprit des Cours de l'Europe. 19 vol.

e Grand Cabinet Romain. fol.

ettres de Voiture. 2 vol.

a fausseté des vertus humaines.

es Fables de Mr. de la Fontaine. en 5 parties 8.

es Oeuvres de St. Evremont. 7 vol.

lémoires sur la Conduite de la présente Guerre. 2 vol.

es Voyages de Tavernier. 3 vol. 8.

a Vie de Boileau, par Mr. Des Maizeaux. 12.

Diction-

CATALOGUE.

Dictionnaire de l'Abbé Danet, François & Latin, & Latin & François. 2 vol. 4.

Harangues de l'Academie Françoise. 2 vol. 12.

Histoire de la Rebellion d'Angleterre. 6 vol. in 12.

Soupirs de l'Europe.

Sermons de l'Evêque de St. Asaph.

Discours sur le Gouvernement par Sidney. 3 vol. in 12.

Voyage autour de la France.

Sermons de Berteau. 8.
——— de Saurin. 2 vol.
——— de Durand.
——— de Rocheblave.
——— de Superville. 5 vol. 8.

Le Menage de la Ville & des Champs.
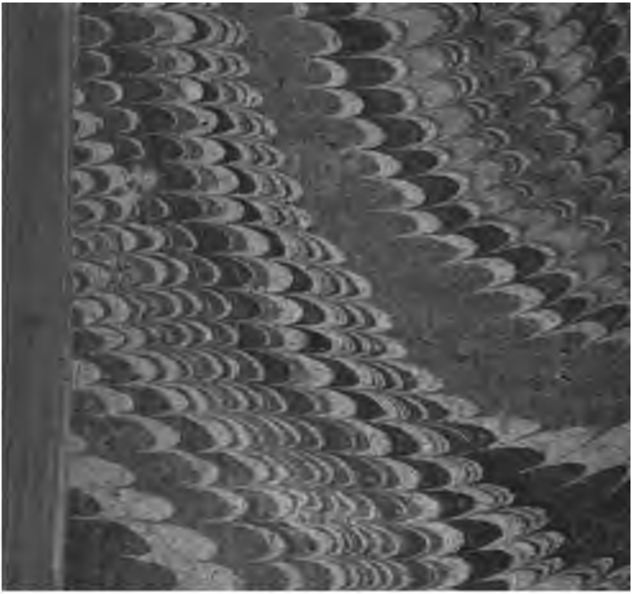
L'on trouvera aussi chez le même Libraire tous les Journaux Politiques & Literaires, tant ceux qui s'impriment en Hollande, que ceux qui se publient en France.